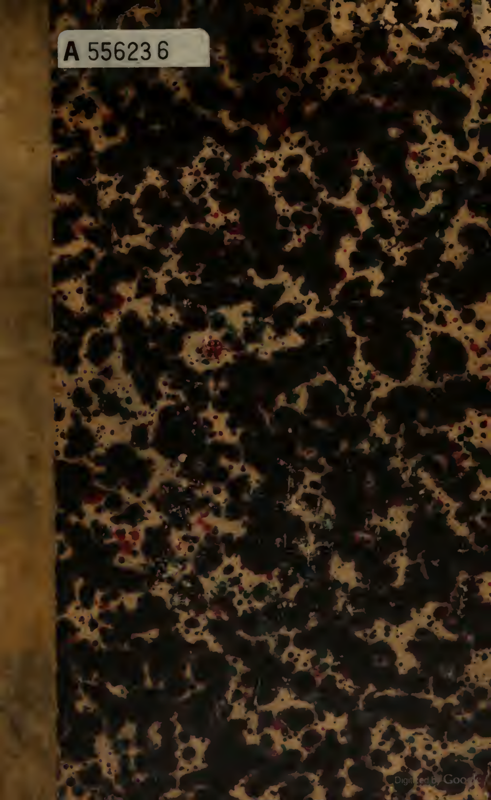


UNE

NOUVELLE APOLOGIE

DU

GALLICANISME

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

UNE

NOUVELLE APOLOGIE

DU

GALLICANISME

RÉPONSE A M. L'ABBÉ LOYSON

PAR

CHARLES GÉRIN

JUGE AU TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

... Et fragili quærens illidere dentem;
Offendet solido.



PARIS

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

ANCIENNE MAISON PERISSE FRÈRES DE PARIS

LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEURS

90, RUE BONAPARTE, 90

1870

UNE

NOUVELLE APOLOGIE

DU

GALLICANISME

J'ai publié, il y a un peu plus d'un an, un volume intitulé *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de* 1682, à la première page duquel je disais : « Nous offrons ici aux lecteurs de bonne foi non pas un livre, mais les matériaux d'un livre : c'est un recueil de pièces relatives à l'histoire de l'Assemblée qui rédigea les fameuses Propositions. Nous écrirons peut-être un jour cette histoire ; mais nous sommes dès à présent certain qu'on ne pourra pas la raconter d'une manière exacte et complète, sans consulter le présent volume. » J'ajoutais que j'avais recherché de préférence, dans les dépôts publics de Paris, les pièces émanées des adversaires du Saint-Siége, les papiers des ministres de Louis XIV et

de ses magistrats, et qu'on n'y trouverait après moi rien qui contredît mes conclusions.

Voici ces conclusions : En droit l'Assemblée du Clergé était absolument incompétente pour décréter les Quatre Articles. En fait, la majorité des évêques qui les souscrivirent donnèrent leurs signatures malgré eux, et, suivant les paroles du Procureur général de Harlay, ils auraient changé le lendemain de bon cœur, si on le leur avait permis.

L'opinion que j'exprimais n'avait rien de nouveau ; mais les preuves encore inconnues dont je l'appuyais étaient de nature à l'accréditer de plus en plus.

Je me livrais paisiblement à de nouvelles recherches, lorsque Mgr Maret, évêque de Sura, publia son ouvrage *du Concile et de la Paix religieuse*, dont le deuxième volume contenait, à la page 545, les lignes suivantes :

« Toutes les nouvelles attaques contre le Clergé français puisent leurs armes dans un livre imprimé récemment par un magistrat : *Recherches historiques sur l'Assemblée de* 1682. Ce livre n'est certainement pas le dernier mot de l'histoire : les documents qu'il cite ont besoin d'être révisés, interprétés, complétés. Ils le seront. »

Aussitôt que j'eus connaissance de ces insinuations si malveillantes, dirigées contre moi sans prétexte et sans preuves, par un évêque, dans un livre adressé au Concile, je protestai énergiquement contre elles, dans une lettre adressée au journal l'*Union* le 1er octobre dernier.

Les mots, *ils le seront*, indiquaient évidemment qu'un livre se préparait contre moi. Ce livre, ainsi annoncé par Mgr Maret, vient de paraître; il est intitulé: *l'Assemblée du Clergé de France de* 1682, et il a pour auteur M. l'abbé Jules-Théodose Loyson, professeur à la Faculté de théologie dont Mgr Maret est doyen.

Voici comment s'exprime M. Loyson, en un très-grand nombre d'endroits, sur mon livre et sur ma personne :

Mon ouvrage *n'est qu'un tissu d'allégations téméraires et erronées, soutenues par les plus inconcevables infidélités matérielles.*

Je suis de ces hommes pour qui *la vérité historique n'existe pas, pour qui l'histoire est taillable et corvéable à merci; qui étendent, dans l'ombre, sur leur lit de Procuste, les manuscrits inédits, et qui y couchent, au grand jour, même les œuvres de Bossuet et de Saint-Simon.*

Je *spécule sur l'inattention du lecteur;* je *compte sur son ignorance pour lui tendre un piége grossier.*

Je suis un *pieux faussaire*, un *accusateur d'office*, un *épilogueur*, un *calomniateur.*

Je ne sais *pas plus le latin que l'histoire et la théologie.*

On trouve à chaque page chez moi *falsification flagrante, faux matériel, infidélité, manœuvres malhonnêtes et maladroites, billevesées, interprétations venimeuses, escamotage, manœuvres de lèse-vérité historique, documents mutilés et altérés, altérés très-souvent par mutilation et quelquefois aussi par des changements dans le texte, par substitution d'un mot à un autre, par faux témoignage*, etc....

Je ne puis *toucher à une vérité sans la corrompre.*

Je n'ai *ni les habitudes d'esprit ni les scrupules de conscience qui conviennent à un historien magistrat.*

On a eu tort de croire à la *parole d'un magistrat, d'un magistrat français, d'un magistrat siégeant à Paris*. J'ai calculé sur *l'effet* que devait produire *la robe du magistrat.*

Encore un exemple de l'étrange manière dont ce magistrat rend la justice en écrivant l'histoire! etc., etc., etc.

Personne, j'en suis sûr, ne me supposera l'intention de relever de pareilles injures; elles ne sauraient m'atteindre ni m'offenser; mais elles m'affligent pour celui qui se les est permises. M. l'abbé Loyson était d'ailleurs certain, en les écrivant, que je n'userais pas de représailles : il ne peut ignorer combien j'honore la robe qu'il porte, et je lui sais gré d'avoir prévu que je ne parlerais jamais d'un prêtre qu'avec respect.

Mais ces accusations, quelle qu'en soit la forme, m'imposent un devoir. Le public a le droit de me demander si l'on dit vrai, quand on me reproche d'avoir surpris ses suffrages et de l'avoir induit en erreur. Je me présente donc sans hésiter devant lui, et j'entre sur-le-champ en matière. Je m'expliquerai :

1° Sur les citations tirées des écrits imprimés;

2° Sur celles tirées des manuscrits;

3° Sur les objections diverses.

J'examinerai ensuite, d'après le livre de M. Loyson, à quel point en est arrivée la controverse sur les événements qui se sont passés :

1° Avant;

2° Pendant;

Et 3° après l'Assemblée de 1682.

PREMIÈRE PARTIE

CITATIONS D'ÉCRITS IMPRIMÉS.

Je commence par le faux que M. Loyson a choisi comme le prototype de tous ceux qu'il m'impute. Ce serait mon chef-d'œuvre, qu'il met, pour ainsi dire, en vedette, à la tête de son livre. C'est le seul auquel il donne place dans son *Introduction*, en le faisant précéder et suivre de réflexions propres à en tirer tout l'effet possible :

PAGE XXVI.

« Ceci n'est pas un exemple entre cent, c'est un exemple entre mille. *Ab uno disce omnes.* M. Gérin n'écrit pas l'histoire autrement. »

Or, qu'ai-je fait? Dans un chapitre intitulé : *Les biens ecclésiastiques sous Louis XIV*, je cite de nombreux exemples de l'intrusion du pouvoir civil dans le gouvernement de l'Église, et notamment dans le régime intérieur des ordres religieux. Après avoir parlé de l'abbaye

de Cluny et de communautés situées dans diverses parties du royaume, je donne deux lettres du P. de Sainte-Marthe, supérieur général de l'Oratoire, à Colbert, qui sont rapportées dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, publiée par M. Depping, et desquelles il résulte que le Roi intervient dans les élections du Général et de l'Assistant de cette Congrégation. Elles sont ainsi conçues :

10 octobre 1672.

Monseigneur, pas un de nos Pères n'eût jamais pensé à élire le P. du Breuil pour Assistant, comme il n'a pas eu une seule voix pour être Général, s'ils eussent su que les intentions du Roi s'étendaient à cette charge. Je ne pouvais penser que nos Pères eussent cette intention, car je proteste très-sincèrement devant Dieu que pas un ne m'en a parlé devant l'élection. Sitôt qu'elle fut faite, le P. du Breuil de bonne foi convint avec moi de s'en démettre, et j'ai accepté dès hier sa démission, et tout présentement je vais faire procéder à une autre élection qui était déjà résolue devant que j'eusse reçu les ordres du Roi.

20 octobre.

Suivant les ordres du Roi, nous avons procédé à une nouvelle élection, et le P. du Saillant a été élu de la plus belle manière du monde, dont j'ai eu parfaite joie. J'espère que S. M. agréera cette élection, car c'est assurément un très-honnête homme.

J'insère dans mon livre la première lettre jusqu'à : *je ne pouvais penser*, et la seconde jusqu'à : *j'espère;* cela me paraissant suffire à prouver l'immixtion du Roi dans le gouvernement de l'Oratoire, et la soumission de cet

institut à ses volontés. Je n'ajoute aucune réflexion et je passe à une lettre analogue du Général des Dominicains. Que me reproche M. Loyson ?

« Qui ne croirait, dit-il, que le P. du Breuil fut déposé par ordre du Roi, et le P. du Saillant élu encore par ordre du Roi? M. Gérin sait pourtant bien le contraire ; mais il a retranché, en l'indiquant par des points dans la première lettre, et dans la seconde sans l'indiquer en aucune façon, ce qui devait éclairer la religion du lecteur sur une citation qui, présentée de la sorte, rend un faux témoignage. — La seconde élection, celle du P. du Saillant, ne fut point dictée par la cour. De plus, elle était déjà résolue avant la réception des ordres du Roi relatifs à celle du P. du Breuil, et ces ordres étaient sans doute bien fondés, puisqu'avant toute intervention du gouvernement, le P. du Breuil était déjà convenu de se démettre, et que la communauté s'était déjà concertée pour son remplacement. »

Je mériterais assurément d'être repris si les passages omis changeaient le sens de ceux que j'ai conservés. Mais je ne crains pas de dire que tout lecteur impartial trouvera dans les phrases laissées de côté la suite et la confirmation de ce qui précède, c'est-à-dire la preuve que les supérieurs de l'Oratoire acceptaient trop facilement l'intervention royale dans leurs affaires intérieures. Je n'ai pas voulu dire autre chose, et je ne m'occupe spécialement ni du P. du Breuil, ni du P. du Saillant. Mais quand j'aurais voulu laisser entendre, comme le prétend M. Loyson, que la démission de l'un et l'élection de l'autre ont été déterminées par l'ordre du Roi, je n'aurais interprété ces pièces que comme l'a fait M. Dep-

ping, à qui je les emprunte, et au savoir duquel M. Loyson rend un hommage mérité ; car voici la notice qu'il en donne lui-même, à la page 794 du même volume :

« 10 et 20 octobre 1672. Sainte-Marthe, général de la Congrégation de l'Oratoire, à Colbert :

« LE ROI N'AYANT PAS AGRÉÉ LE P. DU BREUIL, L'ORDRE A PROCÉDÉ A L'ÉLECTION D'UN AUTRE ASSISTANT. »

Ainsi, on ne peut trouver là l'ombre d'un grief quelconque, et l'on verra bientôt que je suis dès à présent en droit de retourner contre mon contradicteur ses propres paroles : « Ceci n'est pas un exemple entre cent ; c'est un exemple entre mille. »

P. 272.

Le lecteur vient de voir avec quelle sûreté de jugement M. Loyson interprète les textes : un second exemple fera tout de suite comprendre ce que devient sous sa plume la critique littéraire, et comment il en exerce les droits.

A propos du caractère trop pliant de Bossuet, j'avais rappelé d'après M. Sainte-Beuve, dont le goût était assurément fort délicat et qui avait une profonde admiration pour le grand évêque, le mot de M. de Tréville sur lui : *Il n'a pas d'os*. M. Loyson dit à ce sujet :

M. Gérin doit avoir lu Joseph de Maistre.........; or voici comment il relève le mot de M. de Tréville, que M. Gérin a fait sien :

« Cette platitude sacrilége est digne d'un athée sans goût ou d'un laquais sans religion. Les Français qui n'en font pas

justice sont bien corrompus ou bien patients. » (Observations critiques sur une édition des Lettres de madame de Sévigné.)

Je connais assez bien mon J. de Maistre ; je me rappelais cette phrase, mais j'étais bien sûr qu'il n'avait pu appliquer, sous aucun prétexte, à M. de Tréville les termes d'*athée*, de *laquais*, de *platitude sacrilége*, et qu'en particulier le mot dont il s'agit n'avait pu exciter chez personne un tel éclat de colère et de mépris. On ne s'expliquerait pas davantage que M. Sainte-Beuve eût rappelé ce mot s'il eût été aussi indécent. J'ouvre donc le 2e volume des *Lettres et opuscules inédits* (Vaton, 1851), p. 447, et je vois qu'il n'y est question ni de M. de Tréville, ni de son mot. Mais J. de Maistre, passant en revue les notes de Grouvelle sur les lettres de madame de Sévigné, arrive à celle où le nouvel éditeur, ancien Jacobin, frotté de littérature, s'exprime ainsi sur Bossuet et sur sa démission de l'évêché de Condom : « On pourrait dire de cette modération ce qu'on a dit dans une autre circonstance : Quand Jésus-Christ mourut le vendredi, il savait bien qu'il ressusciterait le dimanche. » Ce sont ces paroles qui arrachent aussitôt à J. de Maistre ce cri légitime d'indignation : « Cette platitude sacrilége, » etc.

Voilà les procédés mis en usage pour que le lecteur fasse un rapprochement entre les mots d'*athée* ou de *laquais* et un homme qui ne partage pas les opinions de Mgr Maret et de M. Loyson !

P. 97.

« M. Gérin cite la lettre de l'Assemblée de 1680 au Roi, d'après un texte mutilé et fautif, qu'il devait et qu'il pouvait facilement contrôler, mais qu'il a préféré copier, tel quel, dans *l'Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset. Il y a telles suppressions et surtout telle méprise qui, évidemment innocentes de la part de ce dernier auteur, reviennent trop au but et aux procédés habituels de M. Gérin, pour que nous ne nous croyions pas dans l'obligation de les signaler. Nous donnons le texte du document en notant les passages omis ou altérés :

M. Gérin met...

M. Gérin met...

La phrase suivante est supprimée par M. Gérin...

M. Gérin met...

M. Gérin met...

Les opinions du cardinal de Bausset nous répondent que cette erreur s'est glissée sous sa plume sans intention coupable. Mais n'oublions pas que M. Gérin se pose comme ayant fait des recherches.

M. Gérin a supprimé le mot *serviteurs* (dans la formule finale). Cette suppression peut induire en erreur sur le vrai caractère de ces protestations qui ne sont que la formule usitée à la fin des lettres qu'on adressait au Roi.

M. Gérin a pour excuse qu'il a copié le cardinal de Bausset. Mais, outre qu'il est coupable de n'avoir pas vérifié, il l'est encore de n'avertir ses lecteurs ni de la source où il a puisé, ni de sa négligence ou de son attention à ne pas contrôler l'exactitude de sa citation. Il en résulte que, sous prétexte de citer les principaux passages de ce document, il en altère l'esprit et en fausse la lettre, » etc.

Voilà certainement une des plus étonnantes accusations de faux qu'on puisse imaginer ! Comment ! Arrivé

à l'année 1680, et ayant à parler sommairement de la lettre de l'Assemblée du Clergé, qui a quarante-sept lignes de texte très-fin, et qui est partout, je suis obligé de la reproduire tout entière! Mais il y a bien d'autres actes de ce genre que je n'ai pas donnés, à commencer par les Quatre Articles. Je ne reproduis ni les brefs du Pape, ni les Réquisitoires, ni les Arrêts, ni les Ordonnances épiscopales, qui devraient trouver place dans une histoire complète de l'Assemblée de 1682, mais qui sont nécessairement et systématiquement bannis de mon livre, destiné seulement à mettre au jour des pièces encore inconnues. Pour faire comprendre la suite des événements, je suis amené à citer de temps à autre les documents depuis longtemps publiés ; mais je le fais le plus brièvement possible. Voulant donner les principaux passages de la lettre du 10 juillet 1680, puis-je mieux faire que de les emprunter au livre excellent de M. de Bausset, si favorable à l'Assemblée, qui ne cite cette lettre que pour la louer, et qui en a extrait les endroits les plus favorables à son dessein? Il se trouve que M. de Bausset a mal lu ses notes, et n'a pas collationné une dernière fois avant de faire imprimer : des fautes lui sont échappées, et c'est moi qui en suis coupable! — Si j'avais annoncé mon livre comme une histoire complète des événements de 1682, j'aurais été tenu de contrôler le récit des écrivains antérieurs et de ne point donner de citations de seconde main. — Si encore j'avais commenté et critiqué les passages empruntés à M. de Bausset, si je m'en étais servi pour appuyer un raisonnement, on pourrait me reprocher d'affaiblir ainsi

ma discussion ; mais me bornant à une simple mention, je ne puis mieux prouver mon impartialité et mon respect pour l'opinion contraire à la mienne, qu'en suivant sans défiance le plus honnête et le plus instruit des gallicans. — Je n'ai donc pas encouru le moindre blâme.

P. 250.

Ayant à parler de Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, je ne pouvais pas ne pas citer le mot si connu de sa cousine, Madame de Sévigné, qui l'appelait une *linotte mitrée*. M. Loyson veut que j'aie en même temps fait de lui *un loup sanguinaire au milieu de son troupeau*.

« Pour preuve, dit-il, on ne craint pas de produire une lettre de Mgr de Guémadeuc à Colbert, laquelle on mutile sans en prévenir en aucune sorte, et dont on change par là même complétement la portée. — C'est donc une pièce imprimée que M. Gérin traite ainsi ! »

Mais c'est précisément parce qu'elle est imprimée dans un recueil très-répandu, que j'en cite seulement les principaux passages. Je n'ai pas plus altéré le sens de ces pièces que celui des lettres de Sainte-Marthe, dont il a été parlé tout à l'heure. Il en résulte incontestablement que Guémadeuc était un homme fort léger, très-empressé de plaire au Roi, et qui ne joua en rien le rôle de *defensor civitatis* dans les troubles de sa province.

P. 171.

« L'addition saute aux yeux. Là, M. Gérin cite exactement M. Dupin ; celui-ci a copié de confiance sur M. de Bausset. Cette addition est excusable, lorsqu'on n'en profite pas pour

attaquer. Mais M. Gérin avait pour devoir de vérifier, ce qu'il n'a pas fait, ou, s'il l'a fait, de corriger. Quel historien digne de foi en vérité! »

Voici le passage de mon livre: — « M. Dupin, par exemple, cite après bien d'autres un passage de la circulaire royale, recommandant de choisir « les ecclésiasti-« ques les plus distingués par leur piété, leur savoir, leur « expérience *et dont le mérite fût plus connu dans les pro-« vinces*, » et il ajoute avec une risible emphase : « Quelle « belle loi électorale ! » — Ce sont les mots en italiques qui auraient été ajoutés innocemment chez M. de Bausset et M. Dupin, criminellement chez moi. Or, IL N'Y A D'ADDITION CHEZ AUCUN DE NOUS. Cette formule *avec* les mots incriminés se trouve dans la supplique de la Petite Assemblée au Roi, pour obtenir la convocation de l'Assemblée générale (*Procès-verbaux*, t. V, p. 360), et elle est reproduite, *sans* ces mêmes mots, dans la lettre du Roi aux Agents généraux du Clergé (*ibid.*, p. 365). M. de Bausset, tout plein de son sujet, et venant de lire les deux passages, les fond en une seule phrase; il transporte au second, non-seulement la ligne finale, mais encore le mot *distingués* du premier, qu'il substitue au mot *considérables*. Si j'avais fait cela, ce serait double et triple faux par altération, transposition, substitution!

J'ai eu tort, dit-on, de reprocher au cardinal de Bausset, d'avoir gémi sur le zèle du Souverain Pontife pour une question *aussi étrangère à la religion et à la morale que celle de la Régale*.

« Ces mots soulignés, dit M. Loyson, ont la prétention

d'être textuellement extraits de M. de Bausset. M. Gérin commet d'abord un faux matériel par la substitution d'un mot à un autre. Le cardinal de Bausset a écrit : *une question aussi indifférente à la religion et à la morale.* M. Gérin lui fait dire : aussi *étrangère.* »

Il suffit de lire ma phrase pour voir que je fais allusion à un passage de M. de Bausset plutôt qu'une citation textuelle. Voici cette phrase : « D'autres gémissent volontiers avec M. de Bausset sur le zèle du Souverain Pontife pour une question aussi étrangère, etc., — et sur le blâme sévère que Sa Sainteté prononça contre la conduite d'un prince aussi religieux que Louis XIV, » etc. Tandis que le passage de M. de Bausset se lit ainsi : « On a peine à comprendre que cette réponse d'Innocent XI... eût pour objet une question aussi indifférente à la religion, etc., et qu'elle censurât avec tant d'amertume la conduite d'un prince, etc. » Il est manifeste que je fais entrer dans ma phrase la pensée plutôt que le texte de M. de Bausset, et si je me suis servi du mot *étrangère* au lieu du mot *indifférente*, je doute que j'aie donné à un seul de mes lecteurs une autre impression que celle qu'il aurait reçue de la lecture de M. de Bausset lui-même.

J'aurais *doublement* falsifié les paroles de cet écrivain, en les appliquant à la Régale tant spirituelle que temporelle, tandis qu'il ne s'exprimait ainsi qu'au sujet de la Régale temporelle, *la Régale spirituelle ayant été mise hors de cause*, selon M. Loyson, par l'édit de janvier 1682. Mais c'est précisément ce qui est en ques-

tion, et sur quoi je diffère d'opinion avec M. de Bausset. Le consentement du Clergé de France à l'extension de la Régale, et l'édit de janvier par lequel le Roi renonçait à ses abus les plus criants, étaient, selon moi, nuls en droit et en fait, par cette triple raison, que le Pape étant saisi de cette affaire, les évêques de France étaient incompétents pour la régler sans son consentement ; — qu'ils s'étaient mis à la merci du Roi, qui pouvait reprendre le lendemain ce qu'il avait abandonné la veille ; — et qu'ils étaient en rébellion contre l'autorité Pontificale. Que l'on discute cette opinion, je le conçois ; mais je ne falsifie pas plus la pensée que le texte de M. de Bausset en soutenant un avis contraire au sien.

P. 260.

« Pour justifier l'expression de *Pape d'en deçà des monts*, M. Gérin renvoie aux *Mémoires* de le Gendre. Or, voici ce qu'on y lit : «... Peu s'en faut que les évêques n'essuyassent aussi la censure de M. de Noailles, et que, se regardant comme le Pape d'en deçà des monts, il ne les obligeât à garder plus exactement la loi de la résidence. » Et, en note, d'une autre écriture , cette réflexion : « Précédemment, l'abbé le Gendre a accordé, sans nul effort, ce titre de *Pape d'en deçà des monts* à M. de Harlay. » Qu'on apprécie la valeur de la source indiquée par M. Gérin, et la moralité de l'usage qu'il en fait ! »

Quelle valeur ? quelle source ? quelle moralité ? Je ne comprends qu'une chose à ces mots, c'est qu'ils veulent exprimer une pensée malveillante. — La note que j'ai citée est au bas de la page 208 des *Mémoires* de le Gendre. Que veulent dire les mots *d'une autre écriture?* La

note est imprimée en plus petit texte, comme dans tous les livres, et elle est de l'éditeur des *Mémoires*. Cette appellation de *Pape d'en deçà des monts* a quelque chose de piquant et correspond à celle de *M. de Rome*, que certains évêques français donnaient quelquefois au Pape. C'est pourquoi je l'ai relevée, et je n'y ai pas attaché d'autre importance.

P. 263.

« Que dire, lorsque nous voyons le même historien magistrat, pour achever son œuvre de dénigrement, s'emparer du portrait de Harlay, par Saint-Simon, non tel que Saint-Simon l'a tracé, mais d'après une contrefaçon mutilée et inexacte, prise nous savons où, et nous pourrions le dire? Les Mémoires de Saint-Simon sont-ils donc introuvables?— Ce qui rend M. Gérin encore plus inexcusable, c'est qu'il renvoie à Saint-Simon, t. I, ch. xvii, comme s'il donnait le texte véritable. »

Mais c'est précisément parce que les Mémoires de Saint-Simon ne sont pas introuvables que j'aurais pu n'en donner que des fragments plus courts encore. Je cite au moins vingt-cinq lignes, qui renferment précisément le plus bel éloge qu'on puisse faire de Harlay. J'indique que ce sont seulement des fragments; et veut-on savoir ce que j'ai omis? Plusieurs phrases qui concernent les persécutions réelles ou prétendues qu'il aurait subies de la part du P. de la Chaise ou de madame de Maintenon, et tout le passage sur sa liaison avec la duchesse de Lesdiguières et sur sa mort scandaleuse! De sorte que, sauf les mots de *mœurs galantes* d'une

des phrases conservées, à lire mes extraits, on croirait que j'ai voulu faire le panégyrique de l'archevêque. Voilà ce que M. Loyson appelle *contrefaçon infidèle, inexacte, mutilée!* Comment ces mots peuvent-ils aller ensemble? Quel est le sens de ceux-ci : *contrefaçon prise nous savons où, et nous pourrions le dire?* Comment une pareille critique peut-elle être imaginée, c'est ce qu'il est impossible de comprendre.

P. 283.

Quoi de plus connu que les lettres de Bossuet à Dirois et au cardinal d'Estrées, en 1681, sur son sermon d'ouverture de l'Assemblée? Une allusion suffit pour les rappeler au lecteur: si l'on en cite quelques phrases, il est parfaitement inutile de multiplier les renvois. J'en cite deux à la suite l'une de l'autre, et il n'y a qu'un renvoi au bas de ma page. Je les cite uniquement pour proclamer, après les justes reproches que l'Église doit adresser à Bossuet, la part d'éternelle reconnaissance qu'il mérite aussi des catholiques. C'est en cet endroit que je dis : « Le Pape n'ignorait pas les difficultés qu'avait à vaincre l'évêque de Meaux, et quand il l'entendait dire à ses collègues : Tremblez à l'ombre d'une division avec le Saint-Siége, il se rassurait et applaudissait. » Mais je n'ai fait qu'un renvoi au lieu de deux! mais je n'ai pas donné toute la lettre !

« Et de cette lettre on a retranché tout ce qui pouvait éclairer le lecteur sur cette appréciation mensongère : « Bossuet avait, ce jour-là, trompé l'espoir de ceux dont les intentions n'étaient pas droites comme les siennes : M. de Harlay, dit Ledieu dans ses *Mémoires*, chicana sur le discours

(*de l'Unité*), qu'il trouvait trop favorable à Rome. Il en fallut venir à une explication devant le Roi, qui fut persuadé des raisons du prédicateur. » Ledieu a au moins l'excuse d'avoir pu se tromper, mais quelle excuse a celui qui, sachant par la lettre de Bossuet que son discours fut lu, deux jours avant d'être prononcé, à M. de Paris et à M. de Reims, qui tombèrent d'accord qu'il n'y avait rien à changer, abuse du passage de Ledieu, qu'il sait inexact, et de ce mot *chicaner*, qu'il sait avoir dans la lettre de Bossuet une valeur tout autre, et qui affirme que, le jour où Bossuet prononça ce discours, il trompa l'espoir de M. de Harlay? Il faudrait avoir une foi bien robuste dans l'aveuglement de M. Gérin pour penser que le témoignage de Ledieu a été substitué par inadvertance à celui de Bossuet ! »

Ah ! si le bon Dominie Sampson de Walter Scott lisait par-dessus mon épaule ce que j'écris ici, combien de fois encore il s'écrierait : « *Pro-di-gi-ous !* » — Si M. Loyson, avant de me critiquer, avait ouvert les livres justement estimés d'Émery et de Bausset, il y aurait vu que ces deux auteurs ont les premiers interprété comme moi la lettre de Bossuet. Il y eut deux lectures du sermon *sur l'Unité*, l'une avant qu'il fût rononcé, et que Harlay de Champvallon laissa passer sans contestation; la seconde, quand il fut question de l'imprimer. Et c'est lors de la dernière que l'archevêque de Paris éleva les critiques dont parlent Bossuet dans sa lettre du 1er décembre 1681, et Ledieu dans ses *Mémoires*. M. Émery (p. 283, *Opuscules* de Fleury, édit. de 1818) cite la lettre de Bossuet, et, après le mot *quelqu'un*, il met entre parenthèses : L'ARCHEVÊQUE DE PARIS. M. de Bausset insère aussi la même lettre, et il affirme en-

core mieux la même opinion. Le mot *quelqu'un* (p. 363, t. Ier, édit. Besançon, 1846, in-12) est suivi de ceux-ci : L'Archevêque de Paris, M. de Harlay. En citant Ledieu, j'ai rappelé une des preuves de l'opinion que j'exprime après Émery et le cardinal de Bausset. J'ai donc eu raison d'indiquer Harlay comme un de ceux dont Bossuet *trompa l'espoir*, et qui trouvèrent son discours *trop favorable à Rome.*

C'est M. Loyson qui a mal lu et mal compris la lettre de Bossuet, quoiqu'il la cite tout entière, et qui accuse à tort Ledieu d'inexactitude. Il voit donc que l'insertion intégrale des documents est moins utile qu'il ne pense, et il ferait bien de ne pas l'exiger de moi avec tant de rigueur.

P. 359.

« L'histoire de ces démêlés (l'affaire des Corses, à Rome, en 1662) est faussée par M. Gérin comme tant d'autres choses. »

M. Loyson rappelle la citation empruntée par moi à Sismondi pour établir qu'aux yeux des protestants eux-mêmes les franchises des ambassadeurs à Rome étaient la cause des plus affreux désordres, et il me reproche de n'avoir pas cité encore les lignes suivantes du même auteur :

« Les cardinaux, les princes romains avaient imité les ambassadeurs. On aurait été considéré à Rome comme un homme sans dignité, sans crédit, si on n'avait pas étendu sa protection sur un certain nombre de clients, voleurs, assassins, contrebandiers, débiteurs faillis qu'on dérobait à la justice. »

M. Gérin est tellement coutumier du fait, qu'il serait superflu d'insister sur ce mode, plus qu'étrange, de citation.

Je crois au contraire que mon mode de citation est parfaitement régulier, et que ce n'est pas *supprimer* que de s'arrêter quand il faut. Ce que vient de citer M. Loyson concerne des sujets du Pape, à l'égard desquels il fait ce qu'il veut, sans que les princes étrangers aient rien à y voir; et en rapportant le passage où Sismondi raconte que les princes romains avaient *imité les ambassadeurs*, mon censeur prouve lui-même que la suppression des franchises par le Pape était légitime, et que je n'ai nullement faussé l'histoire de ces démêlés.

P. 117.

En terminant le récit de la Petite Assemblée, je rappelle la citation du passage bien connu d'Yves de Chartres, que le Tellier appliquait à ses collègues et à lui-même : « Des hommes plus courageux parleraient peut-être avec plus de courage. De plus gens de bien pourraient dire de meilleures choses; pour nous, qui sommes médiocres en tout, » etc.

« M. Gérin, dit M. Loyson, invoque à l'appui les *Procès-verbaux du Clergé* et les *Mémoires* de d'Avrigny. Pourquoi les Procès-verbaux du Clergé? Si M. Gérin les a lus, il a dû s'apercevoir que le passage d'Yves de Chartres est en latin, et que la version qu'il donne, fût-elle de d'Avrigny, est fautive. Entre ce texte et *la traduction de M. Gérin*, il n'y a qu'une nuance, une nuance délicate, mais enfin une nuance est une nuance. »

J'ai fait pour cette citation comme pour toutes celles qui appartiennent au sujet. Je l'ai donnée comme on la trouve partout, dans les *Mémoires* de d'Avrigny, dans

l'*Eglise gallicane* de J. de Maistre, etc. La traduction ne plaît pas à M. Loyson? Il aurait dû la corriger et nous montrer sa *nuance*.

« M. Gérin affirme que cette citation termine le rapport de le Tellier. C'est faux. Elle termine simplement le rapport du premier chef, c'est-à-dire de la question de la Régale. Si M. Gérin ne le fait pas sciemment, c'est qu'il n'a pas jeté les yeux sur les Procès-verbaux. Mais alors quel historien est-ce donc? Voilà comme on était loyal dans le temps, et comme on ne devrait plus l'être aujourd'hui. »

Que la citation soit au commencement, au milieu ou à la fin du rapport, qu'est-ce que cela fait? En citant le texte d'Yves de Chartres, le Tellier n'a-t-il pas confessé ses scrupules et ceux des autres évêques? Je ne voulais pas dire autre chose. J'ajouterai seulement avec le P. d'Avrigny et Joseph de Maistre : « L'application ne pouvait être plus juste. »

P. 349.

« M. Gérin, qui se garde bien de donner la Déclaration en langue vulgaire, n'oublie rien pour accréditer cette erreur, —que les Quatre Articles sont une monstrueuse prostitution de la puissance ecclésiastique aux pieds des pouvoirs politiques.

P. 372. M. Gérin a pu écrire un gros volume sur l'Assemblée de 1682 sans donner le texte entier de la Déclaration. Et ce qu'il en donne, il le donne en latin, aussi bien que les six propositions de Sorbonne. Ceux qui ne savent pas le latin, ou qui ne se soucient pas de traduire, pourront croire à des monstruosités et haïr tout à leur aise une doctrine qui leur restera parfaitement inconnue. »

S'il m'est permis d'user ici d'un langage familier, cela s'appelle me chercher une mauvaise querelle. Et si j'avais traduit vos Quatre Articles, comment auriez-vous traité ma traduction ? C'est alors que vous m'auriez dit qu'après tout *une nuance est une nuance !* Comment pourrais-je trouver jamais celles qui vous plaisent? — Pour parler sérieusement, monsieur, cette *suppression* des Quatre Articles n'aurait-elle pas dû vous faire comprendre que je n'écrivais pas une histoire de l'Assemblée de 1682? Voulez-vous bien me permettre d'ajouter que ce qui vous offusque tant dans mon livre, c'est ce que j'y ai mis, et non ce que j'y ai omis ?

P. 524.

Bossuet, suivant les *Mémoires* de Ledieu, s'est exprimé ainsi au sujet de la lettre de rétractation des évêques en 1693 :

« Cette lettre n'est rien, puisqu'elle ne touche pas au fond de la doctrine, et elle n'a aucun effet, puisqu'elle n'est que de quelques particuliers contre une délibération prise dans une assemblée générale du Clergé et envoyée par toutes les églises, et dans toutes les universités, sans qu'il se soit rien fait au préjudice. »

« M. Gérin, dit M. Loyson, ne cite pas en entier, mais supprime, sans en rien dire, tout ce que nous avons souligné.

Or, les mots qu'il souligne sont :
1° *Elle ne touche pas au fond de la doctrine ;*
2° *Et dans toutes* jusqu'à la fin.

« Les derniers mots, dit mon critique, sont cependant bien importants pour entendre exactement la pensée de Bossuet. M. Gérin renvoie à M. de Bausset ; mais M. de Bausset a cité le passage intégralement. M. Gérin a donc, du même coup, mutilé et Bossuet et M. de Bausset. »

Les derniers mots n'ajoutent rien, selon moi, au sens général de la phrase : eussent-ils plus de portée, cette citation est tellement banale, lorsqu'on parle de ce fait historique, que j'aurais pu l'abréger sans inconvénient et sans crime. C'est même parce qu'elle est dans Bausset que je pouvais la supprimer tout à fait.

Quant aux mots *elle ne touche pas au fond de la doctrine*, qui sont fort importants, et que M. Loyson me reproche encore d'avoir omis, ILS SE TROUVENT DANS MON TEXTE !

Lorsque j'ai omis une partie des injures que vous m'avez adressées, monsieur, et qui, venant d'un prêtre, sont toutes graves, je vous ai vraiment mutilé ; mais ici, je n'ai mutilé ni Bossuet ni Bausset.

P. 529.

« M. Gérin, comme tant d'autres écrivains de bonne foi, fait sonner bien haut l'*Abeat quò libuerit;* mais, comme eux, il retranche toujours le mot *Declaratio* et n'achève jamais la citation. C'est un péché d'habitude. Tronquer les documents et leur faire dire ce qu'ils ne disent point, quelle ressource lorsqu'on soutient une thèse historiquement fausse ! »

Je crois n'avoir rappelé que deux fois l'*Abeat quò libuerit* dans mon livre : d'abord à la page v de la

préface, puis à la page 298, mais justement j'ai mis le mot *Declaratio!* Voici ces passages :

1° « Bossuet borna ses vœux à prouver que les Quatre Propositions n'étaient pas hétérodoxes ; il écrivit le fameux *Abeat Declaratio quò libuerit;* et cette vaine apologie, qui ne put même pas paraître de son vivant, reçut de lui pour titre définitif les deux humbles mots *Gallia orthodoxa.* »

Loin de vouloir induire le lecteur en erreur, en abrégeant la citation, n'ai-je pas au contraire formellement indiqué, par le reste de la phrase, le *manet inconcussa et censuræ omnis expers?*

2° « Bossuet sent le besoin de se défendre ; il ne parlera plus qu'avec amertume de la Déclaration et de ses principaux auteurs. Il suffit de rappeler le fameux *Abeat Declaratio quò libuerit,* et ses paroles à ses familiers en 1700, » etc.

Est-ce que ces phrases comportaient une citation plus longue? D'ailleurs cette citation est une de celles qui reviennent souvent dans les écrits ou dans la conversation, et qu'on désigne par quelques mots, comme le *Causa finita est* de saint Augustin, le *Quod ubique quod semper* de saint Vincent de Lérins, l'*Ubi Petrus* de saint Ambroise, etc ; et il n'est jamais venu à la pensée de personne d'appeler cela *tronquer des documents.*

Cette critique termine le volume de M. Loyson aussi heureusement que l'a commencé la fameuse falsification des lettres de Sainte-Marthe ! *Qualis ab incœpto!...* Faut-il achever le vers pour éviter une nouvelle accusation de faux?

Voilà les faux commis, *au grand jour*, dans les livres imprimés. Je passe à ceux que j'ai accomplis, *dans l'ombre*, sur les manuscrits.

II

CITATIONS TIRÉES DE MANUSCRITS.

P. 454.

« M. Gérin ne dit pas un mot de ces documents qui occupent plus de cent pages dans le manuscrit de Saint-Sulpice ! »

Il s'agit ici de diverses pièces en forme de placets adressés au Roi et à la Reine, ne se rattachant à aucun personnage ni à aucun événement connu, que M. Loyson prend au sérieux, et qui seraient, selon lui, d'un ultramontain anonyme proposant à Louis XIV de se prononcer pour l'infaillibilité pontificale, afin d'établir plus solidement le pouvoir absolu de la royauté. En vérité! Et quelle réponse, monsieur, Louis XIV fit-il à cette supplique? — Je ne plaisante pas, cela est grave, très-grave. *Ces deux factum ressassent perpétuellement la même idée : solidarité de l'infaillibilité pontificale et de l'absolutisme royal.* — Pour ne pas accroître votre embarras devant ce public qui nous écoute, je vous accorderai que le Roi reçut ces papiers; mais vous, monsieur, vous auriez dû les laisser dans le panier où il les jeta en disant : Mes

gallicans me suffisent avec le premier de leurs Quatre Articles[1] !

Tenez, monsieur, puisque nous parlons du manuscrit de Saint-Sulpice, pourquoi donc maugréez-vous si fort contre moi, parce que j'y ai puisé un très-petit nombre de pièces? Vous m'en voulez surtout du nom que j'ai donné à ce *fameux manuscrit de l'Arsenal que j'invoque comme la loi et les prophètes, — dont je fais tant de bruit, — comme si je voulais le recommander par le nom d'une compagnie* justement célèbre! Ce nom, je vous assure, ne recouvre aucun dessein machiavélique. Un savant bibliothécaire de l'Arsenal m'indiqua ces volumes, et je reconnus que c'était un recueil de pièces sur 1682, analogue à ceux qu'avaient faits toutes les maisons religieuses, tous les séminaires de Paris, et qu'on retrouve aujourd'hui dans toutes nos bibliothèques. Seulement il est beaucoup plus étendu que les autres, et contient plusieurs relations que je n'ai point vues ailleurs. Mais je n'y ai pas puisé au hasard, comme vous, monsieur. J'en ai tiré un petit nombre de documents assez importants, et c'est précisément pour cela que vous affectez de le mépriser. N'est-ce pas afin de le mieux décréditer que vous en avez extrait des pièces ridicules, comme ces placets au Roi dont nous parlions tout à l'heure? Vous m'en voudriez moins, si je n'avais pas in-

[1] « Aveugles corrupteurs du pouvoir, ils rendaient un singulier service au genre humain, en donnant à Louis XIV des leçons d'autorité arbitraire, en lui déclarant que les plus grands excès du pouvoir temporel n'ont rien à craindre d'une autre autorité, et que le souverain est roi dans l'Église comme dans l'État! » J. de Maistre, *de l'Église gallicane*, liv. II, chap. IV.

séré dans mon livre ces relations sur la Faculté de théologie que je n'ai pas acceptées facilement, vous le savez bien ; au bas desquelles j'ai mis une sorte de commentaire perpétuel, et dont j'ai constaté l'exactitude à l'aide des pièces les plus authentiques, lettres des ministres, Procès-verbaux du Clergé et papiers secrets de Colbert, remontant jusqu'à 1663. — Quant au nom, je vous ai dit, dans une note, pourquoi je l'appelle ainsi : c'est *pour abréger*. Au lieu de *Bib. Arsenal, jurisprud. franç. ms.* 31 *bis*, il est plus court de mettre *Ms. S.-Sulpice.* Et la désignation est exacte, parce qu'il appartenait à cette maison, qui en a été spoliée révolutionnairement comme de ses autres livres, et que j'en ai trouvé la description dans le catalogue de sa bibliothèque, conservé à la Mazarine.

P. 261.

« La liaison de Harlay avec Mazarin ne fut pas salie, comme le prétend M. Gérin, par l'envoi d'une note où l'archevêque réclame nettement pour prix de ses services une de ces quatre choses : une place dans le conseil du Roi, l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, la grande aumônerie ou la promesse d'une présentation au cardinalat. »

Le mot *salie* est de M. Loyson.

Je ne cite pas la pièce qui est très-longue, j'en donne le résumé ; j'indique où l'on peut la trouver. M. Loyson dit que ce n'est pas assez. Il en cite des fragments, et notamment la fin qui est conçue en ces termes :

« Que si Son Éminence se trouve encore engagée à cela, voudrait-elle donner à l'archevêque de Rouen la nomination

au cardinalat?... Car s'il ne peut lui donner une place au Conseil, ni la grande aumônerie, ni l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, que peut-il espérer de considérable qui soit un témoignage de son amitié? Voilà tout ce qu'il peut attendre de la générosité de S. Ém., de laquelle il lui ferait tort de douter et d'en attendre rien qui ne fût digne et proportionné, tant à celui qui destine les grandes choses par son bienfait, qu'à celui qui se prépare à le recevoir. »

Est-il possible d'être plus exact que je n'ai été? Mon appréciation n'est-elle pas même trop modérée? Et comment s'expliquer que M. Loyson ajoute aux paroles que j'ai déjà citées de lui cette censure finale :

« Sans doute, ce mémoire n'est pas d'une âme désintéressée de toute ambition ; mais c'est encore moins une note où l'archevêque réclame nettement le prix de ses services. Qualifier le mémoire de la sorte, en s'abstenant de le produire, c'est le dénaturer, c'est calomnier celui qui l'a écrit. »

Or, je n'ai rien cité de plus déshonorant pour ce prélat que les fragments ci-dessus publiés par M. Loyson : et mon critique se trouve même avoir atteint, non pas un, mais deux membres du Clergé, car il nous apprend que Harlay chargea l'évêque de Conserans de faire son marché avec Mazarin !

P. 258.

La falsification du document est flagrante.

Je cite, p. 174, une pièce des Archives portant que Harlay de Champvallon était parvenu à faire renoncer

les députés du second ordre à leur voix délibérative, *tant par ses caresses que par des espérances de bénéfices* qu'il leur donna ; et j'ajoute : « Un lecteur de cette pièce, blessé sans doute de ce qu'il avait sous les yeux, a tracé une légère rature qui va du mot *tant* au mot *bénéfices*. »

M. Loyson prétend que cette rature *est manifestement de la même main que l'écriture*, et que *j'ai rétabli le texte contre l'évidente intention de l'auteur*. J'ai trouvé cette pièce ; j'ai dit en quel endroit elle est gardée ; que l'auteur en est inconnu ; que les mots les plus fâcheux pour la mémoire du Harlay ont été rayés par la main d'un lecteur. M. Loyson croît qu'ils l'ont été par celle de l'écrivain lui-même qui avait sans doute *regretté l'injustice de ce membre de phrase*. Soit ; il n'en est pas moins certain, d'après cette pièce, que des contemporains de Harlay lui ont attribué le fait en question : c'est tout ce que j'ai voulu constater.

Je n'ai donc rien *falsifié*, rien *rétabli*.

P. 95.

« Sans en avertir en aucune sorte, M. Gérin a eu soin de retrancher deux mots dans la première phrase du premier avis, ainsi conçu : « Le premier qui est celui du P. C. tendait... » et de supprimer l'alinéa suivant qui termine cette pièce : On assure que le Pape a condamné le catéchisme des Jésuites, qu'ils enseignaient dans la Chine, » etc.

Pourquoi M. Loyson ne me reproche-t-il pas aussi d'avoir supprimé les quarante premières lignes de la même pièce qui renferment un abrégé du bref du

27 décembre 1679, et cette réflexion du rédacteur anonyme : « On a oublié d'ajouter qu'il y avait des ministres auprès du Roi, lesquels, quoiqu'ils tirassent de grands biens de l'Église, étaient les premiers à l'opprimer ? » La vérité est que je n'ai donné de cette pièce que ce qui se rapporte à mon sujet.

Si je n'ai pas mis les mots *qui est celui du P. C.*, c'est qu'ils m'ont paru sans intérêt et inintelligibles. Je ne me souviens pas d'avoir vu abréger ainsi le nom du P. de la Chaise. L'abréviation usitée a trois ou quatre lettres : d. l. C. ou P. d. l. C. Pourquoi aurais-je ménagé le P. de la Chaise? N'est-ce pas moi qui ai révélé le fait le plus affligeant de sa vie, en publiant la pièce d'où il résulte que l'acte d'appel au futur Concile de 1688 a été redigé en sa présence, par le Procureur Général, dans la chambre du Roi? Les *Notes* de Fleury ne nous ont-elles pas appris depuis longtemps qu'il fut un des promoteurs de l'Assemblée de 1682?

M. Loyson continue :

« C'est sans doute dans la même intention que M. Gérin fait précéder cette citation de ces lignes : *Un mémoire manuscrit du temps renferme d'intéressants détails sur ce qui fut agité et résolu entre le Roi et ses ministres.* Ce mot *ministres* est une précaution de plus pour assurer la réussite de l'escamotage par lequel les initiales du P. de la Chaise ont été soustraites. »

M. Loyson veut-il dire par là que je suppose arbitrairement qu'il s'agit de délibérations du Roi et de ses ministres, et que ce peuvent être tout aussi bien des entretiens de Louis XIV avec divers confidents? Je cite la

pièce ; je dis où je l'ai trouvée ; et je dis qu'elle rapporte les avis du Roi et de ses ministres, parce qu'elle porte en marge ces mots : « *Abrégé de ce même bref et les avis du Con*[el] (abréviation constante de *Conseil*) *sur ce bref.* »

« A cette première infidélité s'en ajoute une seconde. Le troisième parti est donné comme *résolu*, tandis que le manuscrit dit seulement : *qu'on croit avoir été suivi.* »

Il n'y a pas plus de *seconde* que de *première* infidélité. Ce parti fut en effet résolu et suivi. Louis XIV feignit d'entamer une négociation avec le Pape qui en accueillit les premières ouvertures avec cordialité. L'envoi du cardinal d'Estrées fut annoncé au mois de juin suivant ; mais le cardinal se fit longtemps attendre, et quand il fut rendu à Rome, il se contenta de répéter à Innocent XI ce que lui avait déjà dit son frère l'ambassadeur, conformément aux résolutions du Conseil, à savoir, *quels motifs avaient porté le Roi à faire sa déclaration de* 73. Et, dans un bref du 21 mars 1681, le Pape se plaignit avec raison à Louis XIV de cette négociation ainsi *tirée en longueur*, comme on l'avait décidé à Paris.

« *Quanquam enim*, disait-il, *ut ex ejusdem sermone conjicere potuimus, non aliud mandatum videtur habere quam explicandi causas et rationes in quibus innitur decretum* (de 1673) *quod diximus.* »

Je n'avais précisément cité cette pièce, dont l'origine est inconnue, que parce que j'y avais vu l'indication d'un fait confirmé dans tous ses détails par les documents officiels. (*Recherches*, p. 51.)

Je ne suis donc en défaut sur aucun point.

P. 140.

« M. Gérin donne cette lettre (de Colbert à l'archevêque de Paris 16 juin 1681), avec une ponctuation de fantaisie...... il rattache arbitrairement un membre de phrase, etc... mais l'occasion était si bonne de dénoncer la pression administrative sur les assemblées provinciales ! »

M. Loyson donne alors le texte de la lettre avec la ponctuation de la copie conservée aux Archives. Or cette pièce, qui a seize lignes et demie de texte très-fin, n'a que deux virgules et le point final. J'ai suppléé de mon mieux à la négligence du copiste, comme tout autre eût fait à ma place ; et, en admettant que ma virgule ne soit pas bien placée, M. Loyson avoue lui-même qu'*après tout, de quelque manière qu'on la ponctue*, la lettre contient, entre autres choses, *un grand désir* (de Colbert et du Roi) *de voir régner dans les procurations une uniformité importante au bon et rapide fonctionnement de l'Assemblée générale*. C'est là précisément, selon moi, une *pression administrative*, suivant le mot de M. Loyson ; il est d'un autre avis, soit ; mais je garde le mien. — Je maintiens d'ailleurs que ma ponctuation est très-exacte.

P. 109.

Des notes mal écrites ou mal lues, comme il est arrivé à Bausset et à bien d'autres, me donnent la phrase suivante :

« On dit que le pape Innocent XI a manqué dans la procédure, et qu'il devait donner des commissaires sur les lieux ; mais cette objection n'est pas démonstrative; »

Au lieu de celle-ci :

« On dit que le Pape Innocent XI a manqué dans la procédure et qu'il devait donner des commissaires sur les lieux, suivant le Concordat. C'est la raison la plus spécieuse, mais elle n'est pas démonstrative. »

Si cela se trouvait dans le cardinal de Bausset !

« Mais cette mutilation soigneusement cachée, dit M. Loyson, ne peut avoir pour but que d'écarter la question du Concordat, de laquelle dépend, comme nous l'avons déjà dit, la moralité de la convocation et de l'Assemblée des évêques. »

Mais que m'importait de ne pas prononcer le mot de Concordat ? Dès qu'on parle de procédures canoniques contre un évêque et de commissaires sur les lieux, qui ne sait que c'est une application du Concordat de 1516 ? — M. Loyson me reproche de ne pas donner la date de cette pièce. Elle n'est pas dans le manuscrit et je ne la sais pas. Mais, me dit-il, pourquoi ne pas citer un autre fragment qui nomme un des successeurs d'Innocent XI et qui prouve ainsi que la pièce n'est pas antérieure à l'Assemblée de 1682 ? Cela était parfaitement inutile. Renaudot, premier commis des affaires étrangères, rédigeant ce mémoire officiel, aurait mis simplement *le Pape*, s'il eût parlé du Pape régnant. Dès qu'il nomme Innocent XI, c'est que celui-ci est mort. Cela résulte même de l'autre fragment que cite M. Loyson : « Il s'agit de savoir,

1° Si le Pape est en droit de demander satisfaction ;

2° Si le procédé d'Innocent XI est canonique, etc... »

Or, Innocent XI étant mort en 1689, il résulte claire-

ment de mon texte que la pièce est de longtemps postérieure à 1682. Je n'avais rien à cacher, et je n'ai rien caché en effet.

P. 440.

M. Loyson me reproche de n'avoir pas, en indiquant le nombre des docteurs de la Faculté de théologie de Paris en 1682, donné les mots suivants qui se trouvent dans la pièce citée par moi : *Sur quoi* (735) *il en faut retrancher* 132 *qui n'ont pas fait leur résumpte.* »

« Au moins, dit-il, faudrait-il être exact dans les calculs. .... La pièce originale fait une soustraction dont M. Gérin a tenu si peu de compte qu'il l'a entièrement passée sous silence. »

On va voir que je devais omettre soigneusement cette annotation, comme j'ai laissé de côté bien d'autres chiffres ou calculs que renferment les mêmes pièces. A l'endroit cité de mon livre, je recherche par qui étaient professées en 1682 les opinions dites ultramontaines. Je donne le nombre total des docteurs de la Faculté de Paris, et je crois établir que les adversaires des maximes gallicanes sont les plus pieux, les plus savants et les plus nombreux. Pourquoi ne me serais-je occupé que des docteurs ayant fait leur *résumpte*, c'est-à-dire ayant passé, après six ans de doctorat, cette dernière épreuve qui leur conférait le droit de voter aux assemblées, de présider aux thèses, etc.? Qu'un docteur ait ou n'ait pas encore le droit de suffrage, il n'en a pas moins des opinions qu'il répand autour de lui, et j'ai le droit de le

faire entrer dans mon calcul. Combien cette critique de M. Loyson est imprudente, et comment n'a-t-il pas vu que j'ai simplement imité Colbert lorsque, en 1663, il se faisait informer par ses confidents de l'opinion des membres de la Faculté? J'ai même été bien plus discret que lui, car il comptait non-seulement tous les docteurs, après ou avant leur résumpte, mais encore les licenciés et les bacheliers en théologie, comme on peut le voir dans un des appendices de mon livre! Et moi, je m'en suis tenu aux docteurs.

J'ai à régler avec M. Loyson une autre affaire de *résumpte*, et pour ne pas donner au lecteur le temps d'oublier ce que signifie ce terme suranné, j'y arrive aussitôt.

P. 444.

« Chose inouïe, dit M. Gérin, car six Augustins, cinq Jacobins et quatre Cordeliers avaient signé (la fameuse requête au Parlement, en 1682, pour obtenir la permission de tenir les assemblées de la Faculté), tandis que chacun de ces ordres n'avait que deux voix. Que M. Gérin nous permette de le lui dire, un magistrat devrait être moins prompt à accuser le Parlement d'avoir menti dans un arrêt. Ce que le Parlement a voulu dire et ce que M. Gérin aurait compris avec un peu plus de réflexion et peut-être avec une connaissance moins incomplète des usages de la Faculté, surtout avec le souvenir de ce qu'il a si loyalement retranché dans la supputation des docteurs, c'est que tous les signataires de la requête avaient fait leur résumpte, que par là même ils avaient tous droit de suffrage dans les assemblées.

« De ce que chaque ordre n'avait que deux voix, il ne s'ensuit nullement que chaque *docteur régulier* qui avait fait sa résumpte ne fût pas *personnellement* apte à voter. Beau-

coup de légèreté, doublée de beaucoup d'assurance, peut seul tomber dans de telles méprises et y ramasser de telles calomnies. »

Je ne renvoie, ni d'intention ni de fait, ces gros mots à mon censeur. Je lui dis simplement qu'il se trompe. La résumpte ne lui porte pas bonheur. — Je ne dis pas que le Parlement ait menti, je dis qu'il a violé les règles dont il était lui-même l'auteur. — Je sais bien qu'un docteur régulier ayant fait sa résumpte est *apte à voter*, mais je dis que, le Parlement et le grand Conseil ayant réduit à deux le nombre des voix de chaque ordre religieux, la requête, qui était un des actes les plus graves que la Faculté pût faire, n'aurait dû être signée que par deux Augustins, deux Cordeliers, etc. Et je ne suis pas le premier à faire cette critique de l'arrêt du Parlement : les contemporains m'ont devancé, et la relation par moi tirée du Ms. de Saint-Sulpice s'exprime ainsi :

« On a fait signer autant de religieux qu'on en a pu gagner, de sorte qu'il s'en trouve quatre des Cordeliers, cinq des Jacobins et six des Augustins, quoique, selon le règlement et l'usage de la Faculté, il n'y en ait que deux de chaque ordre qui aient droit de suffrage. — Au reste, ce nombre de 162 docteurs, qui paraît si considérable, n'est que la quatrième partie des docteurs qui composent la Faculté de Paris. Car il y en a plus de 700, dont une bonne partie demeure à Paris, et ainsi il se trouve qu'il y a plus de 500 docteurs qui n'ont pas signé la requête. »

Donc, je n'ai montré ici ni beaucoup de légèreté, ni

beaucoup d'assurance; je n'ai pas commis de méprise, et je n'ai calomnié personne. J'ai été un narrateur parfaitement exact.

P. 465.

M. Depping ne pouvait commettre cette bévue. Elle était réservée à M. Gérin qui, toujours dominé par l'esprit de parti et peu attentif aux manuscrits, affirme résolûment : 1° que cette pièce n'est pas l'œuvre du Procureur général ni de M. de Croissy, mais des prélats interrogés par ce ministre ; 2° qu'elle est la réponse complaisante de ces prélats au mémoire de M. de Croissy. — P. 500. Ici commence ce que M. Gérin donne pour la réponse des archevêques. — P. 502. Ici finit, avec le mémoire de M. de Croissy, la méprise de M. Gérin.

Bévue, méprise, fausse attribution de pièce : c'est beaucoup à la fois ! Et justement il va se trouver que M. Gérin a seul raison, et plus encore qu'il ne l'avait cru d'abord. Il s'agit d'une pièce relative aux négociations sur le refus des bulles, que j'avais attribuée à l'un de ces trois personnages, Harlay de Champvallon, le Tellier ou Nicolas Colbert.

Or, j'avais dit deux choses à l'endroit critiqué, l'une exacte, l'autre erronée. M. Loyson s'approprie bien vite l'erreur, et ne songe pas à profiter de l'utile conjecture que j'avais faite. La seule inspection du volume où sont ces pièces révèle qu'il n'est pas facile d'en déterminer l'origine, si l'on n'a pas une certaine clef. Elle est trouvée maintenant, cette clef, et il n'y a plus rien d'obscur. Le volume 3 des *Mélanges* Colbert renferme les papiers particuliers de Nicolas Colbert, archevêque de Rouen.

Cherchez ses autographes les plus certains, par exemple dans le 135e volume de la même collection, et tout s'expliquera. Le 3e volume contient un grand nombre de pièces écrites par ce prélat ou par ses secrétaires, et des lettres à lui adressées par M. de Croissy, son oncle. Or, la pièce que M. Loyson attribue à ce ministre est précisément de son neveu. Cela résulte d'une lettre de M. de Croissy, du 2 novembre 1691, à Nicolas Colbert, lui parlant du mémoire que ce prélat lui a précédemment envoyé, et lui annonçant qu'il ne lui enverra pas le sien. Le mémoire de l'archevêque de Rouen, commençant par ces mots : *Je ne crois pas qu'il soit à propos*, n'est dans ce volume qu'en copie ; mais cette copie porte une lettre et un chiffre indiquant le troisième paragraphe, qui sont incontestablement de la main de ce prélat.

Et voilà comment on éclaircit peu à peu les problèmes historiques en étudiant les pièces avec calme, et comment on les embrouille en portant dans cette étude le désir de trouver un auteur en faute.

III

OBJECTIONS DIVERSES.

P. 187.

Je cite dans mon livre une lettre de Colbert à l'évêque d'Avranches, futur député à l'Assemblée. Elle commence ainsi : « Monsieur, le Roi ayant estimé que vous pourrez servir plus utilement qu'aucun autre pour le

bien de son service et l'avantage de l'Église à l'Assemblée du Clergé..., Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle a fait choix de vous, » etc.

« Il va sans dire, dit M. Loyson, que le mot *servir* est souligné par M. Gérin. Est-il possible d'ignorer à ce point le style du temps, ou de compter assez sur l'ignorance du lecteur pour lui tendre un piége aussi grossier? Et c'est de ce mot que M. Gérin s'autorise pour dire : « Le Roi fit avertir le nouveau député de l'honneur qu'il lui faisait et des services qu'il attendait de lui ! »

Je tiens vraiment à mon interprétation, car elle est conforme à celle des évêques eux-mêmes, lorsqu'ils promettaient de *servir* le Roi dans les Assemblées du Clergé. Cosnac, évêque de Valence, raconte que Louis XIV lui dit, à son lever : « Vous me ferez plaisir de suivre les sentiments de M. l'archevêque de Paris, que je suis persuadé que vous trouverez bons. » Je ne pus répondre autre chose, ajoute-t-il, si ce n'est : Sire, je ne perdrai jamais l'occasion de *vous servir et de vous plaire.* Et l'archevêque de Reims écrivait à Louvois, à la veille de l'Assemblée de 1681, dans une lettre que je publierai prochainement avec beaucoup d'autres : « Je lui ai répondu (à l'archevêque de Paris)... que nous ne devions songer qu'à profiter de concert de l'occasion qui se présentait de *servir Sa Majesté et de lui plaire.* » Et Bossuet, suivant Ledieu, disait que Harlay avait suivi *comme un valet* les volontés des ministres.

Je connais donc bien le *style du temps*, et malheureusement la conduite était souvent conforme au langage.

P. 7.

« M. Gérin ne calomnie-t-il pas le roi de France? Ou nous ne comprenons plus le français, ou il dit clairement que les fruits (des évêchés vacants) étaient perçus par le Roi au détriment des futurs évêques. »

Voici ce que j'ai dit : « Le Pape défendait, comme gardien suprême des droits de l'Église universelle, que le Roi de France, pendant la vacance d'un certain nombre de siéges, perçût des fruits et disposât de bénéfices qui devaient être réservés aux évêques futurs. » Je ne parle nullement de l'emploi des revenus touchés pendant la vacance; je m'efforce sans cesse de mettre en relief le principe engagé dans le conflit et soutenu énergiquement par Innocent XI, celui de la liberté de l'Église. D'ailleurs, le Pape avait raison en fait comme en droit. Si Louis XIV donnait au nouvel évêque les fruits perçus depuis la mort de son prédécesseur, ces fruits avaient été recueillis *en son nom* par un économe royal qu'il désignait. Le nouvel évêque ne les recevait qu'à titre gracieux, et non en vertu de son droit et des canons. Louis XIV pouvait leur donner une autre destination, et M. Loyson rapporte lui-même, à la page suivante, que depuis quelques années il en *faisait prendre un tiers pour les nouveaux convertis de l'hérésie*. Ainsi, pour ne parler ici que du côté temporel de la Régale, Innocent XI était fondé à réclamer pour l'Église l'exercice de sa liberté originaire.

P. 46.

Parce que je n'ai pas cité une lettre de l'évêque de Pamiers rejetant sur le P. de la Chaise la responsabilité des troubles survenus dans son diocèse, M. Loyson demande : *Est-ce écrire honnêtement l'histoire?* Mais cette lettre se rattache aux querelles du jansénisme et à des questions de personnes qui ne rentraient nullement dans le cadre de mes recherches. Je ne m'occupe du schisme de Pamiers qu'autant qu'il est nécessaire pour apprécier la conduite de l'Assemblée de 1682, qui se permit de blâmer le Pape et de louer l'archevêque de Toulouse à l'occasion de cet événement. Or, l'Assemblée n'eut à s'occuper ni du P. de la Chaise ni de ses confrères.

M. Loyson dit, quelques pages plus loin, que je *crains d'attirer l'attention sur le parti contraire aux jansénistes.* Or, précisément j'ai dit ceci dans mon livre : « Un Jésuite français, le P. Maimbourg, s'était jeté dans les querelles de la Régale avec quelques-uns de ses confrères, et avait résisté aux ordres de ses supérieurs et au Pape lui-même : c'est un épisode curieux qui mérite un chapitre à part et que nous raconterons un jour. » Et il est piquant de voir M. Loyson lui-même citer ce passage qui, ce me semble, attire tout spécialement *l'attention sur le parti contraire aux jansénistes.* Mais ce n'est pas assez à son gré : il me malmène pour ne m'être pas *donné la peine d'écrire un chapitre de plus.* Comment concilier cela avec son dessein, qui est

manifestement de prouver que je n'ai déjà que trop écrit?

P. 89.

J'ai écrit ceci : « *N'obtenant point de réponse* (à son premier bref sur la Régale), le Pape écrivit, le 21 septembre de la même année, un second bref qu'il n'envoya qu'au mois de janvier suivant. » Or, Louis XIV avait écrit au Pape après ce premier bref, et c'est au second seulement qu'il dédaigna de répondre. M. Loyson me reproche durement cette erreur, qui est cependant bien légère; car la lettre du Roi était tellement évasive, que le bruit courut qu'il n'avait pas écrit. C'est ce qu'atteste le rapport de l'intendant de Provence, cité par moi, p. 138. « Au fond, disait l'archevêque d'Aix, qu'a fait le Pape, que des admonestations auxquelles son devoir l'engage? *Il a écrit deux premiers brefs sans réponse.* Au troisième, on a pris feu, » etc. D'ailleurs, il ne résulte de là aucune différence dans les jugements à porter sur la conduite du Roi et du Pape, le premier montrant sa hauteur habituelle, et l'autre une patience qui ne se lassa qu'après une longue attente.

P. 135.

« Avec une audace qui n'a besoin ni de preuves ni d'indices pour affirmer, on a écrit : Les deux provinces opposantes (à ce que le second ordre fût privé de la voix délibérative dans l'Assemblée de 1682), étaient, sans nul doute, celles de Besançon et de Cambrai, où régnait encore la vraie discipline de l'Église.......... M. Gérin n'est pas plus en

connaissance intime avec l'histoire qu'avec le droit canonique. »

Les deux lignes critiquées se trouvent dans une note au bas de la page. Voici les raisons que j'avais de faire cette conjecture. Les provinces de Besançon et de Cambrai, réunies depuis peu de temps à la France, n'étaient pas soumises au Concordat de 1516. Elles étaient pays d'obédience et se rattachaient plus étroitement au Saint-Siége. Sachant que l'Assemblée projetée devait se réunir sans la permission du Pape et même pour lui faire la guerre, elles ne voulaient voir en elle qu'une des assemblées ordinaires du Clergé de France, et, en consentant à ce que ces députés du second ordre n'eussent que voix consultative, elles auraient paru la considérer comme un Concile, où les prêtres, de droit commun, n'ont pas voix délibérative. Ma conjecture était si bien fondée que M. Loyson a trouvé la preuve que Besançon fut en effet une des deux provinces opposantes; et il ne doit pas triompher de la preuve, trouvée depuis mon livre, que la seconde est la province d'Aix; car précisément la Provence était aussi pays d'obédience, non compris dans le Concordat, et l'archevêché d'Aix est resté jusqu'à la Révolution soumis à la légation d'Avignon. — Ainsi, ma conjecture était légitime et dénotait quelque connaissance de l'histoire et du droit canonique.

P. 153.

« Nous ne sommes pas allés chercher cette dépêche à Carpentras (la lettre du Roi à Grimaldi du 25 août 1681, em-

pruntée par moi à la *Revue des Sociétés savantes*, qui l'avait reçue de Carpentras). Elle se trouve aux Archives de l'Empire, dans les registres du secrétariat de la maison du Roi. Comment M. Gérin qui y a pris, avec la lettre de Colbert à l'archevêque de Paris, celle que nous allons citer de Colbert à l'intendant de Provence, et qui y a vu, puisqu'il en parle, les lettres aux évêques de Riez, de Sisteron, de Gap, d'Apt et de Fréjus, n'y a-t-il pas vu celle-ci? Comment donc étudie-t-il les documents, ou rend-il compte de ses études? »

Il faut m'accorder que j'avais déjà trouvé assez de choses dans ce même registre, qui est un gros in-folio. J'avoue que je ne rencontre pas toujours tout de suite ce que je cherche, et que je reviens souvent sur mes pas. Il n'est pas bien sûr que cela n'arrive pas à tout le monde, et à M. Loyson comme aux autres. S'il prend la peine de lire ma 2e édition, il sera assez surpris d'y rencontrer des choses qui ont cependant passé sous ses yeux et qu'il n'a point vues.

P. 93.

Si je place les actes pontificaux annulant les procédures de l'archevêque de Toulouse avant le troisième bref au Roi sur la Régale (27 décembre 1679), au lieu de les mettre après, il est certain que l'appréciation de ces faits n'en peut pas être modifiée. Tout au plus serait-on autorisé à juger Innocent XI moins patient qu'il ne l'a été réellement, ce qui est plus favorable à la thèse de M. Loyson. Et en restituant cette chronologie de procédures compliquées, il n'y avait absolument aucune raison de s'écrier : « Nous le demandons à toute âme loyale, est-il permis d'écrire ainsi l'histoire? »

P. 253 A 256.

M. Loyson me reproche d'avoir dit que la province de Rouen eut trois députés du premier ordre ; que la présence de Nicolas Colbert, coadjuteur, violait toutes les règles, et qu'elle fut imposée par ordre. Et il croit avoir prouvé *aux plus aveugles avec quelle bonne foi on travestit les faits!*

Mais les pièces citées par M. Loyson établissent bien mieux encore que mon livre la vérité de mes trois assertions.

1° Nicolas Colbert, dit M. Loyson, n'était là que comme coadjuteur de Mgr de Médavy. — Mais si le droit de siéger à l'Assemblée générale lui appartenait en vertu de son titre de coadjuteur, il n'avait pas besoin que l'assemblée provinciale suppliât l'Assemblée générale, par l'intermédiaire de l'archevêque de Rouen et de l'évêque d'Avranches, qu'elle le reçût, lui troisième, avec ces députés. Il est évident qu'elle ne pouvait pas lui donner le titre de troisième député, puisque l'ordre de convocation limitait à deux les députés du premier ordre. Mais, sous cette formule nouvelle, elle le désigna comme son représentant.

2° Toutes les règles furent violées. — M. Loyson prétend au contraire que l'Assemblée n'innova pas, *qu'elle se conforma à des précédents que M. Gérin ne peut ignorer*. Certainement, je ne les ignore pas, et c'est pour cela que je maintiens mon assertion. Si l'on eût été dans la règle, est-ce que le procès-verbal désignerait

comme une *grâce* l'admission du coadjuteur? porterait-il la clause *sans tirer à conséquence*, page 369?

3° Volonté du Roi. — Eût-on, sans avoir pris ses ordres, fait entrer le coadjuteur dans une Assemblée qui comptait déjà deux évêques portant son nom, et dont le ministre Colbert était promoteur?

P. 257.

« Il est faux et doublement faux de dire que, lorsque l'Assemblée générale se constitua, quelques députés du second ordre *réclamèrent contre la prescription du Roi qui les réduisait à la voix consultative*. D'abord, il n'y eut pas de réclamations; l'archevêque de Paris les prévint. Secondement, ce n'était pas le Roi, mais la Petite Assemblée qui........ avait voulu que les députés du second ordre n'eussent pas voix décisive. »

1° Il résulte formellement du procès-verbal de l'Assemblée que, dans la séance du 29 novembre 1681, l'archevêque de Paris *prévenant les remontrances que les députés du second ordre étaient chargés de faire à la Compagnie*, empêcha toute discussion et rappela ce qui avait été arrêté dans la Petite Assemblée. Or, pour dire que des remontrances allaient être faites, il fallait que l'archevêque eût reçu des plaintes : ce qui n'avait pu manquer de se produire depuis près de deux mois que siégeait l'Assemblée.

2° La Petite Assemblée n'avait rien voulu, si ce n'est exécuter la volonté du Roi. C'est le Roi qui fit enjoindre par Colbert et Seignelay à tous les intendants du royaume de communiquer aux métropolitains le procès-verbal de

l'assemblée de Senlis sur la délibération du second ordre, afin que l'exemple de la province de Reims fût suivi par toutes les autres. (*Recherches*, p. 128. — Loyson, p. 133.)

Au lieu de deux faux, il y a donc là deux vérités.

P. 285.

J'avais écrit ceci : « Le même Bossuet qui dira plus tard, quand l'Assemblée aura cédé au Roi, que rien n'est plus propre que les Quatre Articles à ramener les princes et les peuples protestants dans le sein de l'Église, est le même qui, dans le récit de Fleury, répugnait à voir cette question traitée, et qui disait avec l'évêque de Tournai : « On augmentera la division qu'on veut éteindre. »

« La contradiction dont on accuse Bossuet est une pure invention de M. Gérin. La division que Bossuet craignait de voir augmenter par la Déclaration était entre le Saint-Siége et la France, non entre les protestants et l'Église. Le livre de M. Gérin est plein de quiproquos pareils.»

Il n'y a pas même ici l'ombre d'un quiproquo. Autrement il faudrait dire que, selon Bossuet, la division pouvait s'accroître entre la France et le Saint-Siége, sans qu'il en fût de même entre l'Église et les protestants, et que le grand évêque était indifférent aux conséquences que le conflit de Rome avec l'Église de France pouvait avoir dans le reste de la chrétienté. Et il est si vrai que la querelle suscitée au Saint-Siége par Louis XIV nuisait à la réunion des protestants, que M. Foucher de

Careil cite, dans son édition de Leibniz, deux lettres écrites par l'évêque de Thina, suivant l'ordre de l'Empereur, à Bossuet, afin qu'il fît *tout son possible auprès du Roi pour empêcher le cardinal d'Estrées d'entraver l'affaire à Rome :* cette affaire était la réunion espérée de 14 princes allemands à l'Église! (*Rech.*, p. 308 et s.)

P. 118.

Je *trompe mes lecteurs* lorsque je dis que la Petite Assemblée de 1681 obéit au seul *caprice* du Roi en mettant un intervalle de quarante jours entre ses séances. Que M. Loyson ne triomphe pas trop en m'opposant le procès-verbal officiel qui indique une seule séance au mois de mars, et non plusieurs; car, quel qu'en ait été le nombre, personne ne croira jamais que les évêques pussent se réunir sans la volonté formelle du Roi. Fleury nous dit qu'il avait peur de trois ou quatre évêques assemblés; et en effet, il ne permit jamais les Conciles provinciaux. Quarante-deux prélats auraient-ils tenu séance, sans sa permission? Il ne faut pas oublier que c'est précisément à la Petite Assemblée que s'applique l'épigramme de Racine :

Un ordre hier venu de Saint-Germain
Veut qu'on s'assemble : on s'assemble demain, etc.

Si M. Loyson n'est pas encore convaincu de la docilité des prélats, il faudra bien qu'il se rende lorsqu'il lira une lettre de l'archevêque de Reims au marquis de Louvois, son frère, où il expose le plan de campagne arrêté entre lui et Harlay de Champvallon, quelques se-

maines avant la Petite Assemblée : je me borne à en extraire ici le passage suivant :

« Je lui ai répondu que quand nous aurions été plus éloignés que nous ne l'avons été de bien vivre ensemble, l'intérêt que le Roi peut prendre à l'assemblée qu'on propose nous devait réunir, et que nous devions tant tous deux à S. M. que, sans nous souvenir de nos animosités particulières, si nous en avions, nous ne devions songer qu'à profiter de concert de l'occasion qui se présentait de servir Sa Majesté et de lui plaire. »

P. 286.

A propos de M. de Brias, archevêque de Cambrai, j'avais dit : « Ce saint prélat, le seul entre tous ses collègues qui méritât un pareil éloge, fut le seul qui s'opposa aux Quatre Articles; et il ne donna sa signature qu'après qu'on lui eut assuré que la Déclaration ne devait pas porter atteinte à la liberté des opinions. » M. Loyson dit que je me *targue* de l'autorité du cardinal de Bausset, des Opuscules de Fleury et des Procès-verbaux du Clergé, mais que je suis formellement démenti par les documents que j'invoque. Il les cite tous, et notamment le procès-verbal qui s'exprime ainsi :

« Mgr l'archevêque de Cambrai a seulement dit dans son avis, qu'ayant été nourri dans des maximes opposées aux nôtres, il n'avait cru d'abord pouvoir être de l'avis commun, mais qu'il était obligé d'avouer qu'il avait été convaincu par la force de la vérité établie par Mgr l'évêque de Tournai et par MMgrs les Commissaires, et qu'il était maintenant bien persuadé que leur sentiment était

le meilleur ; qu'il y entrait d'autant plus volontiers qu'on ne prétendait pas en faire une décision de foi, mais seulement en adopter l'opinion. »

Je crois avoir interprété exactement les formules du procès-verbal officiel. M. Loyson commence par m'infliger un triple démenti pour avouer plus tard : « Sans doute il y a du vrai dans ce que M. Gérin dit. »

Mais mon contradicteur ajoute bien vite :

« Il n'en est pas moins faux qu'après s'être opposé aux Quatre Articles, Brias y ait apposé sa signature comme on contresigne la liberté d'une opinion qu'on ne partage pas. »

Mais s'il était aussi profondément *convaincu* et *persuadé* que M. Loyson le prétend, pourquoi résistait-il *à la décision de foi?* Si sa *conviction* n'était pas d'une nature particulière, pourquoi fut-il seul à faire ces réserves qui durent être insérées au procès-verbal officiel ? N'était-ce pas la seule protestation que, vu les circonstances, il pût faire contre les expressions si regrettables des Quatre Articles et de la circulaire aux évêques de France : *declaranda*, *sancienda*, *nunquam intermorituri canones*, etc...?

P. 399.

A propos du passage suivant d'une relation que je donne dans l'appendice de mon livre : « La Faculté de théologie de Paris est l'unique Faculté de l'Europe qui n'enseigne pas l'infaillibilité du Pape, » j'avais mis en note cette simple réflexion : « Que le lecteur prenne garde à cette vérité. Elle explique les censures sévères

qui frappèrent la Déclaration, non-seulement à Rome, mais dans toute l'Europe, aussitôt qu'elle fut publiée. » M. Loyson dit:

« Nous mettons M. Gérin au défi de justifier cette assertion. »

M. Loyson n'entend le mot *censure* que dans le sens de condamnation prononcée par un tribunal ecclésiastique. Il me paraît s'appliquer aussi à des écrits très-sévères dirigés contre une doctrine, et convenir en particulier aux ouvrages de Charlas, Steyaert, Sfondrate, Schelstrate, d'Aguirre, Gonzales et Roccaberti, qui parurent en Belgique, en Suisse, en Italie et en Espagne. Si cette note de l'appendice prête à l'équivoque, M. Loyson devrait se rappeler que, dans le corps du livre, je rapporte très-exactement les faits: « P. 376. Parmi les nombreux écrits qui furent bientôt publiés dans toute l'Europe contre les actes de l'Assemblée, on remarqua la censure prononcée par l'archevêque de Strigonie, » etc...

P. 361.

« M. Gérin veut à toute force que Bossuet fût ultramontain en 1663. — Ce n'est plus avec M. Floquet seulement, c'est avec le P. Gazeau qu'il est en contradiction. »

Le savant M. Floquet avait porté un jugement qui est aujourd'hui reconnu exact, mais qu'il n'appuyait pas de motifs suffisants. Les pièces nouvelles, insérées dans mon livre, m'avaient montré Bossuet votant dans les assemblées de la Faculté avec les antigallicans, et on le signalait à Colbert comme suspect. Il a fallu pour tran-

cher définitivement la question dans le sens primitivement indiqué par M. Floquet, les précieuses découvertes du R. P. Gazeau, qui sont postérieures à ma première édition.

P. 376.

« M. Gérin fait sur cette date (29 juin, dissolution de l'Assemblée), la remarque suivante :

« On lit le 25 juin dans les Procès-verbaux imprimés et presque partout. Il résulte des documents manuscrits et notamment des *Registres du secrétariat*, que la date véritable est le 29. »

« Nous confessons humblement que, dans les Procès-verbaux imprimés, la dernière séance de l'Assemblée est du 25 juin : mais elle se termine par une convocation au 1er juillet. Vient ensuite la lettre du Roi, bien et dûment datée du 29 juin. M. Gérin lit donc avec les mêmes illusions le texte des documents et leurs dates. »

Ce n'est pas avec des illusions, mais avec prévention que M. Loyson me lit, et je vais lui en donner bien des preuves à la fois. Je n'ai pas dit que l'Assemblée tint sa dernière séance le 29 juin. J'ai donné (p. 238) le 29 comme date de l'ordre de séparation immédiate, au lieu du 25 qu'on lit partout. Et en citant, à la page suivante, la lettre de Colbert datée du 30 juin qui permet au nom du Roi à l'Assemblée de se réunir le *lendemain* pour signer le procès-verbal, j'indique assez clairement que l'Assemblée se réunit encore une fois, le 1er juillet, au lieu de ses séances. — Ainsi, en faisant disparaître une erreur, je n'en ai pas commis une autre ; et il y avait quelque intérêt à rectifier cette date du 25 qui se trouve

dans le procès-verbal. La lettre du Roi, *bien et dûment datée du* 29 *juin*, ajoutait à la confusion au lieu de la faire cesser; et cela est si vrai que l'erreur dont je parle a été partagée par le rédacteur de la notice historique qui est en tête du Procès-verbal de l'Assemblée. Il n'y a là aucun étalage d'érudition; j'ai fait cette remarque dans une note de trois lignes au bas de la page. Quoi qu'en dise mon censeur, j'ai donc lu exactement les documents et leurs dates.

P. 378.

« M. Gérin, avec le discernement qui le distingue, dit à ce propos : « Les procès-verbaux de l'Assemblée, cachés au Clergé lui-même par le Roi et ses ministres jusqu'en 1710. »

Quel que soit mon discernement, je dis cela parce que c'est vrai. Cosnac dit dans ses *Mémoires* que le procès-verbal fut *retiré et remis au Roi.* M. Loyson, en reconnaissant lui-même que *par cette discrétion, Louis XIV voulait ménager Rome ;* que *c'était une question d'égards et une question de prudence*, confirme mon récit. Et il est incontestable que ces papiers ne furent rendus au Clergé qu'en 1710. (*Procès-verbaux*, t. VI, p. 1022.)

P. 386.

A propos d'un acte du Procureur général au Parlement de Paris, intitulé *Protestation de M. le Procureur général lors de l'enregistrement de l'édit concernant la Déclaration du Clergé sur la puissance ecclésiastique*, j'avais écrit ce qui suit: « Le Procureur général de

Harlay ne se borna pas à requérir l'enregistrement; mais il protesta contre la Déclaration du Clergé. »

M. Loyson reproduit cette pièce après moi et dit :

« Dans le langage intéressé de M. Gérin, cela s'appelle *protester contre*. Dans celui du Procureur général qui savait apparemment ce qu'il se proposait de faire, cela s'appelait *protester lors*..... ou *à propos*. Et dans le langage de tout appréciateur impartial, cela s'appellerait volontiers *protester en faveur*. M. Gérin fait bon marché de ces nuances. Le mot de *protestation* lui suffit. Ce procédé avait un nom dans le langage de l'École : *ad fucum faciendum*. »

Quel que soit le mot employé, la Déclaration, cela est évident, ne contente pas le Procureur général. Il paraît craindre que l'Église n'y ait caché quelque piége. M. Loyson reconnaît lui-même qu'il fait deux réserves. Or, si ces réserves étaient de peu d'importance, il les eût glissées à la fin dans les formules d'usage, après avoir fait l'éloge de l'acte dont il demandait l'enregistrement. Loin de là, il commence par dire qu'il faut bien se garder de prendre cette simple *déclaration* pour une *décision* qui eût dépassé la compétence de l'Assemblée. Il regrette ensuite que l'Assemblée n'ait pas censuré les maximes opposées aux Quatre Articles. Il est si vrai que tel est le sens de cette pièce, qu'en 1691, le même Harlay, devenu premier Président et consulté par Louis XIV sur les conditions de l'accommodement avec le Pape, consentit très-volontiers à la rétractation de l'édit de 1682. M. Loyson peut se reporter à la pièce suivante, citée dans mon livre, p. 456 :

« *Ce n'est pas que l'on doive*, disait-il, *avoir un grand*

attachement pour l'édit donné sur les Propositions du Clergé, et que si sa *rétractation* pouvait contribuer à l'accommodement de ces malheureuses contestations, on dût faire grande difficulté de le révoquer. »

Un premier Président n'aurait pas parlé ainsi d'un édit qu'il eût accepté avec autant d'empressement que le suppose M. Loyson.

P. 390.

« S'il fallait en croire une relation contenue dans le manuscrit de Saint-Sulpice, l'arrêt (ordonnant l'enregistrement spécial de l'édit de mars 1682 dans les registres de la Faculté de théologie de Paris) aurait été rendu (le 2 mai 1682) dans la séance même de la Faculté. Mais les registres du Parlement contredisent formellement cette assertion acceptée de confiance par M. Gérin. »

Et M. Loyson cite en preuve de ce qu'il avance les paroles suivantes du Procureur général dans la séance de la Faculté, où il s'était rendu avec le premier Président et six conseillers :

« Je requiers que l'édit, la Déclaration du Clergé de France et *l'arrêt d'enregistrement* soient enregistrés dans les registres de la Faculté de théologie, pour être exécutés selon leur forme et teneur. »

M. Loyson souligne les mots *arrêt d'enregistrement*, et croit qu'ils désignent un arrêt spécial, prononcé antérieurement au lieu ordinaire de ses séances par le Parlement, pour prescrire l'inscription de l'édit de 1682 sur les registres de la Faculté.

L'erreur de M. Loyson, étranger aux formes judi-

ciaires, est excusable, mais elle est complète. Sous l'ancienne monarchie, les édits une fois signés par le Roi, étaient présentés au Parlement par le Procureur général qui en requérait l'insertion dans les registres du Parlement. Cette inscription avait lieu en vertu de l'arrêt que le Parlement rendait conformément aux réquisitions du Parquet, et qu'on appelait arrêt d'enregistrement. Les Quatre Articles du Clergé sont du 19 mars; et l'édit du Roi, rendu aussitôt, fut enregistré au Parlement le 23 du même mois. Pour obtenir que la Faculté de théologie l'exécutât, il fallait justifier de sa force exécutoire en produisant l'arrêt d'enregistrement. Ainsi que le dit M. Loyson, en termes bien dignes de remarque sous la plume d'un professeur de Faculté de théologie : « La cour de France et la cour de Rome étaient en face l'une de l'autre en bataille rangée. Il importait au gouvernement français que la cour de Rome ne reçût de France, et surtout d'un corps aussi autorisé que la Faculté de théologie, aucun renfort, aucun encouragement. Il fut donc décidé, dans les conseils du gouvernement, qu'on emporterait de haute lutte et sans discussion, l'enregistrement de l'édit du Roi et de la Déclaration du Clergé par la Faculté de théologie de Paris. »

On multiplia les précautions et les formalités.

Le 20 avril, le Parlement prit un arrêté ordonnant que son premier Président et six de ses conseillers se rendraient à l'Assemblée générale de l'Université de Paris le 24 du même mois, et à la Faculté de théologie le 1er mai suivant. M. Loyson cite lui-même les paroles du procès-verbal de cette dernière séance : « M. le pre-

mier Président m'a ordonné d'en faire la lecture, après laquelle il a ordonné l'enregistrement dans le registre de la Faculté, *aux mêmes termes* qu'il l'avait prononcé en l'Assemblée de l'Université. »

Or, quels sont les termes du procès-verbal de l'Assemblée de l'Université? Les voici : « *La Cour ordonne* que l'Édit du Roi du mois de mars dernier, la Déclaration des sentiments du Clergé, etc., et l'arrêt d'enregistrement du 25 du même mois seront enregistrés dans les registres de l'Université, pour être exécutés selon leur forme et teneur. » (*Procès-verbaux*, t. V, p. 259 et 262.)

Ce qui était un véritable arrêt, rendu contre toutes les règles, dans un lieu où le Parlement n'avait pas le droit de siéger.

La longue dissertation de M. Loyson pour prouver que je suis en faute est donc erronée sur tous les points.

P. 470.

« C'est à se demander si M. Gérin entend mieux le latin que la théologie et l'histoire. L'archevêque de Strigonie frappe et proscrit les Quatre Propositions du Clergé de France, il défend de les enseigner, de les garder et même de les lire : et M. Gérin veut qu'il ait seulement dit qu'elles n'étaient pas obligatoires. »

Voici, d'après M. Loyson lui-même, le texte qu'il me reproche de mal interpréter : *Præfatas quatuor propositiones configimus et proscribimus, nec eas legere nec tenere multominus docere audeant, donec super iis prodierit infallibilis Apostolicæ Sedis oraculum*, *ad*

quam solam divino et immutabili privilegio spectat de controversiis fidei judicare.

D'une part, je ne veux pas que *l'archevêque de Strigonie ait seulement dit qu'elles n'étaient pas obligatoires*. J'ai formellement dit autre chose. P. 576, je parle de la *censure prononcée* par le prélat hongrois, et, à la page suivante, j'ajoute qu'il avait raison de défendre l'introduction dans la province d'une doctrine nouvelle qu'il *jugeait mauvaise*. D'autre part, j'interprète le *donec super iis prodierit*, etc., en ce sens, que ce qui avait le plus blessé l'archevêque de Strigonie dans les actes du Clergé de France, c'était sa prétention d'imposer les Quatre Articles à des catholiques comme une doctrine obligatoire. Discutez mon opinion, monsieur, soit; mais prenez un ton plus calme et cherchez de meilleurs arguments.

Ne dites pas non plus ceci :

P. 473.

« Il ne s'agissait donc point, comme le dit M. Gérin, d'enjoindre à la Faculté *d'examiner et de condamner* l'écrit de l'archevêque de Strigonie, mais seulement de lui demander son *avis*. »

Le mot en usage pour qualifier la décision qu'on demandait à la Faculté est *censure*[1], la Faculté étant incompétente pour prononcer une condamnation proprement dite; mais ce dernier mot, dans le sens le plus large, s'applique bien mieux que celui d'*avis* em-

[1] On disait : la Faculté de théologie a prononcé la *censure* de Santarel, de Vernant, de Malagola, etc., et l'on a dit depuis : la Faculté de théologie a *censuré* la proposition de l'archevêque de Strigonie.

ployé par M. Loyson à cette décision qui était ainsi conçue : *Hæc propositio falsa est, temeraria, erronea, praxi Ecclesiæ contraria, verbo Dei contraria, doctrinam renovans alias à Facultate reprobatam.*

M. Loyson n'a donc pas encore prouvé cette fois que j'ai perdu mon *latin.*

P. 417.

« Sur le fond même de la doctrine, M. Chamillard (l'un des docteurs exilés en 1682) allait non-seulement aussi loin, mais plus loin que le 4e article de la Déclaration. Il disait *que le pouvoir de rendre les propositions tout à fait certaines et d'une créance indubitable était réservé aux seuls évêque assemblés en concile œcuménique.* »

M. Loyson ajoute en note :

« M. Gérin cite néanmoins ce passage de Chamillard en le soulignant. Ce serait en vérité à se demander s'il se donne la peine de comprendre ce qu'il lit, et même ce qu'il souligne. »

Il est impossible de se tromper plus manifestement que M. Loyson ne fait ici. Voici les paroles de Chamillard : « *Le Clergé de France*, dans sa dernière Assemblée, n'a pu les déterminer (les Quatre Propositions) de manière qu'elles pussent passer pour être tout à fait certaines et d'une créance indubitable. *C'est un pouvoir réservé aux seuls évêques assemblés en concile œcuménique.* Il n'a pu même les établir de telle manière que la sacrée Faculté, qui juge souverainement des points de

doctrine et dont l'autorité n'a rien de commun avec celle du *Clergé*, soit obligée de les recevoir. »

Il est évident que Chamillard oppose ici les évêques assemblés en Concile, non au Pape, mais au *Clergé de France*, à l'*Assemblée du Clergé*, composée d'évêques et de prêtres députés par les provinces. Il établit l'incompétence absolue des évêques qui ont signé les Propositions, parce qu'ils n'étaient pas assemblés en Concile. Il s'attache aux moyens de forme, parce qu'ils lui semblent invincibles, et qu'il sait le danger d'une opposition au fond de la doctrine. Il eût été, en vérité, bien extraordinaire qu'on choisît précisément, pour l'exiler, un docteur qui aurait été plus gallican que les plus fermes partisans des Quatre Articles. M. Loyson annonce lui-même qu'il a le sentiment confus de sa méprise, car il dit : « *Pour ne rien exagérer, disons que sans doute la phrase de Chamillard ne traduisait pas exactement sa pensée.* » Et il explique pourquoi Chamillard ne traita pas le fond de la doctrine :

« Il reste toujours que la discussion ne roula que sur l'enregistrement de l'édit et sur les inconvénients qui en résulteraient. C'était là, en effet, le cercle prescrit d'où l'on ne devait point sortir. » M. Loyson ajoute ce passage du manuscrit de Saint-Sulpice : « M. Faure (député à l'Assemblée de 1682) interrompit souvent les docteurs, surtout quand ils semblaient vouloir entrer dans le fond de l'affaire, disant qu'il s'y opposait et *que le Parlement l'avait défendu.* »

Les opinions personnelles de Chamillard étaient bien connues, et, dès 1663, il était signalé en ces termes à

Colbert : « Attaché aux sentiments de Rome et d'inclination et à cause de la dévotion et des connaissances qu'il a prises, et principalement par les grandes déclarations qu'il en a faites dans ses leçons publiques. »

Et il est si peu douteux que, le 15 juin 1682, Chamillard resta fidèle à ses anciens sentiments, que le Procureur général de Harlay, rendant compte de cette séance à Colbert, s'exprimait ainsi sur ce docteur :

« Dans l'assemblée du 1er de juin et dans les conférences des députés, ils n'ont fait aucune plainte que touchant la forme, et lorsqu'ils ont vu qu'on leur accordait une partie de ce qu'ils pouvaient espérer pour mettre à couvert les immunités de la Faculté, et qu'on leur faisait espérer qu'ils seraient délivrés du reste lorsqu'ils auraient obéi, ils ont porté les sieurs Grandin et Chamillard à se déclarer contre la doctrine, » etc. (*Rech.*, p. 348.)

Je prends donc *la peine de comprendre ce que je lis, et même ce que je souligne.*

Il est temps de quitter les faits particuliers entre lesquels on ne dira pas, j'espère, que j'ai choisi, à ma convenance, ceux que M. Loyson juge les moins graves. Sans parler des renvois à mon livre, je suis nommé plus de cinq cents fois dans le sien ; je ne laisserai pas une ligne sans réponse, si on le désire ; mais la patience du lecteur a des bornes, et il doit maintenant éprouver le besoin de savoir si, en définitive, il y a dans l'ouvrage de M. Loyson quelque chose qui contredise sur un point important les conclusions générales du mien.

DEUXIÈME PARTIE

LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE ET L'ASSEMBLÉE DE 1682.

La question qui domine cette controverse est celle de savoir si l'Assemblée de 1682 a été libre; pour la résoudre, il suffira d'examiner brièvement, d'après le livre de M. Loyson, les faits qui se sont passés avant, pendant et après cette Assemblée. On verra si le débat a changé de face et si mon censeur n'a pas donné, contre son attente, une force nouvelle et invincible à l'opinion qu'il combat.

I

AVANT L'ASSEMBLÉE DE 1682.

S'il y a quelque chose de certain en histoire, c'est que la Régale, qui fut l'occasion du conflit entre les deux puissances, était une double usurpation du roi de France sur le temporel et sur le spirituel de l'Église: 1° Sur le temporel; car le Roi s'emparait des revenus

des évêchés vacants; et peu importe qu'il les réservât au titulaire futur, car cela dépendait de sa volonté, et il pouvait leur donner une autre affectation; 2° sur le spirituel; car il conférait les bénéfices *pleno jure*, c'est-à-dire sans obligation pour le bénéficier, même ayant charge d'âmes, de demander à l'Église l'institution canonique, ni même de justifier de sa capacité et de ses mœurs; et, comme dit énergiquement Fleury, il conférait en Régale, non-seulement comme aurait fait l'évêque décédé ou démissionnaire, mais *comme le Pape*, et en écartant tout autre patron et même les chapitres cathédraux! Ce dernier abus s'était glissé peu à peu, par voie de fait, dans les évêchés qui étaient régulièrement soumis à la Régale temporelle, en vertu d'une concession de l'Église. Mais, en 1673 et 1675, Louis XIV étendit à tous les évêchés de France sans distinction la Régale temporelle et la Régale spirituelle. Deux évêques seulement résistèrent, et Louis XIV ne recula pas devant le schisme qui se déclara dans le diocèse de Pamiers. Appuyé sur les Parlements et les archevêques de Paris et de Toulouse, il opposa un chapitre entier de Régalistes au chapitre légitime, nommé par l'évêque. Le Pape lui ayant adressé des représentations d'abord paternelles, puis plus sévères, il y répondit par de nouvelles rigueurs; il continua d'exiler et d'emprisonner chanoines, curés et religieux, et fit enfin condamner à mort le grand vicaire légitime!

Qu'on se rappelle d'un autre côté que, depuis le commencement de son règne, Louis XIV poursuivait la pensée de mettre sous sa main toutes les institutions de l'É-

glise; qu'il prohibait les Conciles provinciaux; qu'il entravait la correspondance des évêques avec Rome; qu'il se mêlait du régime intérieur de tous les ordres religieux; qu'il supprimait ou violentait les élections, et qu'aucune maison ne pouvait se soustraire à son ingérence, depuis la grande abbaye de Cluny jusqu'au plus humble monastère de filles caché dans les faubourgs de Paris ou dans les provinces les plus reculées.

Que faisaient cependant les évêques de France? M. Loyson dit qu'ils protestèrent longtemps et avec énergie contre la Régale. C'est vrai, mais c'est précisément ce qui les condamne: car c'est la preuve qu'ils savaient que le Pape avait raison d'intervenir. Pourquoi n'écoutèrent-ils pas sa voix? La souveraineté politique et le patriotisme n'ont rien à voir ici. Qui parle de sédition et de révolte? Si les représentations du Pape avaient été appuyées de l'Église de France, Louis XIV se serait sans doute arrêté. Il fallait du moins le tenter. Mais quand le roi de France se rend l'agresseur; quand il porte la main sur le temporel et sur le spirituel, et que le Pape intervient, c'est du côté du Roi que les évêques se rangent!

L'assemblée ordinaire du Clergé était réunie en 1675, quand l'évêque d'Alet lui demanda sa protection contre des Régalistes. C'était bien là une occasion de montrer cette fermeté dont parle M. Loyson! Qu'arriva-t-il? L'archevêque de Paris dit que l'affaire était grave, qu'il se chargerait volontiers d'examiner s'il y avait lieu d'appuyer la requête, et le débat fut étouffé.

Le 10 juillet 1680, une autre assemblée ordinaire du

Clergé, réunie depuis plusieurs mois, va se séparer. Le jour même où Louis XIV lui donne son audience de congé, elle accepte et signe, sans délibération sérieuse, une lettre au Roi que l'archevêque de Paris a rédigée et qui est une déclaration de guerre contre le Pape.

L'année suivante, Louis XIV ordonne à quarante-deux évêques absents de leur résidence de se réunir chez l'archevêque de Paris, et de demander la convocation d'un Concile national ou d'une assemblée générale, pour mieux résister à la Cour de Rome. L'Assemblée de 1681 obéit avec la plus aveugle soumission.

Je ne demande pas qu'on se reporte à mon livre, mais qu'on interroge M. Loyson lui-même. Les évêques savent que le Pape défend les droits de l'Église ; qu'il ne réclame rien pour lui ; qu'il s'agit d'un intérêt général. Est-il prouvé qu'ils le sachent ? M. Loyson connaît et cite les papiers de le Tellier ; je lui demande la permission d'interpréter autrement que lui les curieux mémoires, dressés par ce prélat lui-même, et qui nous font assister aux luttes intimes de sa conscience, à sa défaillance et à sa chute.

Dans un mémoire composé pour lui et pour son père, en juin 1680, le Tellier, *après avoir approfondi cette matière*, comme il l'écrit de sa main, se dit que tous les torts sont du côté du Roi, et condamne à l'avance les Assemblées de 1681 et de 1682 :

« La Régale, écrit-il, n'est pas un droit qu'on puisse appeler droit de la couronne ; car si cela était, on en verrait la pratique dans les autres royaumes chrétiens, ou il faudrait trouver quelque chose de particulier à la couronne

de France, qui lui pût attribuer, privativement à celles de tous les autres princes chrétiens, cette disposition absolue des bénéfices et des revenus des évêchés vacants. Cette prétention ne peut avoir aucun fondement..... Il faut donc convenir que la Régale s'est établie par la coutume. — Il faut convenir que la Régale est autorisée par le Concile de Lyon pour les églises qui y étaient assujetties par la coutume, c'est-à-dire par la possession où peu à peu nos rois s'étaient mis de disposer des bénéfices et des revenus des évêchés vacants. Mais il faut convenir en même temps que ce Concile, qui a été reçu dans toute l'Église et même exécuté en France, défend, sous peine d'excommunication, l'extension de la Régale..... Tout ce que nous venons de rapporter prouve que le Roi, par sa déclaration du 10 février 1677, a étendu la Régale sur des églises qui n'y étaient point sujettes du temps du Concile de Lyon.

Pour autoriser la conduite qu'on a tenue dans cette occasion, on dit que, la Régale étant un droit de la couronne, il n'appartient qu'au Roi d'en connaître et d'en juger. Ce raisonnement n'est fondé que sur une équivoque; car, quoiqu'il soit vrai que, dans les différends des églises qui étaient sujettes à la Régale avant le Concile de Lyon, les procès dans cette matière ne doivent être portés qu'au Parlement ou au Conseil du Roi, même pour le pétitoire des bénéfices en Régale [1], il n'en est pas de même des églises qui n'y étaient pas sujettes, et où on veut l'introduire de nouveau; *auquel cas il n'est pas raisonnable que le Roi règle ce différend, comme s'il pouvait, par son autorité, s'attribuer sur l'Église un droit spirituel et très-important...* »

Il se fait des objections auxquelles il ne trouve pas de réponse satisfaisante :

Si le Clergé de France, dit-il ailleurs, au préjudice du

[1] C'est une concession que fait le Tellier, et dont il serait facile de démontrer l'illégitimité.

Concile général de Lyon, consentait à ce que la Régale fût établie dans les provinces où elle n'avait pas été en usage, non-seulement ce serait une entreprise contre l'autorité du Concile ; l'Assemblée s'attirerait même les peines que ce Concile décerne contre ceux qui contribueront à assujettir à l'usage de la Régale les églises qui en sont exemptes.

Pourquoi M. Loyson ne nous a-t-il pas cité un autre mémoire de la même date et qui paraît avoir pour auteur le Tellier lui-même ou l'abbé Faure, chanoine de Reims, gallican outré et futur député de 1682, car il porte des corrections du premier et des annotations du second ? On examine sérieusement, dans cet écrit remarquable, les dangers de l'excommunication à laquelle le Roi s'était exposé, et l'auteur conclut en termes bien différents de ceux que nous trouverons plus tard dans la bouche ou sous la plume des signataires des Quatre Articles. Après avoir rappelé les conflits de Philippe le Bel et de Louis XII avec les Souverains Pontifes, il continue ainsi :

Voilà ce qu'on peut opposer de la part du Roi aux menaces et aux procédures de la Cour de Rome, et qu'on pourrait autoriser par des exemples ; mais les entreprises des Papes étaient pour lors manifestes ; ils attaquaient le temporel de Sa Majesté, et on ne remarquait que de la chaleur et de l'emportement dans leur conduite, dont les uns suivaient aveuglément les mouvements d'un esprit fier et entreprenant, les autres consultaient leur inclination guerrière plutôt que la modération pacifique si convenable aux successeurs de saint Pierre, et les autres se laissaient gagner par les factions des Espagnols. *Le Pape d'aujourd'hui ne semble agir dans cette affaire que par son propre mouvement ;* l'affaire *dont il s'agit n'est pas purement temporelle.* Il s'agit de collation de bénéfices : c'est une espèce de patronage, et,

quoique la Régale ne soit pas soumise à toutes les règles de la Chancellerie, il y a néanmoins des règles ecclésiastiques qu'on est obligé de suivre en cette matière ; et lorsqu'on aura longtemps contesté, qu'on se sera échauffé sur cette affaire et qu'on aura beaucoup écrit de part et d'autre, le Roi ayant beaucoup de religion voudra bien entendre à un accommodement, sous ce Pape ou sous un autre ; et, entrant pour lors dans une discussion, *il faudra convenir de bonne foi que cette extension est une nouveauté dans ces églises, et que le Roi, par sa déclaration, a étendu la Régale dans des provinces où elle n'était pas en usage ; qu'il l'a fait sans nécessité, sans fondement, et dans un temps où il donne un si grand nombre de bénéfices !* Le public et la postérité seront informés de ce qui se sera passé dans cette contestation, et les moyens dont on se servira pourront, avec la protection du ciel, mettre à couvert Sa Majesté des maux et des fâcheuses suites qui peuvent accompagner les procédures qui émaneraient du Saint-Siége et d'un Pape pieux et réglé, qui semble *n'avoir d'autre crainte que celle d'offenser Dieu.* Mais les grands princes, qui doivent faire toutes choses pour la gloire et rechercher leur réputation dans toutes leurs démarches, *ne seraient pas bien aises qu'en finissant une grande contestation, on fût persuadé que ce qui y avait donné lieu avait été fait sans beaucoup de fondement;* car, enfin, il faut convenir de bonne foi que quelques arrêts du Parlement donnés en ces derniers temps et l'avis de M. Molé, Procureur général, ne sont pas des moyens assez solides pour soutenir et pour justifier cette inovation *contre* la possession de ces églises autorisée par les priviléges des Rois, *contre* la disposition du deuxième Concile de Lyon, *contre* la plus ancienne ordonnance de la Régale enregistrée dans la Chambre des comptes, *contre* la Philippine, *contre* les ordonnances et les déclarations qui ont été faites sous Henri IV et Louis XIII, *contre* les anciens arrêts, et *enfin contre* le sentiment de ceux qui ont écrit plus favorablement pour la Régale. C'est pour-

quoi il serait peut-être plus expédient de prévenir les suites fâcheuses de cette contestation, en modérant tout doucement les ordres qu'on a donnés dans ces provinces pour l'exécution de cette déclaration ; car, comme le Pape est animé par les plaintes qu'il en reçoit tous les jours, il se modérerait indubitablement, s'il apprenait que ses prières eussent obtenu quelque chose auprès du Roi; et qu'on n'exécutât pas cette déclaration dans ces églises avec la même chaleur qu'on faisait auparavant. Ce tempérament donnerait lieu d'entrer, dans la suite, dans l'examen et dans la discussion de cette affaire, où le Roi pourrait prendre un parti qui donnerait la paix et la tranquillité à ces églises et lui attirerait les bénédictions du ciel.

Louis XIV étant devenu plus pressant, la conviction de l'archevêque de Reims s'ébranle, et, dans un autre mémoire, il écrit ce qui suit :

Il n'est pas si facile de prendre dans cette affaire une résolution qui réponde également à la fidélité que nous devons au Roi et à l'obéissance que le Pape désire de nous... Le Pape prétend que c'est à l'Église à juger si le droit de Régale se peut étendre sur les églises de ces quatre provinces, et le Roi, au contraire, ne reconnait, en cette matière, d'autre juge que lui-même, non pas même un Concile général......... Nous devons obéissance à l'un et à l'autre; la religion nous y soumet et nos serments nous y engagent..... »

Il est bien éloigné de croire que le Clergé de France ait le droit de traiter de la Régale avec le Roi, sans le Pape. Le même prélat, qui plus tard affectera de s'étonner qu'Innocent XI revendique pour l'Église une futile prérogative, se réduit à réclamer pour les évêques français la permission de soumettre au Saint-Siége un avis respectueux sur une *matière si importante.*

Quelques mois se passent encore, et, au commencement de 1681, nouveau mémoire où se font entendre les premières menaces contre le Pape. M. Loyson cite une lettre de le Tellier au cardinal d'Estrées, qui ne renferme que d'arrogantes bravades contre le Pape, et nous dit que c'est de la dignité. Je veux lui infliger pour punition de cette parole la lecture d'autres lettres qui lui apprendront comment ce même prélat soutenait sa dignité devant le Roi. Je tire celle-ci d'un recueil inédit que mon censeur aurait facilement découvert, s'il eût été plus occupé de l'Assemblée que de moi; car je ne veux pas supposer qu'il les connaisse et qu'il n'en dise rien :

LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS, AU MARQUIS DE LOUVOIS.

De Paris, ce mercredi, à six heures du soir.

M. l'archevêque de Paris est venu ce matin chez moi. Vous remarquerez, en passant, qu'il y a plus de dix-huit mois qu'il ne m'avait honoré de ses visites. Il a débuté par me dire qu'il venait me remercier de la manière honnête dont j'avais parlé de lui aux Agents du Clergé quand ils vinrent me demander comme aux autres évêques, il y a huit ou dix jours, si je croyais que la censure que le Pape a faite du livre du sieur Gerbais méritait qu'on demandât au Roi d'assembler les prélats qui sont ici. Comme je vous dis hier à Saint-Germain la réponse que je fis aux Agents quand ils me vinrent voir, je ne vous la répéterai point.

Je lui ai répondu que, quand nous aurions été plus éloignés que nous ne l'avons été de bien vivre ensemble, l'intérêt que le Roi peut prendre à l'Assemblée qu'on propose nous devait réunir, et que nous devions tant tous deux à Sa Majesté que, sans nous souvenir de nos animosités particulières,

si nous en avions, *nous ne devions songer qu'à profiter de concert de l'occasion qui se présentait de servir Sa Majesté et de lui plaire*, et que c'était par cette considération que j'avais tenu aux Agents le discours dont il se louait.

Cette réponse m'a attiré des douceurs et des éclaircissements auxquels je ne m'attendais pas. Comme cela serait long à répéter, je remets à vous expliquer ce détail à la première fois que nous nous verrons. Je vous dirai donc seulement que j'ai reçu les honnêtetés de M. de Paris de manière qu'il est impossible qu'il ne soit content des miennes.

Après tous nos compliments réciproques, il m'a parlé de cette Assemblée qu'on projette de faire et m'a fait une déduction de tout ce qui est contenu dans le mémoire que les Agents donnèrent dimanche dernier au Roi. Je l'ai entendu fort patiemment, et puis je lui ai dit qu'il me paraissait que, pour prendre dans cette Assemblée une résolution qui convînt *au service du Roi et à l'honneur du Clergé*, nous ne devions rien faire autre chose dans la première séance que de nommer des commissaires pour examiner le livre du sieur Gerbais et toutes les affaires dont il venait de parler.

Je lui ai ensuite ajouté que, pour tirer de cette Assemblée tout l'effet que le Roi en pouvait espérer, j'estimais que sur la plainte qu'il ferait aux évêques assemblés, en qualité de président, ou qu'il ferait faire par un des Agents, ainsi qu'il trouverait à propos, des entreprises de la Cour de Rome sur l'Église de France, et de l'aigreur qui paraissait dans les brefs écrits au Roi sur la Régale, il serait peut-être bon de faire résoudre par les prélats ainsi assemblés que *le Roi serait très-humblement supplié de convoquer un Concile national ou d'ordonner au moins que, de toutes les provinces qui seraient pour cet effet assemblées par leurs métropolitains, on envoyât au temps et au lieu qu'il plairait à Sa Majesté de marquer*, deux prélats qui, munis des procurations de leurs provinces, fussent en état de prendre de bonnes résolutions sur les affaires présentes.

Après lui avoir allégué les exemples que nous avons, dans lesquels les rois, en des affaires de pareille nature, ont assemblé les prélats du royaume pour avoir leur avis, je lui ai fait un raisonnement auquel il s'est rendu.

Ce raisonnement est que *rien n'est plus capable* de porter le Pape et ceux qui l'approchent à entrer dans des voies d'accommodement *que la peur* qu'ils auront à Rome de la proposition d'un Concile national ; que, si cette proposition seule fait l'effet qu'on en peut espérer *pour le service du Roi*, il ne sera plus question de Concile, et Sa Majesté pourra même, en ce cas, *mettre au Pape en ligne de compte la bonté qu'elle aura d'empêcher la tenue de ce Concile, et le soin qu'elle aura pris d'apaiser les prélats de son royaume* SUR LES PRÉTENDUES ENTREPRISES DE LA COUR DE ROME ; mais que, si le Pape avait dans la suite assez de chaleur pour pousser les affaires plus loin qu'elles ne l'ont été jusques ici, le Roi n'aurait d'autre parti à prendre que celui d'assembler effectivement un Concile national, dans lequel il faudrait prendre les résolutions convenables au bien de l'Église et à celui de l'État ; et qu'ainsi, quoi qu'il arrivât de la négociation de M. le cardinal d'Estrées, l'ouverture que je faisais ne pouvait produire qu'un bon effet.

M. de Paris m'a dit qu'il était de mon avis et que, si je le trouvais bon, il ferait vendredi au Roi cette ouverture. *Comme je ne l'ai faite que dans la vue du service de Sa Majesté*, j'ai consenti volontiers qu'il dît au Roi que j'ai eu cette idée.

Il serait de mon devoir d'aller rendre compte à Sa Majesté de tout ce que je viens de vous dire ; mais comme ma santé m'oblige à demeurer ici deux ou trois jours, je vous prie de me faire l'amitié d'expliquer à Sa Majesté ce que cette lettre contient et de l'assurer que, *dans cette occasion comme dans tout le reste de ma vie, aucune de ses créatures n'exécutera ses commandements avec plus de fidélité et de soumission que*

L'ARCHEVÊQUE DUC DE REIMS.

En tête de cette pièce, Louvois a écrit de sa main :

M. de Reims m'a donné hier cette lettre. Je la lus au Roi qui m'en a témoigné être fort satisfait.

La campagne ainsi organisée contre le Pape se poursuit. La Petite Assemblée tient ses séances ; on publie son procès-verbal. Pourquoi donc M. Loyson, entre autres pièces émanées de l'évêque de Grenoble, ne nous donne-t-il pas les observations de ce prélat sur les actes de la Petite Assemblée ? Je ne m'étonne point que le Camus ne jouisse auprès de lui que d'une faveur médiocre ; il lui plairait davantage s'il n'avait pas écrit les lignes suivantes, qui confirment singulièrement tout ce que j'ai dit dans mon livre sur ces événements :

... On ne devait point faire mention de la lettre écrite au Roi par la dernière Assemblée[1] au sujet du troisième bref du Pape. *Cette lettre a paru si mal écrite et si mal concertée à toutes les personnes équitables, qu'il me semble qu'étant indigne du nom du Clergé,* il fallait tâcher de l'ensevelir dans un éternel oubli, et de n'en point faire mention dans une Assemblée où les choses se sont passées avec plus de dignité et de maturité.

... On se déclare trop ouvertement en faveur de la Régale, et on fait trop valoir les prétentions du Roi et de ses Parlements. En 1635, on traitait cela d'*une usurpation sacrilége :* c'est ainsi qu'en parlait M. d'Arles, en parlant au Roi à la tête d'une Assemblée.

Il y a quatre-vingts ans que les évêques tâchent d'appuyer la cause de l'Église ; *et présentement les évêques appuient celle du Roi, et se servent des raisons que leurs prédécesseurs ont si souvent réfutées.* Il paraît en cela un trop grand

[1] Lettre du 10 juillet 1680.

changement, sans qu'il soit rien survenu qui oblige les évêques à en user de la sorte, et d'aller plus loin que les anciens arrêts du Parlement rapportés dans Fontanon, où les Rois sont exclus du droit de Régale dans les églises où ils n'en sont pas en possession depuis quarante ans. Ainsi j'aurais laissé dire aux Procureurs généraux que le fondement de la Régale ne peut être contesté ; *que cette question n'est pas si aisée à décider en notre faveur qu'on a voulu persuader au Pape*, et toutes ces expressions donnent trop d'avantage aux Parlements, et ils s'en serviront un jour contre les évêques mêmes ; et que les évêques sont persuadés avec le reste du royaume qu'il n'y a autre tribunal que le Conseil où cette affaire puisse être traitée.

Après avoir établi le droit des quatre provinces sur une déclaration donnée, en 1606, en leur faveur et enregistrée sans modification ; et après avoir dit que les prélats s'élevèrent alors, avec raison, contre l'arrêt du Parlement de Paris, donné en 1608, *comment ne tâchent-ils pas aujourd'hui de faire comprendre au Roi la justice de la prétention de l'Église? Et comment peut-on blâmer aujourd'hui ce qu'on trouve que les évêques ont eu raison de faire au commencement de ce siècle?*

J'aurais évité de dire que les évêques des quatre provinces ont produit leurs titres, et qu'ainsi le jugement qu'a rendu le Roi est contradictoire. La plupart des évêques des quatre provinces n'ont pas produit leurs titres. Jamais on n'a produit ceux de Grenoble, et jamais on ne m'a sommé ni fait dire de les produire ; et *c'est faire un très-grand tort à l'Église que de dire que ce jugement est contradictoire*, et qu'ainsi c'est une affaire finie. Au lieu que plusieurs personnes dignes de foi assurent que *les commissaires, voyant le droit de quelques évêchés très-bien établi*, notamment celui de Cahors, dont l'évêque poursuivit pendant trois ans le jugement sans l'avoir pu obtenir, et n'osant juger en faveur de l'Église, *avaient cru devoir conseiller au Roi de donner une Déclara-*

tion en faveur du droit de la Régale universelle, afin qu'ensuite ils pussent juger les causes des églises particulières sur le fondement de cette Déclaration, comme on juge le droit des Abbesses nommées par le Roi sur l'édit par lequel Henry III s'en attribua le droit, bien que le Pape ne le lui eût jamais voulu donner dans le Coucordat. Il ne s'agit pas de savoir si ce conseil qu'ont donné ces commissaires est juste, mais je me souviens qu'en 1670, M. de Morangis, qui était à la tète de cette commission, me dit que c'était son avis et de quelques autres commissaires qu'il me nomma pour lors.......

Les évêques mettent dans un trop grand jour les prétentions des Parlements, et ne devraient pas dire, ce me semble, que les Rois ont raison de ne pas se soumettre au Concile de Lyon pour le fait de la Régale. *Jamais les Rois ni les magistrats mêmes n'ont osé aller si loin, et avancer une proposition qui peut avoir des suites si fâcheuses.*

Je n'aurais pas voulu marquer que le Clergé a eu des raisons très-fortes pour se soumettre aux Déclarations de 1673 et de 1675, puisqu'en effet le Clergé ne les a pas acceptées, et ne s'y est pas soumis en reconnaissant le droit de Régale, bien qu'il ait exécuté les ordres du Roi à l'égard de l'enregistrement de leurs lettres à la Chambre des comptes.

L'on suppose que l'usage de la Régale s'est introduit contre la disposition des saints canons. Cela fait voir qu'on doit la réduire et non pas l'étendre, et ce principe paraît contraire à ce qu'on a dit auparavant en faveur des droits du Roi.

Arrivons à la convocation de l'Assemblée de 1682 et aux élections. C'est assurément une partie de mon livre où abondent les documents les plus sûrs, les plus précis, les plus affligeants. Aussi la critique de M. Loyson prend-elle à ce sujet un ton singulièrement hardi et instructif.

Quel caractère aura l'Assemblée? Sera-ce un Concile ou une simple réunion de l'ordre du Clergé? C'est le Roi qui détermine tout à l'avance, et notamment qui annonce à deux métropolitains qu'elle s'occupera de matières *purement spirituelles*. Et comme les évêques seuls ont droit de prendre des décisions en pareilles matières, c'est lui qui exige qu'on prive le second ordre de la voix délibérative. Cela ne trouble nullement M. Loyson :

Il importait, dit-il, au gouvernement d'entourer l'Assemblée d'un grand prestige et de toutes les précautions capables d'en assurer l'autorité. C'est pourquoi il avait souhaité et voulu, selon le style en usage, qu'elle fût désignée, dans le projet de procuration, sous ce titre, dont l'emphase laissait percer loyalement ses desseins : *d'Assemblée générale extraordinaire, représentant le Concile national*. Il devait encore souhaiter, comme conséquence naturelle, alors même qu'il n'y aurait pas eu de précédents, que les évêques seuls eussent le suffrage délibératif, parce que ce suffrage, exercé par les députés du second ordre, loin de donner aux décisions plus de poids, pouvait servir à en contester la valeur. Page 132.

Le Roi prescrit aux intendants de se concerter avec les archevêques pour qu'une procuration identique, rédigée sous ses yeux, soit adoptée partout, sans y rien changer :

N'avait-il donc pas, dit M. Loyson, le droit d'avoir une opinion et de la dire aux archevêques, surtout quand cette opinion était si raisonnable? Comment se plaindre d'une immixtion tyrannique, lorsque l'assemblée provinciale con-

servait sa liberté entière pour adopter, repousser ou modifier le projet de procuration? Page 141.

Le Roi, qui dirige tout, donne les ordres les plus précis pour qu'on dissimule son intervention. Cela rassure M. Loyson : le gouvernement a donc

... Une volonté très-arrêtée de ne rien imposer au nom de l'autorité royale, et de n'intervenir même en aucune sorte par une influence laïque officielle. Page 141.

Un archevêque refuse de réunir son assemblée provinciale. M. Loyson, qui a énuméré tout à l'heure les précautions que le Roi a prises pour donner à l'Assemblée générale un caractère quasi-conciliaire, approuve le Roi de forcer l'archevêque à convoquer ses suffragants :

Ces assemblées, dit-il, étant non pas des Conciles, mais des assemblées d'un des ordres de l'État, le Roi avait certainement le droit d'en ordonner la convocation. Page 163.

Le Roi écrit à ce même archevêque une lettre de sa main, pour lui enjoindre de réunir son assemblée, *toutes considérations cessantes*. J'ai eu tort de dire que cette lettre est *impérieuse*. M. Loyson n'y voit rien de nature à justifier une qualification si sévère.

Les élections n'embarrassent pas davantage le nouvel auteur :

Qu'on blâme tant qu'on voudra l'ingérence du pouvoir central dans les élections, on ne fera pas que cette ingérence ne fût selon les idées et dans les mœurs du temps. Or, pour

apprécier sainement une époque quelconque, il faut, comme l'on dit, se mettre dans la peau des hommes qui y vécurent... On ne peut raisonnablement objecter contre l'Assemblée de 1682 l'ingérence du Roi dans le choix des députés, si cette ingérence n'est point sortie des bornes habituellement gardées dans la formation des autres assemblées du Clergé. Page 178.

Et l'on passe en revue mes documents en les commentant comme il suit : si je cite une lettre informant Colbert que l'archevêque de Bourges a été nommé député (Assemblée générale de 1675), après avoir fait connaître à l'assemblée provinciale *que Sa Majesté le désirait ainsi :*

Cette lettre, dit-on, n'accuse évidemment qu'un désir du Roi et que l'empressement naturel qu'on avait mis à s'y conformer, dans une circonstance où l'on n'avait nul motif d'en agir différemment. Page 183.

Colbert écrit-il à un évêque désigné par le Roi :

S. M. m'a ordonné de vous écrire qu'elle a fait choix de vous pour remplir la place de M. l'évêque de Lisieux, qui a été nommé, et elle fait écrire en même temps ses intentions sur ce sujet à M. l'archevêque de Rouen. Je ne doute pas qu'il ne fasse ce qui sera en son pouvoir, et que le choix que S. M. a fait de vous ne soit suivi.

Cela n'étonne pas M. Loyson, qui dit gravement :

Les habitudes de l'époque étant données, qu'y a-t-il d'exorbitant dans cette correspondance? Page 188.

Les explications dont on fait suivre les pièces nouvellement découvertes ne sont pas moins singulières. Le chan-

celier le Tellier écrit, le 24 juin 1681, à l'évêque de Grenoble, opposé aux prétentions du Roi :

« J'ai eu appréhension que, vous trouvant en l'assemblée provinciale, vous ne proposassiez d'insérer dans la procuration une prohibition de céder la Régale au Roi, et que vous ne vous élevassiez contre la nomination qui pourrait être faite de M. de Viviers, ce qui témoignerait une contradiction aux sentiments communs, sans aucun fruit pour faire valoir les vôtres. Car vous ne pouvez douter que, le Roi ne donnant pas l'exclusion à M. de Valence, qui est rentré dans les bonnes grâces de S. M. depuis quelque temps, par l'entremise de M. l'archevêque de Paris, ledit sieur évêque de Valence ne donne volontiers ses deux voix à M. l'évêque de Viviers, » etc.

Cette lettre, dit M. Loyson, ne contient ni ordre ni menace. Elle discute et conseille, elle va même jusqu'à supplier, non dans l'intérêt du gouvernement, mais dans l'intérêt de l'évêque de Grenoble. Personne, même aujourd'hui, parmi les plus puritains en matière électorale, ne la désavouerait. Page 197.

Notre auteur ne laisse passer aucune occasion d'exposer avec complaisance ses théories sur les Assemblées du Clergé sous Louis XIV :

Si quelqu'un ose dire que des députés ont été nommés en vertu des *ordres du Roi*,

« Quand cela serait, ne sait-on pas que, sous Louis XIV, dire que l'on obéissait aux ordres de quelqu'un, et surtout aux ordres du Roi, était une de ces formules dont les gens bien élevés, jusque dans notre siècle, n'ont pas perdu l'usage, sans croire faire acte de servilisme, ni même, à proprement parler, d'obéissance?... Page 177.

... Sous Louis XIV, dit-on ailleurs, en ce qui concerne les

élections ecclésiastiques, le système des candidatures officieuses ou agréables nous paraît avoir été la règle générale, tandis que celui des candidatures officielles ne fut peut-être que l'exception. Quoi qu'il en soit, personne ne saurait disconvenir que, la monarchie absolue étant donnée, partout où subsistent sous elle des restes ou des germes d'institutions libérales, ce dernier système n'en soit, sinon un corollaire obligé, du moins un procédé naturel. Page 179.

... De là, naturellement, sans même tenir compte de la passion de dominer, propre à tous les pouvoirs, la défiance et le dégoût des assemblées délibérantes, le désir de se créer dans leur sein des auxiliaires, et finalement une intervention dont l'usage ne paraît un abus, ni à celui qui l'exerce, ni à ceux qui la subissent. De part et d'autre, on s'habitue à y voir un apanage de la souveraineté, et pourvu qu'il ne s'affiche pas comme une injure à la liberté, celle-ci ne le repousse point comme un joug déshonorant, mais elle l'accepte comme une tutelle utile. Les assemblées du Clergé, n'étant après tout que la représentation d'un des ordres de l'État, eurent le sort commun. Page 181.

On écrit enfin cette phrase :

Comment aurait-on contesté au Roi le droit de donner l'exclusion dans les élections aux assemblées du Clergé, lorsqu'il jouissait de ce droit dans les conclaves, comme le gouvernement français en jouit encore à l'heure qu'il est? Page 195.

Je crois qu'on ne saurait plus rien ajouter à la démonstration de la vérité.

II

PENDANT L'ASSEMBLÉE.

Si l'Assemblée de 1682 fut élue comme les précédentes Assemblées du premier ordre de l'État, pourquoi, dès ses premières réunions, se présenta-t-elle comme investie d'une autorité semblable à celle d'un Concile, et pourquoi réclama-t-elle, chose bien étrange! le même caractère et la même autorité pour la Petite Assemblée qui l'avait précédée? En effet, le 10 novembre, après avoir fait lire le procès-verbal de cette dernière Assemblée, Harlay ajouta : « que dans le Concile de Chalcédoine on en avait usé ainsi; que l'on y avait lu et approuvé les actes du Concile de Constantinople, et rejeté, après les avoir lus, ceux du conciliabule d'Éphèse. Mgr le Président a parlé ensuite de la modération des quarante-deux prélats assemblés aux mois de mars et de mai derniers, lesquels n'ont rien voulu décider sans la convocation générale de Messeigneurs leurs confrères, BIEN QUE, SUIVANT LE MÊME CONCILE DE CHALCÉDOINE, ILS EN EUSSENT L'AUTORITÉ! (*Procès-verbaux*, t. V, p. 374.)

Et le 26 du même mois, le Promoteur Cocquelin, expliquant à l'Assemblée ce que le Roi attend d'elle, l'invite publiquement à « changer ce qui n'est qu'une simple déclaration d'un jugement doctrinal de la Faculté de théologie (les Six Articles de 1663) EN UNE DÉCISION DE L'ÉGLISE GALLICANE, QUI TIENNE LIEU DE CHOSE JUGÉE, AU MOINS POUR TOUTE LA FRANCE. (*Ibid.*, p. 420.)

Voyons quelle fut la liberté laissée à ce prétendu Concile, d'après son nouvel apologiste. La première marque de son indépendance eût été de régler lui-même et lui seul le programme de ses délibérations. En fut-il ainsi ?

Même avant sa réunion, dit M. Loyson, on dut se préoccuper des questions qui y seraient traitées. L'affaire de la Régale, celle des brefs et du concordat, touchaient tellement à la question de la puissance ecclésiastique que cette question dut paraître une de celles qu'il était naturel et opportun d'examiner et de résoudre. Le chancelier le Tellier et l'archevêque de Reims en nourrirent l'idée. L'archevêque de Paris, le P. de la Chaise et Colbert pensaient de même, celui-ci par attachement aux maximes parlementaires, les deux premiers parce qu'ils subissaient son ascendant, et que d'ailleurs ils étaient personnellement animés contre Rome. Page 339.

Telle est en effet l'exacte vérité ; mais alors comment l'Assemblée pouvait-elle être compétente ? Il résulte de votre aveu que, conformément à la volonté du Roi, annonçant dans sa lettre aux archevêques de Besançon et de Cambrai que les députés auraient à traiter de matières *purement spirituelles*, ils vont avoir à se prononcer sur la question de la puissance ecclésiastique. Pourquoi donc les élections se sont-elles faites comme celles des Assemblées ordinaires du Clergé, dont l'objet est purement temporel ? On comprend que l'influence du Roi s'exerce dans une certaine mesure sur l'Assemblée d'un ordre de l'État convoquée pour déterminer les impôts que cet ordre devra leur payer. Mais pour régler les droits et les devoirs réciproques du Saint-Siége et des

évêques, pour trancher une question de discipline générale, c'est à l'autorité ecclésiastique seule qu'il appartenait de convoquer l'Assemblée; l'Église gallicane devait être tout entière appelée, la représentation des provinces par députés n'étant pas autorisée par les canons. L'autorité ecclésiastique devait seule tracer le programme des matières à examiner; elle seule devait rester maîtresse de dissoudre l'Assemblée. Bon gré mal gré, on reconnaît que c'est le pouvoir civil qui a tout fait. On renonce au système de M. Dupin qui disait : « L'affaire de la Régale fut bientôt terminée à la satisfaction commune du Roi et de l'Assemblée. Le Pape refusa néanmoins d'y donner son approbation, et rendit par là d'autant plus nécessaire de fixer enfin les principes par une Déclaration sur la puissance ecclésiastique. » Comme si les Quatre Propositions n'avaient été qu'une réponse au blâme infligé par le Pape aux évêques ! En effet, dès le 24 novembre 1681, l'Assemblée fut saisie du projet de Déclaration sur la puissance ecclésiastique, en même temps que des difficultés sur la Régale. Deux jours après, le 26 novembre, elle nomma la commission des *Six Articles de Sorbonne*. Le 19 mars, elle vota les Quatre Propositions, et c'est le 11 avril seulement qu'Innocent XI lui adressa le bref *Paternæ caritati !*

Voici comment on défend aujourd'hui l'Assemblée :

Colbert, qui avait inspiré ces paroles (de Cocquelin, Promoteur, séance du 26 novembre 1681), les regardant alors, moins comme la première pierre d'un édifice arrêté que comme des pierres d'attente pour une construction pos-

sible, avait enfin triomphé de toutes les résistances. La politique française marchait dans une voie où le sentiment national la soutenait, où le Clergé, en qui ce sentiment résonnait si fort, n'était point d'humeur à la renier, où, enfin, l'Assemblée était appelée à couvrir l'honneur de la patrie par une déclaration de sa doctrine, à la fois sincère et utile à un intérêt si sacré. P. 347.

Et venant aux précautions que l'on prit pour ne pas sortir de l'orthodoxie, on dit :

N'était-ce pas assez d'affronter, *sous l'impérieuse domination des circonstances, une inopportunité dont on était convaincu?*

Qu'aurais-je pu écrire de plus sanglant contre l'Assemblée ?

Les évêques dont on a dit qu'ils voulurent être *pacificateurs*, eurent cette mauvaise fortune que, pas plus à Paris qu'à Rome, on ne trouva qu'ils travaillassent utilement à ramener la paix. C'est le Roi qui avait convoqué l'assemblée ; c'est le Roi qui la renvoya.

Louis XIV, nous dit-on, craignit que l'intervention du Clergé, qu'il avait souhaitée comme un moyen de conciliation, ne devînt un nouvel aliment de discorde. Il suspendit les séances de l'Assemblée le 9 mai, et, le 29 juin, il lui envoya l'ordre de se séparer. — Elle obéit à la lettre du Roi, comme c'était son devoir. P. 377.

Je pourrais m'arrêter là ; mais je ne résiste pas au désir de prouver une fois de plus combien est juste une remarque de Joseph de Maistre : « Louis XIV, dit-il, rompit brusquement l'Assemblée avec tant de sagesse et d'à-propos qu'on lui pardonne presque de l'avoir convo-

quée. » Si l'on veut avoir une idée des dispositions qui régnaient chez une partie des évêques, après la réception du Bref *Paternæ caritati*, et qui effrayèrent justement le Roi, il faudra lire les annotations suivantes, mises par l'archevêque de Reims lui-même en regard des paroles pontificales, sur son exemplaire de ce bref :

Cela s'appelle affecter malicieusement une équivoque, etc.

Cela s'appelle vouloir dire une chose piquante, sans autre motif que celui de vouloir fâcher.

Cet endroit est pitoyable.

Cela s'appelle insulter sans raison.

Nous avons parlé très-sincèrement ; c'est l'auteur du bref qui est de fort mauvaise foi, en répondant comme si nous n'avions pas obtenu une compensation très-utile[1], ou comme si le Pape avait pu l'ignorer.

Puisque notre cession est *per se manifeste nulla*, pourquoi nous exciter à la rétracter ? personne ne se repent de l'avoir faite. On est même bien aise d'avoir conclu cette affaire devant que d'écrire au Pape, parce qu'on voit, par expérience, que, si on avait consulté Sa Sainteté, l'ouvrage de la paix ne serait pas plus avancé qu'il l'est, et l'Église serait privée de l'avantage, très-considérable, qu'elle tire de la nouvelle Déclaration qu'on ne trouverait peut-être jamais l'occasion d'obtenir.

Ce sont ceux qui conseillent le Pape qui exposent l'Église à de grands malheurs, que l'Assemblée saura prévenir par sa bonne conduite.

On doit se souvenir, en travaillant sur ce bref, d'insinuer

[1] C'est en effet le principal argument de la défense des évêques : Nous avons cédé au Roi la Régale temporelle sur toutes les églises, mais il nous a cédé la Régale spirituelle. — Le Roi renonçant à la Régale spirituelle, qui ne lui appartenait pas légitimement et qu'il avait usurpée, l'Église gallicane n'acquérait absolument rien. D'un autre côté, en consentant à l'extension de la Régale temporelle sur tous les diocèses, elle violait les canons d'un Concile général et désobéissait au Pape qui était saisi de la question.

qu'en temps et lieu les remèdes de droit ne manqueront pas à l'Assemblée, et que la compensation qu'on a obtenue est si avantageuse à l'Église, que le Clergé croit qu'il perdrait beaucoup si le Roi, en révoquant sa Déclaration de 1673, révoquait aussi celle de janvier 1682, dont on a envoyé deux copies au Pape, dans le même paquet où était la lettre à laquelle on a répondu par ce bref. Puisque le Pape n'en parle du tout dans ce bref, on peut dire qu'il est subreptice.

III

APRÈS L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée est dissoute de fait, dès le commencement du mois de mai. Ses actes vont-ils recevoir l'applaudissement général? Oui, sans doute, s'ils expriment l'opinion dominante dans l'Église de France. Or, ce fut sous les yeux du Roi, de l'archevêque de Paris, en pleine Faculté de théologie que la résistance éclata. On ne nie pas, on n'ose pas nier les faits constatés par les lettres officielles et que mon livre a mis au jour. Mais on cherche à en amoindrir la portée, et l'on prétend que la Faculté fit opposition seulement à la forme et non au fond de la Déclaration. Certainement, en 1682 comme en 1663, on aurait tort de ranger sans exception entre les antigallicans tous ceux qui voulaient défendre la liberté de doctrine de leurs confrères; mais si la résistance n'avait pas eu d'autre caractère, il eût été bien facile d'en avoir raison, et l'on n'aurait pas eu recours à la suspension des assemblées de la Faculté ni à l'exil de

huit de ses membres. C'est que le fond de la doctrine répugnait, en 1682 comme en 1663, à la majorité des docteurs.

Je ne crois pas m'être trompé en disant que les anti-gallicans étaient les plus pieux, les plus nombreux et les plus savants. Je ne reviens pas sur tous les faits que j'ai exposés ailleurs. Je rappelle seulement qu'il est impossible d'admettre, par exemple, que, comme on le prétend aujourd'hui, le plus célèbre de ces docteurs, Chamillard, supérieur de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, ne combattit que la forme des Quatre Articles. L'erreur vient de ce que les docteurs s'attachèrent, tant qu'ils purent, à cette forme, pour repousser les nouvelles servitudes qu'on leur apportait. L'intolérance du Parlement, auquel l'édit du Roi conférait de nouveaux droits sur l'inspection de la doctrine, les effrayait, et ils usèrent de toutes les ressources de leur procédure scolaire; mais le Procureur général de Harlay est le premier à reconnaître que *Chamillard et plusieurs de cette secte* (p. 356), que *Grandin et Chamillard* furent *portés* par leurs confrères *à se déclarer contre la doctrine* (p. 368), après qu'ils se furent comptés et qu'ils eurent conçu l'espoir de triompher.

Et la lettre du même Procureur général, en date du 2 juin 1682, d'où j'ai extrait ces paroles qui me valent tant d'injures,

Une Assemblée du Clergé dont la plupart changeraient demain et de bon cœur, si l'on le leur permettait,

cette lettre ne confirme-t-elle pas l'opinion que la

majorité des docteurs de la Faculté étaient contraires à la doctrine gallicane? Comment interpréter autrement les passages que voici :

Si l'on veut remédier véritablement au désordre essentiel à la Faculté de théologie et sans violence inutile, c'est de pourvoir, comme on le doit, à la maison de Sorbonne ; c'est de faire faire le devoir aux professeurs, et de faire à l'égard des séminaires de Saint-Sulpice et des Missions étrangères particulièrement, et si l'on veut, de ceux de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et des Bons-Enfants, le règlement que l'on fit en 1663 à l'égard des Mendiants, qu'il n'y entre que deux dans les assemblées de la Faculté. Ce sont *des choses solides* et *qui ne blesseront point la liberté de la Faculté de théologie*, laquelle il ne faut pas étouffer, si l'on veut que ce qu'elle fera soit de quelque poids dans le public.

Ainsi, on exclura de la Faculté tous ceux qui déplaisent, et on ne laissera parler que ceux dont on est sûr ! — Mais si la majorité eût professé les maximes gallicanes, on eût tenu la conduite inverse; on aurait abaissé les barrières et appelé tous les docteurs, avec ou sans résumpte, les licenciés et les bacheliers. Si on ne l'a pas fait, c'est qu'on avait la majorité contre soi.

La vérité n'éclate-t-elle pas tout entière dans ces pièces écrites par le Procureur général de Harlay en 1682 et en 1683 :

1682

Si le collége de Sorbonne et les professeurs peuvent être considérés comme l'unique source de cette cabale, on doit se servir de cette occasion pour y apporter des remèdes si efficaces, qu'on prévienne dans la suite de semblables désor-

dres. La maison de Sorbonne, excepté six ou sept, est élevée dans des sentiments contraires à la Déclaration. Les professeurs, excepté M. le syndic, y ont une si grande opposition, que ceux même qui sont payés par le Roi n'ont pas voulu enseigner aucune des propositions qui ont été présentées à Sa Majesté en 1663, quoique, dans le collége de Sorbonne et de Navarre, il y eût des chaires fondées pour enseigner la controverse.

Si, par un arrêt du Conseil, on privait du suffrage et des droits de la Faculté ceux qui ont opiné avec si peu de respect pour Sa Majesté, pour les arrêts de la cour et pour la Déclaration du Clergé, cette peine permanente qui serait toujours devant les yeux de ceux qui composent ces assemblées les tiendrait dans le devoir, et la mémoire de cet exemple se conserverait longtemps dans la Faculté, et y produirait de très-bons effets.

1683

Si la conduite qu'on a remarquée dans les docteurs qui demeurent dans le collége de Sorbonne, lorsqu'on a désiré l'enregistrement des articles du Clergé, de l'édit du Roi et de l'arrêt du Parlement dans la Faculté, et lorsqu'il a été question de signer la requête pour obtenir la liberté de tenir les assemblées ordinaires, avait inspiré la pensée d'apporter quelque remède à une cabale si dangereuse, ce qui s'est passé dans l'examen de la proposition sur laquelle le Parlement a fait l'honneur à la Faculté de lui demander son avis doctrinal, oblige indispensablement ceux qui ont l'autorité et qui aiment le bien public, les maximes et les libertés de l'Église gallicane, de prévenir par des précautions fortes et permanentes, les maux et les désordres qu'on pourrait craindre dans la suite d'une cabale si liée, si puissante et si échauffée.

Le nombre de ceux qui demeurent dans ce collége (de Sorbonne) est très-considérable. Ils sont tous unis dans les

sentiments ultramontains, excepté quatre ou cinq. Tous les professeurs, même les royaux, excepté M. Pirot, syndic de la Faculté, sont dans les mêmes maximes.

Ce grand nombre qui demeure dans ce collége est encore fortifié par M. Grandin qui est entièrement lié avec eux, et qui leur attire du monde du dehors. Le principal du collége du Plessis, et ceux qu'il emploie et protége dans son collége ou hors du collége, sont absolument unis avec ceux de Sorbonne.

Ceux de ce collége ont une liaison certaine avec les docteurs qui demeurent dans les séminaires ou dans les communautés semblables. Ceux de Saint-Sulpice, des Missions étrangères et de Saint-Nicolas, qui ont opiné dans cette affaire, ont été de l'avis des Sorbonistes. Ils sont aussi unis avec les Mendiants (c'est-à-dire les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins et les Carmes).

Est-ce assez? Non. Voici une lettre de le Tellier, archevêque de Reims, écrite en 1681, quand les Quatre Articles n'existaient pas encore, et qu'il n'y avait pas lieu de distinguer entre le fond et la forme.

LE TELLIER AU MARQUIS DE LOUVOIS.

De Reims, ce jeudi matin 29 mars 1681.

Je trouvai hier en arrivant en cette ville la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27e de ce mois. J'y ai vu ce que vous avez appris de Rome par l'ordinaire dernier. Quand le Pape se fâche de ce qu'on dit que les évêques tiennent immédiatement leur autorité de Jésus-Christ et de ce qu'on lui fait entendre qu'il y en a une dans l'Église au-dessus de la sienne qui est celle du Concile général, *il paraît bien qu'il n'a jamais lu les bons livres*. Il faut qu'il s'accoutume à entendre dire toujours sur cela en France la même chose, car ce sont

deux principes incontestables desquels nous ne nous départirons jamais.

Je suis très-fâché de ce que le Roi est embarqué *dans une affaire qui lui fait de la peine ;* mais outre le *plaisir* que j'aurai de profiter de cette occasion *pour donner à Sa Majesté une marque de mon attachement et de ma reconnaissance*, j'y trouve une *consolation*, qui est celle de voir que Sa Majesté connaîtra, si ceci dure, par sa propre expérience, que *nos maximes, dont les Jésuites sont les plus grands ennemis, sont le rempart de la royauté. Nous vous aiderons*, s'il plaît à Dieu, de manière que le Roi sera bien servi et défendu, si on pousse les choses à quelque extrémité.

Pour maintenir cette doctrine dans le royaume, il n'y a d'autre parti que celui de laisser *une honnête liberté* à la Faculté de théologie, et de *bien traiter les gens* qui y sont distingués par la profession qu'ils ont toujours faite d'être *attachés aux anciennes maximes* de cette compagnie. Il faut surtout s'appliquer à mettre des professeurs instruits et *bien intentionnés*. Une chaire vaquera bientôt par la mort de Grandin. Rien ne serait plus utile que de lui donner un *bon* successeur et d'*obliger* les autres professeurs à enseigner *la bonne doctrine*. C'est de là principalement que dépend le salut de l'affaire ; car, comme toute la jeunesse du royaume s'instruit dans cette école, *il est impossible, si les choses durent dans l'état où elles sont, qu'on n'oublie nos maximes*, et qu'à la fin l'État et la royauté n'en souffrent un grand préjudice. Je n'ai en tout cela d'autre intérêt que celui du Roi et de la vérité. Si j'osais, je vous supplierais de lire ma lettre à Sa Majesté, afin qu'étant instruite de l'état des choses avec toute la sincérité qu'on lui doit, elle pût prendre sur le tout les résolutions qu'elle jugerait convenables à son service.

On sait maintenant ce que magistrats et archevêques entendent par *honnête liberté :* chasser, exiler les ultramontains; payer ceux d'entre eux qui voudront se

taire; donner des traitements et des bénéfices aux gallicans qui voudront parler; réduire le nombre des votants; enfin placer l'enseignement doctrinal sous la main du pouvoir laïque; *n'étant pas à propos*, comme dit un jour le Procureur général de Harlay, *que ces bons docteurs sortent en aucune manière de la dépendance du Parlement qu'ils doivent reconnaître comme leur juge!* (*Recherches*, p. 367.)

M. Loyson a dû nécessairement s'expliquer sur ces mesures prises à l'égard de la Faculté de théologie, et l'on ne saurait s'étonner de l'entendre juger la conduite des ministres et du Parlement avec assez d'indulgence :

« ... Ces projets de réforme, dit-il, portent l'empreinte de l'absolutisme royal, ils tendent à faire de la Faculté de théologie un rouage plus docile; mais on ne peut disconvenir que, si le gouvernement les caressait dans des vues despotiques, quelques-unes de ces réformes n'étaient pas dépourvues cependant de motifs plausibles. Page 426.

... Qu'on ne s'y trompe pas, sous prétexte de réformer, on ne voulait point bouleverser. Page 431.

... On voulait aussi limiter le nombre des docteurs ayant voix dans les assemblées de la Faculté, et principalement celui des docteurs appartenant à des communautés religieuses. Cette limitation était déjà en vigueur pour les ordres Mendiants, contre l'envahissement desquels la Faculté avait eu à défendre son caractère essentiellement séculier. On se rappelle avec quelles difficultés elle avait ouvert ses portes aux Mendiants. Que de fois n'avait-elle pas réclamé depuis contre leurs empiétements! Elle ne leur refusait point les grades, mais elle ne voulait point subir leur prépondérance. Eux maîtres de la majorité, l'autonomie de

la Faculté périssait sous un mot d'ordre émané de leurs généraux.

... Les mêmes raisons militaient certainement pour que la même mesure fût étendue à d'autres communautés religieuses. Mais l'étendre à tous les colléges, c'était passer les bornes. Page 433.

Quoi qu'il en soit de ces projets de réformes conçus et répandus dans le but de faire réfléchir les docteurs aux suites de leur opposition, ils n'ont pas plus trait que l'opposition même qu'ils étaient destinés à vaincre, à la question doctrinale[1]. Ils contribuèrent seulement à faire accepter de la Faculté, par crainte d'être forcée à subir des conditions plus désagréables, celles que lui imposait l'édit du mois de mars 1682. Page 433.

Et les évêques de l'Assemblée? Étaient-ils fiers de leur œuvre? Je ne veux pas rechercher combien d'entre eux auraient soutenu les Quatre Articles *usque ad effusionem sanguinis*. Mais je le demanderai à tout homme de bonne foi, les ont-ils rédigés de plein gré? Vous dites que la phrase de Harlay: *la plupart changeraient demain de bon cœur si on le leur permettait*, ne doit pas s'entendre du fond de la doctrine, dont ils étaient sincèrement persuadés, mais de la souscription qu'ils en avaient faite? Soit; c'est assez pour entacher à jamais leur mémoire. Je ne demande pas mieux d'ailleurs que de leur tenir compte des regrets qu'ils exprimèrent sans retard, et dont ce mot désormais fameux de Harlay est une preuve si éclatante. Pourquoi M. Loyson, qui s'applique à les

[1] On vient de voir que c'est précisément le contraire de la vérité.



défendre, n'a-t-il pas cité un document, publié même avant mon livre, confirmant d'une manière si précise le mot de Harlay, et prouvant que la résistance de la Faculté de théologie s'appuyait secrètement sur des évêques de l'Assemblée?

Boucher, l'un des docteurs expulsés, passant par Angers pour se rendre au lieu de son exil, s'était arrêté chez l'abbé Grandet, l'un des curés de cette ville. Ses confidences faites *cœur à cœur* furent recueillies et consignées dans une histoire encore manuscrite du séminaire d'Angers. Il faut se rappeler que Boucher avait dans le Clergé de Paris et même de la France un rang considérable. Curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, et supérieur du séminaire de ce nom, il avait formé un grand nombre de prêtres et d'évêques, et il était resté leur ami et leur directeur. Or, voici ce que Grandet apprit de sa bouche :

Beaucoup d'évêques, après avoir fait cette belle affaire, lui en avaient paru au désespoir et lui avaient dit : « Monsieur, tirez-nous de là par ce que vous ferez en Sorbonne. » Il leur avait répondu qu'il ne savait pas comment ils lui faisaient cette demande; qu'étant éclairés comme ils l'étaient, ils n'auraient pas dû s'engager dans un si mauvais pas; qu'au contraire ils devaient représenter fortement leurs raisons. A quoi les évêques n'avaient pas manqué de répondre que d'abord ils s'y étaient opposés; qu'ils avaient dit toutes leurs raisons, mais qu'on leur avait répondu qu'il y en avait de plus fortes que les leurs qui les obligeaient à faire cette Déclaration ; et comme il leur demanda quelles étaient ces raisons plus fortes, ils répondirent qu'on ne les avait pas dites. Sur quoi, il avait pris la liberté de leur dire que c'était un

grand mal de ce qu'eux, qui devaient soutenir la vérité et l'honneur de l'Église, avaient eu la faiblesse de céder et de se soumettre en cette occasion, qui était capable de bouleverser toute l'Église et de faire un schisme. M. Boucher leur répondit : « Eh ! que voulez-vous que nous fassions, Messeigneurs ? Nous qui sommes de simples docteurs, pourrons-nous nous opposer à la Déclaration de Nos Seigneurs et de tout le Clergé ? » Et ces Seigneurs lui avaient témoigné qu'ils eussent souhaité que la Sorbonne eût réparé leur faute[1].

Tout cela est bien grave assurément, mais l'est moins que les aveux suivants du nouveau défenseur de l'Assemblée :

L'inopportunité était, on s'en souvient, la thèse de Bossuet. Il eût voulu qu'on se contentât de rester en possession de la vieille doctrine de l'École de Paris et du Clergé français. Il ne prit la plume que pour éviter qu'en poussant trop loin cette doctrine, on l'exposât à être censurée. Il ne se dissimulait pas non plus que la circonstance prêterait à cet acte un air d'hostilité vis-à-vis du Saint-Siége. Les torts d'Innocent XI à l'égard de la France et de son épiscopat peuvent expliquer, mais non justifier celui d'une Assemblée d'évêques proclamant solennellement, au milieu d'un conflit entre la puissance ecclésiastique et la puissance civile, UNE DOCTRINE DONT CELLE-CI POUVAIT ABUSER CONTRE CELLE-LA. On sortait en cela, non sans doute quant à la doctrine elle-même, mais quant à la conduite, de la modération dans laquelle la Faculté de théologie s'était soigneusement renfermée en 1663. A ce tort l'Assemblée en ajouta un autre : elle demanda au Roi d'ordonner par un édit l'enregistrement des Quatre Articles dans toutes les cours, et leur enseignement dans toutes les Universités du royaume. Un édit sem-

[1] *Revue des sciences ecclésiastiques*, mai 1867.

blable avait été rendu en 1663 pour les propositions de Sorbonne. Celui qu'on sollicitait constituerait à coup sûr une moindre ingérence du pouvoir séculier, puisqu'il serait rendu à la demande des évêques. Mais le Roi ET LES ÉVÊQUES NE PARAITRAIENT-ILS PAS S'ENTENDRE POUR RUINER LA LIBERTÉ THÉOLOGIQUE ?... »

M. Loyson ne croyait pas si bien dire. La vérité est qu'à partir de 1682 la liberté de l'enseignement théologique fut ruinée en France. L'œuvre poursuivie par le pouvoir royal ne tarda pas à être consommée, et la Faculté de théologie tomba, comme tout le reste, dans la servitude. Elle vit rompre un à un ses liens avec le Saint-Siége qui l'avait créée, de qui ses priviléges émanaient, et dont elle avait longtemps défendu les droits avec tant de gloire. La vie se retira peu à peu de ce grand corps, et pendant tout le dix-huitième siècle, elle ne fut plus que *magni nominis umbra*. Non-seulement les évêques de Louis XIV n'élevèrent jamais la voix pour défendre ses immunités, mais ce sont eux qui rivèrent ses chaînes. Nous savons ce que fit Harlay de Champvallon; il était cependant Proviseur de la maison de Sorbonne. Quand il mourut, un autre prélat de 1682 s'offrit pour lui succéder dans ces fonctions, et les suffrages des docteurs ne manquèrent pas à un candidat qui avait pour lui la volonté du Roi. Les élections n'étaient plus qu'une vaine formalité, surtout depuis que Mazarin, dont le ministère fut si funeste à l'Église, s'était fait élire à cette charge pour mieux tenir sous sa main les derniers partisans du cardinal de Retz. Voici la lettre que le Tellier écrivit à Louis XIV à cette occasion :

L'ARCHEVÊQUE DE REIMS AU ROI.

Lundi, 8 août 1695.

La place de Proviseur de Sorbonne vaque par la mort de feu Mgr l'Archevêque de Paris. J'avoue à Votre Majesté que l'amour que j'ai pour les lettres, *pour la conservation de la bonne doctrine dans la Faculté de théologie de Paris*, et pour la maison de Sorbonne dont je suis docteur depuis plus de 29 ans, me fait désirer d'avoir cette place de Proviseur, qui naturellement dépend des docteurs de la Société de Sorbonne. J'ai lieu de croire que, *si Votre Majesté leur laissait la liberté d'en choisir un*, ils pourraient jeter les yeux sur moi ; mais je ne veux rien en cela ni en toute autre occasion que *ce qui sera de la volonté*[1] et du goût de Votre Majesté. Je la supplie très-humblement de me donner ses ordres dans cette conjoncture et d'être bien persuadée que *je les exécuterai toute ma vie, comme je le dois, avec une obéissance aveugle.*

L'ARCHEVÊQUE DUC DE REIMS.

L'élection eut lieu le 20 du même mois et, sur les sept évêques-docteurs qui vinrent y prendre part, je trouve cinq membres de l'Assemblée de 1682, Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, Chavigny, évêque de Troyes, Besons, évêque d'Aire, Maupeou, évêque de Castres, et Desmaretz, évêque de Riez.

C'est au moyen du Syndic que le Roi et l'archevêque de Paris gouvernaient la Faculté de théologie. J'ai raconté, dans mon livre, quelle faiblesse montra Edme Pirot, qui occupait cette place en 1682. Il se lassa de ses

[1] Ces six mots ont été soulignés par le Tellier lui-même dans la minute autographe que j'ai sous les yeux.

complaisances et donna sa démission. Ses confrères le regrettèrent lorsque les mêmes fonctions furent remplies par ce docteur Lefèvre sur lequel le Procureur général de Harlay s'exprimait ainsi en 1685 : « On ferait un grand bien, par un exemple qui est de conséquence, si on augmentait de quelque chose le revenu de la chaire de M. Lefèvre, de Navarre, qui enseigne les maximes du royaume, qui est capable de rendre de grands services, qui en a rendu de très-efficaces dans cette occasion, et qui a *toutes les qualités pour être un bon syndic.* » Or, nous avons le portrait de Lefèvre, tracé par lui-même dans les *Mémoires* de l'abbé le Gendre, qui l'avait *fort connu.* On lui reprochait un jour d'être entré dans je ne sais quelle cabale :

« Nous sommes plus à plaindre qu'à blâmer, dit ingénûment le Syndic, la Faculté a toujours été et sera toujours le jouet et l'esclave des puissances qui la dominent : *de la cour*, parce que, d'un trait de plume, elle peut casser nos priviléges ; *du Parlement*, parce qu'il les restreint et les étend comme il lui plaît ; et *principalement de l'archevêque de Paris*, parce que, la plupart de nous ne vivant que de prêche, il peut, quand il lui plaira, nous ôter le pain de la main. » — Quelle pitié, ajoute le Gendre, qu'une compagnie d'ecclésiastiques, qui font serment de soutenir la vérité jusqu'à l'effusion du sang, changent selon le temps de maximes et de sentiments en choses même les plus graves !

Et, sous Louis XV, lorsque le Parlement de Paris remit en vigueur, de son autorité privée, l'édit de mars 1682 et les Quatre Articles, et qu'il voulut faire enregistrer ses arrêts en Sorbonne, qui trouva-t-il en face de lui ? Le Syndic Gervaise qui défendit, comme on peut en juger

par les lettres suivantes, la liberté de sa conscience et les droits de sa compagnie :

LE SYNDIC DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Ce 11 février 1753.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous communiquer un projet de réquisitoire, pour préparer l'enregistrement des deux arrêts du Parlement dans la Faculté de théologie. Étant dans la résolution la plus stable *de ne rien faire ni dire qui puisse déplaire à la cour*, je vous supplie d'avoir la bonté de me faire savoir si vous le trouvez tel que je désire qu'il soit. Je serais mal reçu de nos docteurs, en parlant de nos libertés, si je ne disais rien du Souverain Pontife. Ce que je me suis proposé, c'est de faire entrer dans nos registres une adhésion bien positive aux Quatre Articles du Clergé ; mais, pour bien des docteurs, pour les religieux surtout, même ceux qui ne passent pas pour de zélés constitutionnaires, *il fallait dorer la pilule*. Au reste, si la broderie couvre trop l'étoffe, il faut supprimer le tout ; je n'attends que vos *ordres* pour cela. Si l'ouvrage peut passer à la faveur de quelques corrections, *je vous prie d'enlever ce que vous trouverez de trop ou de peu exact*. Permettez, monsieur, que je vous fasse observer que nous avons une assemblée générale demain, et que, si je reçois ce soir l'honneur de votre réponse, je pourrai vous donner un certificat d'enregistrement avant l'assemblée des chambres, qu'on dit être indiquée pour mardi. J'ai l'honneur, etc....

GERVAISE, SYNDIC DE THÉOLOGIE.

LE MÊME AU MÊME.

A Paris, ce 12 février 1753.

Monsieur, j'ai requis aujourd'hui la lecture et l'inscription

des deux arrêts du Parlement. Cette affaire a pris une tournure à laquelle je ne m'attendais pas. Je vous rendrai compte de tout ce qui s'est passé, quand vous le souhaiterez ; mais je vous prie de ne m'appeler *chez vous que le soir*. J'ai l'honneur, etc....

GERVAISE[1].

Ainsi, le livre de M. Loyson, loin de détruire ou seulement d'affaiblir les conclusions du mien, les laisse subsister en entier et leur prête même une nouvelle force : et il n'y aura pas, j'en suis sûr, un seul lecteur impartial qui ne convienne avec moi que le gallicanisme n'a jamais rencontré de plus redoutable adversaire que son nouvel apologiste.

Je veux, en terminant, répondre à un reproche qui me serait très-sensible, si je le méritais, c'est d'avoir blessé l'honneur de l'Église de France. Je croyais l'avoir prévenu à diverses reprises, et notamment lorsque je m'exprimais ainsi : « Les évêques et les prêtres de l'Assemblée de 1682 n'étaient ni l'élite ni les représentants légitimes de l'Église de France sous Louis XIV ; nous pourrons donc raconter leurs fautes sans porter atteinte à l'honneur de cette grande Église. » J'avais rangé à part Bossuet, qui sera toujours au-dessus de toute louange et de toute vénération ; mais je n'avais pu dissimuler les faiblesses de son caractère, et je ne crois

[1] Autogr. — Papiers du Procureur général Joly de Fleury.

vraiment pas avoir excédé les droits d'un écrivain catholique. J'avais dit qu'il fallait chercher l'Église de France non-seulement parmi les députés de 1682, mais encore parmi ces curés modestes et zélés dont le royaume était rempli, dans ces séminaires et ces colléges, dans ces belles et innombrables communautés séculières et régulières qui couvraient nos provinces et nos colonies, qui envoyaient des missionnaires à toutes les parties du monde et qui ne comptaient pas un seul membre à l'Assemblée de 1682. J'avais rappelé qu'à l'exception de Bossuet, elle n'avait pas dans son sein un seul des prédicateurs, des savants, des maîtres de la vie spirituelle, des écrivains ecclésiastiques, qui vivaient alors et qui ont immortalisé le règne de Louis XIV. J'avais invoqué le témoignage de Bossuet lui-même, et son sermon du jour de Pâques 1681, pour prouver qu'il y avait dès cette époque, parmi les évêques, une diminution alarmante de l'esprit sacerdotal. C'est qu'en effet le mouvement gallican de cette époque était en opposition avec l'esprit qui avait inspiré toutes les grandes choses accomplies dans l'Église de France depuis Henri IV. Voyez saint François de Sales et sainte Chantal, le cardinal de Bérulle et madame Acarie, saint Vincent de Paul et saint François Régis, les PP. Eudes et Condren, M. Bourdoise et M. Olier; parmi ces hommes de piété, de science et de dévouement, y a-t-il un seul nom dont le gallicanisme puisse se glorifier? Femmes du monde ou religieuses, fondateurs ou réformateurs, séculiers ou réguliers, tous ceux qui ont attaché leur mémoire à ces grandes œuvres de la foi et de la charité



catholique, se sont au contraire montrés les plus humbles et les plus fidèles enfants de l'Église Romaine.

Sans parler des Jésuites, nés pour défendre la Papauté et si zélés dans l'accomplissement de leur mission, toutes les congrégations de clercs qui furent fondées alors s'inspirèrent des mêmes principes, et non des prétendues libertés de l'Église gallicane. César de Bus et les pères de la Doctrine chrétienne n'eurent rien de commun avec les adversaires du Saint-Siége; et si, au dix-huitième siècle, un grand nombre d'Oratoriens, égarés par le jansénisme, affligèrent l'Église Romaine par leur révolte, il est notoire qu'ils n'étaient plus que de nom les fils de Bérulle et de Condren. Olier à Saint-Sulpice, Bourdoise à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Claude Bernard au séminaire des Trente-trois, instituèrent des communautés destinées à resserrer les liens entre le Clergé français et le centre de l'unité catholique.

Saint Vincent de Paul se prononça hautement contre la secte naissante à laquelle le gallicanisme prêta un si fatal concours, et il eut pour ami et pour conseil le célèbre docteur André Duval, l'un des visiteurs généraux de toutes les Carmélites de France, doyen de la Faculté de théologie de Paris, et si redoutable aux jaloux de la Papauté.

La communauté des Missions étrangères, si utile et si populaire, fut fondée en 1663, sous l'inspiration du père Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, par l'abbé Vincent de Meurs et ses confrères, que dirigeait le père Bagot, Jésuite censuré par les gallicans.

L'année 1680 avait vu mourir Jean Eudes, fondateur

des Eudistes, dont la vieillesse fut affligée par les persécutions parlementaires.

Au moment où l'on élit les membres de l'Assemblée de 1682, l'Église de France compte encore dans ses rangs un homme dont le nom va de pair avec tous ceux qui viennent d'être cités, l'abbé de la Salle, ancien élève de Saint-Sulpice, chanoine de Reims, qui a fondé, en 1681, l'institut des Frères des écoles chrétiennes. Est-il élu député?

Les fondations d'ordres nouveaux s'arrêtent en 1680, en même temps que les réformations d'ordres anciens. La réforme de Saint-Vannes par Didier de la Cour, celle de Saint-Maur par Renaud, celle de Chancelade par Alain de Solminhiac, celle des chanoines réguliers de Lorraine par P. Fourier, celle de Sainte-Geneviève par Faure, celles de la Trappe, de Septfonds, de Barbery, de Val-Richer, sont antérieures à 1680, et il n'y en aura pas d'autre jusqu'à la fin du règne! Lequel donc de tous ces réformateurs suivait les doctrines formulées dans les Quatre Articles?

Ils n'étaient pas non plus gallicans, les prêtres séculiers ou réguliers, dirigeant la conscience et entretenant la piété de ces admirables femmes qui eurent peu d'imitatrices après l'Assemblée de 1682 : mesdames de Chantal, Acarie, Legras, de Melun, de Lamoignon, de Dampierre, de Miramion, Polallion, d'Arbouze et tant d'autres!

Les évêques de 1682 et Bossuet lui-même se plaignent souvent des progrès que firent les maximes ultramontaines en France sous Louis XIII et pendant la mi-

norité de Louis XIV : c'est précisément l'époque où la renaissance catholique y fut le plus florissante.

Quoi qu'on dise et qu'on fasse, on ne parviendra pas à justifier l'Assemblée de 1682, qui s'est placée en dehors de ces traditions de piété, de dévouement, de sainteté! S'il n'y a rien au-dessus de la gloire de nos évêques à certaines époques, tout esprit impartial avouera que cette gloire s'est un peu voilée depuis les dernières années de Louis XIV jusqu'à la Révolution. Mais comme l'Église de France ne cessa pas de produire de nombreux modèles de vertu, de science et de talent, Dieu lui réservait pour la fin du dix-huitième siècle, avec une grande leçon, une grande récompense. Il la récompensa lorsqu'il lui envoya la persécution, et qu'il renouvela sa couronne de martyrs; et il lui donna une leçon qu'aucun gallican ne devrait oublier, lorsque le successeur de saint Pierre accomplit sur elle, en 1801, le plus grand acte de toute-puissance pontificale dont le monde ait été témoin, depuis l'origine du christianisme!

NOTE FINALE.

Je veux, en terminant, adresser un compliment à M. Loyson pour avoir publié le premier un certain nombre de pièces nouvelles, qu'il a tirées des papiers de l'Agence générale du Clergé, déposés aux *Archives*. On se demandera peut-être comment elles n'avaient pas trouvé place dans la première édition de mon livre. La raison en est fort simple. Je savais, comme tout le monde, que les papiers de l'Agence générale du Clergé ont été, à une époque récente, transportés de la bibliothèque impériale où l'on n'avait pas encore eu le temps de les mettre en ordre, aux Archives de l'Empire où leur classement était attendu de jour en jour. Je les ai souvent demandés depuis plusieurs années, comme cela est officiellement constaté au secrétariat, et c'est seulement au mois d'octobre dernier que je fus informé, dans une de mes visites à l'hôtel Soubise, qu'il était enfin possible de consulter les documents relatifs à l'année 1682. J'en reçus aussitôt communication, et M. Loyson pourra s'assurer, par la lecture du présent écrit, que son livre ne m'a rien appris à ce sujet. Je le supplie de croire que, si je fais cette observation, ce n'est pas pour lui disputer le mérite de la priorité; je tiens seulement à montrer une fois de plus au public, que je n'ai rien négligé pour trouver des documents nouveaux sur un des événements les plus importants de notre histoire ecclésiastique.

Puisque M. Loyson nous conduit aux *Archives*, je veux l'y retenir peut-être un peu plus longtemps qu'il ne voudrait. Il nous apprend, dans son livre, qu'il a visité le très-intéressant musée de l'hôtel Soubise, et qu'il y a vu notamment le fameux tableau enlevé aux Jésuites, dans leur ancien collége de Billom ; soit. Il lui plaît de parler de ce tableau et de la Compagnie de Jésus en termes qui nous reportent à 1762 et à 1826, et de nous donner, à ce propos, une nouvelle preuve de science et de bon goût ; je le veux bien. Mais je m'attendais à ce qu'il nous dît aussi quelque chose d'un autre objet qu'il a certainement vu au même musée, et qui a un peu plus de rapport avec la Déclaration de 1682. Je veux parler du procès-verbal de la fameuse Assemblée, que l'on expose aux regards du public, sous une vitrine, après l'avoir ouvert à la page qui porte les signatures des députés du Clergé. M. Loyson aura certainement voulu, comme moi, tenir ce livre sacré entre ses mains. Pourquoi ne nous en a-t-il rien dit ? Je n'ai pas besoin de prendre le ciel à témoin que je n'ai pas baisé ce volume comme un cinquième évangile ; mais je n'ai pu m'empêcher de trouver que le Clergé de France l'a traité avec trop peu de respect : et je conseillerai aux gallicans un peu nerveux de ne pas entreprendre le pèlerinage des *Archives* pour le contempler sous toutes ses faces. On sait que, pendant près de trente ans, Louis XIV ne permit pas que le procès-verbal de 1682 prît place parmi les actes du Clergé de France. Harlay de Champvallon et le Tellier en furent successivement dépositaires, à titre privé, et c'est seulement à la

mort du dernier de ces prélats, en 1710, que ses héritiers en firent la remise à une Assemblée du Clergé alors en session[1]. Cette Assemblée confia aux Agents généraux le soin de le faire relier et de le déposer dans ses archives. Voici comment l'ordre fut exécuté : le volume porte sur les plats l'écusson du Clergé de France, et on lit sur le dos :

PROCÈS-VERBAL DU CLERGÉ

ANNÉE 1682

ET CRITIQUE DE LA DITE ASSEMBLÉE.

Ouvrez et vous trouverez à la suite du procès-verbal, *horresco referens !* deux des plus violents écrits qui aient été dirigés par les contemporains contre les prélats de Louis XIV, et intitulés, l'un : *Observations sur le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire de Mgrs les archevêques et évêques du Clergé de France de* 1681 ; et l'autre : *Critique de l'Assemblée du Clergé de France tenue en* 1682.

De sorte qu'après avoir lu le compte-rendu des séances de l'Assemblée de 1682, il suffit de tourner quelques pages et les yeux tombent sur des lignes comme celles-ci :

«... Pour pouvoir tirer avantage du consentement tacite que les prélats de l'Assemblée tenue chez M. de Paris, le mois de mai dernier, ont donné à l'extension de la Régale, il faut dissimuler entièrement la manière dont les choses se passent dans ces assemblées politiques, d'où l'esprit de Dieu est banni, et où l'esprit d'ambition et du monde règne si tyranniquement. Tout ce qui s'est proposé a été décidé

[1] *Procès-verbaux*, t. VI, p. 1022.

ailleurs, et on n'y prend des délibérations que pour satisfaire à la forme, et donner occasion à ceux qui y assistent de signaler leur faux zèle, etc... »

«... De quelle autorité peuvent être sur Sa Sainteté les sentiments de ces évêques de cour qui, bien loin de les appuyer sur les lois de l'Église, comme ils devraient toujours faire, ne les fondent que sur les rêveries des Parlementaires? Tout ce qui vient de ce côté-là est de grand poids chez eux, et tout ce qui vient de la part de l'Église et du Saint-Siége est peu considérable. Ils approuvent solennellement et sans restriction les livres qu'il censure; ils déclarent innocents ceux qu'il excommunie, et ils condamnent ceux qu'il protége; de sorte que l'on peut leur faire, avec beaucoup de justice, le reproche que fit autrefois Yves de Chartres à des prélats de ce royaume : « *Manifeste contra Sedem Apostolicam caput erigitis, dum quod illa ædificat, vos destruitis, et quod illa destruit, vos ædificare contenditis. Cujus judiciis et constitutionibus obviare, plane est hæreticæ pravitatis notam incurrere, etc...* » — Ep. ad Richerium, Senon. archiep.

Par quelle ironie providentielle se fait-il que le volume, qui renferme la minute originale de la Déclaration de 1682, se termine par les paroles suivantes :

« *Et jacet interim victa confusaque fratrum expulsorum humilitas, nec est præsul in Galliis cujus viscera tangat affectio pietatis, aut zelus sacræ religionis inflammet ut consurgat ad frangendos impetus errorum et relevandas spes dolore tabescentium. Defuncta etenim est Dyonisii fortitudo, nec comparet pietas Martini. Tu quoque dereliquisti nos, beate Pater Hilari, qui olim unitatem Ecclesiæ Sancti Spiritûs gladio tuebaris! O derelicta, o mœsta, o desolata Galliarum ecclesia !*

Fulberti, Carnot. episcopi, ep. 21 ad Ebbonem.

A monsieur le marquis de [illegible]
hommage de l'auteur
Vte d'Armagnac

DIALOGUES

ENTRE

DEUX VIEUX AMIS,

Série d'articles publiés dans la Revue religieuse de Rodez.



DIALOGUES

ENTRE DEUX VIEUX AMIS,

Sur les questions à l'ordre du jour.

La scène se passe dans une petite ville de province.

PERSONNAGES:

M. BONSENS, *agriculteur.*

M. BONARDIN, *petit rentier.*

I

Bonardin. — Voilà bien longtemps, mon cher Bonsens, que je n'avais eu la bonne fortune de te rencontrer. Il est vrai que tu ne viens en ville que lorsque tes affaires t'y appellent. C'est aujourd'hui la Saint-Marc, une de nos grandes foires. Es-tu content de tes marchés?

Bonsens. — Je n'ai pas trop à me plaindre. Les dernières pluies nous promettent de belles récoltes de fourrages et les prix des bestiaux se sont un peu relevés; mais les affaires resteront languissantes tant que cette maudite insurrection de Paris ne sera pas entièrement réprimée (1).

Bonardin. — Je déplore avec toi, mon cher Bonsens, que la guerre civile ait succedé à la guerre étrangère ; mais à qui la faute, si ce n'est à cette Assemblée réactionnaire de Versailles qui a follement amené l'insurrection de Paris par ses criminelles et incessantes provocations ?

Bonsens. — Je m'attendais à cette réponse. Ce n'est pas pour rien que tu habites la ville et que tu passes tous les jours de longues heures au *café de l'Union.* Je connais les opinions qui s'y produisent; je sais que messieurs les habitués regardent la Chambre comme la cause de tous nos malheurs et accablent de leurs injures les *ruraux*, les *paysans* qui la composent. Mais peut-être leurs reproches ne sont-ils pas parfaitement fondés.

Bonardin.— Fondés, mon pauvre Bonsens ! Ils ne le sont que trop. Comment nier, en effet, les torts évidents de cette Assemblée intolérante, torts qui sautent aux yeux et que tout le monde ici s'accorde à reconnaître. Je causais hier soir avec Isidore Chopinot, un de nos vieux camarades de collége, que tu n'a pas oublié, j'en suis bien sûr.

(1) Le premier dialogue était écrit avant la prise de Paris par l'armée de Versailles.

Bonsens. — Oh ! je me le rappelle parfaitement. C'était jadis un jeune homme intelligent mais d'une conduite assez débraillée, qui a eu bientôt dévoré son petit patrimoine et qui, trop ami du *far-niente* pour demander au travail une existence honnête, vit aujourd'hui, m'a-t-on assuré, de nombreux emprunts *(ici M. Bonardin fait une légère grimace)* et des modiques économies d'une vieille tante qui l'a recueilli par charité.

Bonardin. — A la vérité, sa vie privée n'est pas l'abri de tout reproche et ses affaires financières ont été assez mal administrées *(avec une expression particulière)* j'en sais assez long là-dessus ; mais on ne peut lui refuser de l'intelligence et de l'esprit et comme il est très-bien informé par suite de ses relations intimes avec plusieurs hommes éminents du parti républicain, nous écoutons tous avec plaisir ses dissertations sociales et politiques et ses appréciations sur les hommes et les événements du jour. Or, il me disait encore hier en prenant un petit verre que je lui avais offert et qu'il avait accepté, comme toujours du reste, de la meilleure grâce du monde, il me disait que l'insurrection de Paris n'aurait jamais éclaté *sans les allures provocatrices*, je cite ses propres expressions, *de cette Assemblee cléricale et royaliste nommée sous l'influence de la peur par les électeurs inintelligents et peu patriotiques des campagnes.*

Bonsens. — Je ne conteste nullement les lumières de M. Chopinot ; mais je voudrais bien, comme on dit au Palais, qu'il établit les faits de provocation qu'il reproche à la Chambre, car enfin il ne saurait avoir la prétention de nou 'bliger à les admettre sans donner aucune preuve à l'appui.

Bonardin. — Des preuves! il ne serait pas en peine d'en fournir. Ne serait-ce que le refus d'aller siéger au sein de la capitale et la résolution de rester en province, dans un milieu *stupéfiant et abêtissant*, je cite toujours Chopinot. Cette défiance injurieuse pour la population si honnête et si intelligente de Paris n'était-elle pas de nature à surexciter les colères et à allumer l'incendie?

Bonsens.— Tu as raison, mon bon ami. L'Assemblée est vraiment impardonnable de s'être installée à Versailles et de n'avoir pas témoigné plus de confiance à cet excellent peuple de Paris! Le souvenir des malheureuses journées où la représentation nationale a été violée par l'émeute, les menaces proférées par la presse avancée, dès le lendemain des élections, ont effrayé à tort nos députés et ce qui se passe dans le moment actuel ne prouve qu'une chose, c'est que Paris avait tant d'affection pour l'Assemblée nationale qu'il fait des folies pour l'avoir perdue! Plaisanterie à part. Lorsque j'entends les Parisiens reprocher aux *ruraux* de n'être pas allés se jeter dans leurs bras, j'allais dire sous leur patte, il me semble entendre le loup se plaindre de l'éloignement que les moutons lui témoignent et des précautions qu'ils peuvent prendre pour se garer de lui. Voilà donc un grief écarté; Chopinot en a-t-il articulé d'autres?

Bonardin — Oh! la liste n'est pas encore épuisée. Peut-être après tout l'Assemblée avait-elle quelques raisons de se méfier d'une certaine partie de la population parisienne. Aussi, son installation à Versailles est-elle le moindre de ses torts. Mais peut-on ne pas être indigné de la façon outrageante dont

elle a traité deux hommes également admirables, bien qu'à des titres divers, Victor Hugo et Garibaldi?

Bonsens. — Je reconnais qu'elle les a reçus cavalièrement, que ses murmures leur ont fermé la bouche et que peut-être il eut mieux valu prendre son courage à deux mains et les écouter jusqu'au bout. Mais lorsque une assemblée est réunie dans de si douloureuses circonstances, qu'elle se trouve aux prises avec d'aussi graves difficultés, on comprend qu'elle éprouve quelque répugnance à subir les déclamations insensées de l'auteur des *Travailleurs de la Mer* et les théories politiques de *l'Ermite de Caprera*. Certes, si jamais une impatience a été excusable, c'est bien celle de la Chambre en présence de ces deux hommes qui d'ailleurs n'ont jamais eux-mêmes donné l'exemple d'une bien grande modération, témoin les vers de l'un sur *l'infame Mastaï* et la prose de l'autre sur le *chancre de la Papauté*. Si donc ton ami Chopinot n'a pas autre chose à reprocher à l'Assemblée de Versailles.

Bonardin. — Oh! ne te hâte pas de triompher. Je n'ai pas même abordé la grosse question. Persuadés que les institutions républicaines sont seules compatibles avec les droits du peuple et les principes de liberté et de justice, nous reprochons surtout à la chambre ses tendances royalistes et son obstination à ne pas proclamer immédiatement et sincèrement la République.

Bonsens. — Il me semble t'avoir ouï dire autrefois que tu regardais comme inviolable le principe de la souveraineté populaire.

Bonardin. — Sans doute ; c'est là une des plus belles conquêtes de notre immortelle Révolution !

Bonsens. — Fort bien ; si donc le peuple est souverain, il a le droit de choisir par l'intermédiaire de mandataires choisis la forme de gouvernement qu'il lui plaît de se donner. Il me semble donc que se révolter contre la Chambre, parce qu'on la suppose royaliste, c'est tout bonnement se révolter contre la souveraineté populaire. Prétendre d'ailleurs que la majorité provoque la minorité républicaine en ne se rangeant pas à ses idées, c'est dire naïvement que l'on provoque les gens en n'étant pas de leur avis.

Bonardin. — Vraiment, mon pauvre Bonsens, je ne puis t'en vouloir, car tu es de bonne foi. Je comprends d'ailleurs que ton séjour habituel à la campagne ne soit pas de nature à éclaircir tes idées sur un point assez épineux, je le reconnais, des théories républicaines. Moi-même, te l'avouerai-je, j'ai été assez longtemps embarrassé par cette difficulté apparente. Fort heureusement, j'eus la bonne idée de m'en ouvrir à Chopinot, et comme il est très au courant de la question, il n'eut pas beaucoup de peine à me tirer d'embarras. « Sans doute, » me dit-il, le peuple est souverain et le suffrage universel » est la base de tout gouvernement. Mais, comme en France » les esprits ne sont pas encore suffisamment éclairés pour » appprécier l'excellence des institutions républicaines et que » ces idiots de paysans qui constituent la grande majorité pour» raient fort bien nous ramener la Monarchie, nous avons » cherché le trait d'union qui relie ces deux grands principes : » souveraineté populaire et obligation pour le peuple de choi-

» sir la République à l'exclusion de tout autre gouvernement.
» Ce trait d'union, nous avons fini par le trouver. Ce n'est pas
» sans peine, à la vérité, car il ne se présente pas naturellement
» et n'a pu être découvert que par un effort de génie ;
» mais enfin, nous l'avons trouvé et c'est un immense avantage
» pour notre cause. Voici comment raisonnent nos philosophes
» républicains : Les citoyens d'un Etat ont le droit
» évident de se donner telles lois qu'il leur convient, mais il
» est encore plus évident qu'ils n'ont nullement le droit d'engager
» l'avenir et les générations futures, ce qu'ils feraient
» nécessairement en fondant une monarchie héréditaire. De
» là, l'obligation pour eux d'adopter une forme de gouvernement
» dont le chef soit fréquemment renouvelé par l'élection
» et par conséquent de se constituer en République avec un
» Président, des Consuls ou des Directeurs, comme bon leur
» semblera. Tu vois que c'est bien simple, ajouta Chopinot.
» Grâce à cette ingénieuse théorie nous contenons le suffrage
» universel qui, par uno ingratitude inconcevable, menaçait
» de se tourner contre nous et nous obligeons le peuple à subir
» la République au nom même de sa souveraineté. »

J'avoue, mon cher Bonsens, que je fus on ne peut plus satisfait des explications de Chopinot : elles me soulagèrent d'un grands poids et je suis persuadé qu'elles dissiperont tous les nuages qui pourraient encore rester dans ton esprit.

Bonsens. — Chopinot a l'esprit ingénieux ; je t'estime fort heureux de pouvoir recourir à lui dans toutes les difficultés, et d'avoir sous la main un aussi habile casuiste ; mais je crains bien qu'il ne s'avance un peut trop en soutenant que le peuple

n'a aucun droit d'engager son avenir. Jusqu'ici, en effet, on avait considéré les nations comme des personnes morales, ayant une existence indépendante des individus qui la composent, conservant leur identité pendant tout le cours de cette existence et pouvant par conséquent contracter des engagements sans se préoccuper de l'avènement ou de la disparition des générations qui se succèdent sans relâche dans leur sein. Et cette opinion sur la nature des sociétés est bien loin d'être nouvelle et d'avoir été inventé par les philosophes modernes. Nous lisons en effet dans le beau traité de Plutarque sur les délais de la justice divine, traduit par M. de Maistre : « *Un* » *Etat est une même chose continuée, un tout semblable à* » *un animal qui est toujours le même et dont l'âge ne sau-* » *rait altérer l'identité.* »

Et d'ailleurs, comment une société pourrait-elle signer un seul contrat sans engager plus ou moins les générations futures? Les Etats de Bretagne consentirent leur annexion à la France, lors du mariage de Louis XII avec l'héritière de leur duché. Autoriserions-nous les Bretons modernes à reprendre une existence indépendante sous prétexte qu'ils ne sont pas obligés par le fait de leurs prédécesseurs? La Convention nationale le leur a-t-elle permis alors qu'ils avaient ce semble, quelque raison de regretter leur ancienne autonomie? La presse républicaine n'a-t-elle pas soutenu le gouvernement de Washington dans sa terrible guerre contre les Etats du Sud engagés uniquement, eux aussi, par le fait de leurs ancêtres? Enfin, l'Etat pourrait-il contracter un emprunt, abandonner ou acquérir une province, en un mot, accomplir un seul des actes nécessaires à son existence si la théorie de Chopinot

était admise dans le droit des nations? Nous devons donc la rejeter, en raison de la fausseté de son principe et de l'absurdité de ses conséquences et, la souveraineté populaire une fois admise, je ne discute pas aujourd'hui cette question, permettre au peuple de choisir par ses mandataires telle forme du gouvernement qu'il lui plaira et de se donner même un monarque, si tel est son bon plaisir.

Bonardin. — Je ne me rends pas encore ; mais en supposant l'excellence de ta doctrine, nos reproches contre la Chambre subsisteraient en entier, puisque son désir de restaurer la monarchie ressort de tous ses actes, bien qu'il soit évident pour tout le monde qu'elle a été nommée uniquement pour traiter de la paix ou de la guerre et nullement pour donner à la France un gouvernement définitif.

Bonsens. — C'est une question ; mais je serais presque en droit de te dire que toi et les tiens l'avez résolue dans le sens du pouvoir constituant. En effet, vous avez tous applaudi à la déchéance de l'Empire et je crois même me rappeler que dans certain projet de conciliation, on faisait figurer comme première condition, la proclamation immédiate de la République par l'Assemblée. C'est du reste ce que demandent tous les jours les journaux Républicains, sans exception. C'est ce que tu demandais toi-même au commencement de cet entretien. L'Assemblée aurait bien le droit de vous prendre au mot, de se déclarer constituante et de proclamer..... la Monarchie. Mais quoique vous en disiez elle est plus sage et plus prudente. Elle s'occupe activement de pacifier et réorganiser le pays, la question de Constitution réservée. Dans ce long et

difficile travail elle se montre libérale et conciliante, témoin la loi municipale qu'elle vient de voter et les reproches qu'on lui adresse sans cesse sont inspirés par l'esprit de parti à quelques ambitieux désespérés de ne pouvoir imposer leur volonté à l'immense majorité de la nation.

Bonardin. — Tu es entêté comme un campagnard, mon pauvre Bonseus. Toutefois, je ne désespère pas de te convertir. Viens déjeuner chez moi, le prochain jour du marché.

(*A part*). D'ici là, j'aurai le temps de causer avec mon ami Chopinot.



II

(La scène se passe dans la salle à manger de M. Bonardin).

Bonardin d'abord seul. — Mon vieil ami Bonsens est un excellent homme, mais d'une obstination inconcevable et, comme il ne manque ni d'intelligence ni d'une certaine logique, on a bien de la peine à le battre dans une discussion, même en défendant la meilleure cause du monde. Heureusement, je suis aujourd'hui préparé au combat et j'espère que sur le chapitre des élections municipales et de l'influence légitime des grandes villes sur les destinées du pays, j'aurai facilement raison de mon campagnard. Mais il se fait bien attendre! L'heure du déjeuner a sonné depuis longtemps. Il me tarde d'entrer en lice. Je suis pris depuis quelque mois d'une fièvre de propagande, d'un accès de zèle républicain. C'est singulier, Chopinot a déteint sur moi; car, enfin, entre nous soit dit, je n'ai pas toujours été aussi chaud partisan de la République et je me rappelle fort bien qu'à l'époque du plébiscite.....

... *(Entre Bonsens.)*

Ah? te voilà enfin; je commençais à m'impatienter de ton retard; je craignais que tu n'eusses oublié ta promesse. Sois le bienvenu, mon cher ami, et comme la matinée est déjà bien avancée, pas de cérémonies et mettons-nous à table.

Bonsens. — Je ne demande pas mieux car je meurs de faim. Une course à cheval de 15 kilomètres donne toujours de l'appétit et c'est encore un revenant-bon de notre profession d'agriculteurs.

(*Ils s'asseyent et attaquent vigoureusement le déjeuner.*)

Bonardin. — Je ne te demande pas, mon cher Bonsens, comment est composé le nouveau conseil municipal de la commune que tu habites. Il va sans dire que les conservateurs et même les monarchistes ont eu la majorité, la presque totalité des suffrages, mais que dis-tu du résultat des élections dans presque toutes les grandes villes de France?

Bonsens. — Oh! j'aurais beaucoup de choses à en dire, et d'abord, que les républicains se sont un peu trop empressés de chanter victoire et que le verdict rendu par la France, il y a bientôt trois mois, n'a été nullement infirmé par les dernières élections. Il est vrai que dans la plupart des grandes villes, elles ont été faites comme au 8 février, dans le sens du parti avancé : mais je te ferai remarquer en premier lieu, qu'un nombre très-considérable d'électeurs s'est abstenu de prendre part au vote. Or, ces citoyens indifférents et coupables crois-tu pouvoir les compter au nombre des adhérents à l'opinion républicaine? Non, sans doute. Tu sais trop bien, à n'en juger que par toi même, que tes corréligionnaires politiques se gardent bien de rester chez eux un jour d'élection. Outre le plaisir bien vif de s'agiter et de pérorer sur les places publiques, ils sont trop dévoués à leur cause pour lui refuser leur concours dans un moment aussi solennel. Les abstention-

nistes sont donc en très-grande majorité, excepté dans certain cas où l'abstention est le résultat d'un mot d'ordre donné par les chefs du parti républicain assurés d'avance de leur défaite, les abstentionnistes sont des conserveteurs à outrence, ennemis de la discussion et du bruit, des gens timides, peut-être des lâches, à coup sûr des égoïstes, qui font les vœux les plus ardents pour le triomphe des listes conservatrices, mais qui, comptant sur leurs voisins et espérant bien que leur exemple ne sera pas suivi, vont à leurs plaisirs ou à leurs affaires privées, pendant que les affaires publiques sont en jeu. Tu sais d'ailleurs que malgré le nombre des abstentions, bien des villes ont réélu leurs anciens conseils municipaux, composés en grande partie d'hommes dévoués aux principes monarchiques. Je pourrais te citer entr'autres, Versailles, Orléans, Nîmes, Digne, Cahors, Poitiers, Mende, Aurillac, Rodez, etc., etc. Tu comprends d'un autre côté, que, sans parler de l'appoint des fonctionnaires, il faut bien tenir compte de l'influence morale exercée sur certains esprits par le nom et la forme du Gouvernement provisoire sous lequel nous nous trouvons et que bien des gens qui ont voté de bonne foi en faveur de l'Empire à l'époque du plébiscite, sont devenus avec la même bonne foi républicains convaincus, depuis le 4 septembre. Enfin tu as trop de perspicacité dans l'esprit pour n'avoir pas remarqué que la majorité donnée aux républicains dans les grandes villes est toujours assez faible, tandis que la majorité monarchique est écrasante dans les petites villes, les bourgs et les communes rurales.

Bonardin. — Ah! nous y voici! Vous avez toujours le même mot à la bouche! les communes rurales! Voilà votre

grand argument. Vous nous opposez toujours le vote de vos paysans. Eh! croyez-vous donc que nous en fassions grand cas du vote de vos paysans! Un tas d'idiots, remplis de stupides préjugés . . . .

Bonsens. — Calme-toi Bonardin. Je ne ne t'ai jamais vu aussi échauffé! Calme-toi et tâche de me faire comprendre en quoi consiste la supériorité du citadin sur le campagnard et quelle est la différence qui existe, au point de vue du vote, entre un laboureur et un peintre en bâtiment, entre un vigneron et un ferblantier.

Bonardin. — Oses-tu le demander? Il y a entre eux toute la distance qui sépare la sottise de l'intelligence, l'ignorance de l'instruction, l'esclavage de la liberté.

Bonsens. — Cette phrase est à coup sûr de Chopinot. Je vais tâcher de lui répondre. Et d'abord, pour ce qui est de l'intelligence, il ne la refuse aux ruraux que pour les besoins de la cause. Comment, en effet, fermer les yeux à l'évidence et accuser de crétinisme les 20,000,000 de paysans qui fournissent tant d'habiles ouvriers aux cultures si variées de notre sol et parmi lesquels se recrute sans cesse cette population si intelligente des grandes villes? Quant à l'instruction, on trouve aujourd'hui, quoiqu'on en dise, bien peu de paysans qui ne sachent lire, écrire et quelque peu compter, et c'est à cela que se borne, à peu de chose près, l'instruction de la très grande majorité des ouvriers citadins.

Bonardin. — Peut-être; mais ces premiers éléments des connaissances humaines, nos ouvriers les mettent à profit.

Ils ne restent pas étrangers au mouvement des idées. Ils sont abonnés aux cabinets de lecture et trouvent des journaux jusques sur la table de l'estaminet et le comptoir du marchand de vin.

Bonsens. — Tu as raison ; ils lisent les journaux, et quels journaux ! Ils y savourent quelques anecdotes scandaleuses, quelques feuilletons malsains, de longues dissertations sur l'oppression du travail par le capital et de violentes diatribes contre les cléricaux et les Frères Ignorantins ; mais je doute que ce genre de littérature puisse former leurs cœurs et leurs esprits et augmenter de beaucoup la somme de leurs connaissances sérieuses et utiles.

Bonardin. — Il y a du vrai dans ce que tu dis ; mais au moins seras-tu obligé de convenir que nos ouvriers sont autrement indépendants que vos campagnards, qui n'osent lever le doigt sans la permission de leur curé et du grand propriétaire du pays.

Bonsens. — Je reconnais avec toi que les patrons ont moins d'autorité morale sur les hommes qu'ils emploient que les propriétaires grands ou petits sur les fermiers et les colons qui cultivent leurs domaines ; mais si les ouvriers échappent à ce genre d'influence, ils en subissent d'autres cent fois plus oppressifs et plus tyranniques. Que diras-tu, par exemple, de cette Société Internationale qui oblige ses adeptes, sous les menaces les plus sévères, à obéir à ses ordres et dont la puissance s'est révélée depuis quelque temps par les nombreuses grèves qu'elle a organisées et dans le moment

actuel par les élections des grandes villes et la formidable insurrection de Paris? As-tu jamais entendu reprocher aux conservateurs une conduite semblable à celle des ouvriers de Tarare qui, se portant en foule compacte devant la porte de l'hôtel-de-ville, ont matériellement empêché les électeurs d'user de leurs droits électoraux? Et les orateurs de club et d'estaminets penses-tu qu'ils n'aient aucune action sur les hommes ignorants et grossiers qui composent leur auditoire? Je crois donc que l'indépendance du vote existe encore bien moins dans les grandes villes, où les électeurs enrégimentés vont déposer dans l'urne le bulletin imposé par les délégués des sociétés secrètes, que dans les communes rurales où le défaut d'organisation empêcherait, à lui seul, les conservateurs d'exercer une influence aussi décisive et aussi absolue.

Mais les élections doivent encore être examinées à un autre point de vue. En effet, si le mérite d'un vote dépend de l'instruction, de l'intelligence et de la liberté de celui qui l'émet, il dépend surtout de sa valeur morale. Or, sous ce dernier rapport, l'avantage est bien certainement du côté des populations agricoles.

Bonardin. — Tu viens de dire là, mon pauvre Bonsens, une grosse naïveté qui sent son campagnard d'une lieue et qui me prouve à quel point tu es en retard sur les idées de notre temps. Apprends donc, mon cher ami, que les philosophes modernes ont arraché l'humanité au joug de cette prétendue morale qui a pesé sur elle pendant tant de siècles et que, reprocher aux ouvriers des villes de les avoir suivis dans cette voie, c'est constater leur supériorité sur les ruraux

qui sont restés fidèles à leurs anciens errements. Du reste, pour te mettre au courant de la question, je ne saurais mieux faire que de te citer quelques lignes d'un article de Chopinot qui fut très-remarqué, il y a deux ou trois ans, dans l'*Émancipation* de...... :

« A un monde nouveau, nous devons donner une morale « nouvelle. Arrière les vertus chrétiennes qui ont tyrannisé « nos Pères ! Que l'homme ne s'incline plus en tremblant « devant cet être hypothétique que l'on appelle Dieu ! Que la « chair ne soit plus immolée à ce je ne sais quoi qu'on « appelle l'âme ou l'esprit ! Le temps est venu de réhabiliter « les sens, de relever la chair de son long abaissement, de « rejeter cette morale féroce qui a sacrifié tant de générations « sur les autels d'un nouveau Moloch. Nous voulons remettre « l'homme en possession de ses droits, le faire asseoir au « banquet de la vie et remplacer les cilices par des couronnes « de fleurs. »

Tu peux juger par ce beau morceau de la transformation sociale qui est en train de s'accomplir. Au lieu de prêcher l'abaissement et l'humiliation, nous voulons que l'homme conserve le sentiment de sa noblesse et de sa dignité et porte sur son front l'empreinte d'un légitime orgueil ; au lieu de l'engager à dompter son corps et mortifier sa chair, nous voulons qu'il puisse donner pleine satisfaction à tous ses besoins, à tous ses appétits.

Bonsens. — Je comprends. Vos nouvelles vertus ne sont autre chose que nos anciens péchés capitaux.

Bonardin. — Ma foi, à peu de chose près, tant il est vrai

que le christianisme avait imposé à l'humanité des lois entièrement contraires à sa nature. Heureusement, nous nous en sommes définitivement affranchis; nous marchons aujourd'hui dans une voie diamétralement opposée; nous avons conscience, je le répète, de la dignité de l'homme et de ses droits, et c'est ce qui explique la noble fierté de nos jeunes républicains, leur goût pour le luxe et tous les plaisirs de la vie et la persistance avec laquelle ils recherchent les fonctions publiques les plus grassement rétribuées.

Bonsens. — Il reste encore un peu de louche dans mon esprit. Ces honneurs et ces plaisirs accordés à quelques privilégiés blessent, ce me semble, le principe d'égalité; car tous les hommes étant égaux doivent avoir les mêmes droits.....

Bonardin. — Sans doute. Aussi les républicains désirent-ils de tout leur cœur voir arriver le moment où les progrès de la civilisation et l'application de leurs théories permettront à tous les hommes de prendre part au gâteau; mais, en attendant cet heureux jour, qu'ils appellent de tous leurs vœux, ne pouvant donner à l'humanité tout entière les jouissances auxquelles elle a droit de prétendre, ils commencent par se les procurer à eux-mêmes, en leur qualité d'initiateurs. C'est toujours un pas de fait vers le but qu'ils poursuivent et.....

Bonsens. — Tu as réponse à tout, mon ami Bonardin. Mais penses-tu que la foule, satisfaite de ce premier résultat, soit disposée à attendre patiemment son admission indéfiniment ajournée dans ce paradis terrestre dont la porte ouverte

pour un très-petit nombre d'élus, doit rester (peut être bien longtemps encore) impitoyablement fermée pour elle ? N'est-il pas à craindre qu'elle n'ait recours à la violence pour entrer immédiatement en possession de ses droits ? Réfléchis un peu et tu t'apercevras aisément que les systèmes philosophiques d'estaminet ne tendent à rien moins qu'à la destruction de toute société, que ce sont des leurres dont se servent les fripons pour tromper un nombre trop considérable de dupes, qu'en fait de morale, il faut s'en tenir à la morale chrétienne, que les campagnes ont sur les villes l'immense avantage de lui être restées fidèles et que, par conséquent, le laboureur, le rural, le paysan a le droit d'exercer une influence au moins égale à celle du citadin sur les destinées de la nation.

Là dessus, je te quitte, mon cher Bonardin. Je me hâte d'aller terminer mes petites affaires, car les chemins ne sont pas sûrs par les communeux qui courent et je veux être rentré chez moi avant la tombée de la nuit.



III

(La scène se passe sur une place publique.)

Bonardin, appelant. — Bonsens! Bonsens! Voilà bien longtemps que je cours après toi. Je me suis souvenu ce matin que c'était aujourd'hui jour de marché et je t'ai cherché comme une épingle, à la halle au blé et sur le champ de foire. Je te rencontre enfin et j'en suis bien heureux car j'avais hâte de reprendre la discussion brusquement interrompue l'autre jour. Vois tu, mon bon ami, je ne désespère pas de te convertir. Tu as le sens trop droit et l'âme trop honnête pour ne pas finir par te rallier franchement à la République, la plus naturelle, la meilleure de toutes les formes de gouvernement.

Bonsens. — Je n'ai aucun parti pris et je suis tout disposé à me rendre à une preuve convaincante, à un argument décisif. Mais jusqu'ici, ton ami Chopinot ne t'en a fourni aucun de bien sérieux. Et tout d'abord, je ne puis te laisser dire sans protester, que la République soit de tous les gouvernements le plus conforme aux lois de la nature. La famille, en effet, ce premier noyau de la nation, a toujours été gouvernée mo-

narchiquement, et l'histoire nous apprend que, dans toutes les sociétés naissantes, la puissance publique n'a été autre chose à ses débuts, que l'extension du pouvoir paternel. Nous savons enfin par les récits des voyageurs que les hommes à l'état de nature, pour parler le langage de tes corréligionnaires politiques, les hommes à l'état de nature, c'est-à-dire les sauvages, bien loin d'avoir adopté le régime républicain, n'en sont pas même encore à la monarchie constitutionnelle.

Du reste, mon cher Bonardin, les gouvernements ont pour unique objet le bonheur moral et matériel des nations qu'ils régissent. Or, ce noble but ne saurait être atteint par des institutions identiques chez tous les peuples si différents entr'eux de traditions, de caractère, d'origine et de mœurs. Je crois donc que l'on ne peut d'une manière absolue donner la préférence à telle ou telle forme de gouvernement, et M. de Maistre a eu raison de dire *qu'une constitution faite pour toutes les nations n'est faite pour aucune*, et que l'organisation politique d'un peuple sera d'autant meilleure qu'elle sera mieux appropriée *aux mœurs, à la situation géographique, aux relations politiques, aux bonnes et aux mauvaises qualités de ce peuple*. Si donc, il m'était démontré que la République n'est pas la forme de gouvernement qui répond le mieux aux besoins de notre société française, je t'avoue franchement que je n'hésiterais pas à en faire le sacrifice sur l'autel de la patrie.

Bonardin. — Fort bien; mais c'est ce qu'il faudrait démontrer et je doute que tu en viennes facilement à bout.

Bonsens. — Tu avoueras du moins que la France n'a pas

de traditions républicaines et qu'elle a toujours été gouvernée monarchiquement. Or, penses-tu qu'une nation puisse se dégager entièrement de son passé et renier toute son histoire? La constitution d'un peuple ne s'improvise pas; elle s'élabore lentement sous l'influence des circonstances et des milieux, et vouloir la transformer radicalement à jour fixe et à heure convenue, c'est commettre un acte de folie tout aussi grand que de vouloir changer le tempérament et le régime d'un homme parvenu à l'âge mûr et obliger un Lapon ou un Esquimau à renoncer à sa chair de renne et à son huile de phoque pour se contenter du riz et de l'eau claire d'un Arabe ou d'un Indou. Une des meilleures preuves de ce que j'avance, c'est la durée éphémère des innombrables constitutions que nous avons successivement adoptées pour remplacer l'ancienne monarchie.

Bonardin. — Tu veux donc condamner l'humanité à une immobilité absolue et lui interdire tout pas en avant dans le sens de la civilisation et du progrès.

Bonsens. — Loin de là. Je crois au contraire que chaque génération doit apporter son contingent de sages et utiles réformes; mais ce que je combattrai de toutes mes forces, c'est la sotte présomption de ces rêveurs ambitieux qui s'imaginent pouvoir remplacer l'œuvre des siècles par les vagues conceptions de leurs cerveaux fêlés, et qui veulent renverser tout ce qui existe, sans distinguer entre le bon et le mauvais, pour se faire une plus large place dans le nouvel état social. Ce qui m'afflige le plus, c'est de voir une foule d'hommes honnêtes mordre à leur grossier hameçon et ne pas compren-

dre les immenses dangers de ces changements brusques et radicaux. Les révolutions, en effet, ne peuvent enfanter qu'un pouvoir précaire et toujours contesté. *L'homme*, a dit M. de Maistre, *ne respecte jamais ce qu'il a fait lui-même*. Plus lointaine sera l'origine d'une forme de gouvernement et plus le peuple aura foi dans son avenir. Or, *on n'aime et on ne craint que ce qui doit durer longtemps* (1).

Donc, une des meilleures raisons pour la France de retourner à la monarchie, c'est qu'elle a été fondée par la monarchie, qu'elle a vécu, qu'elle a grandi sous la monarchie.

Mais d'ailleurs, est-il bien difficile de comprendre à quel point notre caractère est incompatible avec les institutions républicaines? La mobilité de notre esprit, la promptitude avec laquelle nous nous engouons et nous nous dégoutons des hommes et des choses et la facilité que trouvent les idéologues et les songe-creux à nous passionner pour des chimères et des utopies rendraient l'élection périodique du Président de la République éminemment dangereuse pour le salut de l'Etat. Les partis redoubleraient de violence à chaque transmission de pouvoir et ces crises fréquemment renouvelées amèneraient nécessairement la décadence et la ruine de notre malheureux pays.

Enfin, je trouverai de nouveaux et très-sérieux arguments en faveur de ma thèse dans le beau livre de M. de Tocqueville sur la démocratie américaine. Tu connais sans doute cet ouvrage, qu'en ta qualité de républicain convaincu tu dois avoir plusieurs fois et profondément médité.

(1) Tocqueville. De la démocratie en Amérique. T. 2. page 207.

Bonardin. — Sans doute, sans doute ; mais il y a longtemps qu'il ne m'est tombé sous la main et les souvenirs que j'en ai conservés sont un peu vagues dans mon esprit.

Bonsens. — Eh ! bien, permets-moi de t'en citer quelques passages que j'ai notés au crayon, prévoyant qu'ils pourraient me servir. On lit dans le premier volume, page 214 : « Avant » de discuter la bonté absolue du système électif, il y a donc » toujours une question préjudicielle à décider, celle de » savoir si la position géographique..... du peuple chez lequel » on veut l'introduire, permet d'y établir un pouvoir exécutif » faible et dépendant. »

P. 215. — « Les monarchies héréditaires ont un grand » avantage ; l'intérêt particulier d'une famille y étant conti- » nuellement lié à l'intérêt de l'Etat, il ne se passe jamais un » seul moment où celui-ci reste abandonné à lui-même..... » Dans les états électifs, au contraire, à l'approche de l'élec- » tion et longtemps avant qu'elle n'arrive, les rouages du » gouvernement ne fonctionnent plus en quelque sorte que » d'eux-mêmes... A l'approche de l'élection, le Chef du pou- » voir exécutif ne songe qu'à la lutte qui se prépare, il n'a plus » d'avenir, il ne peut rien entreprendre et ne poursuit qu'avec » mollesse ce qu'un autre peut-être va achever. »

P. 210. — « Si le pouvoir exécutif est moins fort en Amé- » rique qu'en France, il faut l'attribuer aux circonstances plus » encore peut-être qu'aux lois.....

» Si la vie de l'Union était sans cesse menacée, si ses » grands intérêts se trouvaient tous les jours mêlés à ceux » d'autres peuples puissants, on verrait le pouvoir exécutif

» grandir dans l'opinion par ce qu'on attendrait de lui et
» parce qu'il exécuterait.

» ..... Les Etats-Unis n'ont pas de voisins. Séparés du
» reste du monde par l'Océan, ils n'ont point d'ennemis.

P. 220 — « Plus la situation intérieure d'un pays est embar-
» rassée, plus ses périls extérieurs sont grands, et plus ce
» moment de crise (l'élection du Président) est dangereuse
» pour lui. *Parmi les peuples de l'Europe, il en est bien peu*
» *qui n'eussent à craindre la conquête ou l'anarchie toutes*
» *les fois qu'ils se donneraient un nouveau chef.* »

Voilà donc la France condamnée à la monarchie de par M. de Tocqueville, partisan déclaré de la démocratie américaine, en raison de sa situation géographique et des dangers qui résultent pour elle du voisinage de nations puissantes et fortement organisées. Poursuivant la lecture du même ouvrage, nous trouvons, page 270 : « L'histoire du
» monde ne fournit pas d'exemple d'une grande nation qui
» soit restée longtemps en République (je ne parle point ici
» d'une confédération de petites Républiques, mais d'une
» grande République consolidée), ce qui a fait dire que la
» chose était impraticable.

» Ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que l'existence
» d'une grande République sera toujours infiniment plus
» exposée que celle d'une petite... Toutes les passions fatales
» aux Républiques grandissent avec l'étendue du territoire.

» L'ambition des particuliers augmente avec la puissance
» de l'Etat, etc., etc.....

Bonardin. — Il est inutile d'accumuler les citations. Du reste, tous ces raisonnements *à priori* ne prouvent rien. Vous êtes fort habiles, vous autres monarchistes. Vous niez la vitalité de la République et vous vous empressez de vous donner raison en l'étouffant dans son berceau. Eh ! de grâce, accordez-lui le temps de faire ses preuves. Les républicains ne demandent qu'une chose, c'est que vous leur confiez pendant quelques années la France et sa Fortune. Permettez leur donc de faire l'application de leurs théories et ne condamnez leur système politique qu'après une sérieuse et décisive expérience.

Bonsens. — Te figures-tu, mon ami Bonardin, que nous considérions la société française comme une *anima vilis*, pour me servir d'une vieille expression médicale, sur laquelle on puisse essayer l'effet des remèdes les plus hasardeux, des opérations chirurgicales les plus risquées? Peut-être ces expériences seraient-elles extrêmement utiles aux générations futures et aux peuples voisins, peut-être les expérimentateurs eux-mêmes en tireraient-ils quelque profit, mais nous ne nous soucions nullement que notre fortune publique et privée, que notre vie et celle de nos enfants en fassent les frais et nous ne poussons pas la complaisance jusqu'à nous constituer les sujets d'étude de vos *carabins* politiques.

Mais d'ailleurs, cette expérience que vous réclamez, n'a-t-elle pas été faite à plusieurs reprises? N'êtes vous pas devenus les maîtres en 1792? Vous aviez alors le pouvoir absolu fortifié par le prestige que donne la victoire sur les ennemis du dehors. Comment en avez-vous usé? Qu'avez-vous fait de

la France? Par quels épouvantables forfaits avez-vous inauguré votre nouveau régime !

Bonardin. — Je ne connais rien de plus injuste que de reprocher aux hommes vertueux, aux citoyens intègres qui qui ont affranchi nos pères du despotisme et du privilége, les mesures énergiques qu'ils furent obligés de prendre à cette grande époque si calomniée. Il fallait bien écraser la réaction encore très-puissante et affermir les grandes conquêtes de la Révolution.

Bonsens. — Bien loin de les affermir, vous les avez compromises. La nuit du 4 août avait donné satisfaction à toutes les aspirations légitimes. Nous avions obtenu l'égalité devant la loi et les ordres privilégiés avaient fait l'abandon gratuit de droits parfaitement justifiés à l'origine, mais devenus incompatibles avec l'état social de la France transformée, sous l'influence du christianisme, par l'action persévérante de nos Rois. Malheureusement, les utopistes et les ambitieux ne se contentèrent pas de ces généreuses réformes. Impatients de toute autorité, désirant s'élever sur les ruines de nos plus vieilles et plus respectables institutions, assez fous pour vouloir faire revivre, au XVIIIe siècle, les constitutions des anciennes Républiques et jusqu'aux noms de ces vieux Romains dont ils avaient les vices sans en avoir les vertus, ils osèrent renverser notre antique Monarchie sans trop savoir par quel régime ils pourraient la remplacer, et cette première expérience nous a valu les massacres de 93, les proscriptions, la guerre civile, la guerre étrangère, le despotisme impérial et deux invasions. Voilà pour le premier essai.

En 1848, une seconde expérience a produit une partie de ces mêmes résultats.

Enfin, avons-nous à nous louer davantage de nos républicains d'aujourd'hui? Après avoir fondé l'unité Italienne en haine de la Papauté, ils ont puissamment contribué à fonder l'unité Allemande en haine de l'Autriche catholique. Je n'ai pas besoin, je suppose, de te rappeler la ligne de conduite du *Siècle* et de l'*Opinion nationale* pendant la campagne de 1866. Les rêves de pangermanisme si favorablement accueillis par ces journaux ont fatalement amené la guerre avec la Prusse qui vient d'avoir pour la France un si malheureux dénouement, dénouement auquel n'a pas peu contribué la révolution du 4 septembre par le complément de désarroi qu'elle a jeté dans nos affaires. Elle a mis, en effet, la direction de nos armées entre les mains d'un jeune avocat de courage et de talent, je le veux bien, mais sans aucune expérience des choses de la guerre et qui nous a conduits de défaite en défaite à la paix honteuse que tu connais. Enfin, en discutant les préliminaires du traité de paix, M. Jules Favre, poussé par cette soif de popularité qui distingue les hommes de son parti, a stipulé pour les gardes nationaux de Paris le droit de conserver leurs armes! et le monde entier est terrifié par les épouvantables malheurs qui ont été la conséquence de cette clause funeste.

Bonardin. — Il y a du vrai dans les reproches que tu adresses au gouvernement de la *Défense nationale*, mais tu serasbien obligé de convenir que cette terrible insurrection de Paris, à laquelle M. Jules Favre a fourni bien involontairement des armes,

ce dont il a eu le noble courage de demander pardon à Dieu et aux hommes, l'insurrection de Paris, dis-je, si elle a entraîné d'irréparables malheurs, a du moins eu cela de bon qu'elle a donné un démenti formel à ces théories réactionnaires d'après lesquelles les gouvernement, républicains sont impuissants en France à maintenir l'ordre, à réprimer la révolte, à assurer le respect de la loi.

Bonsens. — Vraiment, il serait plaisant de voir les républicains s'attribuer le mérite d'avoir vaincu l'insurrection, eux qui n'ont cessé de lui donner des forces, soit en approuvant une partie des réclamations de la Commune, soit en discutant l'origine et en contestant les pouvoirs de l'Assemblée ! Ils auront beau faire ; ils ne se disculperont pas aux yeux du pays et supporteront la part qui leur revient dans la responsabilité des crimes affreux commis par les insurgés de Paris au nom de la Commune et de la République.

Bonardin — Bonsens ! Bonsens ! Tu sors de ta modération et de ta bonne foi ordinaires. Aucune forme de gouvernement n'est responsable des excès que l'on commet en son nom, pas plus la République que la Monarchie, et je suis attristé, je l'avoue. ...

Bonsens. — Eh ! mon Dieu, mon pauvre Bonardin, je sais bien qu'en théorie, l'assassinat, le vol et l'incendie ne sont la conséquence nécessaire d'aucune forme de gouvernement et je connais plusieurs républicains de bonne foi dont j'honore le caractère et qui sont loin de pactiser avec les énergumènes qui composent la queue de leur parti. Mais il faut bien reconnaître

cependant que les méchants ont l'instinct du mal et le flair très-délicat pour découvrir tout ce qui, de près ou de loin, peut leur aider à le commettre. Or, d'où vient l'affection, la tendresse si vive qu'ils ont de tout temps témoignée à la République ? Cette secrète affinité entre les hommes de désordre et les principes républicains m'a toujours défavorablement impressionné et suffirait, à défaut d'autres raisons, pour m'affermir dans la foi monarchique que j'ai reçue de mon père et que j'espère bien transmettre à mes enfants.

J'aurais encore bien des choses à te dire sur le même sujet. Mais en voilà assez pour aujourd'hui. Tu sais que si je viens en ville, ce n'est pas uniquement pour m'occuper de politique. Nous nous reverrons dans quelques jours. Adieu, Bonardin, à bientôt.



IV

Les deux interlocuteurs se promènent côte à côte dans un jardin public peu fréquenté.

Bonardin..... — Oui, mon cher Bonsens, je persiste à croire que la République est désormais le seul gouvernement qui puisse assurer le bonheur et l'avenir de la France. Aussi, n'est-ce pas sans un profond chagrin que je vois les divers partis monarchiques persister dans leurs manœuvres et leurs coupables intrigues. Les journaux bien informés annonçent aujourd'hui, comme une chose faite, la fusion des deux branches de la maison de Bourbon. Je ne sais si ce rapprochement est bien sincère et si les princes entraîneront avec eux un grand nombre de leur adhérents, mais du moins je suis bien sûr que tu ne souscriras jamais, pour ta part, à un pareil accord et que tu ne pourras consentir à devenir le partisan de la royauté d'Henri V.

Bonsens. — Et sur quelles raisons te fondes-tu pour me regarder comme l'ennemi irréconciliable de la monarchie légitime ? N'est-ce pas elle qui, par sa politique habile et persévé-

rante, a cimenté l'union de nos diverses provinces, a constitué notre beau royaume de France et l'a maintenu si longtemps à la tête des nations de l'Europe ? N'est-ce pas elle qui a pansé nos plaies après nos désastres et la Restauration n'a-t-elle pas trouvé le moyen d'équilibrer notre budget et d'amortir notre dette, malgré les charges excessives qu'elle fût obligée de supporter pour liquider la situation faite à la France par les folles entreprises de l'Empereur ? L'attitude de Louis XVIII ne fut-elle pas ferme et digne devant les alliés victorieux ? Et Charles X n'envoya-t-il pas ses flottes battre les Turcs à Navarin et ne nous a-t-il pas laissé en partant cette magnifiqne conquête d'Alger comme pour prouver que chaque règne de la maison de Bourbon devait être marqué par un accroissement de la gloire nationale et par l'acquisition d'une nouvelle province ?

Bonardin. — Tu as beau dire ; je ne comprendrai jamais que tu puisses faire des vœux pour l'avènement de la monarchie de *droit divin,* toi, le fils du peuple, toi, l'homme du tiers-état, délivré des priviléges et de la tyrannie par notre grande et immortelle Révolution.

Bonsens. — Et c'est justement en ma qualité d'homme du peuple, mon pauvre ami, que je dois rester fidèle à cette race royale qui a toujours vigoureusement réprimé les abus de pouvoir commis par les Seigneurs au préjudice de leurs vassaux, qui, la première en Europe, a favorisé l'affranchissement des communes et dont les efforts incessants ont amené la fusion des classes et constitué la société moderne. Il est vraiment étrange que ceux-là même pour qui les Bourbons ont si long-

temps combattu, leur reprochent un esprit de retour vers un régime dont la disparition est en grande partie leur œuvre et les rendent responsables de souffrances qu'ils ont adoucies de tout leur pouvoir !

Il faut que la calomnie ait été bien habile et bien opiniâtre pour avoir réussi à fausser à ce point l'esprit public et arraché du cœur des Français cette affection si vive qu'ils portaient à leurs Rois, alors qu'ils les connaissaient mieux et qu'ils n'avaient pas eu le temps d'oublier leurs immenses services.

Encore pardonnerais-je cette ingratitude et ces absurdes préventions aux ouvriers ignorants qui vont puiser leurs notions d'histoire au cabaret voisin, mais que des hommes intelligents et instruits en soient encore à redouter le rétablissement des anciens priviléges...

Bonardin. — Eh ! te figures-tu qu'aucun de nous ait jamais cru à la réalité de cet épouvantail ? Ne te fais pas, je t'en supplie, une aussi triste idée de notre intelligence. Nous savons fort bien à quoi nous en tenir sur le compte de la *dîme* et des *droits féodaux*. Mais nous savons aussi que nous ne pourrons jamais atteindre notre but, c'est-à-dire fonder la République, sans nous assurer le concours de ces imbéciles de paysans à qui nous avons accordé, trop légèrement peut-être, le suffrage universel qui n'a pas tenu entre leurs mains tout ce que nous étions en droit d'en attendre. Or, comment détacher de la monarchie légitime, la seule qui nous inspire aujourd'hui quelques craintes, ces esprits obtus, incapables de s'élever à la conception d'une idée abstraite, sans matérialiser en quelque sorte nos griefs contre les Bourbons, sans les

présenter sous la forme de deux ou trois accusations symboliques, faciles à saisir, touchant de près aux intérêts des campagnards et par conséquent de nature à les passionner fortement? Voilà l'explication qui m'a été donnée par Chopinot, je ne vois aucun inconvénient à te faire cette confidence, voilà le seul motif de notre appel incessant aux souvenirs irritants des anciens priviléges de la noblesse et du clergé.

Bonsens. — Je comprends les exigences de la lutte et j'apprécie comme il convient la pureté de vos intentions. Mais je suis vraiment étonné que vous réussissiez à faire tomber les paysans dans un piége aussi grossier; car enfin, ces redevances Seigneuriales fort équitables à l'origine, soit comme conditions d'un contrat, d'un bail emphythéotique, par exemple, soit comme impôt prélevé par le Seigneur obligé de faire face à certaines dépenses, d'assurer certains services d'intérêt public, ces droits, dont les premiers étaient restés légitimes, mais dont les seconds n'avaient plus de raison d'être, par suite de la concentration de tous les pouvoirs entre les mains du Roi, furent les uns et les autres indistinctement abandonnés par les privilégiés eux-mêmes, dans la nuit du 4 août, comme je crois te l'avoir déjà rappelé dans notre précédent entretien.

Les paysans, même les moins instruits, savent d'ailleurs qu'il ne fut nullement question de les rétablir sous le gouvernement de Louis XVIII et de Charles X. Comment donc pourraient-ils supposer qu'on y songeât encore, après 80 ans écoulés, alors que les propriétés grevées ont si souvent changé de main, que les familles sont éteintes, les titres perdus etc., etc.

Bonardin. — Les paysans ont oublié tout cela et je suis

surpris que tu ignores, avec quelle facilité les classes populaires ajoutent foi aux contes les plus absurdes, aux allégations les plus invraisemblables. Du reste, cette crédulité facilite singulièrement notre tâche. Elle nous permet de remplacer aisément nos vieilles armes lorsquelles se brisent dans nos mains. Tu connais les services que nous ont rendus sous la Restauration, *les bayonnettes étrangères et les fourgons des alliés*. Eh bien, il nous est désormais impossible, à notre grand regret, d'attaquer les légitimistes sur ce terrain.

Bonsens. — Tu as raison. *Le parti de l'étranger* a fait ses preuves pendant la dernière guerre. Il a vaillamment combattu pour la France sous les drapeaux de la République et l'on serait mal venu à suspecter le patriotisme des zouaves de Charrette et des volontaires de Cathelineau.

Bonardin. — Je le reconnais et leur conduite devant l'ennemi nous prive d'une partie de nos moyens; mais nous ne sommes pas à bout de ressources; nous utilisons encore dans certaines provinces ce fameux droit que l'on a appelé : *Le droit du seigneur* par excellence.....

Bonsens. — Il me semblait que Veuillot avait, sur ce ridicule sujet, réussi à fermer la bouche à M. Dupin lui-même et que, depuis la publication de son ouvrage, il n'était plus permis à un homme sérieux de faire la plus légère allusion à ce prétendu droit.

Bonardin. — Los paysans ne lisent pas Veuillot. Et comment douteraient-ils de la parole des *Mossieux* de la ville voisine,

commentant et développant les articles des *Droits de l'Homme* et de l'*Emancipation ?*

Bonsens. — Ce sont là de respectables autorités et je ne m'étonne plus du succès de votre propagande. *Le droit du Seigneur* exhumé de temps à autre doit vous faire un grand nombre de prosélytes et je suis persuadé que la dîme ellemême...

Bonardin. — *Le droit du Seigneur* a son bon ; mais la dîme ! mon cher Bonsens, la dîme ! voilà la meilleure corde de notre arc. Elle a toujours produit de si merveilleux résultats que les Bonapartistes eux-mêmes n'ont pas dédaigné de s'en servir dans plusieurs circonstances pour écarter les candidats dont l'indépendance leur déplaisait. La dîme ! Nous serions peut-être obligés de renoncer au combat si cette arme redoutable venait à nous faire défaut. Nous ne pouvons, en effet, avouer aux campagnards nos véritables projets à l'égard de la Religion. Ils sont encore tellement attachés à leurs croyances superstitieuses que leur faire connaître franchement nos intentions serait le meilleur moyen de les détacher de nous. Ces grands mots : *Affranchissement de la raison de l'homme*, *pernicieuse influence du dogme et du prêtre*, *morale indépendante*, qui produisent une si heureuse impression sur l'intelligence plus developpée des ouvriers citadins, n'auraient aucune prise sur l'esprit peu cultivé de vos populations agricoles. Aussi, étions-nous sur le point de les abandonner à leur malheureux sort et à l'influence de leurs curés lorsque nous avons songé au parti que nous pouvions tirer de la dîme. Nous en avons immédiatement compris toute l'importance. « Le clergé

» n'est favorable au comte de Chambord, répétons-nous sur
» tous les tons, que parce qu'il a reçu de lui l'assurance qu'un
» de ses premiers actes, après avoir été replacé sur le trône
» de ses pères, serait de rétablir la dîme dans toute sa rigueur.»
Ces quelques mots nous suffisent. On ne nous demande rien de plus et le candidat légitimiste et clérical devient immédiatement suspect aux yeux d'un certain nombre d'électeurs, quelle que soit d'ailleurs sa valeur personnelle et la considération dont il jouit dans le pays.

Bonsens. — Voilà qui est admirable et je ne me serais jamais douté de la puissance de ces petits moyens. Outre tous ceux que tu viens d'énumérer, il en est encore un dont tu as oublié de me parler et qui doit avoir cependant une assez grande influence. Je lisais dernièrement dans une feuille radicale du midi un violent article contre les légitimistes, auxquels le journaliste reprochait de s'opposer à l'instruction du peuple pour le tenir plus facilement dans la dépendance et l'oppression.

Bonardin. — A te parler franchement, cette accusation ne nous a jusqu'à ce jour que très-médiocrement réussi. Il faut que tu saches que nous avons à faire à forte partie. Les légitimistes, en effet, sous prétexte de charité et de bonnes œuvres, fondent de leurs deniers une quantité considérable d'écoles. Il est vrai que l'enseignement qu'ils y font donner par leurs Frères de toute couleur, embarrassé de superstitions religieuses et de pratiques niaises, est plutôt nuisible qu'utile à la vraie et solide instruction; mais les paysans ne distinguent pas et nous avons bien de la peine à leur faire comprendre que monsieur *un tel*, qui a fait de grands sacrifices pour la

construction ou l'achat d'une maison d'école est moins dévoué à leurs intérêts que le citoyen ***, qui dissipe à l'estaminet, non-seulement son argent, mais encore celui de ses amis, et qui se garderait bien de dépenser un centime pour l'éducation des enfants de sa commune.

Bonsens. — Je te remercie, mon cher Bonardin, des explications que tu as l'obligeance de me donner. Tu viens de me montrer clairement certaines choses qu'à la vérité je soupçonnais un peu, mais sur lesquelles il me restait encore quelques doutes. Je l'avoue ; l'air de franchise et la conviction apparente de vos journaux m'en imposaient. Je me figurais que vous redoutiez réellement la réapparition des priviléges et des droits féodaux, que vous regardiez la société française comme sérieusement menacée d'un retour à l'ancien régime, en un mot, j'avais la naïveté de croire que vous étiez de bonne foi.

Bonardin. — Aussi le sommes-nous, mon pauvre ami. Aurai-je besoin de te donner cent fois les mêmes explications pour te faire comprendre notre ligne de conduite politique? Je te l'ai déjà dit. Les griefs que nous mettons en avant contre les Bourbons ne sont autre chose que des symboles, au moyen desquels nous voulons frapper l'imagination populaire.....

Bonsens. — Fort bien ; mais si vous reconnaissez vous-mêmes que les légitimistes ne songent nullement à ces anciens priviléges dont leurs pères ont fait le généreux abandon, si vous avouez que, bien loin de vouloir tenir le peuple dans l'ignorance, ils travaillent de tout leur pouvoir et contribuent de leur bourse à faire instruire et élever les enfants des

classes laborieuses, en quoi consistent alors ces tendances réactionnaires et oppressives, ces aspirations vers le passé que vous reprochez si amèrement au comte de Chambord et à son parti ?

Bonardin. — Mon Dieu, ce serait assez difficile à définir... Je ne pourrais rien articuler de bien précis... Mais ces tendances n'en sont pas moins évidentes. Les légitimistes n'accepteront jamais les principes qui doivent régir les sociétés modernes et nous serions désespérés de les voir disposer de la puissance publique, au détriment des hommes sincèrement dévoués à leur pays et pouvant contribuer le plus à faire marcher l'humanité dans le sens de la civilisation et du progrès.

Bonsens. — Je commence à comprendre. Tes amis politiques, persuadés qu'ils peuvent mieux que personne exercer une influence heureuse sur nos destinées, se verraient avec peine exclus des fonctions publiques qu'ils convoitent uniquement dans l'intérêt de la France et sans aucune arrière pensée d'égoïsme et de satisfactions personnelle.

Bonardin. — Justement, mon ami Bonsens. Voilà le nœud de la question. Car enfin, sans nier l'importance de la forme du gouvernement, il est bien évident que c'est là un point secondaire et que la marche rétrograde ou progressive d'une nation dépend surtout de la valeur des hommes qui la dirigent et la gouvernent.

Bonsens. — De sorte que si Henri V assurait aux républicains la possession des emplois qui sont dus à leur mérite.....

Bonardin. — Il n'est pas douteux que leur hostilité disparaîtrait en grande partie. Car enfin, les républicains n'ont d'autre ambition que de faire le bonheur de la France et pourvu qu'on leur permit de la rendre heureuse.....

Bonsens. — Mais il me semble que le gouvernement de la Restauration ne s'est montré nullement exclusif et qu'il a accordé les honneurs et les dignités à tous les hommes de valeur, quelle que fut d'ailleurs leur origine sociale ou politique. Les Laîné, les Royer-Collard, les Corbière n'ont pas dû leur élévation à l'illustration de leur naissance. Le maréchal Oudinot, comblé de faveurs par la monarchie légitime, avait servi sous les drapeaux de la République et de l'Empire. Le comte de Chambord, de son côté, et personne ne conteste la loyauté et la franchise de son caractère, a promis de marcher à cet égard sur les traces de Louis XVIII et de Charles X. « On se dira, » écrivait-il le 8 mai dernier, que j'ai la vieille épée de la France dans la main et dans la poitrine ce cœur de roi et de père qui n'a point de parti. Je ne suis pas un parti et je ne veux » pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injure à venger, ni ennemi à écarter, ni fortune à refaire, sauf celle de la » France et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront » loyalement s'associer à ce grand ouvrage. »

Ayons confiance en sa parole et, méprisant les calomnies intéressées de quelques ambitieux, rappelons cette antique maison de Bourbon, dont l'histoire, comme l'a si bien dit M. Thiers, est intimement unie à la nôtre, cette famille royale qui a fait la France et qui seule peut la relever aujourd'hui

de la ruine et de l'abaissement où elle a été jetée par 80 ans de révolution.

Bonardin, piqué. — C'est fini, mon pauvre Bonsens, je renonce à te persuader. Tu trouves le moyen de rétorquer tous mes arguments et tu glisses entre mes doigts au moment où je crois le mieux te tenir. Décidément, ton esprit est trop subtil et trop fertile en expédients, à défaut de bonnes raisons. Je te quitte, bien résolu à ne jamais plus entamer une discussion politique avec toi.



M. VAUT-PAS-CHER.

Monsieur Vaut-pas-cher est un gros homme de 65 ans, d'une taille et d'une intelligence un peu au-dessous de la moyenne. Son front est peu élevé, ses pommettes saillantes, ses yeux petits. Sa tête est couverte d'une épaisse toison de cheveux courts et grisonnants. Son nez, torturé par l'alcool, a quelque vague ressemblauce avec le bouchon d'une bouteille de Champagne. Sa bouche est large; ses incisives taillées en dents de scie par l'habitude invétérée de mordre le tuyau d'une pipe en terre savamment culottée, lui donnent, pour peu qu'il desserre les lèvres, un faux air de Croquemitaine.

Monsieur Vaut-pas-cher porte un chapeau englouti, à bords légèrement fatigués, une cravate en laine noire si abondante, une redingote boutonnée si haut que Dieu seul et sa blanchisseuse peuvent savoir si son gros corps a jamais été recouvert d'une chemise. Il affectionne les pantalons à la hussarde et les bottes ornées au talon d'un bouton de cuivre jaune.

Monsieur Vaut-pas-cher a exercé dans sa jeunesse les utiles fonctions d'huissier. S'étant depuis longues années défait de son office qui s'amoindrissait rapidement entre ses mains, il ne possède d'autre moyen d'existence qu'une modique rente viagère à l'insuffisance de laquelle il supplée, tant bien que

mal, par de fréquentes visites faites, vers l'heure du dîner, à M. Placide V...., son frère, propriétaire du *Café des Francs-Bourgeois*, principal établissement de ce genre de la petite ville de C.....

Du reste, Vaut-pas-cher mange peu. On pourrait dire de lui, comme du sauvage de la foire, « qu'il se nourrit presque exclusivement de tabac. » Vers dix heures du soir, lorsque l'atmosphère du *Café des Francs-Bourgeois* est tellement saturée de fumée qu'il est à peu près impossible de rien apercevoir à deux pas devant soi et que les yeux impressionnables se remplissent de larmes, Vaut-pas-cher est heureux comme le poisson dans l'eau. Le tabac est son élément. L'hirondelle boit en volant, mange en volant. Vaut-pas-cher mange en fumant, boit surtout en fumant. Il fume toute la journée et une bonne partie de la nuit ; il chique à l'occasion et prend impérieusement de larges prises dans toutes les tabatières qui ont l'imprudence de s'entrouvrir à sa portée.

Vaut-pas-cher n'est pas exclusif. S'il adore le tabac, il affectionne singulièrement le petit verre. Le *fort* et le *doux*, tout lui est bon. Il passe sans difficulté du cognac à la chartreuse, de la chartreuse au cuiraçao. Il prendra successivement de la bierre, du vertmouth, de la crême de cacao et de l'absinthe. Il ne recule que devant le verre d'orgeat et la bouteille de limonade. Il a pour principe de ne refuser jamais les invitations à boire lorsqu'elles se présentent, et de les provoquer lorsqu'elles ne se produisent pas spontanément. « Qu'est-ce que vous absorbez là? » s'écrie-t-il, en s'adressant à un groupe de buveurs assis à l'autre extrémité de la salle: « Est-ce ainsi qu'on abandonne ses amis?... » Et, se plaçant au milieu du groupe :

« Garçon, apportez-moi donc un petit verre. » Il allume sa pipe et, tout en avalant sa consommation à petites gorgées, pérore avec abondance et volubilité et fait à lui seul tous les frais de la conversation.

Vaut-pas-cher est un homme politique. Il a été Bonapartiste tout le temps de la Restauration. Il avait alors en horreur les *voltigeurs de Louis XIV* rentrés en France dans les *fourgons de l'étranger* pour rétablir le régime du bon plaisir et les droits féodaux. Il savait de source certaine que Charles X disait la messe et mettait, le 5 mai, un large crêpe àson chapeau. Devenu répuplicain sous l'Empire, il est aujourd'hui socialiste et déplore la défaite de la Commune de Paris. Il s'indigne contre l'oppression du travail par le capital, demande l'affranchissement de la femme, le mariage libre, la suppression du salariat et du prolétariat, et pour résumer son programme politique dans une seule phrase qui revient souvent sur ses lèvres et qui exprime clairement toute sa pensée, il réclame à grands cris une liquidation sociale.

Il a aussi des opinions très-arrêtées en matière religieuse ; il veut délivrer l'esprit de l'homme de l'oppression du dogme et du prêtre. De la religion, il ne veut retenir que la morale. Mais, quelle morale ? serions-nous en droit de demander. Vaut-pas-cher trouve en effet tout naturel de séduire la femme ou la fille de son voisin, de se venger de ses ennemis et de médire de ses amis, ne croit avoir aucun devoir à remplir envers Dieu et ne s'est jamais fait remarquer par une bien grande tempérance. Tout au plus son décalogue se réduirait-il à ces deux commandements : Tu ne prendras pas le bien d'autrui.

Tu n'assassineras pas ton prochain. Encore dit-on qu'il triche au jeu et qu'il raconte avec complaisance les moindres circonstances de ses nombreux duels que, du reste, ses compatriotes sceptiques s'accordent à regarder comme entièrement apocryphes.

Vaut-pas-cher prétend avoir lu l'histoire de l'Église ; il cite volontiers le Concile de....... qui discuta longuement la question de savoir si l'on devait, oui ou non, accorder au beau sexe le bénéfice d'une âme raisonnable, affirme que la confession est une invention des prêtres, que les Papes ne sont pas infaillibles puis qu'ils ont varié si souvent dans les ordonnances de maigre ou de gras, regarde saint Dominique, *le fondateur de l'Inquisition*, comme un des hommes considérables de la Compagnie de Jésus, et Mgr Dupanloup comme le plus fougueux des ultramontains. Parce qu'il passe ses journées à ne rien faire, si ce n'est à satisfaire autant que possible tous ses penchants sensuels, il fulmine contre ces moines assez voluptueux pour aller chaque nuit s'agenouiller sur les dalles glacées d'une église, assez fainéants pour travailler du matin au soir à soulager les pauvres, soigner les malades, instruire les enfants, assez lâches pour abandonner leur famille et leur patrie et se faire les pasteurs de peuplades féroces au risque d'être dévorés par leurs paroissiens récalcitrants.

Vaut-pas-cher a fortement approuvé les mesures de rigueur qui ont atteint sous l'Empire les conférences de Saint-Vincent de Paul dont les membres, comme chacun sait, n'ont d'autre but que de s'introduire dans les ménages pour en surprendre les secrets. Mais son sentiment le plus vivace, celui qui a rempli son âme sous tous régimes, c'est une haine implacable pour les *enfants de Loyola*, ces champions de l'obscurantisme, de l'in-

quisition et du syllabus. Le syllabus!! Si vous saviez avec quelle expression de mépris il prononce ce mot! Il ne connaît aucune des propositions condamnées par le Saint-Père. Il s'est bien gardé de mettre le nez dans ce grimoire, persuadé d'avance, et, en cela je suis de son avis, qu'il n'en comprendrait pas le premier mot. Mais qu'importe! *Le Siècle* s'est prononcé. Cela suffit. Vaut-pas-cher est trop fier de sa dignité d'homme pour se soumettre aux jugements de l'Eglise, mais il a reconnu pendant de longues années l'infaillibilité de M. Havin et sur la parole du *Siècle* et de l'*Opinion nationale* regarde le syllabus comme une boîte de Pandore renfermant en germe tous les maux qui désolent l'humanité.

Voilà d'excellentes raisons pour ne pas aimer les jésuites. Je l'ai déjà dit. Vaut-pas-cher les déteste :

« Hommes noirs, d'où sortez-vous? »

Il possède sur le bout du doigt l'histoire de la Compagnie de Jésus. Il sait par cœur tous les crimes qu'elle a commis depuis sa fondation :

« Henri IV est mort, qu'on n'en parle plus! »

et il raconte à ce sujet, au *café des Francs-Bourgeois*, des anecdotes à faire dresser les cheveux sur la tête et dont il affirme l'authenticité sur l'honneur. Il est aussi parfaitement renseigné sur la société des *Frères Ignorantins*. Il a chez lui un compte-rendu du procès Léotade; il sait le nom de son avocat et a retenu les plus beaux passages du réquisitoire du ministère public; il possède la liste exacte et officielle de tous les instituteurs congréganistes condamnés au bagne pour attentats aux mœurs de leurs élèves. Il s'est bien gardé, cela va sans dire, de leur confier l'éducation de ses enfants. Aussi, mademoiselle

Eudoxie, sa fille, nourrie des romans d'Eugène Sue et de George Sand, s'est envolée un beau jour de la maison paternelle, sous la garde de M. Herman Knockmeister, première clarinette au 101e de ligne et monsieur Marius, son fils, est en train de conquérir pour la troisième fois les galons de caporal que la protection de Knockmeister et sa mauvaise conduite lui font gagner et perdre alternativement.

Vaut-pas-cher a le courage de ses opinions. Il ne salue pas *Monseigneur* et ne se découvre pas davantage devant la procession de la Fête-Dieu. On dit même qu'il a eu assez d'énergie pour insulter, un soir, dans une rue écartée, un jeune vicaire qui venait de porter à un malade les secours de la religion. Il affecte de manger de la viande le Vendredi-Saint et prétend que la digestion de son dîner se fait ce jour là aussi facilement qu'à l'ordinaire.

Madame Placide supporte impatiemment les assiduités de son beau-frère. Elle lui prodigue les humiliations de toute nature, lui fait enlever les journaux par les garçons, lui recommande à haute voix de ne pas accaparer le poële et de laisser chauffer MM. les habitués. Vaut-pas-cher fait taire la susceptibilité de son caractère et persiste, malgré les rebuffades de sa belle-sœur, à passer les trois-quarts de ses journées sous les lambris dorés du *Café des Francs-Bourgeois.*

Aux heures de l'après-midi, lorsque l'établissement devient silencieux et désert et que les garçons sommeillent péniblement sur les banquettes, Vaut-pas-Cher s'empare de la salle de billard et tente avec persévérance des carambolages impossibles. Il prend successivement au ratelier une demi-douzaine de queues, trouve le procédé de l'une mal collé, l'autre pas assez lourde, la troisième un peu trop, finit par en découvrir une à

peu près à son gré, la tient un demi-quart d'heure entre ses jambes, couvre le procédé d'une épaisse couche de blanc, et mettant les billes en place : « Ce n'est pas vous, M. Doucet, » dit-il, d'une voix de stentor, à un petit Monsieur maigre et » fluet qui le contemple depuis un instant, ce n'est pas vous » qui feriez ce carambolage. » « Je n'ai jamais eu cette prétention » répond M. Doucet. « Eh bien ! vous allez voir, je ne » le manque jamais. » Il saisit alors sa queue de la main droite, en appuie l'extrémité entre le pouce et l'index de la main gauche posée sur le billard et, après lui avoir imprimé un mouvement de va-et-vient qui ne dure pas moins de 2 à 3 minutes, lance résolument sa bille. « Sacrebleu, s'écrie-t-il, je l'ai man» qué, cela ne m'arrive pas une fois sur cent. Mais aussi, » comment voulez-vous réussir au joli coup avec ces b... de » queues ? J'avais bien recommandé à mon frère de s'en pro» curer d'autres, mais ma chipie de belle-sœur aimerait mieux » se faire arracher une dent que de faire remettre un clou au » mobilier de son bouchon. » Il passe alors en revue toutes les queues restées en place, manque une dizaine de fois le fameux carambolage, finit par y renoncer et se rabat sur des effets de recul, des effets de côté. Il couvre le billard de blanc, renverse les queues avec fracas, jusqu'à ce qu'enfin, ayant voulu accentuer un peu trop un effet de recul, il fait au tapis un accroc de quinze centimètres. Découragé par cet accident et redoutant une scène de sa belle-sœur, il fourre le *Siècle* et l'*Opinion nationale* dans sa poche, sort précipitamment du café et va couronner sa journée par une longue séance de pêche à la ligne dans les flots dépeuplés de la rivière.

FIN.

PRIÈRE.

Pitié, Seigneur ! Pitié, pour notre pauvre France !
Nos malheurs n'ont-ils pas désarmé ta vengeance ?
A nos forfaits veux-tu mesurer ton courroux ?
Tu nous as si souvent préservés du naufrage !
Veux-tu longtemps encor laisser gronder l'orage
Qui s'est levé sur nous ?

Dans notre histoire, hélas ! je connais de grands crimes ;
Mais, pardonne aux bourreaux en faveur des victimes.
Ne comptes-tu pour rien le sang d'un Roi-martyr ?
Daigne prêter, Seigneur, l'oreille à notre plainte,
Au nom de ces héros qui pour ta cause sainte
Surent si bien mourir !

Oh ! je n'oserai pas accuser ta justice !
Sur le bord de l'abîme, endormi dans le vice,
Ton peuple reste sourd aux appels de ta voix ;
Je sais que ta clémence à droit d'être lassée,
Que tu pourrais punir cette foule insensée
Qui méprise tes lois !

Et pourtant ! Que de fois, au temple agenouillée,
Ai-je vu des chrétiens la pieuse assemblée,
Rendre au pied des autels hommage à ta grandeur !
Que d'hommes, du plaisir sachant oublier l'heure,
S'en vont, au malheureux dans sa froide demeure,
Parler de toi, Seigneur !

Que de filles, de sœurs, d'épouses suppliantes
T'adressent tous les jours leurs prières ferventes !
Que de mères surtout t'implorent pour leurs fils !.....

Une femme a souvent apaisé ta colère!
N'est-ce pas une pauvre et timide bergère
Qui nous sauva jadis?

Un monarque perfide aux mains de l'Infidèle
A livré ton Pontife et ta Ville Éternelle;
De ce lâche abandon voudrais-tu te venger?
Au nom de Saint-Louis et de Charles-le-Sage, (1)
Au nom des rois Français, pardonne-nous l'outrage
D'un César étranger.

Car nous sommes toujours de ta vaillante Eglise
Les fils aînés, Seigneur. Quelquefois insoumise
La race de Clovis n'a pas perdu la foi;
Souviens-toi de ces champs devenus légendaires
Où de nouveaux Croisés combattirent naguères
Et moururent pour toi!

Ne vois-tu pas debout sur le pont d'un navire,
Ces prêtres dévorés de la soif du martyre
Qui, pleurés des parents qu'ils ont laissés là-bas,
Vont au loin annoncer ta parole sacrée,
Au sauvage habitant de quelque île ignorée
Qui ne te connaît pas?

Et de ton Christ, mon Dieu, les chastes fiancées
Qui vers toi, dès l'enfance, élevant leurs pensées,
Ont au cœur un rayon de ton amour divin,
Sœurs du soldat blessé qui demande sa mère,
Filles de ces vieillards restés seuls sur la terre,
Mères de l'orphelin?

Au nom de nos martyrs, de nos vierges chrétiennes,
Chasse les ennemis qui dévastent nos plaines,
Dieu des combats, rends-nous la paix et le bonheur
Au nom de Jeanne-d'Arc, au nom de Geneviève,
Au nom de cet encens qui tous les jours s'élève
Sur tes autels, Seigneur!

Décembre · 170.

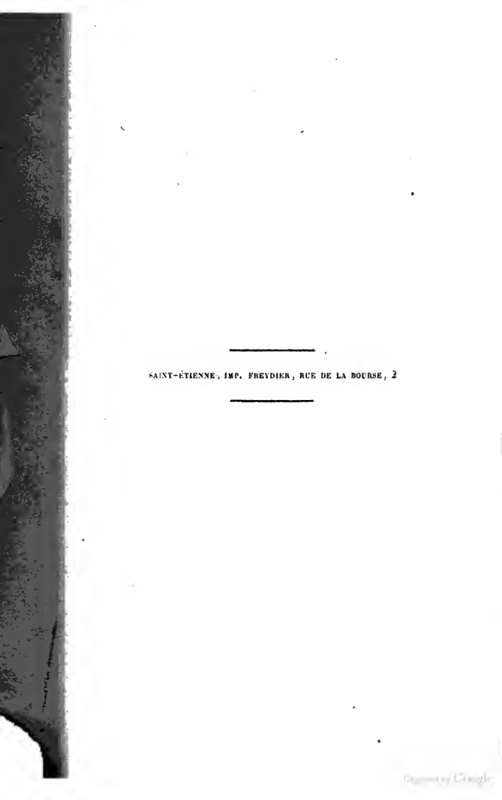
(1) Charles V. dit le Sage, contribua puissamment à ramener les Papes à Rome, après leur long séjour à Avignon.

LES

ÉLECTIONS

DU

2 JUILLET 1871



SAINT-ÉTIENNE, IMP. FREYDIER, RUE DE LA BOURSE, 2

LES

ÉLECTIONS

DU

2 JUILLET 1871

CONTINUATION DE L'OPPRESSION DE LA FRANCE PAR LES MINORITÉS. — SON AVENIR

PAR

M. BOUDOT-CHALLAYE

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE DU TRIBUNAL CIVIL DE MONTBRISON

PRIX : 2 FRANCS

À PARIS	À LYON
Chez MM. Aug. DURAND et PÉDONE-LAURIEL, libraires, rue Aujas, 9	Maison LECOFFRE fils et Ce, rue Louis-le-Grand, 2.

SEPTEMBRE 1871

LES

ÉLECTIONS DU 2 JUILLET 1871

CONTINUATION DE L'OPPRESSION DE LA FRANCE PAR LES MINORITÉS. — SON AVENIR

Jugement du journal des DÉBATS sur les élections du 2 juillet.

Le 5 juillet dernier, un journal s'exprimait ainsi : « On ne dépouille pas en un jour le vieil homme et les Parisiens sont gens trop *légers* et trop *crédules* pour nommer vingt-un députés sans froisser le bon sens..... Plus on réfléchit à la triple élection de M. Gambetta, et plus on a peine à se défendre d'un sentiment de tristesse. Ne faut-il pas qu'une nation soit bien *molle* ou bien *aveugle* pour confier de nouveau la puissance à un homme dont le règne si court, mais si bien rempli par les fautes les plus graves a été défini : la dictature *de l'incapacité et du mensonge officiel?* »

Quel est le journal qui, en si peu de mots, a si énergiquement dépeint Paris, la France et le dictateur Gambetta? Est-ce une feuille cléricale, légitimiste, réactionnaire ? Non ! c'est le journal des *Débats !*

Cependant, depuis plus de quatre-vingts ans, on a arboré en France le drapeau de la raison, du progrès, de la civilisation, de la liberté, de l'égalité, de la fraternite !

Et sous ce drapeau, Paris a perdu le bon sens, la France a perdu la vigueur et la vue. Un *incapable*, un *menteur officiel* est devenu, dit-on, à deux reprises, le maître de la nation française et de sa capitale.

Comment du rang suprême un grand peuple a-t-il pu tomber jusqu'à ce degré d'abaissement et d'humiliation ?

La France en 1789.

Qu'était la France en 1789 ? Ses cahiers de vœux et de doléances, rédigés à cette époque, nous le disent clairement. Elle était chrétienne et catholique. Le Tiers-Etat de Paris déclarait que le catholicisme était la religion d'Etat de la nation. Elle était monarchique, elle acclamait avec amour son roi Louis XVI.

Charlemagne avait fondé la grandeur de la France sur la consolidation de la papauté ; et les rois qui lui avaient succédé, s'étaient conformés à son programme.

En consacrant par leurs suffrages la charte nationale réformée par les assemblées primaires, les États-généraux auraient assuré pour plusieurs siècles, le bonheur de la France.

Dans un écrit intitulé : *Les deux Programmes de* 1789, nous avons récemment fait connaître celui que Mirabeau avait opposé à la volonté nationale ; c'était le programme du mal, de la destruction et des ruines, substitué à un plan bien conbiné de sages réformes, d'améliorations pratiques et de raffermissement de l'édifice

social. Nous aurions désiré que ce programme infernal fût inséré dans tous les journaux conservateurs ; il aurait révélé à des millions de français qui l'ignorent la cause véritable de tous les maux qui accablent la France.

Le génie infernal de Mirabeau avait conçu la pensée de détruire la religion chrétienne et la monarchie des Bourbons ; il faisait luire aux yeux du duc d'Orléans l'espérance de retenir et de placer sur sa tête la couronne tombée des mains de Louis XVI. Mais ce n'était qu'un leurre ; bientôt le système républicain devait être substitué au régime monarchique. Tous les ennemis du christianisme, les sectateurs de Rousseau, les avocats avides de succès et habitués à la domination, étaient appelés à fournir de nombreuses phalanges de démolisseurs qui, en peu de temps, renverseraient les institutions religieuses et l'antique royauté ; elles formeraient ensuite une aristocratie perpétuelle, où se recruteraient successivement les fonctionnaires, les hauts dignitaires, les législateurs et les maîtres de la France.

Tel était le programme de Mirabeau, programme directement contraire à la volonté formelle et unanime, exprimée par la nation. Mais que lui importait ? « Si elle désapprouvait ces projets, ce ne serait que timidement et sans bruit ; on l'intimiderait par l'annonce sans cesse répétée de ravages, d'incendies, de sang versé, de disette, de famine. D'ailleurs, la nation savait-elle ce qu'elle voulait ? On lui ferait vouloir et on lui ferait dire ce qu'elle n'a jamais pensé : *C'est un grand troupeau qui ne songe qu'à paître, et qu'avec de bons chiens les bergers mènent à leur gré... Tout ce qui est nécessaire à la révolution, tout ce qui lui est utile est juste, c'est là le grand principe.* »

Temps intermédiaires.

Tel était le programme révolutonnaire de Mirabeau. Il avait pour but d'abolir le christianisme dans une nation catholique, de soumettre au régime républicain un peuple essentiellement monarchique, d'imposer à trente millions d'habitants le joug de quelques milliers d'audacieux sans foi, sans principes et sans conscience; quatre années suffisent pour réaliser cet effrayant problème. Mirabeau, les philosophes, les jacobins, les girondins, les montagnards, tantôt alliés, tantôt hostiles les uns aux autres, ont, avec une cynique hardiesse, accompli cette œuvre infernale.

Le directoire remplace les tribuns et les gouvernements de sang; il semble que la France va respirer plus librement. Elle tente d'élever la voix; elle redemande ses souverains. Les dictateurs du jour ne veulent pas abdiquer le pouvoir suprême que leurs prédécesseurs ont conquis et leur ont légué; aux suffrages populaires, aux élections royalistes, ils opposent la proscription, l'emprisonnement et l'exil; la minorité domine la majorité et la maintient dans la servitude.

Napoléon Bonaparte leur arrache leur proie, il confisque la France à son profit personnel. La révolution enlevée à l'émeute de la rue, à l'aristocratie de la parole, devient militaire; elle promène son drapeau dans toutes les régions de l'Europe. La France est toujours esclave; son nouveau maître lui a rendu, il est vrai, les ministres de son culte, mais pour les asservir; sa religion, mais pour en faire une branche de gouvernement. Il veut l'encadrer dans le cercle des institutions impériales; bientôt les Etats pontificaux sont confisqués; le

pape est transféré à Fontainebleau. Lorsque d'immenses revers ont succédé à de nombreux et éclatants triomphes, Napoléon, captif à Sainte-Hélène, raconte avec une cynique franchise les artifices qu'il a employés pour tromper la nation française et la rendre à son insu complice de ses ruses sacriléges et de ses complots anti-chrétiens.

En 1814 et 1815, la France salue avec transport le retour de ses rois, la cessation de trop longues guerres, et le rétablissement d'un gouvernement paternel et réparateur. Mais les usurpateurs du 10 août et du 18 brumaire naguère ennemis, se réunissent, oublient leurs dissentions et, par une coalition générale, mettent en commun leurs haines, leurs antipathies et leurs ardentes convoitises. Ils relèvent le drapeau de Mirabeau: guerre à Dieu, à la religion, à la monarchie! Ils aiguisent les armes de l'impiété, du mensonge, de la calomnie; ils jettent incessamment à leurs ennemis, la dérision, le ridicule, l'insulte, l'outrage; ils multiplient et propagent les écrits, les livres, les journaux destinés à inoculer dans les veines du peuple le poison de l'impiété et de la corruption.

La monarchie sans cesse battue en brèche pendant quinze ans succombe en 1830. Une poignée d'avocats, de littérateurs et de banquiers a de nouveau conquis la France. L'aristocratie victorieuse en 1789, détrônée en 1799, a ressaisi le pouvoir dont elle concède une faible part aux bonapartistes, ses alliés et ses complices. Guidés par un petit nombre de conjurés, deux cent vingt-un députés parjures à leurs serments, foulant aux pieds les lois divines et humaines, se jouent audacieusement d'une grande nation sans la consulter, sans lui demander ratification; ils renversent une antique



dynastie et en fondent une nouvelle au gré de leurs passions et de leurs intérêts personnels. Et ils se disent libéraux, et ils proclament sans rougir de honte que la France n'est devenue libre que depuis 1789! pauvre France !

En 1848, une nouvelle génération d'ambitieux avides de pouvoir, d'honneurs et de richesses renverse la génération de 1830, repue, satisfaite et vieillie qui s'étonne et s'indigne contre ces nouveaux usurpateurs qui viennent lui enlever les agréables bénéfices d'une usurpation presque deux fois décennale. Les vainqueurs démocrates se rient d'eux et plus ambitieux, plus téméraires encore, proclament la république. La nation a été depuis 1792 et 1793 contrainte d'acclamer tour-à-tour la république, le directoire, le consulat, l'empire, la royauté de la branche des d'Orléans; elle est appelée par ces hommes d'aventure à crier une seconde fois : Vive la République! Pauvre esclave poussée tour-à-tour dans les bras d'un nouveau maître, humiliée et avilie! Mais on l'encense et on lui répète sans cesse qu'elle est la grande nation!

Chez les peuples affaiblis ou dégénérés, la république passe toujours dans les mains d'un dictateur militaire. Napoléon III fait une seconde édition du 18 brumaire, et telle est l'antipathie que la France porte au régime républicain, toujours fécond en hécatombes humaines, qu'elle accueille avec une satisfaction relative et comme une délivrance l'avénement du régime militaire. La démocratie, ou pour mieux dire, la démagogie et la révolution ont fait successivement la fortune des deux Bonaparte.

Napoléon III a restauré la forme monarchique ; imitateur servile de son oncle, il paraît d'abord vouloir

favoriser le culte catholique, mais comme lui il prémédite la ruine du pouvoir temporel; comme lui et plus encore que lui, il déguise ses projets sous des apparences cauteleuses et hypocrites de respect et de dévouement. Il enfonce lentement avec des paroles persévérantes de bienveillance sympathique le poignard dans le cœur du souverain Pontife, se jouant ainsi odieusement de Dieu, du chef du catholicisme et de la nation française. Son œuvre infâme et néfaste s'accomplit; mais, avant que le pape tant persécuté par lui ait été expulsé de Rome, le second et dernier des Césars corses est tombé de son trône dans la boue et la fange d'où il ne se relèvera jamais.

Ainsi, depuis 1792 jusqu'en 1870, pendant soixante trois ans (en déduisant la durée de la restauration) la France n'a jamais été maîtresse de ses destinées; conquise tantôt par les émeutiers de la rue dirigés et soudoyés par les princes de la parole, tantôt par la force du sabre, elle a subi tour-à-tour les dictatures que lui ont imposées quelques ambitieux avides de pouvoirs, la plupart athées ou déistes, tous anti-chrétiens, et surtout anti-catholiques.

Il semble que la chûte providentielle de l'auteur du 2 Décembre va rendre enfin à la nation son libre arbitre et la disposition de ses destinées. Le moment est solennel; une guerre imprudente a été déclarée à la Prusse; toutes les corruptions accumulées pendant vingt ans ont énervé l'Etat, c'est-à-dire les maîtres de la France, les fonctionnaires qui, à l'image de César! ont puisé largement dans les coffres du trésor public et ont bu à longs traits dans la coupe empoisonnée de la mollesse et des voluptés. Presque tous républicains en 1848, farouches alors à l'égard des tyrans, de-

venus ensuite les satrapes dévoués de l'empire, ils se sont prosternés devant le chef, se dédommageant de ce joug par le joug plus lourd encore qu'ils imposaient aux populations courbées à leur tour devant eux.

Et maintenant, administrateurs, intendants, chefs d'armée, ils sont presque tous frappés de vertige, de paralysie et d'impuissance, en présence d'un ennemi intelligent, discipliné, fort et bien armé.

Pour conjurer des périls mortels et une complète destruction, il fallait réunir en un seul faisceau, en une seule volonté, toute l'énergie, toutes les forces de la nation.

En 1869, elle s'était réveillée de sa trop longue léthargie; par les votes de trois millions et demi d'opposants elle avait hautement déclaré qu'elle voulait à l'avenir prendre une juste part à son administration. Quarante députés d'abord avaient manifesté ses vœux ; bientôt leur nombre s'était élevé à cent seize. Pour éluder cette démonstration nationale, le sombre Napoléon III avait eu recours successivement aux promesses fallacieuses, aux combinaisons perfides, à un ministère servile revêtu d'une étiquette libérale, au plébiscite et enfin à la guerre. Sa chûte et son suicide rendaient à la Chambre sa liberté et son patriotisme; une majorité vraiment française, aurait facilement dominé la faible minorité qui eût pu rester attachée au char de l'empire. Mais l'aristocratie démocratique guettait sa proie; une grande partie de ses membres soudainement éclose dans les clubs de 1848 avait déserté les rangs populaires pour grossir les cohortes de l'empire et prêter son concours au nouveau gouvernement. Ces anciens démocrates avaient été admis dans les conseils du prince, introduits dans la

Chambre élective ou au palais du Luxembourg; ils avaient reçu les subventions, les dotations, les plaques de diaments, les lettres olympiennes, les douceurs de l'intimité et les gloires des ministères de la parole; une statue avait même promis l'immortalité à l'orateur officiel Billault. Ceux que n'avait pas visités la faveur impériale avaient vu avec dépit et d'un œil jaloux les splendeurs dont étaient entourés leurs anciens camarades, leurs amis, leurs coreligionnaires politiques.

En 1869, les orateurs de la gauche radicale n'avaient pas pris part au mouvement national qui, des comices électoraux, avait passé dans la Chambre. Il s'agissait de réformes intérieures, de décentralisation, de libertés locales; ces améliorations pacifiques ne sourient point aux radicaux; ce qu'ils veulent, eux, c'est la liberté idéale, fantastique et bruyante de la *Marseillaise.*

La catastrophe de Sedan en renversant le trône impérial a du même coup jeté à bas les Baroche, les Rouher, les Ollivier. Hâtons-nous! se disent les orateurs de la gauche si réservés en 1869; hâtons-nous! voici la révolution, voici notre règne! Et M. Jules Favre se travestit à demi en garde national, il se précipite à l'hôtel de ville; deux à trois mille émeutiers sont déjà réunis sur la place, il se fait sacrer avec ses camarades; ils sont neuf, bientôt Rochefort arrêté naguère en grande pompe par E. Ollivier viendra se joindre à eux.

Coup de main du 4 Septembre 1870.
La dictature.

Le 3 Septembre, le chef de la nation était l'empereur Louis Napoléon Bonaparte porté sur le trône le 2 décembre 1851 par la puissance des baïonnettes. Le

4 Septembre 1870, la France compte dix souverains : Crémieux et Garnier-Pagès déjà dictateurs, Jules Favre et Arago déjà fonctionnaires en 1848 ; puis MM. Gambetta, Ferry, Picard, Simon, Pelletan et Rochefort, tous avocats, écrivains, journalistes radicaux, hommes de parole ; ils sont les maîtres de la France, ils ont conquis une nation de trente huit millions d'habitants avec un faible détachement de deux à trois mille individus, repris de justice, hommes de désordre, factieux, membres de l'Internationale et qui comptent dans leurs rangs une multitude d'étrangers. Voilà les grands Électeurs de France !!!

Le 10 août 1792 fut-il un crime ? Oui !

Les 25 et 26 juillet 1830, le 24 février 1848 furent-ils des crimes ? Oui !

Le 18 brumaire, le 2 décembre furent-ils des crimes ? Oui !

Eh bien ! fut crime, fut un très grand crime, le coup de main du 4 Septembre 1870. Furent criminels, furent de grands criminels les dix auteurs de cette odieuse usurpation du pouvoir national.

Depuis que l'on a adoré la raison humaine, la raison publique a été tellement pervertie que l'on admet aujourd'hui facilement ces crimes, qu'on les excuse, que trop souvent même on accorde des louanges à ceux qui les ont commis, quelquefois même l'apothéose.

Il est temps de réagir énergiquement contre ces défaillances morales qui accusent la décadence d'une nation. Répétons donc encore et que d'autres en grand nombre répètent avec nous : « Comme les coups de mains et les coups d'Etat précédents depuis 1789, le coup de main du 4 Septembre fut un grand crime. »

Tel sera le langage de la postérité, tel sera l'arrêt de l'histoire.

Que deviennent cependant ces quarante citoyens modestes, mais fermes, énergiques, dévoués à la patrie qui, l'année précédente, ont courageusement relevé le drapeau de la France et revendiqué les libertés nationales? Aucun d'eux n'est appelé au pouvoir; ils sont tous proscrits comme leurs collègues. Ces dix rhéteurs qui, à la tribune publique, n'ont cessé de déclamer contre la violation de la représentation nationale, contre l'expulsion des députés en 1851, ont l'impudente audace de dissoudre la Chambre où ils représentent Paris, congédiant ainsi les représentants de quatre-vingt huit départements.

Les dictateurs appelleront-ils du moins auprès d'eux le chef de l'opposition qui a si habilement et si vaillamment combattu l'empire? nullement! M. Thiers a été écarté par Napoléon III, il est de même écarté par les décemvirs; les conquérants du sabre, les tyranneaux de l'émeute ne recherchent que dans la médiocrité servile des coopérateurs à leur pouvoir usurpé. Les vainqueurs du 4 Septembre se réservent exclusivement les porte-feuilles ministériels et la puissance suprême; ils se font cumulards aprés avoir longtemps déclamé contre le cumul.

A ces agissements on reconnaît de suite des républicains; ces fils de l'émeute s'empressent de proclamer la république, c'est leur fief transmis, sauf quelques interruptions, des philosophes de 89 aux girondins, aux montagnards, au directoire, aux libéraux de 1830 et aux démocrates de 1848. C'est bien le règne prédit, par Marmontel en 1789,

de l'aristocratie républicaine et perpétuelle du barreau parisien.

Il s'agit d'organiser promptement la restauration aristocratique déguisée sous le nom de République. L'armée impériale des fonctionnaires publics, recrutée parmi les républicains de 1848, est presque entièrement licenciée; elle est remplacée par une armée improvisée d'avocats, de médecins, de lettrés, de journalistes radicaux. Le dictateur Crémieux, né juif, devenu citoyen français par la grâce de Napoléon Ier, qui deux fois a eu l'audace de saisir les sceaux de la justice française, attente même à l'inamovibilité de la magistrature.

Ainsi, pendant que l'ennemi envahit notre territoire français, qu'il s'agit d'arrêter sa marche soit par des propositions de paix, soit par des préparatifs énergiques de défense, les dix rhéteurs qui se sont emparés de la France ne se préoccupent que d'une chose: de leur égoïsme, de leur personnalité, de leur pouvoir, de sa consolidation et de sa durée perpétuelle. Au moment où il faudrait relever l'esprit national, inspirer à tous le désintéressement et le dévouement, réchauffer et ranimer les vertus religieuses et sincèrement patriotiques, on refoule tous ces nobles sentiments au fond des cœurs en lançant sur la France des nuées de vautours affamés qui portent partout l'athéïsme, l'impiété, l'esprit de domination, les haines de parti, les jalousies de classes et les discordes civiles. Le journal des *Débats* a dépeint ces étranges fonctionnaires en dépeignant leur chef; ils ont donné le triste spectacle de la dictature « *de l'incapacité et du mensonge officiel* » et pour la plupart d'entre eux il faut ajouter « de la convoitise et de la dilapidation. »

Que de fautes ont accumulées ces hommes aussi présomptueux qu'incapables — approvisionnements insuffisants pour la capitale, — composition imprudente de la garde nationale comprenant une foule de repris de justice, de vagabonds, d'ouvriers fainéants et déclassés, de membres de l'Internationale, d'étrangers, etc.— distributions d'armes faites sans contrôle et abondamment accordées aux hommes les plus dangereux, — défaut d'exercices militaires suffisants, — stationnement continu d'une multitude de gardes nationaux dans les tavernes et les débits de boissons transformés en clubs, — asservissement des dictateurs aux émeutiers qui les ont élus le 4 septembre, — interdiction par ces factieux des élections générales, — proclamation de la guerre à outrance à laquelle s'abstiennent généralement de prendre part ceux qui l'érigent en dogme ; — élections des officiers par les soldats ordonnées par les dictateurs malgré les représentations de l'autorité militaire ; — les généraux Trochu et Ducros voués à la haine et à l'hostilité des gardes nationaux de Paris ; — la faiblesse du gouvernement encourageant l'indiscipline, les tentatives d'émeutes pour surprendre la capitale pendant les sorties de l'armée. — L'insurrection du 31 octobre dirigée par les anciens amis des décemvirs ; — l'un d'eux écrivant au ministre des finances Picard : *Envoie moi de suite onze millions ;* — l'impunité des coupables et la seconde tentative du 28 janvier également impunie ; — l'inconcevable imprudence des dictateurs s'enfermant tous dans Paris à l'exception du vieillard Crémieux envoyé à Tours et assisté du vieillard Glais-Bizoin ; — puis l'avocat Gambetta devenu ministre de la guerre expédié par un ballon et apportant à Tours

« son incapacité et ses mensonges officiels ; (journal des *Débats*) ; — le cours intarissable de ses proclamations et de ses harangues contrastant avec la nullité de ses actes, l'imprévoyance, le décousu et les contradictions de sa direction militaire ; — l'introduction de Garibaldi et de ses bandes reculant toujours devant l'ennemi, mais actives et courageuses contre des prêtres et des religieuses ; — le scandale des marchés conclus avec des inconnus, des intrigants et des intrigantes, laissant nos soldats sans chaussures, sans vêtements solides, sans pain et sans armes, etc., etc., etc., et toutes ces fautes, toutes ces imprudences paralysant la défense nationale, accumulant les désordres, les défaites, les ruines, et préparant fatalement une paix dure et humiliante pour la France ; le sacrifice de deux provinces et de dix milliards ! Voilà le bilan de cinq mois de dictature exercée par dix ambitieux dont l'ignorance et l'incapacité étaient à la hauteur de leur fol orgueil !

Et l'on nous vantera le zèle de M. Jules Favre et ses angoisses patriotiques, et l'activité dévorante de M. Gambetta. Leurs prédécesseurs et modèles Rouher et Ollivier avaient entraîné la France sur le bord du ravin ; ils l'ont précipitée au fond de l'abîme. Voilà ce que valent à notre malheureuse patrie les princes de la science et de la parole, les plus hauts dignitaires de l'aristocratie démocratique qui l'ont depuis 1789 enchaînée et soumise à leur joug !

Les Élections du 8 février 1871.

Les nécessités d'une paix tardive et funeste qui devra prendre les noms de ceux qui l'ont rendue nécessaire

et s'appeler : paix Napoléon-Favre-Gambetta ont du moins rendu à la France sa liberté. Le 8 février elle nomme ses représentants ; comme en 1848 aux usurpateurs qui, sans la consulter, ont proclamé la république, elle envoie une chambre monarchique.

La majorité est si nettement tranchée, si évidemment royaliste que les démocrates n'osent pas renouveler la surprise de 1848; ils ne tentent pas de faire proclamer la république par cette assemblée. Se conformant aux circonstances, ils lui dénient au contraire le titre et les droits de constituante quoiqu'elle le fût par la force même des choses, puisque, comme celle de 1848, elle avait été nommée en l'absence de tout gouvernement régulièrement établi, qu'elle représentait la France et avait ainsi des pouvoirs illimités.

Si elle eût suivi le précédent et l'exemple de l'Assemblée de 1848, si elle eût adopté immédiatement le principe monarchique et nommé un roi, qui donc aurait pu dire qu'elle avait outrepassé ses pouvoirs ? N'aurait-elle pas invoqué les actes de MM. Crémieux et Garnier-Pagès ? Par cette décision énergique elle aurait mis fin aux incertitudes et aux dangers qui pèsent encore sur la France.

Mais, dit-on, l'armée n'aurait pas accepté ce choix ; le peuple ne l'aurait pas ratifié, ainsi parlent les aristocrates de la démocratie. Mais lorsqu'ils ont eu le pouvoir en main, en 1792, en 1795, en 1830, en 1848 se sont-ils préoccupés du soldat et des aspirations nationales ? Non ! ils ont uniquement consulté leurs intérêts et leur bon plaisir ; ils se sont joués de la nation ; ils lui ont, comme en 1789, « fait dire et fait faire ce quelle n'avait jamais pensé. » Mais lorsqu'ils sont en minorité ils éprouvent les scrupules politiques de la conscience la plus pure et la plus timorée.

Loin de nous la pensée de blâmer l'Assemblée nationale ! Elle avait de grands devoir à remplir ; conclure un traité de paix dont les conditions rudes, douloureuses et humiliantes avaient été préparées par l'empire et aggravées outre mesure par la dictature des rhéteurs ; ramener dans leurs foyers des fils de famille, des pères de famille dont l'absence créait tant de misères domestiques; faire rentrer trois cent mille prisonniers, réorganiser la France bouleversée pendant cinq mois par des fonctionnaires anti-religieux, besogneux et tyranniques. De plus des nominations géminées, plusieurs démissions, laissaient de grands vides dans ses rangs. Elle crut devoir mettre de côté pour le moment ses sympathies et ajourner à des temps meilleurs le choix d'un gouvernement définitif conformément au vœu de la France.

Cependant les dictateurs détrônés par la volonté nationale s'étaient rendus à Bordeaux. Humbles et modestes, en apparence du moins, ils venaient remettre leurs pouvoirs à la Chambre et se disaient prêts à rendre compte de leur administration.

L'autorité suprême a des charmes enivrants ; ceux qui ont bu à cette coupe enchanteresse ne se résignent jamais à une abdication volontaire. Dès que les décemvirs ont reconnu que la Chambre se décide à rester dans le provisoire, tout est sauvé pour eux ; ils ont inauguré la République ; ils conserveront de gré ou de force la tutelle de cette fille chérie et sauront envers et contre tous se maintenir sous son nom au pouvoir suprême.

L'aristocratie démocratique est une véritable franc-maçonnerie ; ses membres ne peuvent pas tous arriver simultanément au faîte du pouvoir ; mais ce qui im-

porte, c'est que le plus grand nombre possible d'entre-eux y tienne toujours une large part, soit au second rang sous le régime monarchique, soit au premier en temps de République. Ainsi à Mirabeau avaient succédé Barnave, puis les girondins, les montagnards, les directeurs. Napoléon I[er] en avait appelé un certain nombre aux grandes fonctions publiques. 1830 avait vu la nouvelle royauté dirigée par Dupont (de l'Eure), Dupin, Odilon-Barrot, Mauguin, Benjamin Constant, Guizot, Thiers, etc. La République de 1848 avait été proclamée par Lamartine, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Crémieux, etc. Billault, Baroche, Rouher, Ollivier, Duvernois, etc.. avaient prêté un concours actif et dévoué à Napoléon III. En 1870, ils avaient été relevés de leurs fonctions par les décemvirs. Ainsi les hommes passaient et changeaient, mais l'institution subsistait toujours; ses adeptes avaient un nœud commun, l'impiété, la haine contre le christianisme; à ce signe ils se reconnaissent facilement. Audacieux au besoin, souples et rampants lorsque les circonstances l'exigeaient, légers de principes, sacrifiant facilement le drapeau de la veille au drapeau du lendemain, les membres de cette association perpétuelle étaient toujours prêts à se saisir du pouvoir ou à accepter la part que leur offrait un compétiteur plus heureux.

C'est dans les rangs de cette aristocratie que le gouvernement de juillet et le second empire avaient recruté leurs fonctionnaires, leurs ministres. leurs pairs et leurs sénateurs; c'est là que par les candidatures officielles ils faisaient choisir les représentants nouveaux de la France, les favoris réels et les complaisants de leur autorité. Après 1830, on avait

soigneusement exclu tous les partisans de la monarchie légitime ; à cette proscription l'empire ajouta, avec une sévère rigueur, celle des Orléanistes.

Ainsi, pendant quarante ans, les hommes distingués par leur nom, leur position sociale, leurs anciens services, et surtout par l'indépendance de leur caractère avaient été systématiquement écartés, exclus du pouvoir; M. Thiers lui-même avait été compris dans cette proscription et n'avait pu rentrer dans la vie politique qu'aux élections de 1863, et avec une extrême difficulté. La Chambre du 8 février compte beaucoup d'hommes jeunes, pleins de talents et d'avenir ; mais elle ne possède pas de monarchistes environnés du prestige éclatant que donne une longue carrière honorablement consacrée au maniement des affaires publiques.

17 février 1871; Pouvoirs conférés à M. Thiers; son administration.

L'instinct de la conservation éclaire les décemvirs; ils espèrent tirer partie de cette circonstance et se maintenir au pouvoir. M. Thiers est devenu populaire comme historien; son opposition à l'empire, ses voyages récents auprès des cours étrangères, la confiance qu'il inspire par sa grande habileté et par sa longue expérience d'homme d'Etat et de diplomate ont accru sa popularité; vingt-six départements lui ont accordé leurs suffrages. Sous sa grande renommée, sous son immense talent s'abriteront les dictateurs déchus. Des amis communs, M. Dufaure et autres, cimentent cette sympathique alliance. Le plan est arrêté, les rôles sont distribués; on se propose

d'obtenir : 1° le maintien de la République ; 2° l'appel de M. Thiers seul au pouvoir suprême ; 3° la conservation du rôle politique des décemvirs ou du moins des principaux d'entre eux.

La mise en scène a lieu le 17 février ; une proposition émanée de M. Dufaure et d'autres députés est présentée inopinément à la Chambre : la République sera maintenue ; le pouvoir sera délégué à M. Thiers ; il aura le droit de choisir ses ministres. Cette proposition habilement combinée aurait dû comporter un examen sérieux et approfondi ; mais cet examen pouvait faire découvrir le piège qu'elle recouvrait, les conséquences graves et multiples qu'elle devait entrainer. Les vétérans des assemblées et des révolutions sont façonnés à l'art d'emporter habilement et d'assaut les résolutions d'une assemblée, surtout d'une assemblée nouvelle et encore plus d'une assemblée composée d'éléments presque entièrement nouveaux, qui n'ont pas eu le temps de se réunir, de se compter, de s'assimiler et de se fortifier par leur cohésion. L'urgence est vivement réclamée, elle est emportée comme par acclamation ; on presse la délibération comme si l'ennemi était sur le point d'enfoncer les portes de la cité ; un vote quelque peu tumultueux en est la suite. Toutefois, la Chambre n'a pas voulu adopter la forme républicaine ; elle a entendu réserver le choix ultérieur d'un gouvernement définitif.

Le 18 février M. Thiers prend officiellement le titre de « président, chef du pouvoir exécutif de la République française. » Sur la réclamation d'un député, M. Grévy, président de la Chambre, s'exprime ainsi : « Le titre qui a été confié à M. Thiers par la résolution de l'Assemblée est celui de : chef du



pouvoir exécutif, président du conseil des ministres. »
Ainsi le mot de *République* ne se trouve pas dans la résolution qui confère certains pouvoirs à M. Thiers. Et cependant ce mot continue d'être inscrit à la suite du titre officiel précisé par M. Grévy.

L'Assemblée, cédant à l'entraînement qui a été si habilement préparé, a donné au chef du pouvoir exécutif le droit de choisir ses ministres.

Quel usage M. Thiers va-t-il faire de ce droit important que la Chambre lui a décerné sans réserve et sans conditions écrites?

Le 16 février, les pouvoirs de la nation française appartenaient à l'Assemblée nationale tout entière ; aucun de ses membres n'avait une antorité supérieure à celle de chacun de ses collègues. Elle aurait pu se charger entièrement de la direction des affaires publiques avec la coopération de ministres et employés, choisis par elle et toujours révocables à son gré.

La délibération par laquelle elle confie à M. Thiers le pouvoir exécutif constitue un mandat ; or, le mandat est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom (art. 1984 du code Civil). Par la nature des choses, par le sentiment de l'équité et du devoir, par les prescriptions de la loi civile le mandataire ne doit agir que dans les limites de son mandat; car nul n'a le droit de s'ingérer dans la gestion des affaires d'un autre, s'il n'y est formellement autorisé; tout ce qui dépasse les termes du mandant est nul de plein droit.

Le mandat est ou spécial et pour une ou certaines affaires spéciales, ou général et pour toutes les affaires du mandant (art. 1987 du code Civil).

Autrefois, le mandat politique était, en France, précédé de délibérations et rédigé par écrit. Celui auquel il était confié s'engageait par serment, non pas envers le souverain dont il devait contrôler les actes, mais envers ses mandants, à exécuter ponctuellement le mandat qu'ils lui avaient confié.

Quant aux questions qui n'avaient pas été prévues, si elles découlaient nécessairement de l'ensemble des clauses du mandat, si elles devaient le compléter et en assurer l'exécution, les mandataires devaient et pouvaient les résoudre en s'inspirant de l'esprit du contrat et des intentions bien connues des commettants.

Mais s'il surgissait des questions graves et imprévues, dont la solution n'était autorisée ni explicitement ni implicitement par les termes du mandat, les délégués refusaient de les résoudre ou demandaient un délai pour consulter leurs mandants et recevoir d'eux de nouveaux pouvoirs ; c'est ce que nous apprend l'histoire de la France monarchique, ce que nous lisons dans diverses délibérations des Etats généraux.

Tels étaient sous l'ancien régime les principes d'honnêteté, de conscience, de loyauté qui régissaient en matière politique les mandants et les mandataires, les électeurs et les députés.

En 1789, ces règles avaient été maintenues ; tous les députés aux Etats généraux avaient juré de respecter les volontés des Assemblées électorales consignées par écrit ; il ne s'agissait que d'homologuer les cahiers des doléances et vœux unanimes sur toutes les bases fondamentales du droit public et de la constitution française. Une grande réforme aurait été opérée sous l'égide de la religion, de la royauté et des libertés paroissia-

les et provinciales. Mais un homme qui résumait en sapersonne toute l'impiété et l'immoralité de Voltaire, tous les sophismes et les fausses théories de Rousseau, ce Riquetti-Mirabeau, ce génie du mal que l'on ne saurait trop flétrir, car il est le principal auteur des malheurs de la France, détruisit d'un seul mot tous ces principes salutaires et fit abolir les mandats impératifs. Voilà comment la Révolution que le peuple français n'avait pas demandée fût substituée aux réformes qu'il avait réclamées. Voilà l'origine de tous nos bouleversements. Cette époque qualifiée, par les trompeurs et les trompés ère de liberté, est devenue en réalité l'inauguration du despotisme et du mensonge officiel. Il a été dès lors interdit aux honnêtes citoyens de s'associer, aux électeurs de se réunir et de se concerter, aux assemblées électorales d'exprimer par écrit leurs plaintes et leurs réclamations.

Le peuple pompeusement proclamé souverain n'a pu répondre aux questions les plus multipliées et les plus complexes que par *oui* ou *non*, ou par l'inscription sur un bulletin des noms d'un ou plusieurs candidats. Voilà l'étendue des prétendus droits conférés à chaque citoyen, devenu omnipotent, par les chefs des révolutions populaires ou militaires qui ont si bien su le flatter, l'enchaîner et l'asservir.

Dès ce moment, chaque député a reçu un blanc-seing qu'il a rempli à son gré s'il n'est retenu par aucun principe d'honneur, de conscience et de devoir. Dès cette époque a commencé l'oppression de la majorité par une infime minorité, d'une nation de plus de trente millons d'habitants par quelques centaines, quelques milliers d'ambitieux sans moralité, sans foi religieuse, sans convictions politiques.

Vainement la raison et la loi ont déclaré qu'un mandat, même conçu en termes généraux, n'embrasse cependant que les actes d'administration, que s'il s'agit par exemple d'aliéner ou d'hypothéquer, ou de tout autre acte de *propriété*, le mandat doit être *exprès*. Ces règles applicables aux questions d'intérêt privé doivent être encore plus rigoureusement observées lorsqu'il s'agit de la nation qui représente l'universalité des intérêts. Mais qu'importent ces règles à des ambitieux presque tous athées, matérialistes, égoïstes, qui ne connaissent et ne pratiquent d'autre principe que leur intérêt personnel ?

Voilà comment des représentants nommés pour concourir au vote des lois et au règlement annuel des impôts, c'est-à-dire à la pratique et au maintien des institutions d'un peuple, se sont arrogé le droit de détruire ces institutions et d'en créer de nouvelles au gré de leurs systèmes, de leurs partis et surtout de leurs intérêts personnels et sans consulter leurs mandants, les citoyens qui les ont élus ;

Comment les Girondins et leurs alliés du jour ont expulsé Louis XVI des Tuileries le 10 août, ont proclamé la République le 21 septembre 1792, ont fait condamner à mort le roi de France par la Convention et l'ont fait exécuter, le 21 janvier 1793, sans sursis et sans appel au peuple ;

Comment une petite faction de niais politiques, Lafayette, Dupin aîné, Odilon-Barrot, Mauguin, etc. ont, en 1830, renversé du trône la dynastie des Bourbons et ont créé la dynastie d'Orléans ;

Comment Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux et autres avocats ont détruit, en 1848, le régime monarchique, ont inauguré une seconde République et préparé les massacres du mois de juin ;

Comment, le 18 brumaire et le 2 décembre, les fils et petits-fils de la Corse ont brutalement conquis l'empire de France ;

Comment, le 4 Septembre 1870, dix orateurs, dix eunuques politiques se sont proclamés les successeurs de Napoléon III et ont inauguré le règne de l'incapacité et du mensonge officiel ;

Comment, depuis 1792, la France, la noble France, la fille ainée de l'église, la gardienne du droit des gens en Europe, la protectrice des faibles et des opprimés est devenue tous les quinze à vingt ans la proie d'une tourbe, sans cesse renouvelée, d'aventuriers sans loi, sans foi religieuse, sans foi politique, déserteurs, non de leurs principes, ils n'en ont aucun, mais de leurs programmes ; jaloux, affamés, besogneux, avides d'honneurs et de richesses, promettant la liberté, resserrant toujours et appesantissant les chaînes des populations trompées et subjuguées ;

Comment, depuis trois quarts de siècle, dans une nation éminemment catholique, la religion a été tour à tour persécutée, abolie, outragée, et ses ministres tantôt persécutés, exilés, emprisonnés, mis à mort, tantôt accablés de sarcasmes et d'injures, d'outrages et de calomnies ;

Comment la France monarchique a été privée de ses rois réduits en captivité, bannis ou mis à mort.

Et des historiens, des orateurs, des journalistes radicaux, des professeurs présentent chaque jour à notre admiration les héros de ces coups d'Etat, de ces coups de main, de ces surprises, et leurs crimes abominables ! Et les générations nouvelles sont élevées dans le culte des glorieuses journées de 1792, de 1793, 1799, 1830, 1848, 1851, 1870 !

Faut-il s'étonner ensuite si cette glorification du parjure et du brigandage, cette apothéose de l'oppression d'une grande nation par une infime minorité trouble les consciences, obscurcit les esprits, énerve les âmes, si les disciples de l'instruction universitaire, devenus les employés, les fonctionnaires, les chefs et les maîtres de la France, séduits et égarés par ces odieuses confusions, ces perversions étranges du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, sont devenus incapables de diriger les destinées d'une nation, qui leur ont été confiées ; si un seul peuple conquiert facilement la France en 1870, tandis qu'en 1792, des populations formées, sous les auspices des vertus domestiques, par la religion, le respect de l'autorité, les régles, les traditions et les exemples de l'honneur, de la loyauté, du dévouement et du sacrifice, ont résisté avec succès aux efforts de l'Europe coalisée?

Les uns avaient vécu sous le régime monarchique ; les autres sont nés ou ont été élevés sous la révolution, sous la république, sous l'empire; chaque institution a porté ses fruits.

Ne serait-il pas temps aujourd'hui, si nous voulons nous relever et rendre à la France le rang qui lui appartient parmi les notions, de rejeter les fausses doctrines qui l'ont précipitée dans l'abîme et de raviver les saines notions de la conscience, de l'équité et du droit qui lui avaient jadis imprimé le sceau de la véritable grandeur?

La cynique théorie de l'athée Mirabeau sur le mandat politique a été la cause principale de nos révolutions, de notre décadence et de notre ruine. Que désormais ce mandat scrupuleusement rempli, soit un principe et une vérité!

Le vote, si homogène dans son immense majorité, du 8 février 1871 avait été une éclatante protestation de la France contre le régime impérial et contre la dictature du 4 Septembre, contre le coup d'Etat et contre le coup de main. La Chambre ne comptait pas dix bonapartistes; les républicains relativement peu nombreux avaient été presque tous élus dans les grandes cités où les électeurs enrôlés et enrégimentés sous un drapeau étranger, celui de l'Internationale, considèrent la France non point comme leur patrie, mais comme leur ennemie et leur proie. La véritable France avait repris les traditions de 1789, du véritable 1789, des six millions de votants de cette année mémorable, Par le choix de ses mandataires elle avait énergiquement affirmé sa foi religieuse, sa foi royaliste. Comme sous le directoire, elle redemandait le Dieu, le roi de ses ancêtres; cette vérité est incontestable, ses amis le reconnaissaient et s'en applaudissaient; ses ennemis, loin de le nier, le constataient également par leurs efforts désespérés pour restreindre ses pouvoirs et abréger sa durée.

Par son vote du 17 février, la Chambre a-t-elle amoindri ses pouvoirs; a-t-elle abdiqué son autorité? Nullement. Elle a délégué à M. Thiers une partie de ses attributions, l'exercice du pouvoir exécutif, le choix des ministres. Cette délégation est temporaire, toujours révocable en principe. M. Thiers n'est point, en sa nouvelle qualité, le mandataire de la nation, il ne tient d'elle aucun droit qu'il puisse exercer sur l'Assemblée ou contre elle; il ne peut la convoquer ni la proroger ni la dissoudre. Ses amis, ses affidés ont bien compris cette position; aussi le 18 février, persévérant dans leurs manœuvres, s'efforcent-ils habi-

lement d'accroître son autorité en le qualifiant président de la République française, ce qui présentera le double avantage de sanctionner le régime républicain et de préparer à M. Thiers un rang et une autorité conforme à la tradition de 1848. Mais des réclamations immédiates s'élèvent contre cette qualification, et le nouveau délégué reste uniquement, au titre de mandataire de la Chambre, chef du pouvoir exécutif, président du conseil des ministres. La République n'est ni proclamée ni acceptée ; elle n'a pas de président, puisqu'elle n'a pas d'existence légale et constitutive. Si le nom est toléré, ce n'est que pour la forme, comme une étiquette ; mais il n'oblige personne, puisque le choix ultérieur et définitif d'un gouvernement est expressément réservé ; M. Thiers le reconnaît : c'est ce que l'on appelle « le programme de Bordeaux. »

Si les théories immorales et antifrançaises de Mirabeau sont définitivement écartées, ainsi que l'exigent la raison, l'équité et le droit, le chef du pouvoir exécutif, quoique les conditions et l'étendue de son mandat n'aient pas été précisées par écrit grâce à la précipitation de ses amis, doit en adopter l'esprit. Délégué par une Chambre de députés dont l'immense majorité réflétant l'esprit de la France est religieuse, antibonapartiste et antirépublicaine, il doit nécessairement s'inspirer des sentiments de la nation exactement reproduits par des représentants élus librement et même malgré la pression des fonctionnaires du 4 Septembre. Il doit se conformer au vœu national et y conformer ses actes, notamment le premier de tous, celui qui est le programme de la politique de l'avenir, le choix des ministres. Déjà arrêté à l'avance, le nouveau ministère est installé le 19 février, En dehors des portefeuilles

spéciaux de la guerre, de la marine et des finances, le département de l'agriculture et du commerce est confié à M. Lambrecht, l'un des membres distingués des dernières Chambres, celui des travaux publics à M. de Larcy, homme religieux et, à ce titre, proscrit par l'empire comme député et comme candidat. M. Dufaure, avocat, doctrinaire, ancien ministre de Louis-Philippe, est nommé ministre de la justice, Les affaires étrangères, l'intérieur, l'instruction publique sont donnés à MM. Jules Favre, Picard et Simon qui, dix jours auparavant, étaient encore membres de la dictature du 4 Septembre.

En choisissant ces six ministres, M. Thiers s'est-il conformé aux vœux de la France, à l'esprit qui anime la députation nationale?

M. de Larcy, a certainement toutes ses sympathies; le choix de M. Lambrecht ne peut pas lui déplaire. Mais elle s'étonne de voir rappeler aux affaires un ancien ministre de la triste royauté de juillet qui a doucement préparé la décadence de la nation française. Mais ce qui indigne, ce qui révolte, c'est la nomination à trois ministères importants des trois principaux membres de la dictature de Paris. Il ne suffirait pas de dire que ces choix ne sont pas sympathiques à la majorité de la Chambre, on est en droit d'affirmer qu'ils lui sont complétement antipathiques.

La surprise du 4 Septembre était un attentat contre la nation, un véritable crime; le chef du pouvoir exécutif ne pouvait pas amnistier directement ce crime, et l'association de trois de ces coupables au gouvernement de la France était, sinon en droit, du moins en fait, une sorte d'amnistie. Les demandes de mise en accusation des dictateurs était le vœu de la France;

des propositions étaient déposées ou du moins préparées pour la faire ordonner par la Chambre ; elles sont paralysées par la nouvelle position faite aux coupables.

L'usurpation du 4 Septembre était la contrefaçon du 2 Décembre ; elle l'excusait et le réhabilitait. L'amnistie obtenue par les derniers usurpateurs couvrait naturellement le premier. Et cependant, par une contradition singulière, la déchéance de Napoléon III a été soudainement et par acclamation prononcée par l'Assemblée, et parmi ses juges, l'empereur déchu a pu retrouver quelques-uns de ses imitateurs.

Ainsi, dans un moment où il importait de rappeler une nation dégénérée, ou plutôt l'armée des fonctionnaires qui l'avaient perdue, aux sentiments de l'honneur, de la loyauté et du désintéressement, on leur donnait dans la personne de MM. Favre, Picard et Simon non-seulement l'assurance de l'impunité, mais encore par de nouveaux honneurs, par une participation à la puissance publique une véritable prime d'encouragement. Ah ! ce n'est pas ainsi que l'on retrempe une nation infectée depuis cinquante ans par tant de fausses doctrines, égarée par tant de mauvais exemples.

Tout mandataire régulier ou officieux doit rendre compte de son mandat ; les décemvirs l'avaient reconnu et, en arrivant à Bordeaux, ils s'étaient déclarés prêts à fournir le compte de leur administration. Devenus ministres, ils ont oublié leur offre plus ou moins sincère ; ils se sont, il est vrai, empressés de la renouveler toute les fois qu'une demande de mise en accusation dirigée contre eux a été présentée à la Chambre ; mais l'effet n'a jamais suivi la parole. Aujourd'hui encore (21 août), il faut qu'on les appelle devant les commissions spéciales formées par l'initiative de la

Chambre à l'effet de rechercher et de constater les agissements des prétendus directeurs de la défense nationale à Paris, à Tours, à Bordeaux, pour qu'ils se décident à fournir des explications. Les tristes révélations que procurent ces recherches donnent la mesure de l'incapacité et, tout au moins, de la légèreté de ces sauveurs de la France ; on acquiert la conviction que si bien ils offraient sans cesse leurs comptes ils se seraient bien gardé de les donner jamais. Cette position de coupables amnistiés, de comptables dispensés de produire spontanément le tableau de leur gestion, placés cependant à la tête des affaires publiques, est un pénible et douloureux spectacle ; on pourrait la qualifier bien plus sévèrement encore.

Pour justifier, pour expliquer au moins ces choix étranges, on a dit que la présence de M. Jules Favre était nécessaire pour continuer et terminer les négociations avec la Prusse. Pitoyable excuse ! Etait-il donc indispensable de lui conserver le ministère qu'il avait si témérairement usurpé, dont il avait si déplorablement rempli les fonctions? En supposant, ce qui est fort douteux, que sa présence fût opportune et pût être utile, ne devait-il pas fournir à un nouveau ministre plus capable, plus expérimenté, plus autorisé que lui tout concours qui aurait pu lui être demandé. C'était la conséquence obligée d'une gestion qu'il avait trop imprudemment assumée et dont il devait rendre un compte intégral.

Serait-il téméraire de supposer, d'affirmer même, que M. Thiers s'est grandement mépris sur le caractère et sur la valeur réelle de la Chambre élue le 8 février. Il n'y a pas trouvé ces grandes illustrations, ces talents supérieurs qui avaient donné tant d'éclat aux Cham-

bres de députés sous la restauration et qui avaient même encore brillé pendant les premières années du règne de Louis-Philippe. Sous le second empire, le mérite élevé, noble et indépendant était systématiquement proscrit. L'éloquence devait revêtir la livrée du maître ou le combattre à outrance ; ces deux carrières si éloignées, sans aucun juste milieu, ne produisaient ni de grands hommes ni des hommes d'Etat. Si la nouvelle Assemblée n'offre pas beaucoup de membres déjà exercés aux affaires publiques et aux luttes de la tribune, elle est, ce qui est bien préférable, le produit spontané et par conséquent l'image vivante de la nation. Pendant que les républicains et les démocrates s'occupaient de faire la guerre à outrance aux employés, aux fonctionnaires, aux finances des communes et des départements, au trésor de l'Etat, les royalistes proscrits par l'empire se précipitaient aux armées et combattaient vaillamment, mais infructueusement, grâce à l'incapacité des dictateurs Favre, Picard, Gambetta et de leurs délégués. La reconnaissance publique a fait choix d'un grand nombre de ceux qui avaient défendu la patrie sur les champs de bataille, pour la défendre encore dans le grand conseil national. Cette Chambre représente la France de 1870 et 1871, qui a lutté, qui a souffert, qui connaît la cause et l'intensité de ses maux, qui a sondé ses plaies et qui veut employer les remèdes salutaires qui seuls peuvent les cicatriser et procurer une prompte guérison. Sans doute, elle a les défauts de sa jeunesse; noble, confiante, loyale, elle croit à la loyauté ; elle ne veut pas abuser de la victoire, imposer d'assaut, comme font les démocrates, un nouveau gouvernement à la nation ; elle accepte M. Thiers et lui donne de grands pouvoirs ; elle choisit pour son président un républi-

cain, elle voit sans regret un ministère donné à M. Victor Lefranc. M. Thiers se conforme-t-il à cette grande franchise? On a vu de quels autres ministres il a fait choix, il trouve que l'Assemblée est trop libérale; elle veut des libertés, c'est-à-dire les anciennes libertés locales; il préfère la liberté, chose théorique, élastique, indéfinie. La Chambre est le cœur de la France nouvelle; M. Thiers est l'esprit de la France, mais de la France de 1830 à 1840. Sans s'en douter il est arriéré; la Chambre est avancée, elle est libérale dans la meilleure acception de ce mot trop souvent mal employé, mal appliqué.

Si la France honnête, la France du 8 février est frappée d'étonnement et douloureusement affectées par le choix et la réhabilitation imprudente des dictateurs, la démagogie, les radicaux, l'Internationale atterrés et abattus par les élections générales respirent, relèvent la tête et reprennent courage. Trois alliés dans le camp ennemi, quelle fortune inespérée! Le succès même dépasse leur attente et leurs espérances, et l'avenir, naguères si sombre, leur sourit de nouveau.

Les élections du 8 février devaient entrainer comme conséquence logique et morale, comme une juste satisfaction donnée à l'opinion publique, le renvoi de la presque totalité de ces fonctionnaires improvisés que les dictateurs avaient brutalement imposés à la France, presque tous sans ressource ou chargés de dettes, inexpérimentés, incapables, tyranniques, dilapidateurs, hostiles au culte de la majorité des Français. Ils avaient traité avec un superbe dédain et comme leurs vassaux les administrés que leur avait livrés le coup de main du 4 Septembre, le favoritisme des dictateurs et leur mépris matérialiste d'une nation surprise par

eux et soumise à un joug humiliant. La dictature cessant, leur rôle était fini, ils devaient disparaître promptement et rentrer dans l'ombre. Trois dictateurs maintenus au pouvoir deviennent pour eux un gage inespéré de conservation ; ils se cramponnent au pouvoir qui a pour eux tant de charmes par sa nouveauté, par l'autorité qu'il leur assure et par les bénéfices qu'ils en recueillent. MM. Picard, Simon et Dufaure se montrent pour eux tendres et indulgents. Les révocations sont rares ; des mutations par avancement assurent des postes plus avantageux à ceux qui se sont rendus impossibles dans certaine localité. La plus grande partie de ces fonctionnaires, devenus tels uniquement par la grâce du coup de main du 4 Septembre, sont ainsi maintenus. Quelques nouveaux choix, plus sympathiques au régime démagogique qu'à la majorité de l'Assemblée nationale, comblent les vides peu nombreux qui se sont faits dans les rangs de ceux qui occupent les postes les plus élevés, Ainsi, on voit un étrange spectacle ; l'administration de la France refusée aux vainqueurs du suffrage universel et conservée aux vaincus, fils de l'émeute de la rue. Malgré la nation, malgré la Chambre, malgré le droit, la puissance reste encore à la minorité. Comme sous le règne de Louis-Philippe, de Napoléon III et des décemvirs, la France, qui avait secoué ses chaînes le 8 février, retombe onze jours après sous le joug des fonctionnaires qui, depuis quarante ans, n'ont cessé de l'opprimer et dont elle est condamnée à payer la solde. Voilà, en 1871, le triomphe de la politique de M. Thiers !

Cependant plusieurs députés, organes de l'opinion publique, réclament la réintégration des administrateurs et magistrats arbitrairement révoqués par le

pouvoir usurpé de dictateurs temporaires ; ils demandent une enquête sur ces destitutions scandaleuses et des remplacements plus scandaleux encore. Les ministres paraissent céder à ces justes réclamations. Ils s'adressent aux victimes de l'absolutisme des décemvirs et les invitent à formuler leurs demandes. Presque tous désirent être réintégrés dans les positions qu'ils occupaient ; on les comble d'espérances et de promesses ; mais pour les réaliser il faudrait écarter les favoris des dictateurs, devenus les favoris des ministres de M. Thiers ; ils conservent leurs positions emportées d'assaut, et les anciens titulaires sont condamnés à la retraite définitive. Tel est le résultat de l'enquête demandée par quelques députés et ordonnée par la Chambre.

Le ministre imprudent qui, par ses forfanteries et ses rodomontades, a imposé à la France une paix désastreuse lui avait aussi préparé, comme dernier malheur, la guerre civile, ou, pour parler plus exactement, la guerre antisociale. La Révolution, suivant le programme de Mirabeau, ne connaît qu'un seul principe : « Est bon, est licite tout ce qui lui est nécessaire, tout ce qui lui est utile. » De même les révolutionnaires n'ont d'autre régle de conduite que les actes et gestes de leurs pères de 1792 et 1793. Ainsi, pour eux, la garde nationale, inventée par Mirabeau et qui avait créé sur tous les points du territoire des foyers ardents de sédition et de brigandage, est devenue pour eux un dogme indiscutable; ils ne veulent admettre aucune autre force armée. Dans les préliminaires de la paix arrêtés entre M. de Bismark et M. Jules Favre, il avait été convenu qu'il ne resterait dans Paris qu'une garnison de quarante mille hommes, et le diplomate

du 4 Septembre, oubliant le 31 octobre 1870, le 28 janvier 1871 et la fermentation continuelle de la garde nationale parisienne pendant le siége, avait vivement insisté pour qu'on lui confiât la garde de Paris. On sait à quel prix la France a payé ce fétichisme révolutionnaire : la prise de la capitale par ces nouvelles bandes de barbares, les réquisitions, les enrôlements forcés, le pillage, la captivité des honnêtes gens, l'assassinat, la démolition et l'incendie des propriétés privées et des monuments publics, le sang versé à flots, la destruction et les ruines, voilà les sinistres résultats des fautes volontaires de l'avocat diplomate. Voilà les conséquences de ce règne, tant préconisé de nos jours, de l'intelligence : telle quelle, bonne ou mauvaise, théorique ou pratique, modeste ou superbe, éclairée par l'esprit du bien et le sentiment du devoir ou surexcitée et égarée par l'égoïsme et la passion ! Outre les folies de la guerre à outrance poursuivie contre l'étranger, outre les pertes d'hommes et les malheurs des familles, cet orateur présomptueux a causé à la France des dommages matériels que l'on peut évaluer à plus d'un milliard. Erostrate avait acquis une triste célébrité par l'incendie d'un seul temple ; le nom de Jules Favre aura conquis désormais une déplorable illustration par la guerre antinationale et les nombreux incendies allumés par les communards.

Peu de temps après la nomination de M. Thiers, l'Assemblée avait voulu tranférer sa résidence à Orléans. Mettant à profit l'expérience de quatre-vingts années, elle voulait soustraire la France au souffle contagieux de Paris et à ses éruptions révolutionnaires, périodiquement renouvelées à chaque nouvelle génération. L'adoption de ce projet eut été le salut de la

patrie. Sans doute, l'adoption d'une seconde capitale eut entraîné, surtout dans les premières années, de graves difficultés, mais le temps les eut aplanies, la source des révolutions aurait été tarie au moins pour plusieurs siècles. Pierre-le-Grand avait bien sacrifié à ses projets ambitieux Moscou, la ville sainte, et plus tard Rostopchin n'avait pas hésité à la livrer aux flammes pour sauver la Russie. Mais les peuples jeunes et sains sont seuls capables d'adopter et d'exécuter ces héroïques résolutions. Les nations vieillies, enrichies et corrompues, visitées par le scepticisme, l'athéïsme, le matérialisme et la soif des jouissances sont incapables de s'élever à une telle hauteur; M. Thiers refusa d'accepter la résidence d'Orléans; il ne voulut pas même se résigner à Fontainebleau; il n'agréa que Versailles, faubourg de Paris, comme une étape qui devait bientôt préparer la rentrée dans l'antique capitale. Ses ministres parisiens avaient vivement appuyé sa résistance.

Si l'Assemblée nationale s'était installée à Orléans l'insurrection du 18 mars n'aurait pas eu lieu, ou, tout au moins, n'aurait pas eu une aussi grande importance et par conséquent une aussi grande intensité. Inspirés par les traditions de 1789, les insurgés espéraient, au moyen de la proximité, séduire et corrompre l'armée, ramener ensuite facilement à Paris l'Assemblée et le gouvernement et leur imposer le joug d'une nouvelle Commune. On sait que peu s'en est fallu que ce dangereux projet ne fût couronné du succès.

Cependant de nouvelles élections se préparent; le 30 avril 1871 les électeurs sont convoqués pour procéder au renouvellement intégral des conseils municipaux. Le résultat est bien différent de celui du 8

février : l'esprit démagogique a pénétré dans les comices électoraux non-seulement des cités, mais même d'un grand nombre de communes rurales.

Si l'on recherche la cause de ce revirement inattendu de l'opinion publique, il n'est pas difficile de la découvrir.

Les procédés tyranniques et arbitraires des préfets de la dictature, leur profusion, l'appel continu de diverses classes que l'on ne savait ni vêtir ni nourrir ni armer avaient indigné et irrité les populations. A leurs actes elles avaient bientôt reconnu des parvenus de l'émeute, égoïstes besogneux, orgueilleux de leur pouvoir, avides de richesses, traitant leurs administrés comme des peuples conquis; c'étaient des ennemis notoires, elles les avaient traités comme tels.

Après la nomination de M. Thiers, diverses mutations avaient eu lieu dans les préfectures ; le ministre Picard avait fait quelques nouvelles nominations. Au moyen de ces remaniements, le personnel administratif paraissait en quelque sorte renouvelé. Les préfets n'étaient plus les représentants de l'émeute, de l'absolutisme ; ils étaient les préfets du pouvoir exécutif, les délégués de M. Thiers, d'une autorité régulière. Or, depuis quarante ans, les Français, soumis à une armée de quatre à cinq cent mille fonctionnaires, ont été habitués à ne parler, à ne penser et à n'agir que suivant l'impulsion de leurs chefs et les instructions données aux maires, gardes-champêtres, etc., etc. On a eu soin, il est vrai, au mois d'avril, de déclarer officiellement et dans les journaux que l'administration garderait dans les élections municipales la plus stricte neutralité. Mais une trop longue expérience a donné la

mesure de la valeur habituelle de ces déclarations publiques. On s'abstient, sans doute, de circulaires, d'envois de bulletins, de pression ouverte ; mais il est si facile de faire connaître les intentions de l'administration, ses exclusions et ses préférences. Cette direction occulte, comme un fil électrique est transmise rapidement sur toutes les parties du territoire, et l'influence est d'autant plus efficace qu'elle est latente et ne peut pas être combattue. Voilà comment les élections municipales du 30 avril ont été la traduction des pensées et des volontés de MM. Picard, Favre et Simon, et non des vœux et des aspirations de la Chambre et de la France. Toujours les habiles dominent et dirigent la majorité par la minorité, en 1871 comme en 1789, en 1830, en 1848, etc.

Un emprunt de deux milliards est émis par le gouvernement ; il est largement couvert soit à l'étranger, soit en France, le crédit national est relevé ; il semble que de meilleurs jours vont luire sur la France, qu'elle est appelée à reprendre son rang parmi les grandes nations.

Élections du 2 juillet ; leur caractère.

Des nominations multiples, des démissions successives ont créé des vides nombreux dans l'Assemblée nationale ; cent douze siéges sont vacants ; des élections ont lieu le 2 juillet : elles présentent par leur résultat un phénomène singulier.

A Paris où des candidatures ont été patronnées par vingt-six journaux conservateurs, la majorité a été acquise à l'élément conservateur ; dans les départements au contraire, les démocrates plus ou moins

avancés ont généralement triomphé. Le dictateur de Tours et de Bordeaux, M. Gambetta, a obtenu une triple nomination.

Ces élections ne sont pas d'une haute importance s l'on ne considère que le nombre, mais on ne peut se dissimuler la gravité de l'effet moral qu'elles produisent. Il importe donc d'en chercher les causes, d'en constater la valeur réelle et d'en apprécier les conséquences.

1° Le délai fixé pour les élections est généralement trop court, du moins pour les conservateurs qui, n'étant pas associés, pas organisés, n'ayant ni centre commun ni mot d'ordre, attendent presque toujours la convocation officielle pour se réunir, se concerter et arrêter leurs candidats. Ainsi, dans le département de la Loire, il ne leur est resté, à cette époque, que cinq jours pour faire imprimer, transmettre, distribuer et colporter deux cent mille bulletins ; avec un délai si court ils devaient nécessairement succomber.

2° Au contraire, leurs adversaires de toutes nuances s'étaient complétement mis d'accord à l'avance pour le choix de leurs candidats dans tous les départements soumis à de nouvelles élections. Aucune réunion importante, aucun débat public n'avait donné l'éveil sur ces travaux préliminaires. A ce silence, à ce profond mystère, à cette entente complète, il est facile de reconnaître une main habile et exercée, la main de l'Internationale. Les démagogues radicaux et socialistes manœuvraient déjà sourdement dans les communes, dans les cités, dans les cantons, pour recommander leurs candidats, alors que le choix de ceux des conservateurs n'était pas encore arrêté.

3° Un mot d'ordre avait été donné, un drapeau avait

été adopté par le parti avancé : choisir des républicains modérés qui acceptent le programme de M. Thiers. « Nos candidats, MM. Chavassieu et Cherpin, disait l'*Eclaireur*, journal de Saint-Etienne, ont adopté ce programme, MM. de Poncins et Genton consentiraient-ils à s'y soumettre ? »

4° La liste radicale avait triomphé dans la plupart des départements, dans ceux-là notamment où M. Thiers avait été élu le 8 février, son nom était devenu le trait-d'union de deux élections si contraires l'une à l'autre.

5° Les candidats portés sur cette liste étaient presque tous républicains, mais n'appartenaient pas à l'opinion radicale, sauf ceux qui étaient proposés dans les grandes villes.

6° Les révolutionnaires, qui n'admettent d'autre principe que ce qui sert, ce qui est utile à la révolution, comptant sur l'appui des préfets du 4 Septembre, avaient à l'avance, au mois de février 1871, donné le titre de Constituante à l'Assemblée qui devait être prochainement élue. Le résultat ayant trompé leur attente, ils s'étaient empressés de rétracter leur programme, de restreindre les pouvoirs de cette nouvelle Assemblée et de soutenir qu'elle n'avait été nommée que pour arrêter définitivement les conditions de la paix avec la Prusse et sanctionner le traité ; cette mission remplie, son rôle était terminé. Dès le lendemain du 2 juillet, ils changent encore de langage : la nation a parlé, disent-ils ; le vote populaire est significatif ; il a affirmé la République. L'Assemblée redevenue constituante doit la proclamer immédiatement.

Il faut attribuer encore le succès inouï et inattendu

des élections du 2 juillet, d'abord à la prodigieuse habileté de l'Internationale et, en second lieu, à la complaisance, pour ne pas dire à la connivence, et à la complicité des ministres du 19 février 1871, ex-dictateurs du 4 Septembre 1870.

L'Internationale avait prémédité, préparé et exécuté l'insurrection du 18 mars 1871. Ses affiliés avaient prescrit à leurs bandes le cri de guerre à outrance, la haine, la persécution, la défiance, les soupçons injurieux, les accusations perfides contre le clérical Trochu, etc. L'Assemblée nationale était sommée avec hauteur de résigner ses pouvoirs, de se retirer et de faire place à la Commune de Paris. Quant à M. Thiers, des délégués de conseils municipaux communards de Paris et de la province se rendaient à Versailles, conjuraient le chef du pouvoir exécutif de veiller au salut de la République en danger et de faire un pacte d'alliance avec les maîtres de Paris. Tous revenaient enchantés de son bienveillant accueil et répétaient ses paroles sympathiques. L'Assemblée s'était émue de ces assertions si formelles, et l'un de ses membres avait interpellé M. Thiers sur ces allégations. Irrité de ce qu'il appelait des tracasseries, le chef du pouvoir exécutif était monté à la tribune pour se plaindre de ces importunités et avait demandé à la Chambre un vote de confiance qui ne lui avait pas été refusé. Comme Alexandre, il tranchait le nœud gordien, mais ne le dénouait pas ; la nature de ses rapports avec les délégués des communes restait un problème.

Toutefois les insurgés de Paris, toujours assiégés et défaits par l'armée, vouaient une haine profonde au chef du pouvoir exécutif. Des cris de mort étaient poussés contre lui ; ne pouvant les mettre à exécution,

ils s'attaquaient à son hôtel, pillaient ses meubles, ses objets précieux, enlevaient ses papiers et démolissaient ses bâtiments. Ils assouvissaient leur rage dans toute la mesure du possible.

La politique a quelque fois d'étranges revirements. Victorieuse, la Commune aurait satisfait ses rancunes et complété sa vengeance contre M. Thiers. Vaincue, mais non résignée, elle médita les moyens de se relever de sa chûte. L'objectif principal et direct de sa haine implacable était la majorité de la Chambre, il fallait l'affaiblir afin de la décomposer peu à peu et de la renverser plus tard. M. Thiers avait été indulgent dans ses discours pour des « égarés, des fédérés, des sécessionnistes. » Il avait conservé pour ministres trois dictateurs et n'avait accordé à la majorité de la Chambre qu'un seul portefeuille; les emplois n'avaient été donnés qu'à des républicains. M. Thiers devenait donc en ce moment leur espérance de salut, leur appui contre la Chambre, sauf à régler plus tard les comptes avec lui, lorsque l'occasion favorable se présenterait.

Ce plan avait été adopté par l'Internationale; on prendrait garde de ne pas effrayer la Chambre par un trop grand nombre de choix démagogiques; on formerait un centre gauche qui serait une menace contre la majorité sans être pour elle un effroi. La République serait établie nominativement, s'il était possible, sous la direction régulière de M. Thiers, nommé président pour deux ou trois ans. Dans tous les cas, elle serait maintenue de fait, et le temps se chargerait infailliblement de convertir le fait en droit.

8° L'élection la plus accentuée du 2 juillet est celle de M. Gambetta, nommé dans trois colléges et notamment à Paris. A-t-elle cependant une aussi grande

importance que le prétend le journal des *Débats?* Sans doute, cette appréciation serait juste si la France devait toujours s'incliner devant la volonté des grandes cités et surtout de l'ancienne capitale. Mais elle a vivement réagi, le 8 février, contre cette funeste tradition, et cette protestation ne sera point perdue pour l'avenir. M. Gambetta restera l'élu de la démagogie, il ne sera point le représentant des aspirations, des vœux de la France. Trois départements, quels qu'ils soient, n'ont pas pu amnistier l'usurpateur du 4 Septembre. Et, s'il se présente à la tribune pour y reprendre son attitude et son rôle de dictateur, il se trouvera certainement un député courageux qui lui répliquera: « Avant tout, la France vous demande compte de ses fils, de ses armées, du sang versé, de ses trésors, des emprunts que vous avez contractés et de la paix désastreuse que vous avez préparée. Hâtez-vous de rendre ce compte et attendez son verdict. »

Ainsi, on le voit, les élections ont été faites dans l'intérêt actuel de M. Thiers, dans l'intérêt plus ou moins prochain de la démagogie, de l'Internationale. Elles portent le trouble dans les esprits, la division dans la Chambre ; elles ajournent la solution qui doit rendre à la France la paix et sa grandeur.

Influence de ces élections sur l'administration de M. Thiers.

Quel usage M. Thiers fera-t-il du renfort que lui ont envoyé les électeurs du 2 juillet ?

Ce n'est pas à plaisir que nous venons ici discuter la politique de cet homme éminent ; nous n'avons point oublié les services rendus à la France ; celui qui

n'en tiendrait pas compte serait justement taxé d'ingratitude. Mais il est en ce moment l'arbitre de nos destinées et, après de si cruelles épreuves, il est bien permis à chaque citoyen de se préoccuper de l'avenir et d'en rechercher les chances bonnes ou mauvaises. Nous pouvons dire sincèrement : *Amicus tertius, sed magis amica patria.*

M. Thiers nous paraît être tout à la fois l'homme le plus heureux et le plus malheureux qui soit en France.

Heureux M. Thiers ! la fortune lui a été propice; dès sa jeunesse sa haute intelligence a été remarquée; ses premiers pas ont été vivement encouragés ; le journalisme lui a de bonne heure procuré une rapide notoriété et de zélés protecteurs. La révolution de Juillet, au succès de laquelle il n'est pas resté étranger, lui ouvre la carrière des honneurs et du pouvoir. Deux ans après, il entre dans le ministère; plus tard, et à deux reprises, il devient président du conseil des ministres. En 1840, il cesse d'occuper ce poste, qui est confié à M. Guizot, et reprend son siége dans la Chambre des députés. Le 24 février 1848, il est chargé par Louis-Philippe de composer un nouveau ministère ; mais les événements se pressent, l'émeute est devenue une insurrection ; l'insurrection a produit la Révolution et la République. M. Thiers est appelé à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, et il y exerce une influence considérable. Disgracié à la suite du coup d'Etat, il rentre dans la vie privée, mais pour lui le repos n'est pas l'oisiveté. Il se livre avec ardeur à ses travaux historiques ; depuis plusieurs années il a commencé le tableau de la transformation sociale pendant le quart de siècle qui s'est écoulé de 1789 à 1815, c'est-à-dire de la Révolution successivement philosophique,

sanguinaire, corrompue, militaire et césarienne. Il a promis à son début une impartialité qu'il ne pouvait pas observer. Se considérant comme le fils de la Révolution, il devait de la reconnaissance à celle qui lui avait donné le jour et qui lui promettait la fortune, les honneurs et la renommée. Plein de tendresse et d'indulgence pour elle, il avait exalté ses mérites et sa gloire, excusé ses erreurs, atténué ses excès et porté ses crimes au compte de l'inexorable fatalité ; il avait fait entrer dans son cadre les monographies de nos batailles, de nos brillantes victoires, dont le nom magique charmait toutes les oreilles et faisait vibrer tous les jeunes cœurs. Ecrite avec un art admirable, avec cette simplicité et cette clarté qui dénotent la perfection du talent, son histoire, attrayante et instructive au point de vue de l'auteur, était lue avec un égal intérêt par l'homme du peuple, par l'homme de lettres, par le financier, par le diplomate, par le guerrier ; il avait ainsi popularisé la Révolution, s'était acquis une célébrité universelle. Rappelé à la vie publique malgré les efforts désespérés des ministres de Napoléon III, il était rentré à la Chambre des députés en 1863. Placé à la tête de l'opposition naissante, véritable Nestor de la France, il avait combattu vivement avec l'autorité de son talent, de son expérience et le prestige de sa parole, toujours pure, claire et limpide, les erreurs et les fautes d'un gouvernement despotique, corrompu et corrupteur ; ses discours étaient des événements. Il avait protesté contre la politique tortueuse et imprudente de 1866 ; il s'était énergiquement élevé contre la guerre de 1870 et avait fait entrevoir les désastres qu'elle devait entraîner, et sa prophétie n'avait pas tardé à devenir une lugubre réalité. La déchéance de

l'empire, suivie du coup de main du 4 Septembre et aussitôt après de la proclamation de la République, isolait la France du reste de l'Europe. Les imprudents dictateurs demandent à M. Thiers de détourner le fléau qu'ils ont si considérablement aggravé, de renouer des alliances affaiblies par Napoléon, complétement brisées par leur égoïsme républicain. Il remplit avec résignation et dévouement cette mission nécessairement infructueuse. Malgré son insuccès, sa popularité s'est accrue et de nombreuses élections lui témoignent que la patrie est reconnaissante de ses efforts. Nommé chef du pouvoir exécutif, il devient le premier de l'Etat; il représente la souveraineté nationale et, sous un titre modeste, son autorité est plus grande peut-être que celle des monarques qui depuis cinquante ans ont régné sur la France. Il porte haut le sentiment de sa puissance, admet difficilement l'opposition et les contrariétés; représentant suprême du peuple français, il est disposé à marcher à l'égal des chefs des grandes nations. Quel couronnement pour la vie de l'homme d'Etat à un âge où tant d'autres ont subi la caducité du temps et les déchéances de toute nature!

Malheureux M. Thiers! que d'épines il a senties sur ce lit de roses où il a habituellement reposé. Plusieurs fois il a renversé les ministres, mais il n'a pas longtemps conservé ses portefeuilles. En 1840, il a dû céder son poste à M. Guizot qui l'a conservé pendant sept longues années. En 1848, il entrevoit seulement, comme une lueur fugitive, son retour à la direction des affaires publiques. Les vainqueurs proclament la République et ne l'appellent pas à prendre part à la direction du gouvernement. Ils laissent au neveu de Napoléon une porte entr'ouverte par laquelle il se hâte de ren-

trer en France et de s'introduire dans l'Assemblee nationale. Il semble qu'un courant magnétique doit attirer l'un à l'autre l'historien du consulat et de l'empire et le prétendant à la couronne impériale ; cependant ils restent éloignés et arrivent peut-être même à l'état d'hostilité. L'admirateur du premier consul est incarcéré en 1851 par l'auteur du coup d'Etat du 2 Décembre et condamné par lui à un repos forcé bien prématuré. Son rappel à la vie publique par le vote électoral est combattu comme un immense danger pour le second empire. A la chûte de Napoléon III, l'opposition s'empare du pouvoir et en exclut le chef qui, pendant sept années, en a été la gloire et la puissance. L'empereur du sabre et les dictateurs de l'émeute se sont reconnus trop petits pour confier la direction de leur gouvernement à un homme d'un talent trop supérieur. Comme fiche de consolation, le premier l'a qualifié d'écrivain national, les autres lui décernérent le vain honneur d'une haute mission stérilisée à l'avance par l'imprudente et égoïste proclamation de leur République.

La France s'empresse de témoigner à M. Thiers sa reconnaissance par de nombreux suffrages, et bientôt il est porté par une suite d'acclamations à une sorte de pouvoir suprême qui n'est défini ni pour le temps ni pour l'étendue. Il arrête les conditions d'une paix que des fautes successives ont rendu désastreuses, mais qui semble permettre au pays de se recueillir et de réparer par une sage administration les désastres d'une guerre étrangère, follement entreprise et inhabilement prolongée. Mais bientôt un nouvel orage se forme ; un avocat qui a cru pouvoir cumuler avec les négociations diplomatiques ces affections révolutionnaires a jeté

les semences de la guerre civile, qui ne tarde pas d'éclater. Les armements et les fortifications, établis et accumulés dans Paris pour combattre l'ennemi, tombent au pouvoir des gardes nationaux insurgés. La Commune est rétablie ; une nouvelle édition de 1789 est commencée ; la troupe séduite ou trompée met bas les armes et se joint à la milice citoyenne créée par la Révolution et pour la Révolution. Les électeurs de l'émeute du 4 Septembre sont à la tête du mouvement; leur armée se compose de tous les repris de justice, des bandits de la France et de toutes les nations, des affiliés de l'Internationale et de cette multitude trop nombreuse que l'on allèche si facilement par l'attrait de la nouveauté, par des promesses fallacieuses, par l'appât du désordre et du pillage. Bientôt elle dépasse cent mille hommes bien équipés et complétement armés, disposant d'une prodigieuse quantité de munitions. Si l'Assemblée eût cédé aux désirs de M. Thiers, elle serait emportée et dispersée par l'insurrection victorieuse. Heureusement, la majorité a résisté à ses entraînements et n'a pas voulu dépasser Versailles; mais l'histoire enseigne les moyens de la ramener à Paris. M. Thiers a remplacé temporairement Louis XVI; en 1789, on a conduit triomphalement à Paris l'infortuné monarque et l'Assemblée constituante. En 1871, le chef du pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale doivent subir le même sort. Singulier revirement de rôle ; l'historien de la République est appelé à combattre cette Révolution qu'il a si complaisamment décrite ; il devient à son tour l'objet des fureurs de cette multitude dont il a célébré le patriotisme et les exploits. Elle s'est emparée non pas d'une Bastille, mais d'une multitude de forts ; elle est maîtresse de Paris. Bientôt elle

tente d'assaillir Versailles; mais elle n'a pas de Lafayette pour la conduire et légaliser en quelque sorte ses démarches. L'Assemblée ne se laisse point entraînerpar ces orateurs, petite monnaie sans valeur de Mirabeau, qui lui conseillent de pactiser avec l'insurrection, de se laisser conduire par son char triomphal. Quelques forts restés au pouvoir de l'armée arrêtent la marche des bandes insurgées. Irritées de leur insuccès, elles se ruent avec fureur sur l'hôtel de M. Thiers et le livrent au pillage et à la destruction; bientôt ce séjour si agréable, cette charmante retraite créée à loisir n'est plus qu'un monceau de ruines. L'on pourra rétablir les bâtiments renversés, remplacer ces meubles somptueux et élégants que sait créer. pour les grands et les heureux du jour, l'industrie moderne. Mais qui pourra rendre à l'illustre homme d'Etat ces objets intéressants et précieux, ces gages d'affection, d'estime et de reconnaissance, souvenirs si chers par leur origine, par les époques et les événements qu'ils rappellent, ornementsde la soirée d'une vie laborieuse et d'une situation élevée, douce récréation d'une vieillesse verte et encore féconde? Qui lui rendra ces correspondances, ces notes précieuses, ces écrits qui lui auraient permis un jour de cumuler le repos que l'âge commande et le travail que l'habitude lui impose comme une agréable nécessité! Que de regrets, que de déchirements, que de blessures aigries encore par la vue de ce peuple qu'il a aimé, adulé et célébré et qui retourne contre lui, fils de la démocratie, les fureurs qu'il réservait autrefois aux privilégiés de l'aristocratie et du trône. C'est ainsi qu'il a répondu par l'outrage et la dévastation à ses paroles d'indulgence et de mansuétude. Appuyé et retenu par une Chambre qui n'a point

4

trahi de serments et qui est fidèle à son mandat, il ne peut pas, comme Louis XVI, céder à la volonté populaire. A l'exemple de Henri IV, il assiége Paris ; il est obligé de détruire les fortifications qu'il a préparées comme ministre et d'abattre ces remparts dont il a fait enceindre la capitale. Ainsi tombent les illusions et les œuvres de l'homme d'Etat. Ce n'est pas tout ; il a, comme Horace, élevé un monument, mais un monument plus grandiose encore, plus solide et plus vaste qui semblait devoir défier le temps et les siècles. Eh bien ! il est condamné à survivre au magnifique ouvrage qu'il a consacré à l'histoire contemporaine. Napoléon III a détruit à Sedan le prestige et la légende de Napoléon I[er]. Quel Français pourra à l'avenir, sans une vive amertume, sans de profonds serrements de cœur, lire les récits pompeux des batailles et des conquêtes du premier empereur, de ses guerres contre la Prusse, de ses entrées triomphales à Berlin, de ses ignobles outrages officiellement déversés sur la vertueuse et héroïque reine, Louise de Prusse, si rudement vengée par son fils Guillaume. Que deviennent les tableaux de la République française au dix-huitième siécle, tantôt vivement coloriés, tantôt prudemment revêtus d'une teinte adoucie par l'habile historien, en présence des tableaux d'une si saisissante et si hideuse réalité de la République parisienne de 1871. Ainsi, M. Thiers a vu se fondre, comme une ombre vaine, la République et l'empire qu'il avait décrits, nous dirions presque, chantés. Le mérite littéraire, scientifique, descriptif de cette œuvre admirable subsistera encore, mais le charme et la séduction de l'histoire se seront évanouis. Moins heureux, sous ce rapport, que Mirabeau, Casimir Périer, de Morny, il a eu la destinée de Barnave, de La-

fayette, de Lafitte, de Rouher, d'Emile Ollivier; il a survécu à ses rêves chéris et à l'ouvrage qui lui a coûté tant de travaux et de veilles.

Dépositaire du pouvoir suprême par la reconnaissance publique, habilement dirigée par ses amis, M. Thiers doit se préoccuper de cette position qui le place si haut, mais ne lui donne qu'une autorité précaire et non définie. La République pourrait lui décerner une présidence viagère ou prolongée pendant quelques années; ce serait un magnifique couronnement de cette existence fondée sur une grande renommée. Mais la France n'est pas républicaine; elle a besoin de remonter à la monarchie qui est sa nature intime. Une restauration orléaniste ne déplairait pas sans doute à M. Thiers; en 1830, il a contribué autant qu'il l'a pu à placer la couronne sur la tête de Louis-Philippe; pourquoi en 1871 ou 1872 ne la replacerait-il pas sur celle de son petit-fils? Une fusion entre les deux prétendants a dérangé ses calculs et ses prévisions; ce serait le comte de Chambord, le petit neveu de Louis XVI, le petit-fils de Charles X, Henri V, qui serait appelé à régner sur la France. Cette perspective prochaine a paru emportée comme par un coup de tonnerre; mais elle se maintient et s'affirme de nouveau par elle-même et dégagée de toute combinaison étrangère. Ainsi M. Thiers, historien de la République et de l'empire, intimement lié à la dynastie des d'Orléans, serait appelé, singulière destinée! à rendre lui-même à la République les honneurs funèbres et à couronner de sa main et au nom de la France le descendant d'Henri IV, Henri, cinquième du nom.

Est-il maintenant bien difficile de comprendre comment, à la suite de cet immense naufrage, M. Thiers

recueille avec empressement et bonheur et presse sur son cœur attristé et déchiré les épaves qu'il rencontre sous sa main, les débris des jours de gloire et de triomphe qu'il a connus, MM. Dufaure, Favre, Simon. Picard, de Rémusat, etc., etc.; comment il se complait à de familiers entretiens qui ravivent les souvenirs de ses premiers combats dans la presse, dans les cohortes du libéralisme, qui lui rappellent ses premiers récits de l'histoire de la Révolution française, écrits avec amour dans un âge où la virilité qui commence n'a pas encore banni tous les rêves d'or, toutes les illusions d'une jeunesse vivace et persistante. C'est ainsi qu'il ranime et recompose le passé vers lequel la vieillesse porte toujours irrésistiblement, avec attrait, ses pensées et ses souvenirs; qu'il écarte les ombres importunes d'un présent sombre et lugubre, qui viennent s'imposer à sa vue.

Et, dans ces complaisances et dans cet abandon, il oublie qu'il est le mandataire de l'Assemblée nationale.

A la vérité, cet abandon, ces complaisances et ces oublis ont été habituellement pratiqués par les auteurs de la Révolution et amnistiés par ses historiens.

En 1789, Mirabeau persuada aux députés de la France qu'ils devaient déchirer les cahiers qu'elle avait écrits et leur avait confiés; à la constitution réformée et raffermie qu'elle avait votée avec unanimité, il substitua une constitution dictée par Voltaire et par Rousseau. En 1792, Roland, Servan et Clavières, ministres de Louis XVI, mais apôtres de la Révolution, puisaient dans le trésor public des fonds pour payer des pamphlets hostiles à la royauté, avant-coureurs de la République et destinés à recevoir une immense publicité.

Et cependant, tant que restera gravée au fond du cœur humain cette éternelle maxime « ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qui fût fait à toi-même, » de tels actes devront être qualifiés de parjures et encourront le blâme sévère de tous les hommes de bien. Nul écrivain n'aura le pouvoir de les justifier et de leur assurer une réhabilitation définitive.

Dans un siècle de fausses doctrines et d'erreurs accréditées, on est parvenu à proscrire en quelque sorte le mandat. En effet, on ne veut pas admettre aujourd'hui qu'il soit impératif; l'orgueil suprême, qui caractérise notre époque, et que l'on déguise sous le nom de dignité personnelle, ne permet pas que le mandataire se soumette à un mandat impératif. Il abdiquerait, dit-on, sa raison, son libre arbitre, sa conscience; une telle servitude est inadmissible. Nous avons déjà fait observer que cette théorie était autrefois inconnue. Ce n'était pas du mandataire que l'on se préoccupait alors, mais des mandants. Ainsi, en 1789, Louis XVI voulait connaître les aspirations et les vœux de six millions d'habitants : il ne s'inquiétait pas des systèmes, des opinions individuelles des douze cents députés qui recevraient la mission de lui transmettre la volonté nationale; il s'adressait à la France et la France tout entière lui répondait. Les députés devaient porter au pied du trône ses vœux et non leurs opinions personnelles.

Au XIXe siècle le peuple est, dit-on, souverain, et ce prétendu souverain ne peut pas, comme autrefois, exprimer ses intentions, ses volontés; il ne peut plus les faire connaître à ses mandataires; il a la souveraineté nominale, mais les députés sont les véritables souverains; ils usent et abusent de leurs mandats, font et

défont tour à tour les chartes, les royautés, les républiques !

C'est ainsi que depuis quatre-vingts ans la nation est trompée, outragée et opprimée ; elle est catholique; on persécute ses prêtres; on opprime ou l'on abolit son culte. Elle est monarchique, on démolit la royauté; on emprisonne son roi; on lui tranche la tête sur l'échafaud. Et, plus avilis, plus infâmes que les courtisanes, les courtisans de la Révolution font l'apothéose de ces crimes commis contre Dieu, contre la nation, contre l'humanité. Une poignée d'hommes qui crient sans cesse « à bas les tyrans! vive la liberté!» infligent le plus abominable despotisme à une nation de trente à quarante millions d'habitants. Sous les noms et les titres de philosophes, de bienfaiteurs de l'humanité, de républicains, libéraux, démocrates, socialistes, par leurs crimes et par les réactions que provoquent ces crimes, ils soumettent tour à tour la France, cette pauvre esclave encensée, enchaînée et dégradée, à la démagogie parisienne, à la République, à la terreur, à la corruption du Directoire, au sabre du général Bonaparte, au despotisme impérial, aux Cent jours, à la révolution de Juillet, à la république du 24 Février, au coup d'Etat du 2 Décembre, au coup de main du 4 Septembre, à l'insurrection socialiste et communarde du 18 mars. C'est par l'effet progressif et dissolvant de ces maladies violentes et périodiques que la France a été, en quelques mois, envahie, conquise, pillée, démembrée, humiliée et ruinée par les Prussiens, et que, dernière honte! sa capitale a été prise, rançonnée, terrifiée et incendiée par des brigands qui n'appartiennent ni à la France, ni à aucune nation; car ils ont abdiqué la raison de l'homme

et ne se sont pas même conformés à l'instinct de la brute, qui admet généralement comme terme ou trêve à sa férocité la satisfaction temporaire de ses besoins.

Voilà où nous ont conduits la violation des principes, l'abolition des droits des commettants, des devoirs du mandataire, la substitution du blanc-seing au mandat, la puissance retirée à la nation, l'absolutisme conféré au petit nombre, l'oppression continue et persévérante de la majorité par la minorité !

Ces épouvantables catastrophes, cet effondrement d'une nation tout entière qui, la veille encore, se proclamait la première nation du monde, cette chute sans exemple dans l'histoire, tous ces terribles châtiments ne devaient-ils pas être pour la France de salutaires et efficaces enseignements ? Ne devaient-ils pas nous rappeler aux véritables principes, aux règles de la justice et de l'équité, aux droits de celui qui donne un mandat, aux devoirs de celui qui l'accepte et nous forcer enfin de reconnaître, comme nos aïeux, que le mandat est impératif de la part du commettant, qu'il est obligatoire à l'égard du mandataire.

Si, le 8 février, la nation n'a pas pu, comme en 1789, consigner ses vœux par écrit, elle a du moins, par des choix libres et même par sa résistance énergique à des pressions tyranniques, par des préférences données à des hommes nouveaux dans la carrière politique, imprimé un caractère indélébile aux élections nouvelles. Ainsi qu'il est arrivé toutes les fois qu'elle n'a consulté que ses traditions et ses sentiments intimes, elle a affirmé par les nombreuses élections de candidats catholiques et monarchistes qu'elle maintenait la foi religieuse et la foi politique qui s'étaient abritées sous le drapeau national depuis le baptême de Clovis et l'origine de la monarchie.

Malgré l'impiété tyrannique de Napoléon III, malgré la pression irrésistible des candidatures officielles, elle avait, à diverses reprises, protesté contre les spoliations du pouvoir pontifical, notamment par le vote significatif de quatre-vingt-onze députés; au mois d'octobre 1867, par son attitude énergique, la Chambre avait arraché au ministre Rouher le fameux mot « jamais. »

Elle s'était déclarée monarchiste sous le Directoire et en 1848, en envoyant à des Chambres républicaines des députés royalistes.

Et, en 1871, elle persistait à se déclarer chrétienne et à redemander ses rois proscrits sans sa participation et condamnés à l'exil par deux cents députés factieux et parjures, qui avaient sacrifié leur patrie à leur honteuse cupidité.

Telle se disait, telle s'affirmait, le 8 février 1871, la nation française; tels étaient les sentiments de la Chambre lorsque, onze jours plus tard, elle confiait à M. Thiers le pouvoir exécutif.

Et que l'on ne dise pas, que l'on ne croie pas que ce choix était absolument forcé : ce serait une grave erreur. Il est vrai que, depuis que la France est tombée entre les mains d'une aristocratie démocratique et impie, ses maîtres et ses tyrans se sont toujours présentés comme ses sauveurs. Tels ont été Mirabeau, Lafayette, Barnave, les girondins, Robespierre, Barras, Bonaparte, les libéraux, Lamartine, Napoléon III, Jules Favre et Gambetta. Où nous ont conduits ces sauveurs successifs? A l'abîme. Que la mort eût déjà enlevé M. Thiers en 1870, oserait-on dire que la France eut été irrévocablement vouée à la ruine après les élections du 8 février. Nous sommes très-convaincus

au contraire qu'elle aurait marché plus sûrement à sa restauration, qu'elle ne l'a fait, en cédant à un entraînement qui doit inspirer aujourd'hui de sérieuses inquiétudes pour l'avenir.

On a offert à M. Thiers de le placer à la tête d'une nation catholique et royaliste.

S'il n'est ni royaliste ni catholique, ne devait-il pas refuser un poste où il lui serait impossible de concilier ses opinions avec ses devoirs de mandataire et de satisfaire les intentions et les vœux de ceux qui l'appelaient au pouvoir, ou tout au moins exposer son programme de gouvernement en matière religieuse, politique, économique et sociale? La précipitation calculée avec laquelle fut habilement conduite cette manœuvre ne laissa point aux députés le temps d'adresser à M. Thiers les interpellations qui l'auraient obligé de formuler ce programme. Toutefois, en acceptant sans explications et sans réserves le mandat qui lui était offert par une Assemblée dont les opinions étaient notoires, il s'engageait nécessairement à gouverner la France conformément à ses intentions. Mandat oblige : c'est un principe d'honnêteté et de morale, longtemps écarté, il est vrai, mais qui doit reprendre toute sa force sous l'empire des durs enseignements que nous ont infligés nos désastres de 1871.

M. Thiers s'est-il montré le chef d'une nation chrétienne? Dans des moments douloureux, l'avocat Gambetta disait aux Français : « Elevez vos cœurs ! » mais il n'expliquait pas si ces aspirations devaient remonter au soleil, à la lune, à Saturne, au bœuf Apis, etc., etc.; c'était un *infra*-païen. M. Thiers a été plus silencieux encore : il n'a fait appel ni à Dieu ni au Christ; la France si éprouvée n'a pas été, comme les autres nations, con-

voquée dans ses temples pour se courber devant le Tout-Puissant. Il a fallu qu'un brave militaire, encore couvert de blessures, montât à la tribune et réclamât des priéres publiques pour que satisfaction fut donnée à ce sentiment national.

La Chambre a été élue sous l'impression d'une réaction énergique contre l'administration dissolvante de dictateurs aussi incapables que présomptueux; en confiant à M. Thiers, par un blanc-seing, le choix des ministres, elle ne doutait pas qu'il ne choisit des hommes de bien, capables, expérimentés, dévoués à leur pays et désintéressés, dont le nom seul méritât et inspirât la confiance générale.

Et M. Thiers place dans son ministère trois des dictateurs que la nation a repoussés, MM. Favre, Picard et Simon. Oh stupeur! quel mépris de l'opinion publique! Quel défi jeté à la Chambre, à la France! Quel triomphe imprévu de la camarilla de l'aristocratie démocratique de Paris!

Si la Chambre eut procédé elle-même à l'élection des ministres, ces trois noms déplorables auraient à peine été inscrits sur quelques rares bulletins de vote; dans tous les cas, ils n'y auraient brillé que par une infime et ridicule minorité. Et M. Thiers leur confie les plus importants ministères. N'est-ce pas là un abus évident du blanc-seing qui lui a été donné par la Chambre? Début malheureux, qui a de suite provoqué de sinistres prédictions, dont, par malheur, les événements semblent prendre soin de démontrer la justesse.

Toutes les fonctions, toutes les faveurs, tous les postes importants sont réservés à ses amis, à ses favoris, à ceux qui ont gagné ses sympathies, mais qui ne possèdent pas celles de l'Assemblée nationale.

Et il laisse dans l'oubli ceux qui, dans des temps et des postes difficiles, bravant tous les dangers, ont, avec un courage et un dévouement sans bornes, accompli leurs devoirs et ont bien mérité de la patrie.

En 1869, quelques députés ont compris et apprécié le réveil de l'esprit national qui s'est démontré dans la lutte électorale. Ils se décident à en transmettre l'expression au souverain qui, depuis dix-huit ans, comprime et opprime la nation au gré de ses fantaisies capricieuses, de ses intérêts égoïstes et de ses instincts pervers. Ils sont au nombre de quarante ; leur manifestation devient sérieuse, le chef de l'empire espère la détourner et l'absorber en l'inondant de ses créatures et en portant à cent seize le nombre total des adhérents. Il forme sous la direction de M. E. Ollivier un nouveau ministère revêtu d'un vernis de faux libéralisme, mais qui sera toujours docile aux volontés impériales. Cette manœuvre se réalise le 31 décembre 1869 ; mais l'opinion publique la condamne à l'avance et, le 2 janvier 1870, dans ce ministére remanié, on a dû introduire deux députés, MM. Daru et Buffet, victimes du coup d'Etat du 2 Décembre et emprisonnés à Mazas. M. Daru dit à la Chambre que l'on a formé un ministère « d'honnêtes gens qui tiendront leur parole, » et ce simple programme est accueilli par la nation comme un symptôme de délivrance et de régénération. Mais Napoléon III ne tarde pas à tendre à la France le piége du plébiscite ; les deux honnêtes ministres ne veulent pas s'associer à cette œuvre néfaste et perfide ; ils se retirent. Ces défenseurs zélés et éclairés de la nation, disgraciés par l'empire ne sont-ils pas naturellement appelés, aprés sa chute, à reprendre leur place dans les conseils de la nation et à poursuivre l'œu-

vre qu'ils avaient courageusement commencée en 1869? Hélas! le nouveau chef du pouvoir les laisse dans la retraite à laquelle les a condamnés le chef du pouvoir déchu.

Le général Trochu a fait entendre sous l'empire la voix de la vérité; il a porté l'attention sur la décomposition de l'armée; sous ce régime, la vérité est importune; il est disgracié. Les malheurs de la guerre le rendent à l'activité; il est chargé de la défense de Paris. Mais, sans cesse entravé et contrarié par les dictateurs, plus soucieux de leur popularité et de leur pouvoir que de la discipline, il ne peut, malgré son zèle infatigable et son talent militaire, composer la garde nationale d'éléments purs et solides, donner à des officiers, élus par leurs subordonnés, l'instruction et l'autorité nécessaires. Il lui est impossible de réprimer la démagogie que flattent et caressent les décemvirs qui lui doivent leur puissance; il doit craindre plus encore les ennemis intérieurs, dans la capitale, que les Prussiens hors des remparts. Ainsi, harcelé par des bandes qu'il ne peut lancer contre l'ennemi extérieur, ses efforts sont impuissants. Et ceux-là mêmes qui l'ont sans cesse entravé lui jettent la pierre, l'insultent et l'outragent et lui reprochent l'insuccès dont ils sont la véritable cause. Cependant le pays le venge de leurs outrages; dix départements lui donnent leurs suffrages; leurs vœux l'appellent à prendre une part importante dans le nouveau gouvernement. Mais il est breton, catholique, indépendant, et à tous ces titres il est antipathique à la camarilla anticatholique, qui s'est depuis trop longtemps arrogé la direction exclusive des destinées de la France. Elle réserve toutes ses tendresses, toutes ses faveurs pour M. Thiers, et le

vaillant défenseur de Paris est oublié et ne reçoit aucun témoignage de la reconnaissance publique. Il est traité par l'administration de M. Thiers à peu près comme l'a été par Gambetta le général d'Aurelles de Paladines. La France est affligée et outragée dans la personne de ce noble guerrier par l'oubli volontaire des aristocrates de la démocratie parisienne, qui ne tiennent aucun compte de sa décuple nomination ; un jour viendra où elle saura réparer cet oubli et cette injustice.

Pendant le siége, le gouverneur de la Banque de France, M. Rouland, célèbre par sa campagne contre les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, a déserté son poste et abandonné le dépôt important dont il était chargé. Heureusement, il est remplacé par un sous-gouverneur, le marquis de Plœuc, probablement breton et clérical. Cet homme de bien s'arme de courage et de dévouement ; il inspire ses sentiments aux employés de la Banque, et avec leur concours il résiste par la fermeté, par l'adresse, par le sang-froid aux ordres qui lui sont intimés, aux menaces qui lui sont faites et sans cesse réitérées. Toujours sur la brèche, il lutte sans relâche contre d'ardentes convoitises et parvient, chose inouïe ! à sauver presque entièrement les richesses de ce précieux établissement de l'avidité et des fureurs des communards, ne leur livrant quelques faibles sommes que sous la pression de la force constatée par écrit de la main même des envoyés de la Commune. Après la délivrance de Paris, M. Rouland reprend la direction et les bénéfices du poste qu'il avait abandonné aux jours du danger et qu'un subordonné a su garder au péril de sa vie. Il est ensuite relevé de ses fonctions qui doivent être transmises, comme

une douce et opulente retraite, à l'ex-dictateur Picard. L'indignation publique est plus forte que le favoritisme du chef de l'Etat ; M. Picard est obligé de renoncer à cette magnifique dotation; M. Rouland en conserve la possession. Comme MM. Daru et Buffet, comme le général Trochu, M. de Plœuc est complétement couvert du voile épais de l'oubli.

Les brigands qui, le 18 mars, se sont emparés de la capitale se voient chaque jour refoulés dans l'intérieur ; mais, animés d'une haine infernale contre la société, ils doivent disputer le terrain jusqu'au bout et pied à pied, livrant successivement à l'incendie les édifices privés et les monuments publics, mettant ainsi toujours dans leur retraite une muraille de feu entre eux et les assiégeants. Ainsi, tout sera consumé, détruit et renversé; l'étranger qui un jour cherchera Paris sur les bords de la Seine ne rencontrera que des monceaux de cendres, de décombres et de ruines. Cependant, dans la soirée du 21 mai, un honnête citoyen a vu les insurgés abandonner un poste important. Son occupation par les soldats de Versailles, l'introduction prompte et nocturne d'un corps d'armée peut déconcerter les bataillons parisiens, hâter leur fuite et sauver la capitale. Il se dévoue; mais son entreprise est pleine de périls. Il s'adresse à des officiers qui, après quelques hésitations, se mettent en rapport avec lui et le présentent au maréchal Mac-Mahon. Connaissant les perfidies habituelles des insurgés, le général l'accueille avec défiance et le menace de mort en cas de trahison. L'inconnu répond avec franchise et fermeté et obtient enfin la confiance; il offre de fournir aux troupes les moyens de pénétrer dans la ville sans avoir à faire brèche et à donner l'assaut. C'est un simple piqueur au

service municipal de Paris ; il a connu des jours meilleurs. Mais les révolutions, qui enrichissent tant d'intrigants et de gens sans aveu, ruinent des multitudes d'honnêtes familles ; le père de M. Jules Ducatel, négociant à Paris, a perdu sa fortune en 1848. Le fils a dû s'engager et a servi pendant seize ans. Maintenant marié, père de trois enfants, il vit modestement avec deux mille francs d'appointements. Au péril de ses jours, il guide les troupes du côté du Trocadéro; arrivé près d'une barricade, il se montre seul en avant, malgré les coups de fusil qui sont échangés. Il détermine la fuite des insurgés; une colonne franchit la barricade et enlève le Trocadéro. En ce moment, Ducatel est saisi par les insurgés et amené près de l'école militaire. Un conseil de guerre s'improvise; il va être jugé et fusillé lorsque l'apparition des troupes le rend à la liberté et le sauve d'une mort imminente.

Quelle grandeur d'âme dans la conduite simple et modeste de cet employé ! Il s'expose à tous les dangers ; il excite les défiances des soldats de Versailles et celles des insurgés; il est soupçonné de trahison par les uns comme par les autres. Il voit la mort de près ; il laissera dans une poignante détresse une jeune femme et trois petits orphelins; la cause de sa mort restera inconnue ou sera peut-être présentée sous de fausses couleurs; et cependant il ne fléchit pas, il ne recule pas, il ne s'arrête pas. Comme d'Assas il fait le sacrifice de ses jours pour le salut de la patrie. Et en effet, pendant la nuit, soixante mille hommes entrent dans la capitale, surprennent les insurgés et ne leur laissent pas le temps de se reconnaître et d'accomplir régulièrement leur plan d'incendie et de destruction successive et universelle.

Paris est sauvé par le dévouement de Jules Ducatel, et ce n'est que quarante jours après qu'un rapport ministériel relève ces faits et demande pour cet héroïque citoyen la décoration de la Légion d'honneur.

Et M. Ducatel n'a pas été présenté au chef du pouvoir exécutif! Et on n'a pas proposé à la Chambre d'accorder une récompense nationale à celui qui a préservé Paris des flammes, la France d'un deuil perpétuel et le monde entier de la perte d'une cité incomparable, malgré les trop nombreuses défaillances qu'elle a subies depuis qu'elle est tombée sous le joug continu d'une aristocratie impie et matérialiste.

Et voilà comment, depuis le 18 février, sont traités les hommes de cœur et de dévouement; comment sont réservés aux doctrinaires de Louis-Philippe, aux dictateurs du 4 Septembre, aux républicains, les paroles bienveillantes, les lettres flatteuses et consolantes et les postes élevés !

« Nul n'aura le pouvoir hors nous et nos amis. »

Est-ce bien là le moyen de régénérer une nation qui descend fatalement sur la pente rapide de la décadence sociale? Ceux qui ont rendu des services signalés au pays, qui ont lutté avec constance et désintéressement contre la tyrannie césarienne, contre la tyrannie démagogique, qui ont encouru les disgrâces impériales et bravé les attaques et les fureurs populaires, qui ont exposé leur vie à des périls extrêmes, sont systématiquement écartés et négligés. Ceux qui ont déserté leur poste aux jours du danger, ceux qui ont profité des malheurs de la patrie pour s'emparer du pouvoir et qui ont aggravé ses douleurs et ses désastres, ceux-là seuls sont accueillis avec faveur, loués

et largement pourvus d'honneurs et de postes lucratifs.

C'est en présence de pareils spectacles que Caton s'écriait, il y a vingt siècles : « Oh! vertu, tu n'es donc qu'un vain nom! »

Quel chemin parcouru depuis le 18 février 1871 ! Ce jour-là, il était convenu que le choix définitif d'un gouvernement était ajourné et serait laissé au libre suffrage de la nation ; que l'on s'occuperait uniquement de la reconstitution des éléments sociaux.

La Chambre a été fidèle, trop fidèle, peut-être, à ce programme.

M. Thiers a maintenu au pouvoir et à la faveur les dictateurs du 4 Septembre, les usurpateurs des droits de la nation, les fondateurs égoïstes d'une République à leur image et à leur profit exclusif. La plupart de leurs fonctionnaires ont été maintenus; les vides n'ont été comblés que par des républicains. L'armée civile de Gambetta a été modifiée, il est vrai, mais conformément à son origine et à ses principes. En attendant que la France choisisse entre la monarchie et la République, les républicains ont été installés dans tous les postes ; seuls, ils sont revêtus de l'autorité publique, seuls ils dirigent et gouvernent l'Etat.

C'est ainsi que M. Thiers pratique la neutralité et assure pour l'avenir la liberté électorale politique de la France ! C'est ainsi qu'il remplit le mandat qui lui a été confié par la Chambre, mandataire elle-même de la France ! C'est ainsi qu'il remplit le programme de Bordeaux !

Et c'est par la protection occulte, mais efficace, de ces fonctionnaires gambettistes qu'ont été élus, le 30 avril, le 2 juillet, les candidats désignés par l'Internationale et par les journaux qui patronnent cette secte antisociale!

Et M. Thiers s'applaudit de ce résultat! Et il célèbre les louanges de la gauche, de cette gauche qui l'étonne tellement par sa haute intelligence qu'il sera bien obligé de lui donner une part dans la direction des affaires du pays! Il s'est ainsi fortifié contre la droite; il pourra recommencer ce jeu de bascule si cher aux ministres de la royauté de Juillet.

Et la gauche reconnaissante célèbre à son tour la gloire de M. Thiers; elle veut faire servir le prestige de son nom pour constituer la République, dont il sera le président; il jouira de pouvoirs presque illimités; sous son égide, elle sera maîtresse de la France; elle justifiera encore une fois la prédiction de Marmontel.

Et, pendant qu'elle s'énorgueillit du succès de ses manœuvres et s'apprête à jouir de sa victoire, l'Internationale poursuit sa marche en modifiant ses plans. Depuis longtemps elle a conquis les villes; par elles elle se croyait sûre de dominer et d'asservir les campagnes. Irritée de sa défaite du 8 février, elle a d'abord lancé contre les *ruraux*, les paysans, des flots de railleries, d'outrages, d'imprécations et d'insultes. Puis, se ravisant, elle a changé de tactique et a porté la séduction et la division dans le camp ennemi. Elle a envoyé des émissaires dans les campagnes; elle a des comités et des correspondants dans tous les arrondissements, dans tous les cantons, presque dans toutes les communes. Ces faits sont notoires, les conservateurs en ont chaque jour le spectacle effrayant sous les yeux. Les préfets gambettistes ne les ignorent pas; M. Thiers en est certainement instruit. Que font-ils? Que disent-ils? Sont-ils indifférents, hostiles ou sympathiques à ces manœuvres dont l'effet s'étend et se propage comme un vaste incendie? Par le suffrage universel égaré et

perverti l'Internationale aura conquis le pouvoir. L'Assemblée nationale, le chef du pouvoir exécutif, le gouvernement, les anciennes institutions, tout sera renversé en un seul jour. La Commune de Paris vaincue par les armes sera victorieuse par la ruse et la stratégie; elle dominera et gouvernera la France. Voilà l'avenir prochain que nous ont préparé la glorification du 4 Septembre, la composition de l'armée des fonctionnaires, les élections complaisamment favorisées et encouragées et enfin l'organisation de la gauche, sorte de juste milieu entre l'Assemblée nationale et la future Commune, mais fortement inclinée vers celle-ci par son origine et ses affinités.

Tel est le sort de la France. Depuis quatre-vingts ans une infime minorité ne cesse d'y dominer et d'y opprimer la majorité.

Des athées et des impies attaquent, mutilent, détruisent, raillent, insultent et bafouent tour à tour la religion chrétienne. Et cependant cette religion est hautement professée par plus de trente millions de français, qui affirment leurs croyances, soit par leur présence dans leurs temples, soit par les registres religieux où ils font inscrire les actes de naissance, de mariage, de décès des membres de leurs familles.

Des libres penseurs deviennent ministres des cultes, choisissent des curés, des évêques, imposant ainsi leurs choix aux consciences de ceux qui professent un culte auquel ils sont étrangers et hostiles.

L'instruction des enfants de familles chrétiennes et surtout des familles catholiques est abandonnée à des fonctionnaires supérieurs et à des professeurs hostiles à toutes les religions.

Depuis quarante ans, la magistrature française n'a

pour chefs que des avocats politiques; ils ont généralement une excessive sympathie pour le poste éminent de garde des sceaux, témoins MM. Baroche, Ollivier, Crémieux, etc.

Toutes ces énormités ne seraient pas imaginées, ne seraient pas tolérées dans les anciennes nations de l'Europe; elles sont cependant acceptées en France, parce que depuis longtemps elles sont entrées dans le domaine des faits accomplis. Mais, s'il est facile en France de les accomplir, il n'est pas possible de leur donner une longue durée. Nos modernes architectes ressemblent à ceux qui, à des époques reculées, suivant le fabuliste Esope, tentaient de construire des cités dans l'immensité des vides du firmament. Leurs œuvres sont éphémères, mais elles couvrent la France de ruines matérielles et morales.

Qui donc écrira l'histoire de la conquête de la France en 1789 par l'aristocratie démagogique du barreau parisien et des hommes de lettres irréligieux, et de son gouvernement, jusques et compris l'année 1871?

Eh bien! que M. Thiers déclare nettement à la Chambre si la France doit continuer encore de subir le joug de cette aristocratie, si nous devons être toujours gouvernés par ces hommes qui ne reconnaissent pas Dieu, qui nient toute religion, qui suppriment la morale et n'adorent que leur raison.

Si l'on doit nous appliquer encore le programme de Mirabeau: « *La nation française est un grand troupeau qui ne songe qu'à paître et qu'avec de bons chiens, les bergers mènent où ils veulent; on lui fera vouloir et on lui fera dire ce qu'elle n'a jamais pensé;* » qu'on ait du moins la franchise et le courage de nous le dire.

Le 8 février 1871, la nation invoquait son Dieu et

appelait son roi. Les bergers du 4 Septembre, qui ont installé partout des cerbères vigilants, affirment que la France n'adore aujourd'hui que sa raison et sa volonté et qu'elle ne veut admettre que la République.

M. Thiers, qui représente seul et absorbe le ministère, plus puissant que Louis-Philippe et que Napoléon III, règne, gouverne et ne veut pas même admettre des interpellations.

La Chambre souveraine doit-elle abdiquer et subir le joug? N'est-elle pas, au contraire, obligée de maintenir son autorité et de rappeler à son mandataire que son devoir est de lui rendre compte du mandat qu'elle lui a confié.

Le programme officiel et bien notoire du gouvernement et de la nombreuse armée des fonctionnaires est la reconnaissance prochaine et la proclamation de la République.

Lorsque la Chambre compte une immense majorité monarchiste, on lui conteste la qualité de « Constituante. »

Dès que la minorité républicaine s'est accrue, on veut contraindre la majorité à se saisir sans retard du pouvoir constituant et à proclamer la République.

Il ne faut pas s'étonner de ces contradictions : « Est bien, est licite tout ce qui est nécessaire, tout ce qui est utile à la Révolution. » C'est l'unique et éternel principe des révolutionnaires.

La République est impossible en France.

La République est-elle utile à la France, y est-elle possible?

Placée au milieu de nations monarchiques, la France a, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, maintenu le même régime. Par des traités, par des mariages elle se créait facilement de nombreuses et solides alliances, qui souvent prévenaient les guerres, soit par un concours actif, soit par d'utiles médiations qui, tout au moins, les rendaient toujours plus faciles et plus heureuses. Protectrice des faibles, elle assurait par la conservation des petits Etats le maintien de l'équilibre européen. Devenue République en 1792, elle a déclaré la guerre à toutes les nations; elle a, dès lors, compté pour ennemies toutes les nations; elle a lutté glorieusement, il est vrai, mais deux fois elle a succombé. Voilà ce que nous ont valu la première République et l'empire qui en fut la conséquence logique et le dénoûment.

La seconde renouvela notre isolement dans l'Europe; elle féconda les plus funestes doctrines, arma les citoyens les uns contre les autres et produisit la guerre civile et les massacres de juin.

Le second empire nous avait laissé peu d'alliances; la troisième République, la folle journée du 4 Septembre, le funeste avènement des décemvirs nous enlevèrent sans retour tous ceux qui nous restaient encore. Aucun peuple ne nous a porté secours; aucun n'a voulu nous accorder même le facile appui d'une bienveillante médiation. Les nouveaux républicains ont fait aux places et aux emplois une chasse ardente et fructueuse; ils ont laissé aux royalistes et aux ruraux le soin de combattre les Prussiens; mais, dépositaires et maîtres absolus des ressources de l'Etat, ils n'ont su faire donner à ces nouveaux soldats, pleins de zèle et de patriotisme, ni l'instruction militaire ni l'argent ni les vêtements, vivres, armes et munitions nécessaires,

ni la direction stratégique qui pouvait assurer leurs succès. Nous avons succombé; deux provinces perdues, une diminution de douze milliards au moins dans la richesse nationale, la guerre civile, l'incendie de Paris, le chaos dans les affaires, le désordre dans les esprits, voilà le bilan de la troisième République!

Et maintenant, triomphateurs du 4 Septembre, audacieux avocats et orateurs parisiens, grands pontifes de l'émeute et de la dictature, conviez les Français à monter au capitole, et là, le front ceint de lauriers, rendez grâces aux Dieux, bénissez nos trois glorieuses Républiques et proclamez avec transport l'avènement de la quatrième!

Hélas! la République en France, c'est un rêve, un rêve pénible, un cauchemar; elle n'y vivra jamais, car elle n'y est jamais née, elle n'y naîtra jamais viable.

La base de la République est la vertu, a dit Montesquieu. Or, quatre-vingts ans de révolutions, les enseignements et les exemples donnés par trois Républiques et deux empires, la littérature et la presse athées et matérialistes, encouragées, soudoyées par de détestables gouvernements, la direction universitaire, etc., etc. ont étouffé, surtout dans les régions officielles, dans les classes dirigeantes et investies du pouvoir, les germes de la vertu et ont fondé le culte des jouissances et de l'or. La République est donc absolument impossible en France.

La Suisse — Les Etats-Unis d'Amérique.

Les bénéficiaires de la République, qu'ils considèrent comme leur fief, citent sans cesse, comme modèles à suivre, la Suisse et les États-Unis.

Le citoyen suisse est religieux, chrétien, laborieux, sobre, esclave de la loi ; il remplit avec zéle, sans ostentation et sans rétribution ses devoirs privés et publics ; il pratique avec dévouement la charité, la fraternité ; il ne s'insurge point contre les autorités et contre le gouvernement ; sa république est de droit divin. Elle n'a de commun que le nom avec la République française, qui procède de l'orgueil, de l'ambition, de l'esprit de révolte, de l'insurrection et des passions infernales. Toute comparaison est donc impossible.

Les Etats-Unis sont un grand peuple ; ils ne sont pas une nation, *nati*, car ils se composent presque uniquement d'étrangers recrutés par une immigration continuelle ; c'est une vaste ruche composée d'éléments hétérogènes ; il y a encore d'immenses vides à remplir. La NATION ne commencera réellement que lorsque tout l'espace sera occupé et que l'assimilation sera établie. Mais cette République vivra-t-elle un siècle ? Durera-t-elle jusqu'en 1887 ? Il est permis d'en douter. La guerre de sécession étouffée, par la force, l'or et le sang versé abondamment ne recommencera-t-elle pas avant dix ans ? Nos tristes diplomates du 4 Septembre avaient compté sur l'appui des Etats-Unis, oubliant que les républiques sont essentiellement égoïstes. Ils en reçurent des compliments et aussi des armes et munitions payées à beaux deniers comptants.

Aujourd'hui, les sympathies américaines sont acquises à la Russie et au nouvel empire allemand ; la force s'unit à la force et le despotisme au despotisme.

Les assises d'une République en France

Nous avons vu en 1868, 1870 et 1871 tous les républicains et socialistes, dans leurs discours, dans leurs écrits, par leurs prescriptions et leurs actes, bannir des écoles, de l'enseignement et de l'Etat tout entier la Divinité, la religion; or, malgré l'orgueil philosophique et démocratique, toute société humaine qui ne sera pas fondée sur cette base inébranlable sera promptement dispersée par l'ouragan.

Il semble que les événements, qui se sont déroulés depuis un an, les rudes châtiments qu'a subis la France, auraient dû ouvrir les yeux de ceux qui jusque là n'avaient pas su lire dans le livre de l'histoire et en tirer de salutaires enseignements. Et cependant rien n'est changé dans leurs opinions et leurs doctrines.

Le journal des *Débats* déplorait naguère, à l'occasion des élections du 2 juillet dernier, la mollesse et l'aveuglement de la France. Mais les littérateurs qui le dirigent ne sont-ils pas eux-mêmes frappés de cécité; ils voient la société française décomposée et disloquée, incapable de résister à l'ennemi étranger, de prévenir la guerre civile, et cependant ils continuent leur campagne voltairienne et quotidienne contre le catholicisme, contre le clergé, contre Rome; la chute de la papauté leur cause des transports de joie. L'*Opinion nationale*, œuvre de Jérôme Napoléon, poursuit toujours de ses fureurs le christianisme et réédite ses doctrines économiques, phalanstériennes et socialistes. Le *Siècle*, auquel l'empire avait abandonné l'Eglise à la condition qu'il n'attaquerait le

gouvernement que par une opposition à degrés tempérés et presque sympathiques, le *Siècle*, allié complaisant et dévoué, en 1866, de l'ambition prussienne, à laquelle il avait prêté le concours et le patronage de son million de lecteurs, a vu, en 1870, les hordes prussiennes ravager le territoire français. En 1871, il a recueilli les dépouilles sanglantes de son rédacteur Chaudey, massacré avec de vénérables prêtres par les membres de la Commune, état-major tiré de son million de lecteurs, nourri de son pain quotidien, faisant la *morale en action* de la morale théorique du journal prêtrophobe. Eh bien ! il respire toujours la même haine, il renouvelle les mêmes attaques contre les disciples du Christ. Le *Progrès*, l'*Eclaireur*, etc., etc. continuent de louer la Commune et d'excuser l'Internationale, ne comprenant pas, ne voulant pas comprendre que, si l'insurrection remportait de nouveaux triomphes, elle ne porterait d'abord au capitole les rédacteurs de ces journaux que pour les précipiter bientôt après du haut de la roche tarpéienne (style républicain).

Supposons un instant que l'édifice républicain a été construit ; examinons-le avec soin et comptons ses assises : commençons par le sommet, par la partie la plus élevée ; nous descendrons ensuite jusqu'aux fondations. Nous apercevrons :

1° Les républicains purs, théoriques, sincères, convaincus généralement éloignés du mouvement politique et de toute recherche des charges et des fonctions publiques, préférant à tout autre le gouvernement *démocratique*, croyant à la possibilité de le fonder et de le maintenir. Leur nombre est infiniment restreint ; on en compterait peut-être quelques centaines ;

2° Les républicains dits honnêtes et modérés. Ils ne se livrent pas aux agitations populaires ; ils ne conspirent pas, mais ils ont le sentiment plus ou moins exact de leur valeur ; ils ne brigueront pas hautement les distinctions et les emplois ; mais, si leurs parents, leurs amis, leurs protecteurs s'occupent d'eux, ils n'opposeront point de refus aux offres qui leur seront faites, aux nominations qui auront lieu ; ils accepteront avec empressement et bonheur l'occasion de servir la patrie et d'être utiles à leurs concitoyens ;

3° La presque totalité des athées, des matérialistes et de ceux qui rejettent la religion chrétienne et même tous les cultes sans distinction ;

4° La masse nombreuse de ceux qui suivent le vent et se laissent entraîner au torrent ; ils ont crié jadis : « Vive le roi ! Vive l'empereur ! » En ce moment la République est en vogue dans certains milieux ; ils crient : « Vive la République ! » mais ils ne sont pas entêtés dans leurs opinions ; ils pourraient demain crier : « Vive la sociale ! » et après-demain : « Vive Henri V ! »

5° Une autre classe également très-nombreuse d'hommes attaqués de la fièvre ardente de l'égalité à outrance. Comme Tarquin, ils voudraient abattre tous les épis qui s'élèvent au-dessus des autres ; toutes les supériorités sociales les importunent et les offusquent. Les noms anciens, les titres nobiliaires, toutes les supériorités les agacent. Comme Chamfort, ils détestent les Grandeurs, les Éminences ; toutes ces inégalités, qu'ils appellent encore des privilèges, devraient disparaître. Ils ne supportent pas même dans chaque carrière ceux qui, par la sympathie publique des services

rendus, des richesses sagement conservées ou honorablement acquises, ont obtenu une position hors ligne. Dans cette catégorie on trouve les lettrés, peu soucieux de la morale et de la religion, tous les libres penseurs, un grand nombre de savants, de bourgeois, de commerçants, d'industriels; on en a vu qui refusaient de voter pour un candidat honnête de leur classe, parce que sa notoriété les importunait, comme la renommée de justice d'Aristide lassait le paysan d'Athènes. On en a même entendu qui disaient hautement :... « J'aimerais mieux être gouverné par les *Prussiens* que par Henri V. » Et ils se disent et ils se croient citoyens français !

6° Une foule considérable d'ambitieux avides d'honneurs et de richesses et voulant y parvenir rapidement. Autrefois, ils se disaient libéraux, ils entraient dans les rangs de l'opposition, ils se qualifiaient de démocrates; aujourd'hui, ils prennent le titre de républicains. Tels sont généralement les avocats politiques surtout ceux du barreau de Paris, un grand nombre de professeurs, d'orateurs, de savants, etc., etc.

Au-dessous d'eux se trouve un nombre infini de demi-lettrés, de demi-savants, pleins de vanité et de désirs; médiocrités notoires, avocats sans cause, médecins sans clients, lettrés ou poètes peu goûtés du public, avides de fortune et ne sachant pas ou ne voulant pas l'acquérir par le travail, l'ordre et la patience. Tous ceux qui, par leur inhabileté ou leur inconduite, ont mal géré leurs affaires ou sont menacés d'une ruine prochaine, tous ceux-là sont passionnés pour la République; ils la considérent comme leur mère nourricière. Tous veulent avoir une part, et une large part, dans la fortune publique, au budget

de la nation. Certainement quarante milliards par an ne suffiraient pas pour satisfaire les appétits très-aiguisés de la foule innombrable de ces diverses catégories d'individus non classés ou déclassés ;

8° Dans les villes, et surtout dans les grandes cités, la tourbe toujours croissante d'ouvriers paresseux, ivrognes, orateurs de cabarets, grévistes, proclamant sans cesse le droit au travail, ne comprenant pas et surtout ne pratiquant point le devoir du travail, laissant à la merci de la bienfaisance publique et de la charité privée le soin de nourrir une femme et des enfants sans pain, sans ressources, totalement ou presque entièrement délaissés par le chef de la famille ;

9° La catégorie de ceux qui, surexcités par des sentiments pervers, des habitudes de débauche, par la lecture de livres et de journaux écrits et publiés pour enflammer l'imagination et les passions les plus dangereuses, rêvent des plaisirs et des jouissances qu'ils ne peuvent obtenir. Ils demandent et attendent avec impatience, et provoquent au besoin, des jours de désordre et de pillage qui leur procureront l'or et les richesses qu'ils convoitent si avidement pour satisfaire leurs désirs sans cesse irrités par le luxe et l'opulence qui s'étalent devant leurs yeux et leur rendent insupportable leur modeste condition ;

10° Tous ceux qui ont commis des délits et des crimes même ignorés, même impunis, tous les repris de justice, tous les associés, toutes les bandes de filous, de voleurs et d'assassins.

La multitude est convaincue que l'empire des lois cesse ou du moins se relâche considérablement sous le régime républicain. On voit même des hommes honnêtes se livrer, contrairement aux règlements, aux

exercices de la chasse et de la pêche, se croyant assurés de l'impunité. Que doit-on donc attendre des républicains avancés de la dixième catégorie ?

11° Et enfin, tous les affiliés de l'Internationale. On sait quelle extension cette société a prise depuis quelques années en Europe et surtout en France. Sans doute un grand nombre d'entre eux appartiennent aussi aux catégories précédentes, mais il n'est que trop certain qu'un nombre considérable d'ouvriers laborieux, d'honnêtes pères de famille sont entraînés à s'enrôler dans cette milice souterraine parce qu'on leur persuade qu'elle n'a d'autre but que d'assurer l'amélioration légitime des classes laborieuses et indigentes.

Voilà à peu près toutes les assises de l'édifice républicain que l'on veut construire en France. C'est dans les deux premières catégories que l'on devrait chercher les chefs de cette République honnête et modérée, mais ils seraient certainement bien peu nombreux. Auraient-ils le talent, la fermeté et l'expérience nécessaires pour bien diriger dans cette voie nouvelle une nation nombreuse ? Il est permis d'en douter.

Quelles seraient les bases de leur autorité sur les neuf classes inférieures ? celles-ci accepteraient-elles cette autorité ? Évidemment non.

Les plus capables, relativement, de diriger ce gouvernement ne voudraient pas ou ne pourraient pas remplir cette difficile mission.

Ceux qui auraient besoin de la tutelle gouvernementale, loin de l'admettre, voudraient au contraire gouverner eux-mêmes la nation.

Le régime républicain est donc impraticable en France. M. Thiers lui-même l'a reconnu en disant

qu'il fallait organiser la République sans les républicains.

En réunissant même toutes ces catégories, plus puissantes par leur ambition et leur audace que par leur nombre, on ne compterait encore que quelques millions d'individus. L'immense majorité, prés de trente millions d'habitants dont vingt millions d'adultes, maintiendraient leurs croyances religieuses et leur foi monarchique. De quel droit sacrifierait-on ainsi la majorité à la minorité? Faudrait-il donc que toujours la vérité cède à l'erreur, la raison à la violence, une nation honnête à quelques cohortes d'aventuriers et de bandits.

« Mais, dit-on, pourquoi ne pas faire l'essai d'une république honnête et modérée? » Nous répondons : pourquoi tenter la quatrième épreuve d'une institution qui nécessairement nous aliène l'Europe, qui trois fois déjà nous a imposé la guerre civile et nous a deux fois poussés à la monarchie despotique des fils de la Corse, des Bonaparte, toujours suivie de l'invasion étrangère.

N'y a-t-il pas assez de sang versé, assez de milliards jetés dans le gouffre révolutionnaire, assez de désastres subis par les particuliers et par la nation? Quel intérêt vrai et sérieux peut nous déterminer à risquer la tentative de cette quatrième édition. Cessons enfin d'être assez candides pour jouer de nouveau le jeu de nos ennemis, pour nous laisser séduire par leurs félines caresses et nous forger de nouveaux fers.

Ce sont les dictateurs du 4 Septembre, enhardis par l'impunité, disons mieux, par la haute faveur que le sous-mandataire de la France a accordée à ces ennemis de la patrie, qui viennent prêcher la République hon-

nête et modérée. Ce sont ceux qui, après avoir accumulé fautes sur fautes, désastres sur désastres, publient et font répandre partout ce programme fallacieux. Mais il ne pourra séduire que ceux qui ne savent pas ou ne veulent pas comprendre les dures leçons de notre douloureuse histoire et en tirer des conclusions logiques. Ne retombons pas dans le piège que nous tendent ces aristocrates si avides du pouvoir, qui s'y cramponnent avec tant de ténacité, malgré l'opinion publique qui les repousse. Ces ambitieux insatiables, causes de tous nos malheurs, nous présentent vainement leurs dons empoisonnés. Ah ! qu'ils se retirent dans la solitude, qu'ils y versent toutes leurs larmes, qu'ils demandent pardon à Dieu, à la France, à l'humanité des maux épouvantables et incalculables qu'a déchaînés sur notre malheureuse patrie leur présomptueuse incapacité.

A ces médecins qui, avec des paroles dorées, par la vertu d'un seul mot, d'un talisman, « la République », prétendent guérir tous nos maux, montrons à nu nos plaies et disons leur :

« Vos pères, en 1789, jaloux, orgueilleux, impies et égoïstes, voulurent détruire la religion, la royauté, la noblesse, les parlements, toutes les anciennes institutions sur la ruine desquelles ils devaient fonder la puissance de leur aristocratie perpétuelle. Pour accomplir cette œuvre néfaste ils employèrent le peuple de Paris payé à *un écu par tête*. Par les mêmes moyens leurs descendants provoquèrent successivement des révolutions dont ils recueillirent seuls les fruits. Aujourd'hui le peuple est las de ce rôle secondaire, d'un salaire médiocre de quelques francs par jour, suivi bientôt d'un licenciement général qui fait ren-

trer dans leurs foyers, sans récompense, sans bénéfice, ceux dont les frères ont perdu la vie, qui ont eux-mêmes reçu des blessures et versé leur sang pour la plus grande gloire et le plus grand bénéfice de ceux qui les ont appelés au combat. Ecoutez leur langage : » (M. Oscar Testut.)

L'Internationale; son programme.

« Après trois révolutions aussi radicales que celles de 1789, 1830, 1848, les travailleurs se trouvent aujourd'hui dans le même état de gêne et d'oppression qu'autrefois, au point de vue politique comme au point de vue économique. Les travailleurs ont été trompés trois fois, le seront-ils une quatrième fois ? Depuis le commencement de l'histoire jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu encore de politique du peuple ; il n'y a eu que la politique des classes privilégiées. Ces classes se sont servies de la force musculaire du peuple pour se détrôner mutuellement et pour se mettre à la place l'une de l'autre. C'est une nuit du 4 Août 1789 que nous voulons à notre tour.

« Nous voulons la liberté de tous et l'égalité de tous, c'est-à-dire la révolution sociale, c'est-à-dire la destruction complète des institutions bourgeoises et leur remplacement par d'autres. Les radicaux, les partis politiques, même les plus avancés, veulent simplement *replâtrer* l'édifice social, en lui conservant ses bases actuelles ; nous voulons, nous, à l'exemple de la Constituante de 1789 qui a aboli le régime féodal, faire table rase et tout reconstruire à neuf..... Trois fléaux continuellement en permanence existent pour ronger les productions de l'humanité : le prêtre, le soldat, le

rentier. Nous ne voulons plus de gouvernements ; les gouvernements nous écrasent d'impôts ; nous ne voulons plus d'armées, car les armées nous massacrent ; nous ne voulons plus de religion ; car les religions étouffent l'intelligence. — Le rentier, le bourgeois exploiteur, rapace, bête féroce, aristocrate doit disparaître. — La magistrature française est totalement corrompue ; — les idées de religion, de famille, de politique qui étaient autrefois la base des sociétés, saines et utiles peut-être à d'autres époques, ont aujourd'hui accompli leur mission et doivent disparaître. »

Et, traduisant leurs doctrines en articles de loi, ils les formulent ainsi :

« Art. 1er L'Alliance se déclare *athée* ; elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine ; l'abolition du mariage, en tant qu'institution politique, religieuse, juridique et civile.

« Art. 2. Elle veut avant tout l'abolition définitive et entière des classes et l'égalisation politique, économique et sociale des individus des deux sexes, et pour arriver à ce but, elle demande avant tout l'abolition du droit à l'héritage, afin qu'à l'avenir, la jouissance soit égale à la production de chacun..... *car celui qui ne travaille pas ne doit pas manger ; personne n'a le droit de consommer s'il n'a pas produit.*

« Art. 3. Elle veut pour tous les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation et d'instruction, à tous les degrés de la science, de l'instruction et des arts.....

« Art. 4. Ennemie de tout despotisme, elle ne re-

connaît d'autre forme que la forme républicaine. »

Voilà, en quatre articles, l'organisation sociale universelle arrêtée et décrétée par l'Internationale.

Es-tu content, Voltaire? Voilà-t-il pas un beau tapage!

Es-tu content, Rousseau, de cette nouvelle édition de ton *Contrat social*, revue, corrigée et admirablement simplifiée?

Et toi, Riquetti Mirabeau, si grand parmi des hommes que tu avais su rendre si petits en les soumettant à ton empire, relis le programme de Karl-Mark. Eh bien! qu'en dis-tu? les petits-fils et disciples sont-ils dignes de leur aïeul et maître?

Et vous, libéraux, membres pour la plupart des sociétés secrètes, qui, en 1830, par le droit de souveraineté de deux cent vingt députés parjures à leurs serments, devîntes nos seigneurs et nos maîtres, voyez comme ces sociétés ont grandi par l'unité. Quel progrès! contemplez et admirez!

Et vous, grands hommes de 1848 qui, par un tour de main, conquîtes la France en un seul jour, et, de votre bon plaisir, daignâtes nous octroyer la République, reconnaissez que vous n'étiez que des pygmées si l'on vous compare aux citoyens Assy, Billioray, Delescluze, Pyat, Raoul Rigault, Mégy, etc.

Quant à vous, successeurs de Napoléon III, superbes triomphateurs du 4 Septembre, serait-il vrai que vous ne fussiez pas restés complétement étrangers aux sombres mystères de l'Internationale, qu'elle compterait parmi ses affiliés deux d'entre vous? Serait-il vrai notamment qu'au mois de septembre 1869, M. Jules Simon correspondant avec la société lui témoignait une pro-

fonde sympathie et adoptait comme elle la suppression des armées permanentes. la liberté totale de la presse *avec suppression du délit d'offense à la morale publique et religieuse*, etc.

Et M. Thiers, abusant du mandat que lui a donné la Chambre, impose à une nation catholique M. Jules Simon comme ministre de l'instruction publique ! Despotisme d'autant plus blâmable qu'il porte atteinte à la liberté des cultes, qu'il livre les enfants de plus de trente millions de catholiqnes à la direction de ceux qui sont hostiles, tout au moins indifférents et étrangers à leur culte. Neuf millions d'électeurs catholiques confieraient-ils par leurs suffrages le ministère de l'instruction catholique à un libre penseur? Non certainement. M. Thiers en élevant et en maintenant à ce poste M. Jules Simon, malgré des réclamations incessantes et presque unanimes, blesse donc toutes les règles du bon sens, de la conscience, de la justice et du mandat. Il use le pouvoir dont il fait un si monstrueux abus.

Enhardi par le succès du coup de main du 4 Septembre, l'un des chefs de l'Internationale, écrivait deux jours après : « Le rôle des ouvriers ou plutôt leur devoir est de laisser cette vermine bourgeoise faire la paix avec les Prussiens. Il faut profiter de toutes les libertés que les circonstances vont apporter pour organiser toutes les forces de la classe ouvrière. La bourgeoisie affolée de son triomphe ne s'apercevra pas tout d'abord du progrès de l'organisation. Au *jour de la véritable guerre* les travailleurs seront tous prêts. Le conseil général a écrit à tous les correspondants, afin que tous les efforts se concentrent *pour agir avec ensemble au moment opportun et décisif.* »

Les dictateurs étaient-ils informés de ces complots ? Connaissaient-ils les plans arrêtés pour surpendre la capitale pendant les sorties et les combats et les préparatifs faits à l'avance pour les journées du 31 octobre, du 28 janvier, du 18 mars ? Ont-ils été dupes ? Ont-ils été complices, au moins par excès d'indulgence et par l'impossibilité où ils s'étaient placés d'agir avec fermeté et rigueur contre ceux qui les avaient portés sur le pavois ?

Entre l'Assemblée élue le 8 février et l'Internationale, il y avait un abîme ; les élections du 30 avril et plus encore celles du 2 juillet suivies de la seconde nomination de conseillers municipaux à Paris, ont en partie comblé cet abîme. Cette réaction inattendue contre le vœu national est le résultat du plan arrêté par les hommes du 4 Septembre et la camarilla de M. Thiers et des habiles manœuvres de M. Picard. Il a réorganisé l'armée des fonctionnaires : il en a exclu systématiquement tous ceux qui ne professent pas les opinions républicaines. Lorsque tous les postes administratifs ont été complétement garnis des fidèles privilégiés du 4 Septembre, il s'est enfin retiré devant le flot de l'opinion publique. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Lambrecht, a promis alors de très-bonne foi une impartialité que n'ont point observée ses subordonnés, qui avaient reçu de M. Picard le mot d'ordre électoral.

On a prétendu que M. Thiers a dit qu'il fallait conserver la République sans les républicains ; mais ce qu'il a réellement mis en pratique, c'est l'amoindrissement progressif préparant l'annulation d'une Chambre religieuse et monarchiste par des légions d'administrateurs et de fonctionnaires généralement hostiles à ces

deux principes. C'est à leur concours discret, mais efficace, que sont dus les succès des candidats de l'Internationale. Nous avons aujourd'hui le revers de 1789: à cette époque, entraînés par la fascination satanique de Mirabeau, les députés aux Etats généraux trahissaient tout à la fois leurs serments et la France; seul, Louis XVI restait fidèle au vœu national. En 1871, la majorité de la Chambre se conforme scrupuleusement au mandat que lui ont donné ses commettants; le chef du pouvoir exécutif et le ministère, dirigé par les dictateurs du 4 Septembre, suivent malheureusement le funeste exemple de Mirabeau, organisent le gouvernement contre la Chambre, dont ils sont les mandataires récemment élus, et contre la France. C'est bien toujours « la nation à qui l'ont fait dire, à qui l'on fait faire ce qu'elle n'a jamais pensé. » C'est bien encore l'infime minorité qui domine et opprime l'immense majorité. Et M. Thiers se réjouit de ses succès, de la formation d'une gauche compacte, de l'appui qu'elle lui fournit contre la droite, du jeu de bascule qu'il pourra manœuvrer de nouveau comme aux jours de ses combats et de ses triomphes sous la monarchie de Juillet. Il ne comprend pas l'étonnement et les douleurs de la France, ou ne s'en préoccupe point; il ne semble pas entendre les accents de triomphe des journaux de l'Internationale qui, vaincue sur le champ de bataille, a, sitôt après, remporté des victoires successives sur le terrain électoral et qui s'apprête à conquérir la France entière dans un avenir prochain. Et, pendant que le mal social s'aggrave et fait présager la dissolution et la mort, le médecin appelé pour guérir la société malade, se frotte joyeusement les mains et s'applaudit hautement des succès

de ses ministres, de la marche des événements et de la puissance qu'il a acquise contre la Chambre, de laquelle il tient toute son autorité.

Et, en présence de cette marée montante qui, de nouveau, menace de tout submerger, quelle chance de salut reste-t-il à la France ?

Qui peut sauver la France ?... La République ? l'orléanisme ? l'administration de M. Thiers ?

Serait-ce la République ?

Le 22 juillet, M. Thiers traitant la question de l'indépendance de la papauté disait à la Chambre : « Lorsqu'en France une opinion s'élève, presque personne ne sait y résister. Tous les jours nous avons le funeste exemple de l'empire des idées du moment. C'est à cet empire que nous devons l'abandon de la politique traditionnelle de la France, abandon puni aujourd'hui par les plus cruels revers. » M. Thiers pouvait fournir un exemple personnel de cette fatale influence des mots et des opinions qu'il signalait à la tribune ; on lui a attribué ce mot « la République est le gouvernement qui divise le moins » et ce mot est aujourd'hui colporté et répété comme un oracle. Cependant on a vu que M. Thiers avait dit en 1848 : « La République est le gouvernement qui nous divise le moins, *nous qui ne l'aimons pas* et qui divise le plus ceux qui l'aiment. » Du reste, peu importe l'opinion de M. Thiers sur ce point ; la toute puissance des faits, les événements et les exemples de 1792 et 1793, de 1848 et de 1870 démontrent péremptoirement que le régime républicain en France divise tout, aigrit

tout ; qu'il engendre fatalement le trouble matériel et moral, la confusion, le désordre, les haines, les ambitions désordonnées, l'oppression des honnêtes gens, !a domination d'hommes sans aveu, sans foi, sans loi, le pillage des propriétés particulières, la dilapidation des fonds publics, les guerres civiles, le meurtre, l'assassinat.

En 1870, les décemvirs qui avaient imposé la République à la France criaient : « La guerre à outrance, » et la multitude qui adopte toutes les idées qu'on lui jette comme des dogmes indiscutables répétait partout : « La guerre à outrance ! » Aujourd'hui, ces mêmes hommes, qui par leur effroyable incapacité ont couvert la France de ruines de toutes sortes et qui cependant veulent rester à tout prix ses directeurs et ses maîtres, ont adopté un nouveau programme : « La République honnête et modérée. » Pendant six mois, ils n'ont produit que le désordre et l'anarchie, désormais ils feront régner la concorde et l'âge d'or. Ah certes, sont bien naïfs et bien candides ceux qui répètent, aprés eux, cette sentence sans réfléchir, sans ouvrir les yeux, sans comtempler l'histoire contemporaine, l'histoire d'hier et celle d'aujourd'hui. Encore quelques élections semblables à celle du 2 juillet, et le mirage trompeur que l'on fait luire à nos yeux sera complétement évanoui ; la sombre et terrible réalité se présentera à nos regards épouvantés ; de nouveaux actes se dérouleront comme suite et complément du premier acte du 18 mars ; ils formeront un drame qui n'aura pas eu de précédents dans l'histoire des hommes, mais dont on pourra retrouver le type dans la lutte de l'esprit des ténèbres contre l'esprit de la lumière, si bien décrite par le sublime génie de Milton.

En face de l'Internationale, la République soi-disant honnête et modérée reconnaîtra une sœur, lèvera la crosse en l'air et lui tendra une main sympathique. Le théâtre de ce grand drame ne sera plus seulement l'enceinte de Paris, ce sera le territoire entier de la France. Quelques cent milliers d'individus domineront une nation de trente-six millions d'habitants, feront couler des torrents de sang et joncheront le sol de décombres et de ruines.

Serait-ce l'orléanisme? Il n'est point un principe, il a été au contraire fondé sur l'oubli de tous les devoirs, sur la violation de tous les principes. Il n'a dû son origine qu'à l'égoïsme forcené de quelques ambitieux vulgaires et incapables, sacrifiant avec une impudente légèreté, sans inquiétude et sans remords, à leurs intérêts personnels, le repos, le bonheur et la gloire de la France. C'est la révolution; or la révolution qui détruit tout si facilement ne peut rien fonder, rien conserver; elle ne peut résister au temps qui entraîne fatalement tout ce qui ne repose que sur le sable mouvant des théories humaines.

Serait-ce un nouveau système inauguré par M. Thiers? Personne ne contestera certainement la souplesse et les immenses ressources de son esprit. Mais a-t-il les qualités spéciales qui sont nécessaires pour éteindre les discordes civiles, rapprocher les esprits, les unir et les raffermir, pour élever les âmes sous le drapeau, hautement porté, de la loyauté et du dévouement sincère et absolu au bien public? S'est-il exercé à acquérir ces grandes qualités? Les a-t-il acquises dans le cours de sa longue carrière politique?

Pendant plusieurs années, M. Thiers a vaillamment combattu la Restauration avec l'armé de la presse pé-

riodique ; il a pu se compter parmi les vainqueurs de Juillet. Le 11 octobre 1832 il est nommé ministre de l'intérieur et du commerce ; le 4 avril 1834 un nouveau cabinet est formé : il y occupe le poste de ministre de l'intérieur et des travaux publics ; enfin, le 22 avril 1836 il compose un autre ministère qu'il préside comme ministre des affaires étrangères jusqu'au 15 avril 1837. Il est, à cette époque, remplacé par M. Molé qui, malgré son haut mérite et l'estime générale dont il jouit est contraint, deux ans après, de se retirer, victime de sourdes intrigues, « étranglé, disait-on, entre deux portes par des muets. » Le 1er mars 1840, M. Thiers rentre au ministère et y reprend la position qu'il occupait en 1837. L'historien de l'empire propose et obtient une loi qui ordonne la translation à Paris des restes de Napoléon Ier. Cette évocation des souvenirs impériaux ranime l'ambition et les espérances du conspirateur de Strasbourg, Louis Napoléon Bonaparte. Trois mois après, neuf jours avant la fête de Napoléon, il fait à Boulogne une seconde tentative de restauration impériale ; il est arrêté, traduit devant la cour des pairs et condamné le 6 octobre.

De graves différends se sont élevés en Orient entre le sultan et le pacha d'Egypte. La France est sympathique au vassal de la Porte ; mais les quatre grandes puissances européennes se prononcent en faveur de la Turquie et se lient par un traité d'alliance. Ainsi exclue de la grande fédération créée en 1815, la France, pour la première fois depuis ving-cinq ans, est placée, dans l'isolement. Une ordonnance prescrit les fortifications de Paris. En présence de cette position assombrie, M. Thiers se retire (29 octobre 1840).

Les restes de Napoléon-le-Grand sont amenés à Paris

le 15 décembre 1840. Le ministre qui a provoqué cette mesure n'assiste pas à ces funérailles solennelles. L'étoile de la France a pâli, elle a retiré sa flotte des ports de l'Egypte, elle est isolée dans l'Europe; en perspective d'une nouvelle invasion elle fortifie sa capitale; le neveu de l'empereur est détenu dans une prison de France. Quel singulier concours de circonstances! Toutefois, M. Thiers a ranimé la légende napoléonienne qui s'éteignait; il a ravivé la foi et les espérances des bonapartistes; il a préparé la restauration impériale, mais il est resté étranger aux fêtes du jour et, onze ans plus tard, il sera, lui, l'historien de l'empire, conduit en prison sur les ordres du second empereur, en ce moment captif dans la forteresse de Ham.

Toutes ces agitations, ces compétitions de ministère, ces fréquentes transitions de la vie privée aux grandeurs de la vie publique, ces mouvements alternatifs du jeu de bascule politique ont-ils bien pu élever M Thiers à la hauteur d'un grand homme d'Etat, le disposer à la restauration et à la recomposition d'une nation longtemps ballottée par les orages politiques, divisée et déchirée par des factions et des partis acharnés et implacables.

Ainsi, au moment où les dangers s'accroissent et se rapprochent de nous chaque jour, nous ne pouvons compter sur la résistance sérieuse et la protection efficace, ni des républicains ni des orléanistes ni de l'administration gouvernementale de M. Thiers. Il existe entre eux tous, issus de la révolution au degré primaire, et l'Internationale, qui est la révolution poussée à son plus haut degré de désorganisation sociale, un point commun d'entente, un trait-d'union : l'ab-

sence de tout principe supérieur, de toute foi religieuse et la proscription absolue et universelle de ce principe et de cette foi chez tous les peuples sans exception. L'aristocratie démocratique qui gouverne la société française, la presse avancée et radicale, qui porte partout ses funestes doctrines et ses déplorables enseignements, font une guerre acharnée au christianisme, livrent au ridicule ses préceptes et ses dogmes, insultent les catholiques sous la nouvelle dénomination de cléricaux, les ministres du culte et les évêques et suscitent contre eux les ressentiments et les colères populaires. Devenue maîtresse de nos grandes cités, l'Internationale proclame l'athéisme et en fait la base de l'instruction des générations nouvelles et du gouvernement des peuples; elle s'empare des couvents, des presbytères et des églises; elle proscrit les prêtres, les emprisonne et les assassine. Les chefs des libres penseurs ont dressé les actes d'accusation et rédigé les réquisitoires; ils ont indiqué les coupables et les ont signalés à la vindicte publique; les agents de l'Internationale prononcent les verdicts sommaires et les exécutent sans appel ni recours. Entre ces deux juridictions antichrétiennes il n'y a que la différence hiérarchique.

Résultats de l'administration de la France depuis 1789 par les philosophes, les athées, les libres penseurs, les matérialistes.

Depuis 1789, philosophes, athées, libres penseurs, matérialistes, vous avez, à diverses époques, conquis la France, vous lui avez inculqué vos doctrines, donné

des exemples en rapport avec vos systèmes. En lui enlevant toutes ses libertés, vous vous êtes arrogés le monopole de sa direction intérieure et extérieure ; vous lui avez sans cesse imposé des lois nouvelles ; elle n'a pu se mouvoir que suivant vos paroles, vos écrits, vos journaux, vos fonctionnaires et votre suprême volonté. Vous êtes responsables de son sort puisque vous en avez été les uniques arbitres. Vous l'aviez trouvée grande, noble, généreuse, loyale, aimée et respectée en Europe et dans le monde entier, quoiqu'en puissent dire les romanciers qui ont prétendu écrire l'histoire, tandis qu'ils ne présentaient que des fictions à leurs trop crédules lecteurs. Eh bien ! dites-nous maintenant ce que vous avez fait de votre conquête, ce que la France est devenue pendant votre longue administration.

Depuis qu'elle est en votre pouvoir, sa population est devenue stationnaire ; chaque année elle voit s'augmenter le nombre des idiots, des aliénés, des séparateurs de corps et de biens, des faillites, des infanticides, des suicides, des délits et des crimes, des récidivistes, etc., et voilà le progrès continu et accéléré par lequel vous conduisez à la décadence la noble France, si déchue, si dégénérée entre vos mains.

Vous preniez le titre d'esprits forts ; mais, lorsque vous avez voulu diriger à outrance la défense nationale contre les Prussiens, ils n'ont trouvé en vous que des cerveaux creux, des poumons sonores, des corps amollis et des âmes dégradées. Les bataillons que vous aviez formés, impuissants contre l'ennemi, n'ont retrouvé leur force et leur audace qu'après la guerre et pour combattre leurs compatriotes, leurs frères.

Et les malheurs de la patrie, la guerre étrangère, la guerre civile, les provinces perdues, les milliards payés ou anéantis, la fortune publique gravement atteinte n'ont amené aucun retour au bien dans les esprits ni dans les cœurs ; rien n'est changé ; les usurpateurs du 4 Septembre ont voté la déchéance de Napoléon III ; mais, quant à eux, ils ne sont pas déchus ; ils ont encore les postes lucratifs, la bienveillance sympathique et les faveurs du chef de l'Etat. Le 8 février avait prononcé leur condamnation, la sentence n'a pas été exécutée ; ils ont reçu un bill d'indemnité. Ces hommes jadis si sévères dans l'opposition ne rendent aujourd'hui aucun compte des milliards qu'ils ont follement dissipés ou gaspillés pendant qu'ils ont été les souverains de la France. Les insurgés après une longue procédure sont enfin déférés à la justice ; devant elle comparaîtront Rochefort, l'un des décemvirs, Assy qui reproche à M. Picard et à ses collègues d'être la cause première des désastres de Paris et de la France. La démagogie abattue le 28 mai a déjà relevé la tête, elle a remporté la victoire le 2 juillet. Forte de son succès, elle acclame aujourd'hui M. Thiers, dont elle a naguère détruit l'hôtel et contre lequel elle a fait entendre souvent des menaces de mort. Elle annonce hautement, pour une époque rapprochée, une reprise d'armes qui sera dirigée contre la France entière.

Comment écarter ces pénibles préoccupations et ces sinistres conjectures ? Les nations qui nous environnent ont conservé leur foi religieuse, le sentiment de l'obéissance hiérarchique et le respect de l'autorité. Elles sont devenues de plus en plus grandes, fortes et prospères ; et ceux qui gouvernent cette nation amollie et aveuglée qu'a dépeinte le journal des *Débats*, conti-

nuant Mirabeau et la révolution qu'il a créée à son image, suivent toujours, malgré ces rudes expériences et des châtiments inouïs, son programme infernal. Ils veulent nous sauver sans Dieu, sans culte religieux, sans principes sociaux nettement déterminés, sans convictions politiques clairement définies et hautement affirmées. Nous sommes vivement et sans relâche attaqués par l'armée démagogique; nous serons mal défendus, (si même nous le sommes,) par l'aristocratie démocratique qui, mandataire de l'Assemblée et de la nation, veut imposer à la nation et à l'Assemblée, par la ruse, la duplicité et les sourdes manœuvres, l'obéissance servile, l'impiété et un régime matérialiste.

Demande de prorogation des pouvoirs de M. Thiers.

Le 13 août, M. Rivet, député, a lu à la tribune une proposition qui maintient à M. Thiers les pouvoirs qui lui ont été déjà conférés, les définit, les augmente et l'autorise à prendre le titre de président de la République. « Cette proposition, dit-il, a pour objet de répondre aux vœux du pays et de satisfaire aux intérêts les plus pressants de travail et de crédit. » C'est toujours le programme de Mirabeau : « On fera dire à la nation, on lui fera faire *ce qu'elle n'a jamais pensé.* La nation est un grand troupeau qu'avec de bons chiens les bergers mènent à leur gré. » Ce n'est point en effet la France qui demande en ce moment la prorogation des pouvoirs de M. Thiers, c'est la camarilla ennemie de la France, dont il est entouré. Ce qu'elle veut réellement, c'est la tranquillité, la fixité, la monarchie. Il lui faut le petit-fils de Charles X ou le petit-fils de

Louis-Philippe; si on les lui refuse, qu'on le sache bien, en désespoir de cause et poussée à bout, elle redemandera un Napoléon, car de deux maux elle écartera le pire, la République. Elle établira un monarque, sachant bien qu'on peut d'un seul coup abattre un tyran, mais qu'il est difficile, souvent impossible de renverser dix, cent, mille tyranneaux, témoins les dictateurs du 4 Septembre, abattus le 8 février par un vœu national, et qui, aujourd'hui encore, bravant l'opinion publique indignée, se maintiennent audacieusement au pouvoir.

La proposition Rivet a pour but réel de faire régulariser et légitimer par une Chambre monarchique, mandataire d'une nation monarchique, l'existence de la République, créée par Gambetta et Cᵉ.

Elle donnera surtout les moyens de fortifier et de consolider la République en réservant tous les emplois, toutes les fonctions, toutes les dignités aux démocrates, eussent-ils même quelque teinte démagogique. Dans trois ans, comme la lice de la fable, elle dira à la France monarchique, lorsque, à l'expiration de la présidence triennale, elle voudra reprendre possession de son autorité souveraine : « Retirez-vous ! je suis ici chez moi, j'ai la possession et je la garde. »

Cependant M. Thiers n'est pas suffisamment rassuré par le zèle de ses amis; dans ce grand combat qu'il livre à la Chambre, à la France, il veut payer de sa personne et monte à la tribune. Il épanche d'abord tous ses sentiments de reconnaissance générale, soit envers ceux qui veulent gracieusement lui imposer le *statu quo*, soit à l'égard des partisans zélés qui tentent de l'élever au pouvoir suprême; puis il s'exprime ainsi : « Je vous prie de croire que c'est sans ma

participation, sans mon désir qu'une pareille question est soulevée... » Et, paraissant craindre que l'on doutât de sa sincérité, il ajoute : « J'espère que personne ne voudra élever un doute sur cette affirmation... Je ne désire rien... mais, quand une question pareille est soulevée, il est impossible de ne pas la résoudre sur-le-champ... Repousser l'urgence, permettez-moi de vous le dire, ce serait écarter la proposition qui a été lue la première fois à cette tribune... Étouffer cette proposition, ce serait faire douter pour moi de la confiance de l'Assemblée... Le plus petit amoindrissement de cette confiance, *le signe le plus légèrement douteux de cette confiance* m'ôterait les forces dont j'ai besoin pour faire le bien. »

Ainsi procèdent toujours les révolutionnaires ! Il y a toujours urgence de voter sur les destinées des nations lorsqu'elles doivent leur être confiées. Douter, même légèrement, si l'on doit accorder à M. Thiers une confiance sans réserve, c'est lui enlever la possibilité de faire le bien, c'est perdre la France, que, seul, il est capable de sauver. Ce serait une étude instructive de comparer les despotismes de Louis XIV, de Napoléon Ier, de Napoléon III et du successeur de ce dernier, M. Thiers.

Durée de l'influence de la camarilla.

Il importe toutefois de remarquer que si le bénéficiaire de la proposition Rivet ne paraît être que M. Thiers seul, elle a été cependant imaginée et arrêtée par toutes les cohortes de l'aristocratie démocratique du barreau parisien et des libres penseurs. Depuis 1789, suivant la fatale prédiction de Mar-

montel, « ces hommes ambitieux, partout en autorité de lumières et de talents, ont été, à tour de rôle, appelés aux fonctions publiques, et, seuls ou presque seuls, les législateurs de la France, d'abord ses premiers magistrats, *ensuite ses souverains.* » La France est, en effet, devenue leur proie, leur fief. Vainement elle a consacré de nouveau son roi en 1789, vainement elle a redemandé ses princes, de 1795 à 1799 ; vainement elle a voulu les conserver de 1815 à 1830; plus vainement encore, elle les réclame en 1871 ; les vampires qui l'étreignent et la sucent depuis quatre-vingts ans s'attachent toujours à elle, se cramponnent à elle et ne veulent pas l'abandonner tant qu'il lui restera quelques gouttes de sang dans les veines.

Non missura cutem nisi plena cruoris hirudo.
(Horace.)

Pourquoi ont-ils voué une guerre implacable aux rois ?

Pourquoi ont-ils détruit la noblesse ?

Pourquoi persécutent-ils sans relâche les frères de l'enseignement catholique, les religieuses, les jésuites, les dominicains, les prêtres, les évêques, le pape ?

Pourquoi sont-ils hostiles à toute illustration sociale ? Pourquoi rabaissent-ils, ravalent-ils tous ceux à qui leur naissance, leur fortune, d'anciens services, la considération publique assurent une certaine influence sur les habitants des villes et surtout sur les populations des campagnes ?

La raison en est simple : Leurs pères ont conquis la France le 10 août 1792; ils leur ont transmis ce magnifique héritage qui est la propriété de leur corps aristocratique continuellement recruté parmi leurs

adeptes, gorgés de science, vides de principes. Ils ne peuvent supporter aucune supériorité, aucune puissance autre que la leur; arrière les Majestés, les Altesses, les Éminences, les Grandeurs, les Saintetés; ils seraient humiliés et relégués au second degré, aux degrés inférieurs; leur orgueil s'indigne et s'irrite à cette pensée. Voilà pourquoi ils chassent Dieu du ciel, renversent les monarques du trône, abolissent la religion et suppriment ses ministres, abaissent toutes les illustrations sociales. Napoléon III leur a enlevé, le 2 Décembre 1851, le pouvoir qu'ils avaient usurpé en 1848; mais il a promis à tous ceux d'entre eux qui lui jureraient une obéissance servile, sa faveur et les emplois lucratifs; ils se sont précipités en foule à ses genoux et ont glorifié l'empire. Ceux qu'il n'a pas conviés au grand festin lui ont voué une haine implacable, l'ont continuellement harcelé dans une opposition féconde en déclarations de principes, avide de libertés et prodigue de promesses. Le 4 Septembre, elle a saisi violemment et brutalement le pouvoir qui la veille était tombé des mains de Napoléon. Mis à la porte le 8 février par la nation, ils sont rentrés le 19 par les fenêtres que leur avait largement ouvertes le chef du pouvoir exécutif, promu l'avant-veille par la Chambre à ce poste éminent.

Et c'est pour la plus grande gloire, pour le plus grand profit de ces avocats parisiens, de ces écrivains athées et matérialistes, de ces journalistes radicaux que la France, devenue le jouet de l'Europe, stygmatisée du nom de « nation impie, » a été envahie, pillée et humilié par le Prussien, qu'elle a perdu deux provinces et un tiers de sa fortune mobilière, qu'elle n'a plus d'alliés en Europe, qu'elle est déchue de son rang de grande puissance européenne.

Philosophes, libéraux, républicains, socialistes, voilà vos œuvres!

Mais vous, pour vous consoler des désastres de la patrie, vous avez saisi les grandes charges de l'Etat; vous disposez entièrement de l'administration de la France; vous recevez les faveurs de M. Thiers, ses louanges chaleureuses et ses compliments écrits! vous êtes satisfaits!

Et aujourd'hui vous réclamez la dictature en faveur de M. Thiers!

Comment, du 8 février, êtes-vous arrivés au 13 août 1871?

Le 17 février, M. Thiers était nommé par la Chambre chef du pouvoir exécutif, président du conseil des ministres.

Le 18, il s'arrogeait le titre de *Président*, chef du pouvoir exécutif *de la République française*.

Le même jour, sur la réclamation de M. Journault, député, M. Grévy, président de la Chambre, rappelait le texte de la résolution du 17 février.

Le 19, M. Thiers outrageait la Chambre et la France, violait dans son esprit le mandat que la Chambre lui avait confié : il faisait entrer dans son ministère trois des dictateurs que la nation avait renversés le 8 février; début de funeste augure!

La Chambre, voulant conserver à la nation toute sa liberté, n'avait pas prononcé le mot de République, et par conséquent n'avait pas maintenu, même provisoirement, le régime républicain édicté le 4 Septembre. Mais les nouveaux ministres inscrivent sans scrupule dans leurs titres la « République », ratifiant ainsi le crime du 4 Septembre, se jouant, tout à la fois, de la nation souveraine et de l'Assemblée constituante.

La Chambre avait voulu observer la neutralité entre tous les partis jusqu'au jour où la question relative à la forme définitive du gouvernement serait agitée et devrait être résolue. Les ministres, Favre, Picard, Simon, ne suivent pas cet exemple de loyauté, qui devait être pour eux un précepte ; sous une Chambre monarchiste, ils proscrivent les royalistes et n'appellent aux fonctions et au pouvoir que des républicains.

Tels sont les premiers signes d'incompatibilité entre la Chambre et M. Thiers ; cette incompatibilité se démontre de plus en plus chaque jour.

S'élevant à de hautes pensées, la Chambre veut soustraire la France au joug de Paris qui lui impose une révolution à chaque période de quinze à vingt ans ; elle choisit pour résidence Orléans, M. Thiers refuse et n'accepte pas même Fontainebleau ; il n'adopte Versailles que comme une étape qui le ramènera nécessairement à Paris. Il oublie la France, ne considère que son agrément personnel, ses habitudes, ses liens politiques et ses souvenirs affectueux d'historien et d'homme d'Etat.

La Chambre est sincèrement libérale, elle veut les anciennes franchises et libertés de la nation, la décentralisation, le gouvernement du pays par le pays, l'autocratie communale, départementale, provinciale. M. Thiers, au contraire, est centralisateur et despote; il est révolutionnaire ; pour lui l'Etat est tout, la nation n'est rien, et l'Etat, c'est la domination des girondins, des libéraux, des démocrates, des républicains, concentrée entre les mains de quelques chefs habiles. Aussi il repousse toutes les mesures proposées par la Chambre, l'élection des maires par les conseils mu-

nicipaux, l'émancipation des conseils généraux, la dissolution des gardes nationales, etc. Ce que veut la Chambre il le rejette; il lui impose ce qui lui répugne. Il ne faut pas, du reste, s'en étonner : la Chambre est religieuse, monarchique et libérale; M. Thiers est révolutionnaire, voltairien, autoritaire; il n'a pas de principes fixes et vit d'expédients.

A l'aide de leur armée de fonctionnaires soigneusement choisis, les ministres du 4 Septembre font entrer dans les conseils municipaux et à la Chambre des candidats républicains et socialistes, même des communards.

Voilà comment M. Thiers, mandataire de la Chambre, a brisé la majorité compacte qu'elle présentait le 18 février; il s'est servi pour affaiblir son autorité des pouvoirs qu'elle lui a conférés le 17 février. Ainsi procèdent les révolutionnaires; ainsi s'étaient comportés envers Louis XVI les ministres Servan, Roland, Clavière; M. Thiers a écrit leur histoire : il la met en pratique aujourd'hui. Loin de concevoir des scrupules en de telles occurences, les disciples de Mirabeau s'applaudissent de leur habileté et s'énorgueillissent de leurs succès.

M. Thiers, député, a donné d'énergiques conseils et de rudes leçons à Napoléon III; il continue de donner des leçons à la Chambre, il lui enseigne la sagesse et réprime ses excès de libéralisme; mais il n'admet ni conseil ni interpellation ni observation: il ne faut pas s'en trop étonner: ceux-là retiennent plus fortement le pouvoir qui ont fait plus de chemin pour y parvenir.

Par ses tendresses ultra-démocratiques, par ses habiles manœuvres le mandataire de la Chambre en a brisé la solide majorité; le moment tant désiré



est enfin venu. D'accord avec lui, l'aristocratie démocratique présente un projet qui lui accorde un pouvoir triennal, et qui par ce bail concédé à la République doit lui assurer une ferme perpétuelle.

Si M. Thiers fut devenu premier président d'une cour d'appel, depuis cinq ans il aurait été condamné à la retraite.

Premier président de la cour de cassation, il se préparerait à un repos nécessité par quinze lustres prochainement accomplis. Et ce vieillard, qui ne pourrait plus continuer les paisibles fonctions de la magistrature, sera déclaré capable de supporter toutes les immenses fatigues que cause inévitablement le gouvernement d'une nation de trente-six millions d'habitants, au milieu des plus terribles complications qu'elle ait jamais rencontrées dans sa vie intérieure et dans sa vie extérieure. On lui décernera un brevet d'assurance contre la maladie, la décrépitude, l'affaiblissement des facultés physiques, intellectuelles et morales. Quelles clameurs furibondes n'exciterait pas au sein de la gauche radicale une prétention analogue, manifestée à l'égard de l'un d'entre eux par les royalistes; quelles railleries, quelles insultes, quels outrages seraient lancés à ce candidat ultra-septuagénaire ! Mais tout est bien, qui est utile à la révolution! Qu'importe d'ailleurs la décadence, même la sénilité, même la mort de M. Thiers. La camarilla qui couronne si bien ses vieux jours n'est-elle pas prête à lui donner un successeur, dès que la nécessité s'en fera sentir? Me Gambetta, qui courtise le vieillard, n'aurait-il pas dit gaiement : « C'est un oncle à succession. » Ainsi le pouvoir souverain sera indéfiniment conservé à l'aristocratie démocratique.

La prédiction de Marmontel ne doit-elle pas s'accomplir jusqu'à la consommation des siècles?

Réorganisation de la France par de nouvelles lois.

C'est vers la Chambre qu'il faut tourner nos regards et nos espérances; nous l'avons dit, et nous le répétons, elle est le cœur de la France actuelle, profondément émue, prudente et recueillie; M. Thiers est l'esprit de la France libérâtre et orléaniste.

Qu'elle continue donc résolument l'œuvre réparatrice qu'elle a entreprise et poursuivie jusqu'à ce jour. Après s'être dégagée des questions politiques, elle aura à résoudre encore de grandes questions sociales. Nous noterons les principales :

1° La substitution d'un ministère d'*éducation* publique au ministère d'instruction publique ; on formera alors tout à la fois le cœur et l'esprit des enfants, au lieu de leur donner uniquement la science, une fausse science. On mettra à la tête de ce ministère un chrétien, un catholique, puisqu'il s'agit d'une nation catholique. C'est une audace des aristocrates de la démocratie, c'est un outrage à la France de donner ces importantes fonctions à un libre penseur. Il est temps de respecter l'immense majorité d'une grande nation.

2° La reconstitution des corporations ouvrières, leur organisation intérieure par la nomination de syndics exerçant, comme des pères de famille, sur tous les associés, des droits de surveillance, de discipline et de police. Nul ne serait électeur avant vingt-cinq ans; nul ne pourrait être élu syndic avant l'âge de cin-

quante ans ; nul ne pourrait être affilié à une société secrète.

3° L'organisation des conseils cantonaux qui seraient un trait-d'union entre les conseils d'une commune et ceux du département.

4° L'organisation de conseils provinciaux auxquels seraient déférés, suivant les conditions réglées par la loi, les recours contre les décisions des conseils de préfecture et d'autres attributions administratives.

5° Réduction considérable des emplois publics ; elle résulterait, du reste, nécessairement de la décentralisation.

6° Gratuité d'un grand nombre d'emplois conformément à nos anciens règlements et aux usages des autres nations. La démocratie française, égoïste et avide, réclame et met en pratique, dès qu'elle est au pouvoir, la multiplication des emplois et l'élévation des traitements. Les avantages qu'elle procure ainsi à quelques-uns de ses membres se traduisent en accroissements considérables d'impôts, qui sont payés en grande partie par des travailleurs agricoles ou industriels et à la sueur de leur front. Car, ce que les démocrates aiment le plus du peuple, c'est son argent consacré à la solde de leurs faciles occupations entremêlées de beaucoup de loisirs. Du reste, en choisissant sur place, comme la raison et le droit l'exigent, les employés et fonctionnaires, ils seront satisfaits, même en ne recevant que la moitié ou les deux tiers des traitements actuels.

Il faudrait aussi établir de sages réglements pour l'admission des candidats aux emplois et l'avancement des fonctionnaires ; mais il importerait surtout de ne pas se borner à l'examen de la capacité ; il serait indis-

pensable de s'assurer avant tout de la moralité, du caractère et des antécédents de chaque candidat. Il serait fort utile que, dans chaque carrière, des conseils ou comités bien composés et indépendants fussent appelés à dresser chaque année des listes d'avancement.

7° Il conviendrait qu'à l'avenir le culte de trente millions d'habitants ne fût pas livré à la discrétion de ses ennemis déclarés, que des évêques ne fussent pas choisis par des non-catholiques, par des libres penseurs, voire même par des athées. Cet outrage à une nation entière ne se voit qu'en France depuis l'usurpation de l'aristocratie démocratique impie et audacieuse ; il est temps que cette insulte faite par une poignée d'individus à l'immense majorité des français cesse enfin et ne se reproduise plus. Le ministère des cultes ne peut et ne doit être donné qu'à un catholique. Et qu'on ne parle pas de l'oppression possible de la minorité ! Les minorités religieuses, ou plutôt antireligieuses et politiques n'ont cessé, depuis quatre-vingts ans, d'exercer leur tyrannie, elles sauront bien toujours, surtout par la voie de la presse, faire respecter leurs droits, s'il étaient menacés.

8° On a, sous l'empire, dirigé contre la magistrature de vives attaques ; nous n'admettons pas qu'elles fussent fondées. Si cependant elles renfermaient quelque vérité, ne devrait-on pas considérer que depuis quarante-un ans la magistrature attristée ne reçoit pour chefs que des avocats politiques, jadis orateurs d'opposition. Censeurs ardents des abus lorsqu'ils montent à la tribune, ils les aggravent et les multiplient par des choix de parti ou de faveur, lorsqu'ils ont escaladé le ministère de la justice, leur rêve favori. Que

l'on respecte enfin les convenances et la dignité de la magistrature et l'intérêt public! que le ministère de la justice soit dorénavant réservé à des magistrats et à des magistrats soigneusement choisis, en dehors du favoritisme et de la politique, parmi les plus capables, mais surtout et avant tout parmi les plus dignes par leur honorabilité et par l'indépendance de leur caractère ; ce sera une juste et nécessaire réaction contre des abus prolongés et surtout contre la déplorable administration du citoyen Crémieux, deux fois usurpateur des sceaux de la justice française.

9° Les fautes de l'empire, les fautes plus grandes encore des dictateurs du 4 Septembre, du ridicule diplomate Jules Favre, de l'inepte ministre de la guerre, Gambetta, ont ruiné nos finances. La recherche de nouveaux impôts semble mise au concours. Un point de vue général devrait être admis : l'obligation de soumettre à une égalité proportionnelle les nombreux milliards de fortune mobilière éclos depuis cinquante ans. Mais cette fortune est possédée par les Parisiens, par les habitants des autres grandes villes, par les grandes compagnies, par les grands industriels. Or, si l'on a aboli les grandeurs nobiliaires, si l'on attaque sans cesse les grandeurs religieuses, nul ne se permet d'élever trop hautement la voix contre les princes de la finance. Ils sont les grands pontifes du culte du veau d'or, créé par l'aristocratie philosophique ; ils sont les idoles de la démocratie bourgeoise. Leur règne, menacé dans l'avenir par la démagogie, par l'Internationale, subsiste encore dans toute sa force, et ils repoussent vivement les impôts qui les atteindraient. On n'augmente pas, il est vrai, l'impôt direct sur la propriété territoriale ; mais elle sera forte-

ment grevée par les impôt indirects, auxquels échapperont plus facilement les industriels et les financiers. Ainsi, l'enregistrement obligatoire de tout bail, sans distinction, est une funeste mesure; elle nuira aux baux de longue durée et à l'agriculture.

Nous proposerions un impôt qui consisterait dans l'enregistrement obligatoire, moyennant un droit fixe d'un ou de deux francs au plus, des expéditions d'actes notariés. Elles acquerraient ainsi une date certaine et seraient de plein droit assimilées aux minutes, dans les cas et suivant les conditions prévues par la loi. Cette mesure préviendrait aussi dans la pratique des abus qu'il n'est pas nécessaire de signaler, car tout le monde les connaît.

10° La dissolution des gardes nationales, réclamée par toutes les classes honnêtes et paisibles de la nation, est vivement repoussée par les affiliés de l'Internationale, par les conseils municipaux qui proclament l'athéisme, par tous les anciens communards, par tous les organes de la presse démagogique et, il faut le dire avec une profonde douleur, par le chef même du pouvoir exécutif. Que la Chambre fasse son devoir sans hésiter, elle sera soutenue par tous les hommes d'ordre, par tous les gens de bien; le repos public sera gravement compromis si le licenciement des gardes nationales n'est pas immédiatement prononcé. Il faut enlever aux agents des révolutions ce tout puissant auxiliaire.

11° Réorganisation de l'armée. Elle est bien simple, nous dit-on; profitons de la leçon que nous avons reçue. Les Prussiens nous ont vaincus par leur organisation militaire; adoptons-la, nous serons bientôt aussi forts qu'eux et nous pourrons les vaincre

à notre tour. Erreur et illusion! Ce qui fait la force du soldat prussien, ce n'est pas seulement l'organisation et la discipline inaugurées par Frédéric II, continuées et perfectionnées par ses successeurs : elle provient surtout du caractère germanique, qui a de puissants ressorts : l'esprit religieux, l'honnêteté des mœurs, le respect de la hiérarchie civile et militaire, l'obéissance passive, le dévouement aux chefs, l'attachement sincère et inaltérable au souverain, le sentiment intime du devoir, la modération dans les désirs et l'acceptation sans regret et sans murmure d'une position modeste et subalterne longtemps prolongée. Combien de ces qualités peut-on retrouver chez le soldat français tel que l'ont préparé, jusqu'en 1851, l'irréligion, le matérialisme, la fausse instruction, la jalousie, l'insubordination, le mépris du devoir modeste, la soif d'avancement rapide par des coups d'éclats, par quelques instants de valeur ou de bonheur, la vie énervante des garnisons, l'oisiveté, les plaisirs, l'ivrognerie, etc., etc.; tel surtout que l'a, pendant vingt ans, dirigé et poussé aux dernières limites de la décomposition militaire le second empire, l'influence dissolvante de la corruption napoléonienne. Si, dans les mêmes conditions, toute la population virile est appelée au service militaire et obligatoire, ne risquera-t-elle pas d'être, avant dix ans, complétement gangrenée et plus impuissante encore qu'en 1870 et 1871. Que l'on étudie avec soin les conditions religieuses et morales du soldat allemand, qu'on les applique en France, alors seulement les réformes militaires deviendront efficaces, sinon on dépensera encore des milliards, non pour régénérer nos armées, mais pour compléter et pousser au dernier degré l'es-

prit de corruption et de dissolution, qui l'a fatalement perdue et qui a entraîné sa ruine et la nôtre.

12° Les réformes du suffrage universel. Rien n'est sacré pour les révolutionnaires : la Divinité, le culte, le droit naturel, l'équité, les règles et les principes séculaires admis par toutes les nations ne sont pour eux que de légers obstacles, qu'ils renversent comme en se jouant. Mais, dès qu'il s'agit de leurs propres institutions, de gardes nationales, de suffrage universel, tout est sacré, nul ne peut y porter la main. Quels sont ceux qui ont établi en France le suffrage universel tel qu'il fonctionne aujourd'hui ? Des hommes que l'on peut bien justement qualifier de nullités politiques : Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux, Arago, etc., etc. Et, devant ces usurpateurs du droit national, ces ambitieux incapables, ces pionniers de la démolition, de la guerre civile, il faudrait se courber et proclamer leur infaillibilité. Ces hommes, qui auraient dû être déférés à la justice nationale et subir les peines qu'ils avaient si justement méritées, seraient reconnus les législateurs perpétuels de la France! Leur code politique régirait et enchaînerait à jamais les générations présentes et futures! A ces souverains de contrebande, nommés dans des heures d'agitation et de désordre par des inconnus, par la lie de la populace parisienne, peut-être par des repris de justice, opposons les législateurs antiques vraiment dignes de ce nom, les Solon, les Numa, les Tullius Servius. Consultons même aussi nos ennemis; ils nous donneront d'utiles avertissements. Les démagogues, les communards, les affiliés de l'Internationale proclament tous le dogme de l'infaillibiilté du suffrage électoral; ils le déclarent sacré; ils tirent un parti admirable de

l'instrument qu'ont placé entre leurs mains les ineptes vainqueurs du 24 Février 1848. Les conseils municipaux de Paris et des grandes cités sont leurs fiefs déjà acquis ; ils en ont conquis d'autres récemment dans les petites cités, même dans les communes rurales ; ils guettent les conseils généraux ; ils réclament déjà la dissolution de la Chambre. La nouvelle Assemblée sera une convention nationale ; elle sera présidée par Assy, peut-être par Karl Marx ; la Prusse aura une seconde fois conquis la France. Que deviendront alors les Favre, les Picard, les Simon, les Crémieux, le superbe Gambetta et même le tout-puissant Thiers? Tous seront renversés en un jour, en une heure ; ils n'éprouveront ni repentir ni remords ; l'orgueil philosophique a proscrit cette antique vertu du retour au bien. Comme le joueur qui a perdu la partie, ils rechercheront par quelle conbinaison plus ingénieuse, plus sûre ils auraient pu conserver leur pouvoir. Que la Chambre, en sauvant ces orgueilleux téméraires qui jouent imprudemment avec la poudre, sauve en même temps nos familles, nos institutions et la France entière si gravement menacées ! Qu'elle s'inspire des principes consacrés par les républiques d'Athénes et de Rome, admis jadis en France et maintenus dans toute l'Europe ! Ils se résument en cette règle fondamentale : celui-là doit voter l'impôt qui le paie ; dès lors, le vote doit être proportionnel comme l'impôt ; le suffrage est plus ou moins étendu selon que l'on suppporte une contribution plus ou moins considérable. Pourquoi la France mépriserait-elle la raison universelle des peuples. En 1870, on lui disait, il est vrai, qu'elle était la plus grande, la plus civilisée des nations : en 1871, soyons plus modestes et

ne jouons pas légèrement avec notre existence nationale. Ecoutons ce qui a été écrit, le 21 août 1871, dans le journal de M. de Girardin, la *Liberté*, journal qui, assurément, n'est ni royaliste ni clérical ni réactionnaire, mais qui a enfin ouvert les yeux : « Tout ce qui est né de la révolution, c'est-à-dire d'un mouvement désordonné, *est condamné à périr.* » Qu'il soit donc permis, en laissant la vie au suffrage universel, de lui imposer de sages et indispensables réformes.

On pourrait établir ces réformes sur les bases suivantes : Considéré comme un devoir plutôt que comme un droit, le suffrage électoral serait obligatoire ; on le retirerait à celui qui, sans motifs et excuses légitimes, ne prendrait pas part au vote. — Ce droit ne serait exercé qu'à la grande majorité, à vingt-cinq ans révolus. — On établirait des conditions de domicile. — Le droit électoral comprendrait tous les membres d'une famille, le mari, la femme et les enfants âgés de plus de sept ans, il serait exercé par le chef de famille suivant cette base variable. — Le chiffre des impôts serait également pris en considération ; le droit du vote serait, suivant certaines bases fixées par la loi, plus étendu pour ceux qui payent plus, moins considérable pour ceux qui supportent moins de charges. — Ne devrait-on pas même, comme en Belgique, exiger de tous une contribution de dix francs. Celui qui, à vingt-cinq ans, refuserait de la payer, serait presque toujours un citoyen inactif ou vicieux ; ses votes seraient plus nuisibles qu'utiles au bien public. — Des causes de radigtion pour défaut d'indépendance, inconduite ou indignité pourraient être établies et seraient appliquées chaque année par un conseil de révision formé par le conseil municipal de

chaque commune et composé en partie de ses membres.

13° Il est indispensable d'établir dans une ville centrale, à Bourges par exemple, une administration et des autorités permanentes qui puissent prévenir de nouvelles révolutions, en amortissant l'effet des coups d'Etat ou des coups de main réalisés soit à Paris, soit à Versailles ou ailleurs. Dans ces cas là et aussitôt après, la représentation nationale, chassée, mutilée ou dispersée serait, de plein droit et de suite, provisoirement remplacée par une assemblée composée de cinq membres de chaque conseil général pris dans l'ordre du tableau. La convocation serait faite par une commission provisoire composée des conseillers généraux du département du Cher. Le commandant supérieur d'un corps d'armée, résidant à Bourges ou dans les environs, nommé chaque année, deviendrait immédiatement commandant général de toutes les armées de France. En cas de mort, de captivité ou d'absence du chef de l'Etat, ses pouvoirs seraient exercés momentanément par une comission exécutive nommée par la nouvelle assemblée. D'autres mesures analogues assureraient la résistance à l'insurrection et l'indépendance sociale. On mettrait ainsi un terme aux révolutions périodiques qui ont si promptement amené la décadence et la ruine de la France.

Mais ces mesures de précautions ne se rapportent qu'à une situation provisoire, et il faut se préoccuper d'une solution définitive.

Nouvelle phase; vote de la proposition Rivet.

La France vient d'entrer dans une nouvelle phase gouvernementale. La proposition Rivet, le rapport de

M. Vitet, les discussions ardentes et les votes des 30 et 31 août ont-ils éclairé et raffermi la situation sociale? L'ont-ils, au contraire, obscurcie, compliquée et faussée?

Le 8 février 1871, la France retrempée par le malheur, rajeunie par des luttes stériles pour le présent, mais fécondes pour l'avenir, avait recouvré son indépendance, sa vitalité et sa grandeur morale. Mais, presque aussitôt, elle a vu commencer et se dérouler un drame à jamais déplorable.

1er ACTE. — 17 février : Surprise de la Chambre par la ligue sourde des doctrinaires de juillet et des usurpateurs du 4 Septembre, par la proposition Dufaure et Ce. Urgence imaginaire, coup de théâtre ; attribution à M. Thiers, sans examen, sans discussion sérieuse, d'un pouvoir suprême, vague, indéterminé, et du libre choix des ministres.

2e ACTE. — Le 18 février, M. Thiers usurpe le titre de président de la République, qu'il est immédiatement contraint de rétracter. Il ne prend dans la majorité qui l'a nommé qu'un seul ministre, M. de Larcy ; il livre trois portefeuilles importants à trois des décemvirs condamnés onze jours auparavant par le vote national. Il devait les déférer à la justice et à la sévérité des lois ; il les associe à son pouvoir suprême. Tout homme clairvoyant comprend que M. Thiers ne veut pas être le mandataire de la Chambre ; il est son ennemi, il deviendra son tyran. En légalisant le crime du 4 Septembre, en amnistiant les coupables, il réhabilite le 2 Décembre. La France était entrée dans la voie de la franchise et de la vérité ; par la confusion du bien et du mal, il égare les esprits, trouble les consciences et répand de nouveau le brouillard du doute, de l'éclec-

tisme et de l'aveuglement intellectuel. Il replace la nation sous le joug de l'aristocratie démocratique et impie qui, depuis 1789, n'a cessé de la dominer et de l'opprimer.

3e ACTE.— Les ministres ont reformé tous les cadres de l'innombrable armée des fonctionnaires publics ; en présence d'une Chambre monarchique ils n'ont placé que des républicains. Les hommes du 4 Septembre sont fidèles au culte de leur grand pontife Mirabeau ; pour eux, comme pour cet apôtre du matérialisme, le mandat est un vain mot. Les commettants ne sont rien, les mandataires sont tout ; à l'aide du concours actif, mais discret de leurs délégués, les conseils municipaux sont envahis le 30 avril par les factions démagogiques.

4e ACTE.— Enhardie par ce succès, l'Internationale, qui compte au moins un de ses affiliés parmi les dictateurs du 4 Septembre, prépare sourdement, avec une habileté infernale et la discrète complicité de l'administration, les élections du 2 juillet. Ses candidats ont presque tous triomphé ; on les qualifie républicains modérés. Ils ont pris pour drapeau officiel le programme de M. Thiers ; ce sont des recrues destinées à renforcer la gauche qui, seule, possède dans la Chambre toutes ses affections et a le monopole assuré de ses faveurs.

5e ACTE. — M. Thiers veut reconquérir le titre de président de la République, qu'il n'a pu garder qu'un seul jour ; les hommes de l'émeute veulent faire reconnaître et légitimer par la France cette République bâtarde née le 4 Septembre de leur fol orgueil et leur convoitise effrénée qui, pour se satisfaire, ne craint pas de sacrifier la France entière. Le drame qui a

constamment marché au dénouement, finira, comme il a commencé, par un coup de théâtre et par le mensonge officiel. « La France, dit-on, est inquiète et troublée ; elle n'ose pas reprendre ses travaux (très-actifs cependant, soit dans les champs, soit dans les ateliers) ; elle demande, elle exige que l'on place sur le front de M. Thiers la couronne présidentielle ornée de quelques lauriers. Aussitôt après, on verra renaître la confiance, l'industrie se développer, la concorde régner dans les esprits et refleurir l'âge d'or. » Ainsi parlent les doctrinaires de la Révolution qui relisent chaque jour le bréviaire de Mirabeau, lequel a enseigné aux générations futures l'art de faire dire, de faire faire à une nation ce qu'elle n'a jamais pensé. Une proposition signée de M. Rivet et autres partisans de M. Thiers, bénéficiaires de la République, est déposée sur le bureau de la Chambre ; elle a pour objet de faire nommer M. Thiers président de la République, en prorogeant ses pouvoirs pour trois ans. Comme le 17 février, on demande l'urgence ; même comédie, les destinées de la France sont en jeu ; quelques retards mettraient la société en péril, M. Thiers, qui ne se fie pas entièrement au zèle ardent, incandescent de ses fidèles, monte lui-même à la tribune ; ce vieillard jaloux, qui doute toujours de la fidélité de la Chambre ou paraît en douter pour la lui rendre plus obligatoire encore, lui demande, selon son habitude, un nouveau témoignage de tendresse et d'amour.

La Chambre mécontente, mais partagée entre son indignation et son patriotisme, répond à M. Thiers par l'organe de son rapporteur, M. Vitet : « Pourquoi, sans nécessité, venez-vous agiter ainsi le pays qui commence à jouir du calme et du repos dont il a été trop

longtemps privé? Vous voulez opposer votre pouvoir à notre pouvoir, qui est celui de la France! Eh bien! nous le déclarons et nous l'affirmons de nouveau, nous sommes une Assemblée constituante. Vous exigez que l'on vous donne le titre de président de la République, le titre qu'a porté Napoléon III. Pour éviter des conflits périlleux, pour maintenir la tranquillité publique, nous voulons bien condescendre à vos désirs. Soyez président de la République, mais sachez bien que ce n'est qu'un nom, un *protocole;* la République n'est ni un principe, ni un fait, ni un droit. Nous sommes, le 30 août, ce que nous étions le 17 février. Vous êtes, ainsi que vos ministres, responsable devant l'Assemblée qui est l'autorité supérieure et souveraine. Vous voulez, contrairement aux règles élémentaires, conserver le droit de vous présenter dans l'Assemblée et de prendre part à ses délibérations; c'est faire une constitution pour un homme et non pour un peuple. Conservez toutefois cette faculté qui vous est si chère. Usez de la parole, mais n'en abusez pas; épargnez-nous un peu les leçons de sagesse et de modération que vous prodiguez outre mesure à vos commettants; ne les inquiétez pas sans cesse par la menace trop réitérée d'une retraite qui vous serait plus pénible encore, quoi qu'en disent vos imprudents amis, qu'à la Chambre et à la France. »

M. Thiers, toujours gracieux, répond : « Je suis profondément ému de votre bienveillance et de la touchante unanimité de vos souhaits et de vos conseils; les uns m'engageant à conserver les douceurs du *statu quo;* les autres me provoquant à la gloire de la marche en avant. Cependant je ne puis pas vous dissimuler que j'ai cru remarquer quelque froideur dans votre

langage; veuillez, je vous en conjure, accentuer d'avantage l'expression de la confiance que vous réitérez complaisamment, toutes les fois que je la réclame.»

Combien les temps sont changés! Jamais un duc de Richelieu, un de Serres, un de Villèle n'eût préparé l'établissement de son pouvoir par l'échafaudage d'une coterie d'ambitieux médiocres et vulgaires; jamais il n'eût accepté le pouvoir offert dans des termes sévéres, qui ne dissimulent point un blâme positif et très-accentué. Mais aussi combien il y a loin des hommes d'Etat de Louis XVIII aux personnages politiques de la troisième et de la quatrième République.

Hélas! tout se rapetisse, tout se décompose aujourd'hui. Nous voilà ramenés aux petits manéges, aux sourdes intrigues de 1830, à la chasse aux portefeuilles. M. de Larcy a quitté un ministère où il faisait tache; car il représentait seul la Chambre et la nation française. Déjà M. Picard veut reconquérir un ministère; M. Gambetta aspire à la survivance de M. Thiers. Ce dictateur du 4 Septembre, qui a commis un rapt sur la France, qui, envers et contre tous, a conservé sa proie jusqu'au 8 février, vient avec son superbe orgueil demander la dissolution de l'Assemblée qui, ce jour là, a condamné son usurpation. Ne se trouvera-t-il personne qui dépose un acte d'accusation contre ce grand coupable?

La France, vaincue par les Prussiens le 3 septembre, conquise le 4 Septembre 1870 par l'aristocratie démagogique, insidieusement enveloppée au mois d'août 1871 dans les mailles d'un filet artificieusement tressé, se relèverait-elle jamais de toutes ces défaites? Pourrait-elle être sauvée et régénérée par le président de la nouvelle et quatrième République? Nous

répondons avec la plus profonde conviction : Non! non! non ! M. Thiers a tous les talents, tous les défauts qui précipitent la dissolution des Etats; il n'a ni les convictions, ni les principes, ni la hauteur de vues, ni l'élévation d'âme qui peuvent assurer la réorganisation d'un grand peuple, ballotté, déchiré depuis plus de quatre-vingts ans par les ouragans venus des régions les plus opposées. Le génie de Mirabeau a commencé la désorganisation de la France; le fatal esprit de M. Thiers semble prédestiné à consommer sa ruine. La nation avait donné sa confiance et la gestion de ses destinées aux hommes d'ordre, aux hommes pratiques, à ceux qui vivent auprès des populations, qui voient par eux-mêmes leurs maux, leurs souffrances, leurs besoins et leurs aspirations. Réagissant contre ce vœu national, M. Thiers leur a enlevé le pouvoir, ne leur a donné pour représentant dans son cabinet que le ministère des travaux publics, livrant tous les portefeuilles importants à trois usurpateurs, à trois dictateurs renversés et condamnés par le grand jury national. Il ne s'entoure que d'avocats, de parleurs, d'écrivains ultra-démocratiques, de journalistes radicaux, d'habitants des villes pour lesquels les cités sont tout et les campagnes ne sont rien ; il est doucereusement plus absolu, plus tyrannique que Napoléon III. On lui a donné un mandat et tous ses actes ont été la négation formelle et systématique de ce mandat.

La décision du 31 août est, en réalité, une haute censure prononcée au nom de la grande majorité de la Chambre par la voix mesurée, mais digne et ferme, du rapporteur, M. Vitet. L'âme du pays a inspiré son remarquable discours, devant lequel se serait autrefois

incliné tout homme politique qui aurait eu le sentiment d'un profond respect de la nation et de lui-même. Mais, depuis une année (nous écrivons ceci le 4 septembre 1871, jour anniversaire d'une des plus fatales époques de la France), les familiers de M. Thiers n'ont-ils pas sans cesse bravé la Divinité, le droit, la justice, l'opinion publique et la France? Ces hommes, dont le chef « fut un dictateur incapable et un menteur officiel » (les *Débats*), qui ont manié, dépensé et livré à la dilapidation d'agents corrompus et infidèles des milliards de francs; qui, par leur inhabilité et leur incurie, ont stérilisé la valeur et le dévouement d'un million de vaillants citoyens; qui ont fait périr plus de cent mille d'entre eux par la faim, le froid, le défaut d'abri contre les pluies, les neiges, les glaces, n'ont encore rendu aucun compte de cette administration qu'ils n'ont reçue que de leur audace et de leur féroce égoïsme. Vainqueurs et conquérants de la France, au milieu de ses désastres, par la force brutale d'une populace sans nom, ils sont encore victorieux aujourd'hui à l'aide de sombres et mesquines combinaisons, de basses intrigues de sérail, de coteries doctrinaires et libérâtres. Leur réapparition sur le théâtre du pouvoir par la proposition Rivet, leurs paroles hautaines et provocatrices sont un malheur et une humiliation pour la France, un immense scandale pour elle. Elle ne peut pas, elle ne doit pas accepter cette honte. Ce n'est pas sur les bancs ministériels que les auteurs du 4 Septembre devraient s'asseoir, mais sur les bancs où prennent place en ce moment à Versailles leurs complices du 4 Septembre, leurs imitateurs du 18 mars.

En réalité, la journée du 31 août a été funeste à

M. Thiers et à ses partisans, elle a détruit leur prestige; mais l'orgueil philosophique sait composer avec les échecs et même les transformer en triomphe. Ils ont obtenu un président de la République et un baiser Lamourette; ils célébreront hautement leur victoire, le triomphe de M. Thiers, le vote de confiance et la presque unanimité des suffrages. Comment seraient-ils découragés? Ne sommes-nous pas promptement revenus du vote loyal et sincère du 8 février aux mensonges officiels, à la presse officielle? L'Agence Havas n'a-t-elle pas toujours des fils très ductiles qui célèbrent aujourd'hui l'illustration du président de la République, de même que, pendant vingt ans, ils ont porté au loin les gloires impériales?

Et combien de temps durera donc encore ce retour périodique des empires et des Républiques qui couvrent toujours la servilité des âmes et l'abaissement des caractères, et nous livrent à la funeste domination des ambitieux, lesquels parlent toujours de la liberté en forgeant sans cesse les fers des nations. M. Thiers est impuissant, d'une impuissance radicale, à jamais fonder en France des institutions solides et durables. Il l'a reconnu lui-même en s'abstenant de tout programme, autre que la promesse, sans cesse violée, d'une complète neutralité entre les partis qui divisent la France.

Le jeu de bascule, doux souvenir de ses jours de puissance, voilà sa science théorique, son habileté pratique. Dans ses messages, sa personnalité occupe toujours une large place; quelques déclarations banales sur les plaies du pays, sa réorganisation, la pacification intérieure et extérieure, l'affranchissement de l'occupation étrangère, complètent aujourd'hui l'œuvre pré-

sidentielle. Mais il n'y est fait aucune mention de Dieu, du christianisme, du culte, du respect de l'autorité, des devoirs des citoyens, des vertus républicaines pratiquées dans les premiers temps du paganisme, du dévouement sincère et désintéressé qui est dû à la patrie, des anciennes libertés françaises, de leur rétablissement par la décentralisation, etc.

Qui pourrait douter aujourd'hui que si Napoléon III eût donné à M. Thiers la présidence de ses cabinets, l'historien de la République et de l'empire aurait fortement consolidé, au bénéfice du nouveau souverain, les principes d'autorité, d'absorption et d'absolutisme que comportent toujours en France les régimes créés par la Révolution ?

Député depuis 1863, il avait constamment stygmatisé les candidatures officielles qui lui avaient imposé une trop longue retraite, et la docilité des chambres trop dévouées à l'empire par le vice de leur origine. Imitant le second empereur, mais plus audacieux encore, il a brisé le mandat que lui avait donné une Chambre qui, seule depuis quarante ans, représentait véritablement la France; par un tour de force machiavélique qui dépeint l'abaissement du niveau moral dans notre malheureuse patrie, il n'a accordé à cette Chambre qu'un seul portefeuille dans le ministère, qu'il composait à son gré et à son image. Il a exclu des fonctions publiques tous ceux qui auraient été sympathiques à l'Assemblée et à la nation; il les a réservées presque uniquement aux hommes que la France a repoussés par son vote du 8 février, à leurs complices et à leurs favoris. Et voilà comment elle est traitée par celui auquel elle a imprudemment confié ses destinées et sa régénération. Voilà comment les républicains pratiquent leurs devoirs envers leur patrie.

M. Thiers, adversaire implacable pendant sept années de Napoléon III, est devenu depuis sept mois son disciple, son imitateur et son trop heureux émule. Aussi a-t-il obtenu toutes les sympathies du chancelier de l'empire allemand qui voit avec une vive satisfaction l'affermissement de son pouvoir. Frédéric II avait compris la puissance de Voltaire ; il se serait bien gardé de lui confier l'administration de la moindre de ses provinces ; mais il l'encourageait fortement à s'emparer de la direction de la France, et Voltaire avait surpassé ses espérances. Faut-il s'étonner maintenant si M. Thiers, fidèle disciple de Voltaire, obtient les tendresses du trop habile ministre du grand empereur Guillaume, petit neveu du prince qui, à la fin du XVIII[e] siècle, régnait sur le petit royaume de Prusse, de récente origine.

Dans ce siècle d'orgueil titanique et d'égoïsme féroce, les personnalités s'imposent comme des nécessités du destin ; au fond de son âme, chacun de ces favoris de la fortune et du jour se dit : « l'Etat c'est moi. » Tels furent Mirabeau, Lafayette, Robespierre, Napoléon I[er], Lamartine, Ledru-Rollin, Napoléon III. Tel s'affirme aujourd'hui M. Thiers dans ses discours et dans ses messages ; tel le présentent chaque jour ses fidéles.

Le 31 août, à la Chambre, l'un des funestes dictateurs de 1870, l'audacieux M. Picard, s'écriait majestueusement : « J'ai toujours combattu la dictature » (ajouter... jusqu'au 4 Septembre), et il ne craignait pas de déclarer qu'il serait impossible à l'Assemblée de remplacer M. Thiers. C'est ainsi que les héros du mensonge officiel trompent les nations.

Imminence d'un cataclysme social ; unique remède : restauration de la royauté.

Nous voyons sans cesse s'élever la marée de la démagogie et de l'Internationale ; chaque jour ses flots s'avancent vers nous et menacent de tout submerger. Que peut-on lui opposer ? Où trouvera-t-on une digue suffisante pour la contenir ? Dans l'armée ? Elle s'userait dans une lutte incessante engagée dans les rues, au milieu des décombres et à la lueur des incendies. Dans les efforts et le dévouement des fonctionnaires ? Un grand nombre d'entre eux, loin d'élever les digues, renverseraient celles que d'autres mains auraient formées. Dans nos institutions provisoires ? Secours impuissants. Dans l'habileté de M. Thiers ? Que l'on n'oublie pas que, sans s'en douter, il aurait livré l'Assemblée à l'émeute par un retour précipité à Paris si la Chambre ne l'en eût empêché ; que cette Chambre, par son énergie, a prévenu les défaillances que lui auraient causées son tempérament révolutionnaire, son désir de popularité, ses tendresses et ses affections pour les égarés, les fédérés, ses dispositions à une imprudente et dangereuse conciliation.

Ne resterait-il donc à la France aucun espoir de salut ?

Naguère, une voix se faisait entendre, simple, noble, majestueuse, empreinte de vérité ; elle a frappé tous les Français, amis ou ennemis, car elle différait complétement du langage pompeux, emphatique, sonore, mais creux, des Bonaparte et des républicains. Elle a charmé les véritables Francais, elle a été respectée même par ceux qu'ont séduits les passions et l'esprit de parti.

Que nous reste-t-il des œuvres entreprises, depuis 1789, par les philosophes, les économistes, les orateurs, les avocats politiques, les littérateurs, les poètes, les hommes d'épée? Rien, absolument rien, moins que rien, car le territoire est jonché de décombres et de ruines, qu'ils y ont accumulés tour à tour. Les trois républiques, les deux empires et l'orléanisme n'avaient eu d'autre origine et d'autre principe que la force; à un jour donné, la force s'est retirée d'eux et ils sont tombés. Pourquoi ne remonterait-on donc pas aux grandes assises de 1789, aux cahiers des Etats généraux? Pourquoi ne resserrerait-on pas la chaîne des temps en rattachant les comices du 8 février 1871 aux Assemblées primaires de 1788 et 1789? Pourquoi ne reprendrait-on pas le drapeau blanc, le drapeau véritablement national qui, pendant tant de siècles, a conduit les Français à la victoire, qui a salué nos durables conquêtes, gages de l'unité de la France, qui a si longtemps ombragé l'Alsace et la Lorraine et qui, en 1830, flotta radieusement sur la citadelle d'Alger, symbole éclatant de l'abolition de la piraterie, de la délivrance des chrétiens et de l'adjonction à la France d'une magnifique colonie? Pouvons-nous bien aujourd'hui regretter le drapeau tricolore qui fut, il est vrai, témoin des grandes victoires remportées sous la République et sous l'empire, mais qui a vu ensuite tant de douloureuses défaites. Dans la France envahie, les Prussiens ont saisi des centaines de ces nouveaux étendards, qui ornent maintenant les palais de l'empereur Guillaume et les temples de Berlin. Ils ont dû aussi, pendant plusieurs mois, s'abaisser dans quelques cités devant le drapeau rouge, emblème de la guerre civile et de la terreur. Le drapeau blanc a

vu de nombreux triomphes et n'a pas subi de telles humiliations ; le patriotisme bien entendu conseille de le reprendre, car il n'évoque point de tristes souvenirs.

Dans son magnifique programme, Henri V a convié tous les Français à l'union, à la concorde ; il a déclaré qu'il serait le roi de la France et non d'un parti, le roi de la grande famille réunie et groupée autour de lui. Louis XVIII et Charles X ont donné à la France, pendant quinze ans, le repos, l'ordre, la liberté, la loyauté, le développement des forces intellectuelles, malheureusement égarées ensuite par les passions et l'esprit de parti, l'aisance générale, une grande prospérité intérieure et un rang élevé parmi les nations de l'Europe, Qu'est devenue entre les mains des usurpateurs de tous genres, la malheureuse France de 1789 à 1815, de 1830 à 1870 ? Que l'on compare les résultats et que l'on juge !

Menacée sur tous les points par l'Internationale, la France sera-t-elle défendue contre cette redoutable association par le gouvernement actuel et par ses fonctionnaires? Ne compte-elle pas parmi eux de nombreux affiliés à cette société souterraine? La bourgeoisie. de 1789 à 1792, a détruit les corporations ouvrières et industrielles, les Etats provinciaux, les parlements, la noblesse, le clergé, la royauté, toutes les institutions qui reliaient ensemble solidement les diverses parties du corps social et le mettaient à l'abri des surprises, des coups de main, des tentatives d'émeute et d'insurrection. Depuis cette époque, loin de remplir le rôle fortement défensif qui était assigné à ces éléments sociaux, elle a elle-même, surtout par l'organisation de la garde nationale, prêté la main à toutes les ambi-

tions, elle a laissé passer toutes les révolutions. Aujourd'hui, en face de la puissance colossale d'une société dont elle a fatalement préparé la fondation par ses fausses doctrines, par l'oubli et le mépris de tous les principes religieux, moraux, sociaux, politiques, elle est impuissante, complétement impuissante à résister à l'invasion de ces hordes de nouveaux barbares, qui méditent un assaut général et prochain contre la société française. Aussi reste-t-elle inerte, désarmée, comme affolée devant cette nouvelle terreur, qui dépassera de beaucoup les proportions de 1793. Elle ne sait pas même se servir de l'arme électorale; elle reste honteusement dans ses foyers pendant que les bataillons ennemis se pressent autour de l'urne, qu'à chaque lutte ils s'emparent d'un nouveau fort vigoureusement attaqué, mollement défendu, trop souvent même abandonné par la plus grande partie de la garnison.

La camarilla, qui, depuis le 19 février, s'est empaére du gouvernement, qui veut s'y fortifier et s'assurer la possession de ce fief, ne recule point devant les dangers de l'agitation des esprits et des discordes civiles, pourvu qu'elle consolide sa puissance. Plus prudente, complétement nationale parce qu'elle est désintéressée, la majorité redoute les divisions de partis qui pourraient la détourner du but qu'elle se propose d'atteindre; elle fait quelques sacrifices à la vanité qui s'étale, aux ambitions qui l'obsèdent, mais elle n'admet pas la nécessité fatale de M. Thiers; la France n'est pas tombée si bas que son sort soit fixé à un cheveu d'une tête ultra-septuagénaire. M, Thiers fait souvent un imprudent appel à l'histoire; s'il disparaissait en ce moment, elle lui composerait cette épi-

taphe : « Il reçut la confiance d'une Chambre librement élue, religieuse, monarchiste et homogène : six mois après, il avait lui-même brisé cette majorité, recomposé les partis et partagé en deux fractions la représentation nationale. » Voilà l'œuvre de M. Thiers, de ses amis, de sa coterie! œuvre perfide! œuvre néfaste!

M. Thiers a rallumé les feux du volcan que la Chambre s'efforçait d'éteindre; il a ranimé les espérances et l'audace de la démagogie, abattue et atterée le 8 février 1871; l'Internationale relève la tête, honore le pillage, le meurtre et l'incendie, médite de nouveaux combats et attend de prochains triomphes. Voilà les bienfaits de l'administration du chef du pouvoir exécutif! Que le président de la République ose donc encore célébrer ses succès et sa gloire?

La Chambre, par l'organe de M. Vitet, a rendu à M. Thiers, dans un langage mesuré mais ferme, les leçons de sagesse qu'il lui avait si souvent prodiguées sans les pratiquer lui-même. Qu'il se rappelle et signale aux ambitieux qui l'obsèdent et le détournent de sa voie sa véritable position. Il est mandataire de l'Assemblée et de la France. Mandat oblige, et ceux qui, comme Mirabeau, le foulent aux pieds sont de grands coupables et encourent le blâme général. La nation française est chrétienne, et plus de trente millions de ses habitants sont catholiques. Que sont devenus les philosophes, les girondins, les montagnards, qui ont voulu détruire son culte. Comment ont fini ces Napoléon si audacieux et si puissants qui se sont heurtés à la papauté. Que ces sévères exemples, que ces rudes châtiments, soient médités par les libres penseurs qui se pressent en foule dans les régions supérieures du

pouvoir présidentiel. Que la France soit gouvernée par elle-même et pour elle-même ; que la magistrature reçoive pour chefs des magistrats ; que le clergé ne voie pas, comme sous l'empire, le choix de ses pasteurs et de ses chefs livrés aux caprices, aux railleries et au sourire sardonique de ministres des cultes mécréants et libres penseurs. Que l'éducation forme avant tout des hommes honnêtes et religieux, ce qui n'exclut pas l'instruction et qui, au contraire, l'épure et l'élève, ainsi qu'on le voit en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne. Que le respect de l'autorité, que le sentiment du devoir soient profondément gravés dans le cœur des générations nouvelles, qu'il y remplace le stupide orgueil, la basse jalousie, la profonde incapacité qui ont été abondamment semés dans nos écoles depuis 1830 et qui ont produit les fruits amers que nous avons recueillis en 1870 et 1871. Cette utile, cette nécessaire direction est malheureusement contraire aux systèmes et aux tendances de M. Thiers et de ses favoris. Que la Chambre, au nom de la France régénérée par nos désastres et dont elle est la mandataire et l'image, contraigne cette faible minorité qui veut continuer à suivre les traditions de Mirabeau et des libérâtres, à respecter enfin la volonté d'un grand peuple !

Mais cet état de choses, qui a réduit en servitude depuis 1789 une puissante nation, qui a permis aux despotes de la parole et du sabre de se disputer tour à tour cette grande proie, de se l'arracher périodiquement et de s'en approprier la possession et les bénéfices, qui n'a eu de trêve que de 1815 à 1830, du 8 février au 19 février 1871, qui pèse encore lourdement sur la France, cet état de choses qui exténue et épuise la France, doit enfin trouver un terme. Il est temps de fermer

définitivement l'ère des révolutions qui nous trouva grands et glorieux en 1789, qui nous a conduits, par l'abaissement et l'impuissance, à 1870 et 1871. Nous avons une planche de salut toute prête : mais les ambitieux, les incapables, les menteurs officiels qui se sont emparés de notre patrie, qui la retiennent encore, se disent : « qu'elle périsse plutôt que notre domination ! » Eh bien ! que tous les citoyens désintéressés et dévoués à leur patrie se réunissent et se concertent. Ils savent qu'il existe une famille, dont les destinées ont été intimement liées aux destinées de la France, qui l'a recomposée en réunissant peu à peu toutes ses parties séparées, qui lui a donné avec l'unité la force et la grandeur. La nation l'avait en quelque sorte consacrée de nouveau en 1789 par l'unanimité de ses suffrages. Elle avait acclamé Louis XVI en lui donnant le titre de « restaurateur des libertés publiques. » C'est contre ce vœu solennel, au mépris de toutes les lois divines et humaines et des intérêts nationaux, que des ambitieux superbes, égoïstes, gonflés de paroles vaines et de pompeuses déclamations, les girondins et les montagnards intimement unis en 1792 et au début de l'année 1793, consommèrent l'œuvre néfaste de l'abolition de la royauté et le meurtre du meilleur des rois, ami de son peuple et aimé de son peuple! Depuis cette funeste époque, sinistre présage de notre décadence et de nos malheurs, la France a couru comme un navire privé de son lest, ballotté par les orages et se heurtant sans cesse à de nouveaux écueils. Pendant quinze années, elle retrouva, avec ses rois, le calme, la dignité et la grandeur.... Mais le brutal égoïsme de cette phalange ambitieuse et impie qui se disait libérale et qui n'était que libérâtre, chassa en-

core cette race de rois qui, en partant pour l'exil, laissait comme adieux à la France de nombreux alliés et la magnifique conquête de l'Algérie. Quarante ans se sont écoulés et le virus de l'ambition, de la convoitise, du sensualisme et de l'impiété, a été officiellement inoculé à la France par toutes ses veines. Et maintenant elle est seule, délaissée par l'Espagne veuve de ses rois, par l'Italie violemment unifiée à l'aide de la ruse, de l'or et du sang de la France honteusement vendus par le corse Napoléon III, privée de ses princes bien aimés, dépouillée de son précieux joyau, du trône pontifical, reconnu par deux cent millions de chrétiens. Pie IX est captif en face de la ville éternelle. Et la France, au nom de laquelle on a fait toutes ces fautes politiques, commis tous ces crimes, la pauvre France s'est vu arracher l'Alsace et la Lorraine ; sa fortune publique est amoindrie, sa grandeur a disparu, sa gloire est humiliée; cinq cents drapeaux tricolores ornent les palais et les temples de Berlin, elle héberge et solde les armées prussiennes! Elle est de partout qualifiée de nation impie, elle n'a ni alliances ni sympathies en Europe. Voilà ce que lui ont valu les républiques et les empires.

Ouvrons enfin les yeux à la lumière ; Napoléon III est tombé, mais ses lieutenants et ses imitateurs se disputent encore la proie qui lui est échappée.

Eh bien! disons tous : arrière nos ennemis, dans quelques rangs qu'ils puissent se trouver! Arrière les aristocrates, Rouher, Ollivier, Duvernois, Picard, Simon, Favre, Gambetta! Qu'ils aillent dans la retraite pleurer les maux incalculables qu'ils ont causés à la France. Et nous, citoyens honnêtes, étrangers aux passions et aux bénéfices des partis politiques, qui

n'avons d'autre but que la régénération et le bonheur de la France, unissons-nous tous, et reprenant le drapeau du 5 mai 1789, aussitôt que les lois organiques auront été votées par la Chambre, écrions-nous d'une voix unanime :

« Vive le restaurateur des libertés françaises! Vive Henri V, roi de France! »

Mombrison, 4 septembre 1871.

DU PASSÉ

ET DE

L'AVENIR DE LA FRANCE

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

DU PASSÉ

ET DE

L'AVENIR DE LA FRANCE



LYON
LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE
ANCIENNE MAISON PERISSE FRÈRES DE LYON
LECOFFRE FILS ET CIE, SUCCESSEURS
2, RUE BELLECOUR, 2,
ANGLE DE LA RUE DU PLAT
—
1871

AU LECTEUR

Quand on veut étudier notre époque, observer ses révolutions sociales et politiques, en rechercher les causes, en trouver le remède, il est indispensable de tourner ses regards vers le passé et de remonter jusqu'à la source même de nos maux. Un économiste célèbre, M. F. Le Play, a dit : « Les forces dissolvantes qui se manifestent depuis 75 ans par des catastrophes périodiques continuent sourdement à miner le corps social. » Depuis que ces lignes ont été écrites, le mal a fait une explosion terrible et nous devons en mesurer avec fermeté toute l'étendue, afin d'en prévenir le retour et de lui opposer d'infranchissables barrières.

Il est donc utile, après avoir jeté un coup d'œil sur les derniers événements, de passer rapidement en revue les

gouvernements du premier empire, de la Restauration, du second empire, et de donner un tableau comparatif de l'Europe en 1789 et en 1871, afin de résoudre le problème si grave que les derniers événements viennent de poser.

Si l'étude de nos malheurs passés et de nos désastres présents a raffermi les anciennes convictions de l'auteur, il prétend avoir apporté, dans son examen, l'impartialité d'un esprit qui recherche la vérité et l'ardeur d'un cœur français pour lequel son pays est devenu encore plus cher et plus sacré depuis ses dernières épreuves.

DU PASSÉ

ET DE

L'AVENIR DE LA FRANCE

I

LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS

« Ce ne sont point les hommes qui ont conduit les événe-
« ments dont nous sommes les témoins : la main de Dieu est
« visible dans tout ceci. »

Si M. de Châteaubriand pouvait, avec raison, écrire ces paroles en 1814, combien elles s'approprient mieux encore aux choses extraordinaires qui se passent en France depuis bientôt un an, à ces coups imprévus déjouant tous les calculs et confondant la raison humaine ! Oui, nous sommes à un de ces moments solennels où, sous un souffle puissant, tombent et s'écroulent, comme frappées de malédiction, les œuvres élevées par nos mains et qui nous semblaient impérissables !

Aussi, des journaux tels que les *Débats* et le *Temps* s'écrient eux-mêmes :

« Le jour de l'explosion est venu, *dies iræ*. Puisse, du « moins, la flamme allumée par l'ange exterminateur avoir « purifié à la fois l'air et les cœurs [1]. »

« Sommes-nous au bout? L'expiation est-elle assez com- « plète? Et surtout saurons-nous la recevoir comme il con- « vient? Saurons-nous reconnaître, dans l'énormité même de « cet écroulement, la main toute-puissante qui nous châtie? « Notre orgueil et notre légèreté sauront-ils enfin s'incliner « et comprendre? Si de tels coups trouvent encore des esprits « fermés et des cœurs hautains, c'est à désespérer de la « France [2]. »

Oui, il faut admettre l'action de la Providence ou tout est inexplicable.

Napoléon III, investi de la puissance suprême, s'était fait, parmi nous, l'agent du mal. La France, bien que conduite visiblement à l'abîme, venait encore, par le plébiscite du 8 mai, de lui confier ses destinées. Cet homme, que ses plus grands ennemis avaient rêvé de renverser par la révolution ou qui devait périr sous leurs coups, est frappé dans sa toute-puissance; il déclare follement la guerre et, comme si un bandeau était posé sur ses yeux, il est conduit d'inconséquences en inconséquences, de fautes en fautes, jusqu'à ce coin de la France où il va mettre son épée vierge aux pieds de l'ennemi et livrer une armée frémissante, dernière espérance du pays. Cette chute honteuse, la France, qui ne pardonne jamais une lâcheté, ne pourra l'oublier et ne cesser de maudire celui qui l'a trompée.

A ce moment, des hommes nouveaux s'emparent du pouvoir et prétendent sauver le pays; ils montrent bientôt leur insuffisance. La France se lève cependant à leur voix et lutte héroïquement; mais la résistance devient impossible; nos armées

[1] M. John Lemoine, *Journal des Débats*, 31 mai 1871.
Le Temps.

sont détruites ou dispersées ; les éléments combattent contre nous et il nous faut accepter une paix funeste. Désastre unique dans l'histoire, car jamais peut-être une nation, vaillante et belliqueuse comme la nôtre, n'a eu à subir une telle série de défaites et d'humiliations, défaites et humiliations destinées sans doute à nous faire comprendre qu'un peuple n'est grand et fort qu'en possédant l'esprit de discipline et de sacrifice.

A la suite de ces calamités, les hommes les plus pervers s'agitent. Leurs doctrines et leurs menées avaient troublé bien des intelligences, corrompu bien des cœurs. On connaît aujourd'hui leurs utopies insensées et leurs projets sanglants, qui n'ont d'autre but que la destruction de toute société et de toute religion. Le pillage, l'assassinat, les crimes de toute espèce dont ils se sont rendus coupables, l'incendie de Paris, doivent avoir ouvert tous les yeux et désabusé tous les esprits, et si ce terrible enseignement n'est pas encore compris nous pouvons nous attendre à de nouveaux désastres.

C'est alors qu'apparaît notre armée. Patiente dans le malheur, elle n'avait cédé que sous le nombre ; toujours valeureuse, instruite par ses revers, elle vient, au milieu des ruines fumantes de Paris, combattre un ennemi bien autrement redoutable que les Prussiens, elle vient sauver la France et la société, et par là elle mérite notre reconnaissance et celle du monde civilisé. On comprend maintenant dans quel but les révolutionnaires réclamaient, avec tant d'acharnement, l'abolition des armées permanentes.

Sans doute, nous pourrions trouver plus d'un enseignement précieux dans les ruines amoncelées par ces hommes, que le général de la Moricière avait, un jour, justement appelés les « Barbares modernes ; » mais les ruines qu'ils ont faites autour d'eux, dans un ordre moral, sont bien autrement instructives.

Nous avons vu, en effet, la révolution démolissant ce qu'elle

avait jadis édifié, et brisant dans sa fureur les idoles qu'elle adorait hier encore : la centralisation, sortie si terrible et si oppressive de la première Révolution de 1793 ; le suffrage universel, cette institution sainte de la République de 1848, à laquelle nul n'osait apposer de restrictions ; la liberté de la presse qu'on voulait illimitée, pour tout attaquer, tout saper et tout détruire.

Quelle a été l'œuvre de cette dernière révolution ? Tandis que nous voulions la liberté de la presse pour la discussion des actes du pouvoir et des mesures administratives, mais en mettant au-dessus de ses attaques la morale et la religion, indispensables au maintien de tout État et de toute société, les révolutionnaires ont supprimé tous les journaux. Nous ne demandions que la régularisation et la moralisation du suffrage universel ; ils le confisquent et en demandent l'abolition. Nous osions à peine, il y a quelques jours, nous élever contre la centralisation qui tuait tout esprit d'initiative et étouffait toute vie provinciale ; ils ont levé l'étendard de l'émancipation de la Commune, avec lequel ils espéraient entraîner les populations dans leur coupable entreprise.

Ainsi, depuis un an, tout s'écroule, tout tombe, tout disparait, tout semble se préparer pour une ère nouvelle, ère de régénération, d'ordre et de vraie liberté, et il faut répéter cette phrase du P. Lacordaire, écrite cependant dans des temps moins troublés : « Je crois qu'à toutes les époques la Providence s'est fait visiblement sentir, mais par des mouvements moins pressés et moins larges qu'aujourd'hui ; on dirait que Dieu est devenu impatient [1]. »

Sachons donc profiter de cet enseignement, aidons à l'action providentielle de Dieu sur cette France qui n'a été éprouvée que pour être sauvée, afin de la rendre digne de

[1] *Correspondance du R P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 202.

poursuivre le cours de ses destinées glorieuses et de reprendre sa mission chrétienne et civilisatrice. « Car, dit Bossuet, il n'y a point de puissance humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les siens. Dieu sait tout réduire à sa volonté. C'est pourquoi tout est surprenant, à ne regarder que les causes particulières, et néanmoins tout s'avance avec une suite réglée [1]. »

[1] *Discours sur l'Histoire universelle*, 3e part., les Empires, ch. VIII, conclusion.

II

LE PREMIER EMPIRE

Personne ne peut contester l'étonnant génie militaire de Napoléon et se refuser à la juste admiration qu'il inspire ; mais nous sommes en droit de rechercher si ce génie a servi les véritables intérêts de la France. De l'examen impartial des actes extraordinaires de ce règne, il ressort évidemment que Napoléon n'a jamais suivi une politique française, et que notre pauvre pays n'a été entre ses mains que l'instrument de la plus insatiable des ambitions et du plus froid égoïsme. Ses conceptions politiques, qui ont si vivement frappé l'imagination populaire, sont presque toutes empreintes d'incohérence et de folie.

Folie, en effet, l'expédition d'Égypte, cette première étape d'une campagne au travers des déserts de l'Afrique et de l'Asie, pour aller détruire l'empire britannique des Indes ; folie, ces guerres monstrueuses déclarées à toutes les puissances européennes, et qui tôt ou tard devaient amener une explosion de haines contre la France ; folie, ces trônes éphémères que Napoléon élève pour les siens, que la force seule pouvait faire accepter aux peuples conquis, et qu'en Allemagne il fonde sur les premières ruines de la Confédération germanique.

Et comment apprécier la conquête de l'Espagne et le guet-apens de Bayonne qui, amenant Wellington et son armée dans la Péninsule, lui ont permis de s'y aguerrir, d'envahir en 1814 le midi de la France et de nous vaincre à Waterloo? Depuis cette désastreuse époque, les Pyrénées, abaissées par Louis XIV, ont de nouveau séparé ces deux grands peuples latins, et le Portugal est maintenu sous l'influence anglaise.

Est-il possible de ne pas déplorer aussi cette singulière conception du blocus continental, qui, après avoir ruiné le commerce français, a forcé le commerce anglais, chassé de l'Europe, à se répandre dans le monde entier, et est devenu la véritable cause de la richesse britannique.

Et cette funeste et sanglante campagne de Russie, où le conquérant, frappé de vertige, alla enfouir dans des champs de neige une armée de 950,000 hommes et donner au czar un rôle prépondérant dans les affaires européennes, ne fut-elle pas une œuvre insensée?

Quel esprit juste et honnête peut approuver cette lutte perfide de Napoléon contre Pie VII? L'emprisonnement du pape et les exigences tyranniques de l'empereur contraignirent les catholiques à oublier le Concordat. Aujourd'hui, on rend justice à l'héroïque pontife qui se montre dans l'histoire plus grand que le maître de l'Europe.

Enfin, il couronne cette vie d'aventures par la plus téméraire et la plus criminelle des entreprises, le retour de l'île d'Elbe, qui ne pouvait aboutir qu'à un Waterloo et qui nous a valu une seconde invasion. Napoléon avait pourtant dit à ses soldats à Fontainebleau : « La France elle-même a voulu d'autres destinées... Soyez fidèles au nouveau roi que la France s'est choisie. » Et il vint ensuite faire un appel coupable à la défection et à la trahison! Ce retour qui fit revivre des haines éteintes, qui sema la désunion alors que le pays tout entier venait de se grouper autour du roi Louis XVIII

et de la Charte, inspira à M. de Châteaubriand cette page de ses *Mémoires d'outre-tombe:* « La hardiesse de l'entreprise était inouïe. Sous le point de vue politique, on pourrait regarder cette entreprise comme le crime irrémissible et la faute capitale de Napoléon. Il savait que les princes encore réunis au Congrès, que l'Europe encore sous les armes ne souffriraient pas son rétablissement; son jugement devait l'avertir qu'un succès, s'il l'obtenait, ne pouvait être que d'un jour. Il immolait à sa passion de reparaître sur la scène le repos d'un peuple qui lui avait prodigué son sang et ses trésors; il exposait au démembrement la patrie dont il tenait tout ce qu'il avait été dans le passé, et tout ce qu'il sera dans l'avenir. Il y eut dans cette conception fantastique un égoïsme féroce, un manque effroyable de reconnaissance et de générosité envers la France. »

Et au milieu de ses courses triomphantes, sans songer aux éventualités de l'avenir, aux aspirations des peuples, méprisant les droits acquis et les engagements les plus solennels, déchirant les traités qu'il avait lui-même imposés, anéantissant les plus vieilles constitutions de l'Europe, Napoléon mettait fin, sans en être attaqué, à la république de Venise, que des réformes pouvaient raffermir, et la livrait à l'Autriche.

Il détruisait la république de Gênes, encore pleine de vie et de force, et abandonnait Malte à l'Angleterre, après l'avoir enlevée aux successeurs de ces héroïques chevaliers qui gardaient encore la Méditerranée des incursions des pirates barbaresques.

La France, traitée en esclave pendant dix ans, qu'a-t-elle retiré de ce règne si brillant? De la gloire, et beaucoup de gloire militaire; mais aussi elle a perdu deux millions de ses enfants, morts au service de l'ambition d'un homme, elle a subi deux invasions, a payé un milliard à l'Europe coalisée, enfin des forteresses élevées par Vauban ont été abandonnées

et les frontières de la vieille France ont été entamées; tels furent les tristes résultats du règne de Napoléon. Cet homme prodigieux qui avait dit cette parole insensée : « Je veux que ma dynastie soit la plus ancienne de l'Europe, » ne put comprendre que la gloire ne suffit pas à un chef de race, et que la prospérité, le bonheur et l'amour d'un peuple sont les plus solides assises d'un trône nouveau. L'élève de l'École de Brienne, l'officier d'artillerie du siége de Toulon fut emporté par les ardeurs de son caractère tyrannique et grisé par le pouvoir absolu, et c'est avec vérité qu'il prononça ces mots à Sainte-Hélène : « On ne saurait se coucher dans le lit des rois sans y gagner la folie, j'y suis devenu fou. »

III

LA RESTAURATION

Parmi les calomnies historiques, il n'en est pas qui aient été propagées avec plus de constance et acceptées par le public avec plus de crédulité, que celles qui concernent la rentrée des Bourbons en France; démenties, preuves en main, par les hommes les plus sérieux et les plus autorisés, que le peuple malheureusement n'écoute et ne lit pas, on n'a pas cessé de les renouveler et de les accepter. Ainsi, il est admis que les Bourbons ont été imposés à la France, qu'ils sont revenus dans les fourgons ennemis, que nos pères les accueillirent avec froideur si ce n'est avec colère. Rien n'est plus faux. Les puissances alliées, pas plus que la France, ne songeaient aux Bourbons ; faut-il le dire? leur nom même était sorti de la mémoire des Français; l'Empire avait tellement occupé les esprits par ses coups de théâtre, ses victoires retentissantes, ses brillantes, éphémères et dangereuses conquêtes, que les masses ingrates et ignorantes, ne savaient plus qu'il y avait encore des descendants de cette race royale de France, qui, depuis son avénement, n'avait jamais failli à sa mission d'agrandir, de fortifier, de constituer la patrie. Tout à coup, quelques fidèles serviteurs prononcent le nom de Louis XVIII, qui vivait retiré en Angleterre. M. de Châteaubriant publie

sa fameuse brochure *De Bonaparte et des Bourbons*, un éclair luit dans les esprits, un choc ébranle l'âme de la nation, et les Bourbons sont acclamés comme les sauveurs de la France.

Ce fait ressort d'une façon évidente, quand on consulte les ouvrages et les documents publiés à cette époque et dont les auteurs ne peuvent être suspectés de partialité.

M. Bignon écrivait que « non-seulement la Restauration n'avait pas provoqué l'invasion étrangère, mais qu'elle avait atténué les malheurs qui en étaient la suite et prévenu les terribles conséquences qu'elle pouvait entraîner [1]. »

Benjamin Constant disait à son tour : « Le changement qui vient de s'opérer rend le sceptre aux mains de la famille incontestée ; il consacre la représentation nationale ; il établit la liberté de la presse, il met hors d'atteinte l'indépendance de la magistrature. Tous les partis doivent être également satisfaits. »

Il disait encore : « Aujourd'hui que reste-t-il de l'empire ? plus de prestige, plus de triomphe, un empire mutilé, l'exécration du monde, un trône dont les pompes sont ternies, dont les trophées sont abattus, et qui n'a pour tout entourage que les ombres errantes du duc d'Enghien, de Pichegru, de tant d'autres qui furent égorgés pour le fonder [2]. »

« Le retour des Bourbons, écrivait Carnot, produisit un enthousiasme universel, ils furent accueillis avec une effusion de cœur inexprimable. Les anciens républicains partagèrent sincèrement les transports de la joie commune. Toutes les classes de la société avaient tellement souffert qu'il ne se trouvait personne qui ne fût véritablement dans l'ivresse. »

Dans sa proclamation à la garnison d'Anvers, Carnot s'exprimait ainsi le 18 avril 1814 :

[1] *État des partis en France.*
[2] *De l'Esprit de conquêtes.*

« Soldats, aucun doute raisonnable ne pouvant s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait nous mettre en révolte contre l'autorité légitime, que de différer plus longtemps à la reconnaître. Nous avons pu, nous avons dû procéder avec circonspection; nous avons dû nous assurer que le peuple français ne recevait cette grande loi que de lui-même. »

Dès le 31 mars, le conseil municipal de Paris, demandant le rétablissement des Bourbons, disait dans sa proclamation placardée sur tous les murs de la ville :

« Habitants de Paris, vous devez tous les maux qui vous accablent à un seul homme. C'est lui qui, chaque année, par la conscription, décimait nos familles, c'est lui qui, au lieu de quatre cents millions que payait la France sous nos anciens rois, pour être libre, heureuse et tranquille, nous a surchargés de plus de quinze cents millions d'impôts. A lui, nous devons la haine de tous les peuples, sans l'avoir méritée. Que nous parle-t-on de ses victoires passées? Les larmes de nos familles, le célibat forcé de nos filles, la ruine de toutes les fortunes, le veuvage prématuré de nos femmes, le désespoir des pères et des mères, voilà ce qu'ont produit ses victoires. Ce sont elles qui amènent aujourd'hui les étrangers jusque dans nos murs, toujours restés vierges sous la paternelle administration de nos rois. »

Enfin, Napoléon ne dit-il pas lui-même à ses soldats, à Fontainebleau :

« La France elle-même a voulu d'autres destinées... Soyez fidèles au nouveau roi que la France s'est choisie [1]. »

[1] Le Sénat, qui osa prononcer la déchéance de Napoléon, le 2 avril 1814, après avoir été pendant tout son règne son instrument muet et docile, n'en fut pas moins vrai dans ses considérants. Nous n'en donnons qu'un extrait:

« Considérant qu'il a entrepris une suite de guerres en violation de l'article 50 de l'acte des constitutions de l'an VIII qui veut que la déclaration soit proposée, discutée et promulguée comme des lois. »

« Qu'il a inconstitutionnellement rendu plusieurs decrets portant peine de

Et à Lucien en 1815 :

« Les Bourbons conviennent mieux que moi dans ce moment à la France [1]. »

Oui, le retour des Bourbons fut une véritable délivrance pour le pays tout entier, et l'homme qui disait froidement après une bataille : « Voilà une grande consommation, » et qui n'eut jamais un mot de pitié pour les victimes de son ambition, fut remplacé, aux applaudissements de la nation tout entière, par un prince généreux, libéral et pacifique !

Pendant que la France acclamait les Bourbons, que faisaient les puissances alliées? Les souverains avaient-ils au milieu d'eux le petit-fils de Louis XIV? Bien loin de là, ils offraient à Napoléon, dont l'aveuglement croissait avec les revers, une paix honorable d'abord, à Dresde, à Prague, à Francfort, puis au congrès de Châtillon [2]. Ils songeaient ensuite au roi de Rome et à une régence; ce projet était caressé par M. de Metternich. En 1814, ils méditaient, au

mort, nommement les deux décrets du 5 mars dernier, tendant à faire considérer comme nationale une guerre qui n'avait lieu que dans l'intérêt de son ambition démesurée. »

« Qu'il a violé les lois constitutionnelles par ses décrets sur les prisons d'État.

« Qu'il a anéanti la responsabilité des ministres, confondu tous les pouvoirs et détruit l'indépendance des corps judiciaires...

« .... Que des actes et des rapports entendus par le Sénat ont subi des altérations dans la publication qui en a été faite ;

« Considérant que, au lieu de régner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français, au terme de son serment, Napoléon a mis le comble aux malheurs de la patrie, etc., etc., etc. »

[1] *Mémoires de Mme d'Abrantès*, la Restauration, t. I, Introduction, p. XVIII.

[2] L'entêtement de Napoléon fut vraiment inconcevable ; le roi Joseph lui écrivait : « *Sire vous êtes seul ; votre famille, vos ministres, tous vos serviteurs, votre armée, veulent la paix que vous refusez.* » Napoléon demandait encore trente mille hommes, les ministres furent convoqués à cet effet et l'archichancelier Cambacérès, si complaisant jusque-là, dit qu'on ne pouvait les accorder, que la France pourrait plutôt demander compte des deux millions d'hommes qu'elle avait perdus. Les ministres rédigèrent alors l'avis laconique qui suit : « *Sire, la paix ou la mort ; tel est l'avis de vos ministres sans exception.* »

congrès d'Aix-la-Chapelle, le démembrement de la France et voulaient lui enlever ses provinces du Nord et de l'Est ; il existe une carte où les nouvelles frontières sont tracées à l'encre rouge. Cette carte, qui faisait de la France une puissance de troisième ordre, fut remise à M. de Richelieu par l'empereur Alexandre qui déclara, au négociateur officieux de Louis XVIII, que ce projet n'aurait jamais son assentiment.

En 1815, M. de Talleyrand, qui trahissait Louis XVIII après avoir trahi Napoléon, intriguait secrètement en faveur de M. le duc d'Orléans, et un jour, l'empereur Alexandre, presque gagné à cette candidature, la mit en avant en pleine séance de souverains.

A cette époque, Blücher, dans sa proclamation, annonçait à son armée qu'elle prenait les armes « pour partager le territoire de cette nation qui troublait le repos du monde. »

En Angleterre, le duc de Wellington et M. Canning avaient déclaré au parlement « que l'Angleterre et les alliés n'avaient pas travaillé pour le rétablissement de la maison de Bourbon. »

Les journaux parlaient plus que jamais de la démolition de toutes les forteresses du nord de la France, de l'abandon de toutes les conquêtes de Louis XIV, de la cession de la Lorraine à l'Autriche et de l'Alsace à la Prusse.

En 1814, le comte d'Artois ne trouvait dans le Nord que des méfiances de la part des alliés, et l'Autriche faisait stipuler dans le traité de Chaumont, que la présence des Bourbons sur le territoire français n'empêcherait pas de traiter avec Napoléon. Le duc d'Angoulême se présenta à Bordeaux : le commandant anglais de la ville lui intima la défense de descendre à terre, et le duc de Wellington lui enjoignit de ne prendre aucun caractère officiel, l'avertissant que l'armée anglo-espagnole ne pourrait protéger un mouvement royaliste et qu'elle reconnaissait toujours l'empire. Le prince passa outre. Bordeaux se prononça, le 12 mars, en faveur des Bourbons, et donna à la France le signal de sa régénération.

Ces faits sont irréfutables, et l'on est amené à répéter la parole de M. de Châteaubriand : « Si Louis XVIII, en venant s'asseoir aux Tuileries, ne se fût pas hâté de voler son trône, il n'aurait jamais régné. »

Mais si, en 1815, les Bourbons ne purent pas, comme en 1814, conserver intact le territoire de l'ancienne monarchie, s'il fallut briser nos lignes de forteresses, abandonner Sarrelouis, Landeau, Philippeville, Courtray, Tournay, Marienbourg, démanteler Huningue et perdre la Savoie, s'il fallut rendre les tableaux et les objets d'art, payer une contribution de guerre, que, malgré les réquisitions de Napoléon, les alliés n'avaient pas exigée en 1814, subir enfin l'humiliation d'une occupation étrangère, il faut être juste et n'en pas accuser les Bourbons, mais le vrai coupable, qui, en revenant de l'île d'Elbe, infligea à la France affaiblie et ruinée, la défaite de Waterloo et une seconde invasion bien autrement terrible que la première. Il est plus équitable de dire avec M. de Châteaubriand « que la race, qui avait fait la France ce qu'elle est, la sauva encore dans cette occasion, et que si nous sommes encore la vieille Gaule, c'est aux descendants de Robert le Fort que nous le devons. »

C'est donc aidé par le mouvement spontané de la France que Louis XVIII s'imposa aux souverains alliés.

Autrefois, quand on disait en Europe : LE ROI, il s'agissait du roi de France. Il y avait un roi d'Angleterre, un roi d'Espagne, un roi de Prusse, mais LE ROI c'était le descendant de saint Louis, le chef de la maison de Bourbon, c'était l'aîné de tous les souverains de l'Europe. Les Hapsbourg, les Romanoff, les Hanovre étaient de petits seigneurs, lorsque les princes de la maison de France étaient de puissants souverains. Quand Louis XIV régnait dans toute sa gloire, l'aïeul du roi de Prusse était marquis de Brandebourg.

Louis XVIII avait toujours eu le sentiment profond de la grandeur de sa race ; il connaissait la force morale que lui

donnait son titre de roi légitime de France. Il se présenta aux souverains, tous s'inclinèrent, et, à Paris, il prit le pas sur les autres monarques ; au congrès de Vérone, ses ambassadeurs se conformèrent à l'ancienne étiquette et passèrent avant tous les envoyés des autres puissances.

La Restauration hérita d'une lourde charge ; il serait trop long de discuter son administration intérieure ; sans doute des fautes et même de grandes fautes furent commises, mais il faut tenir compte de la situation difficile que les événements et les hommes firent au nouveau gouvernement. L'union de tous les partis, manifeste en 1814, cessa d'exister en 1815, à la suite du retour de l'île d'Elbe ; alors les hommes les moins faits pour s'entendre se trouvèrent en présence ; les uns représentant l'ancien régime que la France ne connaissait plus, les autres dévoués à l'empire qui avait fait leur élévation et leur fortune ; d'autres encore, sortis de la Révolution, rendirent plus difficile la tâche du nouveau gouvernement, alors qu'il aurait fallu la plus grande union, pour réparer les ruines et assurer l'avenir.

Au milieu des attaques acharnées des uns et des résistances irrréfléchies des autres, la route était épineuse ; nul gouvernement n'est infaillible ; et il faut convenir que l'on fut sévère pour celui de la Restauration. Ce qu'on doit reconnaître c'est qu'on vit alors un splendide réveil de l'intelligence engourdie pendant des années d'oppression. Elle brilla du plus vif éclat pendant cette ère d'une honnête et féconde liberté. Écrivains, poëtes, savants de toute sorte, orateurs politiques, diplomates, furent l'honneur et l'orgueil de la France.

En même temps, on créait l'École des Beaux-arts, l'École des Mines, le Collége royal de la Marine, l'École forestière, l'École d'état-major, l'École de cavalerie de Saumur, l'Écoe des Chartes, l'École de diplomatie, l'École de Roville et l'établissement royal de Grignon.

Au point de vue financier, l'administration fut admirable, soit comme organisation, soit comme sage économie; l'État, obéré en 1815, avait, en 1830, payé le milliard des alliés, le milliard des émigrés, sage mesure qui légalisa les acquisitions des biens nationaux, exécuté d'immenses travaux d'utilité publique, supporté les frais des expéditions d'Espagne, de Grèce et d'Alger, et enfin, « au mois de juillet 1830, ne se trouvait plus débiteur que de 162,000,000 de fr. de rentes sur 192,000,000 qui avaient si lourdement grevé le début de l'administration des finances à la suite des désastres de 1815. La France était parvenue, en quelques années, de la profonde détresse où l'avait plongée les malheurs de la guerre au plus haut degré de la prospérité publique. » Ces quelques lignes empruntées au livre *Le Budget* de M. d'Audiffret, si compétent en matière financière, indiquent suffisamment combien avait été sage, prévoyante et paternelle l'administration des Bourbons dans cette importante question.

Tous les partis ont rendu justice à cette habile et honnête gestion financière, mais c'est surtout au point de vue de la politique extérieure, que le gouvernement de la Restauration mérite l'admiration de tous. D'impartiaux et sincères témoignages lui ont, à ce sujet, été accordés ces derniers temps dans les Chambres françaises.

Jamais, en effet, le drapeau de la France ne fut tenu plus fièrement, jamais on ne vit plus d'orgueil national et plus de clairvoyance, plus d'esprit de suite et plus de prudence.

Les traités de Vienne, que la politique de Napoléon III avait pour but d'anéantir, la Restauration les avait modifiés dans ce qu'ils avaient d'hostile à la France, mais elle l'avait fait ouvertement et loyalement.

Dès 1822, l'expédition d'Espagne, faite contre le gré des puissances alliées, leur avait porté une première atteinte. L'intervention armée en faveur de la Grèce, provoquée par

la France, et que la Russie et l'Angleterre ne voulurent pas lui laisser effectuer seule, les réduisirent à néant; en 1830, au moment où se préparait l'expédition d'Alger, M. le baron d'Haussez, ministre de la marine, répondait ainsi aux observations les plus vives de l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart :

« Notre flotte, déjà réunie à Toulon, sera prête à mettre à la voile dans les derniers jours de mai; elle s'arrêtera, pour se rallier, aux îles Baléares; elle opérera le débarquement à l'ouest d'Alger. Vous voilà informé de sa marche, vous saurez où la rencontrer. »

Les négociations diplomatiques généralement ignorées sont peut-être le plus beau titre de gloire de la Restauration. Que de conflits sanglants eussent été évités si le remaniement projeté avait pu s'exécuter ! La Belgique qui voulait à tout prix briser son lien avec la maison d'Orange, et dont l'autonomie n'existait pas encore, devait être unie à la France; le gouvernement ne réclamait pas les frontières du Rhin, car c'était le moyen de réveiller le patriotisme ombrageux de l'Allemagne, que Napoléon avait exalté par son ambition démesurée, mais il obtenait le transfert dans les provinces rhénanes de la maison de Saxe, notre vieille alliée et qui, catholique, gouverne un peuple protestant; la Prusse assez embarrassée de ces provinces nouvellement acquises, qu'elle ne s'était pas encore attachées et qui se trouvaient séparées de son groupe, acceptait des compensations (notamment la Saxe), ce qui faisait de ses États un tout homogène ; un empire chrétien était fondé à Constantinople; l'Autriche et la Russie recevaient des dédommagements sur le Danube, où les principautés n'existaient pas encore.

Enfin, l'acquiescement était à peu près général, quand éclatèrent les journées de Juillet; aussitôt les méfiances de l'Europe reconstituèrent tacitement la sainte alliance, et le gouvernement de Louis-Philippe, sorti de l'émeute, fut tenu

en suspicion. Il put assurer la paix du pays, mais il ne lui fut pas permis de prendre une part considérable dans les affaires européennes.

Enfin, la Restauration fut un gouvernement essentiellement honnête. Charles X, en partant pour l'exil, était dans un complet dénûment et il dut d'abord accepter l'hospitalité de l'Angleterre. Quand M. de Châteaubriand fut le visiter en 1833, à Prague, Charles X lui dit : « A Prague, je suis logé pour rien, et ma position m'oblige à ce calcul. » — « Noble calcul, ajoute M. de Châteaubriand, que celui-là, pour un prince qui avait joui pendant cinq ans d'une liste civile de 20 millions, sans compter les résidences royales ; pour un prince qui avait laissé à la France la colonie d'Alger et l'ancien patrimoine des Bourbons, évalué de 25 à 30 millions de revenu [1]. »

Quant au dauphin de France, Mgr le duc d'Angoulême, il avait vingt mille francs de rente. « C'est plus qu'il ne me faut, disait-il. » M. de Châteaubriand le trouva vieilli, amaigri. « Il était vêtu d'un habit bleu, râpé, boutonné jusqu'au menton et qui, trop long et trop large, semblait acheté à la friperie ; le pauvre prince me fit une extrême pitié [2]. »

Disons encore qu'il a été constaté que tous les ministres de la Restauration moururent dans la pauvreté ou dans une modeste aisance ; pourrait-on rendre cette justice et donner cet éloge banal aux ministres du second empire qui, sans fortune avant le deux décembre, ont, pendant vingt ans, ébloui la France par un faste inouï et une folle prodigalité ?

[1] Au début de la Restauration, Louis XVIII et les princes de sa famille économisèrent 60 millions sur leur liste civile, qui furent appliqués aux départements ayant souffert des deux invasions. On peut en trouver la preuve dans le compte rendu général des finances pour 1836, publié par M. Duchâtel et qui renferme le tableau des affaires financières de 1814 à 1829.

[2] *Mémoires de M. Châteaubriand*, 10 vol., p. 398.

IV

LE SECOND EMPIRE

La politique de Napoléon III, ainsi que celle de Napoléon Ier, a été avant tout une politique personnelle; les intérêts de la France ont été sacrifiés aux intérêts dynastiques; tous les actes de ce règne, présentés par les adulateurs de l'empire comme si sages et acceptés sans examen par la foule des naïfs, ne sont en réalité qu'une série de fautes ou d'aventures, de sorte que les malheurs de la dernière guerre et le désastre de Sedan ne sont pas le résultat d'une erreur impardonnable et passagère, mais la conclusion logique de tout un système d'inconséquences et d'aberrations politiques.

Napoléon a constamment repoussé toutes les traditions françaises; il a abandonné les petites puissances, alliées séculaires de la France, et qui seules, au milieu de nos désastres, ont compati à nos adversités. Il a eu des complaisances coupables envers les ennemis visibles du pays, suivies de retours offensifs; nous l'avons vu rechercher sans suite et sans énergie, un agrandissement territorial, se livrer à des attaques inopinées qui, par un malheureux fatalisme, se sont toujours adressées aux États qui auraient pu être nos alliés naturels. A cette conduite incohérente ajoutons des fourberies, des me-

nées souterraines, des manques de parole, qui, en répandant l'inquiétude et la méfiance, nous donnent le secret de la froideur de toutes les puissances envers notre malheureux pays.

Sans doute des succès ont inauguré ce règne, mais n'est-ce pas le cas de dire avec Larochefoucauld :

« La gloire des hommes se doit toujours mesurer aux moyens dont ils se sont servis pour l'acquérir. »

A cette époque, le nouveau pouvoir héritait de l'organisation militaire et administrative de la Restauration et du gouvernement de Louis-Philippe. Plus tard, quand semblable à un mauvais génie, Napoléon eut touché à tout pour tout vicier et tout désorganiser, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, et que le favoritisme se fut introduit dans l'armée et dans l'administration, nous avons eu le Mexique, Sedan et Metz.

Maintenant, si nous passons en revue tous les actes de la politique extérieure de Napoléon III, nous y trouvons une copie servile et malheureuse de celle de Napoléon Ier ; attaquer toutes les puissances de l'Europe les unes après les autres, se les rendre hostiles, et enfin arriver au même et fatal dénouement : l'invasion du sol français.

L'expédition de Crimée, si généralement approuvée, était vraiment utile et bonne à ses débuts ; mais, aussitôt que la première division française eut, en débarquant en Turquie, fait repasser le Pruth aux troupes russes, condition qui avait été d'abord exigée, il fallait attendre, laisser un corps d'armée à Constantinople, ce qui amenait le czar à traiter de la paix.

Pourquoi faire périr six ou sept cent mille hommes, derrière les remparts, dans les ravins de Sébastopol et dans les hopitaux [1], faire dépenser à la France dix-huit cent mil-

[1] M. le docteur Chenu, dans son livre spécial sur les ambulances de Crimée, donne le chiffre total de 784,091 morts, sur lesquels on compte 95,615 Français.

lions, puisque on ne voulait pas toucher à l'édifice vermoulu de l'empire turc et renouveler la face du vieil Orient? Ah! c'est qu'il s'agissait de faire oublier le 2 décembre; pour cela il fallait de la gloire et l'empire se crut tout-puissant, quand il convoqua à Paris tous les diplomates de l'Europe. Mais quels ont été les résultats de ce fameux traité de Paris? La Russie, dont nous avions détruit la flotte, est-elle moins puissante en Orient? Son influence sur les chrétiens s'y accroît sans cesse, et la France a dû partager avec elle les frais de la reconstruction de la coupole du Saint-Sépulcre. L'Angleterre a profité presque seule de la guerre de Crimée, et elle nous a payé de notre aide généreuse par son indifférence dans nos revers, et en contrariant tous nos projets de politique extérieure. Enfin, nous avons dû abandonner ce protectorat de droit sur les chrétiens, qui remontait à François I[er] et était la base de notre politique en Orient; aussi avons-nous dû attendre patiemment l'autorisation de l'Europe pour aller au secours des Maronites, dont nous n'avons pu empêcher le massacre. Le résultat de l'expédition de Crimée peut donc être très-justement contesté, surtout aujourd'hui que le traité de Paris vient d'être modifié sur la demande de la Russie.

Quant à la guerre d'Italie, elle est la cause première de nos malheurs actuels; chasser l'Autriche de la Vénétie et de la Lombardie était une œuvre de générosité et de justice digne de la France; il fallait alors aller jusqu'à l'Adriatique, mais respecter les droits incontestables des souverains italiens et surtout ne favoriser, en aucune façon, l'unité italienne, qui devait fatalement et logiquement engendrer l'unité allemande.

Depuis Henri IV et Richelieu, nos souverains et leurs ministres avaient suivi cette politique vraiment française, qui consistait à entourer nos frontières de petits États, incapables de nous porter ombrage et qui s'étaient d'eux-mêmes

placés sous notre protection; ils nous séparaient de nos rivaux, et nous les défendions contre les grandes puissances, nos ennemis communs.

Napoléon III, pour faire accepter sa politique en Italie, a mis en avant un nouveau principe, celui des nationalités, d'après lequel tous les peuples de même origine, parlant la même langue, doivent se grouper et deviennnent en définitive la proie d'un ambitieux et astucieux conquérant. Ce principe est faux, et ce qui le prouve, c'est que son application rigoureuse pourrait amener l'anéantissement de la plus respectable et de la plus glorieuse des nationalités, celle du peuple suisse, le plus heureux et le plus libre de l'Europe.

Quant à la France, elle n'avait rien à gagner à ce nouveau principe. La Belgique, qui possède maintenant son autonomie et une constitution libérale qui lui assure la tranquillité, ne veut plus être annexée à notre pays. L'Europe était du reste décidée à la défendre contre les convoitises napoléoniennes. Il aurait donc fallu faire couler des flots de sang pour nous l'approprier, ainsi que Genève et quelques parties de la Suisse; nous gagnions ainsi cinq ou six millions d'habitants, mais nous ne pouvions pas, au nom de ce principe, réclamer les frontières du Rhin. Par contre, l'unité de l'Italie avec ses vingt-huit millions d'habitants à nos portes avait pour conséquence l'unité allemande qui, complétement réalisée, peut grouper sur nos frontières 50 à 55 millions d'habitants. Au nom de ce même principe, l'Allemagne pouvait revendiquer l'Alsace et une partie de la Lorraine. Enfin la Russie, se faisant désormais une arme puissante du panslavisme, pouvait invoquer le droit de réunir autour d'elle tous les peuples slaves, c'est-à-dire former une masse de plus de cent millions d'habitants.

Nous le demandons franchement, est-ce là une politique française?

On ne peut point nier le droit des peuples à l'unification

par un travail naturel et un élan libre et spontané; ils peuvent mettre en faisceau leurs intérêts, mais ils ont seuls le droit de manifester leur volonté, sans qu'on puisse exercer sur eux la contrainte et la violence, ainsi que l'ont fait MM. de Cavour et de Bismarck, pour arriver à tout prix à l'œuvre de l'unification.

Et c'est la France qui follement a versé son sang, dépensé ses millions, pour propager une idée qui n'était pas encore acceptée par les populations, pour hâter ce mouvement fatal des agglomérations, qui est devenu pour elle le plus grand des dangers, et l'a amenée jusqu'au bord de l'abîme, alors que dans trente ou cinquante ans le mouvement naturel pouvait s'opérer sans péril, grâce à une richesse et à une puissance croissantes, qui lui eussent permis de ne rien redouter de ses ennemis.

C'est bien Napoléon III qui a été le propagateur de l'idée de l'unité italienne; c'est bien lui qui, tout-puissant après Villafranca, a laissé déchirer le traité de Zurich, qui venait d'être signé et placé sous l'invocation de la Sainte Trinité. Ce mépris des engagements les plus sacrés devait être contagieux, et depuis nous avons vu violer les traités de Londres, de Miramar, de Prague, de Paris, et la convention du 15 septembre. C'est bien lui qui a permis le vol et la spoliation de tous les petits États italiens, et se rappelant la parole de Napoléon Ier à la députation de la ville de Madrid : « Les Bourbons ne peuvent plus régner en Europe, » a autorisé l'envahissement et la conquête du royaume des Deux-Siciles, que les plus honteuses conspirations et les plus ignobles trahisons ont rendu si faciles [1], lui qui, quelques années après, favorisait en secret la révolution espagnole pour caresser plus tard les vaines espé-

[1] Après la chute de l'intrépide et malheureux roi de Naples, le ministère espagnol fut interpellé aux Cortès, en raison des droits éventuels que la couronne d'Espagne avait sur celle des Deux-Siciles; on demanda compte de l'inaction du gouvernement. Il fut répondu que le cabinet des Tuileries avait

rances de la reine déchue; c'est bien lui qui avait laissé déjà entrevoir sa pensée en disgrâciant le général Oudinot et en écrivant sa lettre à Edgard Ney, en autorisant M. de Cavour à accuser le gouvernement pontifical et les princes italiens, à la séance du 8 avril 1856, au congrès de Paris; et lui enfin, qui, oubliant que la papauté doit être le lien des nations latines et catholiques, avait écrit sa très-fameuse brochure : *Le Pape et le Congrès*, lui qui, ayant vu à Chambéry le général Cialdini, a laissé s'accomplir, tout en protestant, le forfait de Castelfidardo et la spoliation du pape.

La destruction du pouvoir temporel est une tradition napoléonienne, mais Napoléon Ier avait la force brutale pour arme, Napoléon III réalisait ses projets par la fourberie et le mensonge; il laissait agir le gouvernement italien, le désavouait, reconnaissait ensuite le fait accompli; il donnait de temps en temps, contraint par l'opinion publique et l'honneur français, un appui précaire à la papauté, mais poursuivait sans relâche son œuvre de démolition.

Nous retrouvons toujours sous la pourpre impériale l'homme qui, en 1832, avait pris les armes contre le pape dans l'insurrection des Romagnes, et nous saurons plus tard les obsessions, les remontrances dont il accabla pendant dix ans le vénérable pontife qu'il feignait de protéger; nous connaîtrons enfin la part qu'il prit à la spoliation des États de l'Église, pendant que nos troupes tenaient garnison à Rome; nous saurons la vérité sur cette dérisoire et hypocrite convention de septembre, dans laquelle Victor-Emmanuel et Napoléon traitaient entre eux, et sans le consulter, de Pie IX et des États pontificaux.

signifié qu'il ne permettrait pas à l'Espagne d'aller au secours de François II, et l'escadre française, mouillant dans les eaux de Gaëte, envoyée sous le pretexte de donner une marque de sympathie à l'infortuné monarque, avait pour but d'empêcher l'arrivée de tout secours effectif. En effet quand Gaëte, après une héroïque résistance, reçut le coup de grâce, M. Le Barbier dut, sur un ordre venu de Paris, se retirer et céder la place à l'escadre piémontaise.

C'est encore Napoléon qui, dès 1859, faisait célébrer par la presse officieuse les louanges de l'unité italienne, lui laissant dire que si l'Allemagne voulait user d'un pareil droit, nous ne nous y opposerions pas[1]. C'est encore lui qui, par ses discours, par ceux de ses ministres, les circulaires diplomatiques de ses agents, n'a cessé d'encourager les grandes agglomérations; c'est enfin lui qui a laissé écraser l'Autriche, afin de faciliter et de consolider l'unification de l'Italie et celle de l'Allemagne.

Faut-il maintenant s'étonner que l'indépendance de la patrie ait été un moment compromise? Oui, il faut le redire encore, nos lamentables malheurs ont été la conséquence d'une politique aveugle, déloyale, et contraire aux vrais intérêts de la France.

Que pouvons-nous dire de la honteuse expédition du Mexique, nouvelle interprétation de cette menteuse parole: « L'empire, c'est la paix, » et dont le vrai motif fut le trafic des bons Jecker? C'est surtout à propos de cette guerre à jamais déplorable, que les orateurs du gouvernement ont abusé de leurs grandes phrases habituelles, sur la sagesse de l'empereur et la grandeur de la France, afin d'obtenir de nouveaux subsides qui, toujours insuffisants, n'empêchaient pas la dilapidation des munitions et du matériel de nos arsenaux. Le résultat de cette triste guerre a été de détruire cette cordialité qui, depuis la guerre de l'indépendance, n'avait cessé de régner entre la France et les États-Unis, de reculer devant Juarez, d'abandonner avec mille infamies l'infortuné Maximilien, et de couvrir le manteau impérial des éclaboussures du sang de Queretaro.

[1] Les avertissements ne manquèrent pas à cette époque. La presse, la tribune et les ouvrages de toutes sortes montrèrent le danger de cette politique. M. de Falloux écrivait dans la préface des *Lettres du P. Lacordaire à Mme Swetchine:* « En effet au degré d'expérience où la science politique devrait être arrivée, on est surpris d'entendre des publicistes sérieux s'éprendre de passion pour les grandes unités européennes et demander à côté de l'unité italienne l'unité allemande et l'unité slave. »

Comment qualifier la conduite imprévoyante, pour ne pas dire plus, de l'empereur, au moment de la guerre allemande de 1866, et ces complaisances à peine dissimulées pour la Prusse, agressive et déloyale. Cette conduite fut approuvée, il faut bien le reconnaître, par toute la presse démocratique et démagogique, qui faisait des vœux ardents et insensés pour la réussite des projets de M. de Bismarck et l'agrandissement de la Prusse. Complicité coupable qui fait remonter jusqu'à elle une partie de la responsabibité de nos malheurs. Nos voisins d'outre-mer, bien plus clairvoyants, s'unirent avec toute la presse monarchique et les libéraux intelligents, pour déclarer que jamais notre puissance ne fut atteinte aussi directement que par cette funeste campagne de Bohême [1]; et le *Times* put s'écrier, avec une joie mal contenue : « C'est la France, bien plus que l'Autriche, qui vient d'être battue à Sadowa. » Rien n'était plus vrai, et le gouvernement impérial, frappé de vertige, au lieu de se préparer à une lutte devenue inévitable, s'est jeté en aveugle, sans plan de campagne, sans alliés, avec une armée insuffisante, dans le piége tendu par son ennemi, qui a su habilement se faire déclarer la guerre, et mettre la forme du droit de son côté. Oui ! l'empereur Napoléon a bien été le propre instrument de sa ruine, et, inconscient de l'infériorité de ses armes, il a expié dans une honteuse défaite, tout un règne rempli par une politique ambiguë, tortueuse et personnelle. Tombant sous le poids de ses fautes, il a abandonné le pays livré à l'invasion, « le plus grand et le plus irrémissible des crimes, » a dit M. de Châteaubriand, et à une invasion inconnue de nos jours, impitoyable, barbare, et que sont venus couronner le siége et le bombardement de Paris.

[1] Quand on parcourt les journaux de cette époque on est frappé de l'accord de toute la presse monarchique et indépendante pour signaler le danger et abjurer le gouvernement de conjurer le conflit entre l'Autriche et la Prusse ; il aurait suffi pour cela de signifier que la France se tournerait contre l'agresseur.

La France, coupable à son tour d'une inconcevable condescendance, a racheté son erreur; puisse-t-elle comprendre désormais que l'abandon du Danemark, son vieil et intrépide allié a été le commencement de l'accroissement de nos ennemis; puisse-t-elle comprendre que le droit du faible et du petit est de tous le plus respectable, et que l'intérêt de la France est de défendre toujours la cause de la justice!

Cette véritable politique française, Napoléon III ne pouvait la comprendre. M. de Châteaubriand écrivait, en 1814, des paroles que nous pouvons rappeler aujourd'hui : « Chaque nation a ses vices, ceux de la France ne sont pas la trahison, la noirceur, l'ingratitude. Le meurtre du duc d'Enghien, la torture et l'assassinat de Pichegru, la guerre d'Espagne et la captivité du pape, décèlent dans Bonaparte une nature étrangère à la France [1]. »

Il faut encore répéter ici le jugement que portait sur Napoléon Ier cet éminent écrivain, qui rendit toujours une justice éclatante au génie de l'administrateur et du grand capitaine, mais qui flétrit constamment la politique du conquérant et fut impitoyable pour le caractère de l'homme et la tyrannie du souverain : « La nature le forma sans entrailles; sa tête, assez vaste, est l'empire des ténèbres et de la confusion ; toutes les idées, même celles du bien, peuvent y entrer, mais elles en sortent aussitôt ; le trait distinctif de son caractère est une obstination invincible, une volonté de fer, mais seulement pour l'injustice, l'oppression, les systèmes extravagants; car il abandonne facilement les projets qui pourraient être favorables à la morale, à l'ordre et à la vertu; l'imagination le domine et la raison ne le règle point; ses desseins ne sont point le fruit de quelque chose de profond

[1] Napoléon Ier considéra longtemps l'Italie comme sa vraie patrie. Dans ses moments d'impatience il disait souvent à ses interlocuteurs : « Vous autres Français! » La famille Bonaparte se servit pendant longtemps de la langue italienne et Napoléon dans son enfance ne savait pas le français.

et de réfléchi, mais l'effet d'un mouvement subit et d'une résolution soudaine ; mobile comme les hommes de son pays, il a quelque chose de l'histrion et du comédien, il joue tout jusqu'aux passions qu'il n'a pas, il est toujours au théâtre...

. . . .

« Il méprise souverainement les hommes, parce qu'il les juge d'après lui, sa maxime est qu'ils ne font rien que par intérêt et que la probité même n'est qu'un calcul...

. . . .

« Dans son administration, il voulait qu'on ne connut que le résultat et qu'on ne s'embarrassa jamais des moyens. Les masses devant être tout et les individualités rien. « On corrompra cette jeunesse, mais elle m'obéira mieux. On fera « périr cette industrie, mais j'obtiendrai pour le moment « plusieurs millions. Il périra soixante mille soldats dans « cette affaire, mais je gagnerai la bataille. » Voilà tout son raisonnement et voilà comme les royaumes sont anéantis. »

Ce portrait ne semble-t-il pas tracé d'hier, pour l'homme qui nous a valu une troisième invasion?

Mais si nous reprochons avec raison au second empire ses fautes politiques, combien nous devons être plus rigoureux pour le système de l'administration intérieure qui, sans contrôle efficace, n'ayant pour base que la dissimulation et le mensonge, tendait à la démoralisation populaire. On éloignait des classes laborieuses les pensées sérieuses ; les exemples les plus pernicieux les poussaient à l'inconduite, et le noble but de vouloir s'élever par le travail et l'économie avait été remplacé par une soif déréglée de plaisirs et de jouissances. Les lieux de débauche et de perdition se multipliaient à l'infini ; Paris, reconstruit et brillant, avec ses palais de faux marbre, ses Thérésa et ses Schneider, également applaudies aux Tuileries et aux cafés chantants, Paris était devenu avec ses joies et ses orgies, le cabaret de l'Europe, selon un mot énergique devenu célèbre. Aussi un écrivain illustre, profond

observateur des maux de notre temps, a-t-il pu s'écrier récemment : « A Paris le mal dépasse aujourd'hui toutes les limites atteintes chez les autres peuples civilisés. Il a repris certains caractères qu'on ne connaissait plus depuis la décadence d'Athènes ou de Rome, et il s'est tellement incorporé à la population, que les unions deviennent de plus en plus stériles et donnent d'ailleurs un bâtard sur trois naissances; l'esprit d'égalité a fait passer sur toutes les classes le niveau du mal ; tandis que les oisifs subventionnent une armée de courtisanes, les ouvriers renoncent au mariage et, dans certains corps d'état, le concubinage est en quelque sorte une pratique professionnelle [1]. »

Ce n'était plus dans Paris qu'il fallait aller pour trouver une jeunesse studieuse et savante ; de plus en plus les universités allemandes attiraient à elles les étudiants, qui autrefois accouraient à Paris de tous les coins du monde : « Les étrangers, dit encore M. le Play, qui au temps de Louis XIII adoptèrent la France comme modèle, la citent aujourd'hui comme un foyer de contagion, ils redoutent également les enseignements de sa littérature et le désordre de ses mœurs. Ils lui reprochent surtout, en termes amers, la désorganisation du foyer domestique, l'exil des enfants dans les pensionnats, et la corruption précoce qui en résulte, l'habitude des mariages d'argent et l'ascendant social des courtisanes [2]. »

Sans doute, les causes de ce mal sont anciennes, mais le mal se propagea avec une extrême rapidité, grâce au système corrupteur de l'empire. La littérature ne produisit plus d'œuvres sérieuses ; elle se résumait dans des publications malsaines et un journalisme frivole, qui cherchaient le succès dans des récits de scandales et de crimes, et dans des tableaux d'immoralité et de débauche ; jamais on ne vit un

[1] Le Play, *l'Organisation du travail*, p. 194.
[2] Le Play, p. 221.

tel déchainement contre ce qu'il y a de plus sacré : la religion et la société; jamais on ne vit plus de livres immoraux et de journaux favorisés par le pouvoir faire profession ouverte d'impiété, d'athéisme et saper les fondements mêmes du monde social; c'est un fait significatif, en effet, que de voir toutes les feuilles socialistes et antichrétiennes, libres de toutes atteintes, pendant la plus grande partie de l'empire, tandis que les feuilles conservatrices étaient suspendues et supprimées au moindre examen d'un acte préfectoral.

Un peuple soumis à une telle éducation s'énerve et s'abâtardit naturellement; les mauvais instincts, les appétits grossiers deviennent ses guides; les cœurs s'amollissent, les intelligences s'obscurcissent; mais pendant qu'il sommeille, le pouvoir peut se livrer à tous les caprices du despotisme et parfois aux proscriptions en masse, sans soulever un cri d'indignation et même susciter une parole de blâme; il peut toucher, avec une incroyable légèreté, à toutes les questions sociales et jeter le désordre dans les idées.

Un gouvernement a vraiment charge d'âmes, il a la mission de combattre l'erreur et de propager la vérité; aussi ne peut-on être trop sévère pour un pouvoir coupable qui vient, dans un but égoïste, se faire l'agent des doctrines les plus perverses et les plus antisociales. On en a maintenant la preuve : des journalistes, les orateurs les plus fougueux des réunions publiques étaient à la solde de ce souverain, qui ne cessait de se représenter comme le plus ferme appui de l'ordre.

Sous l'empire, la moralité publique a reçu encore de plus rudes atteintes au point de vue des transactions commerciales et des affaires industrielles. L'exemple d'une spéculation effrénée, de la vénalité la moins dissimulée était donnée par l'entourage même de l'empereur; il n'était plus possible de fonder une grande entreprise d'intérêt général sans faire d'énormes sacrifices pour se créer des protecteurs et des sou-

tiens ; aussi a-t-on vu des hommes sans fortune avant le nouveau règne, afficher le plus grand luxe et se permettre les plus ruineuses folies. Ces hommes, le R. P. Gratry les flétrissait, dans son discours de réception à l'Académie française, de cette appellation : « des hommes de joie et de proie, » et Berryer disait d'eux, en 1866 :

« Vous ne voyez pas ces hommes d'assez près; vous ne connaissez ni la bassesse de leur cupidité, ni la honte de leur servilisme, ni la lâcheté de leurs adulations.

« Attendez un peu de temps encore, et vous verrez dans les faits qui déjà s'accomplissent et recevront bientôt leurs déplorables conséquences, ce que deviendront dans notre pays l'antique honneur, la religion, l'ordre et la liberté.

« Les apparentes prospérités matérielles ne tarderont guère à disparaître et ne laisseront aux yeux de tous que les ruines de tous les intérêts respectables[1]. »

En 1818, M. de Chateaubriand écrivait une phrase qui est parfaitement à sa place après les paroles indignées de l'illustre orateur. « Élevez, disait-il, les hommes politiques à ne penser qu'à ce qui les touche, et vous verrez comme ils arrangeront l'État ; vous n'aurez par là que des ministres corrompus et avides, semblables à ces esclaves mutilés qui gouvernaient le Bas-Empire et qui vendaient tout, se souvenant eux-mêmes d'avoir été vendus[2]. »

Le mal se montrait si ouvertement, que le général Trochu écrivait en décembre 1866 :

« Je suis étonné du bruit que l'on fait autour de cette réforme (réorganisation de l'armée). Une réforme de l'État, avant tout, est nécessaire : réforme des principes, réforme des idées, réforme des habitudes, réforme des hommes; l'honneur substitué au trafic des âmes; le sentiment de l'in-

[1] Lettre à M. Biston, avocat à la Cour impériale de Paris, en réponse à l'envoi de son ouvrage : *Lettres sur la politique du temps présent.*

[2] *De la morale des intérêts matériels et de celle des devoirs.*

térêt public, au personnalisme; la sincérité, aux souterrains; la discussion et la pondération, à la fantaisie et aux influences. »

D'autres voix éloquentes montraient l'abîme auquel nous courions; de nombreux écrits sévères et prophétiques, ceux surtout de Mgr Dupanloup, et parmi eux : l'*Athéisme et le péril social*, essayaient d'arracher l'épais bandeau qui couvrait nos yeux; mais alors les peuples étaient sourds et aveugles; ils sont effrayés aujourd'hui que, réveillés par la foudre, ils se voient sur la pente du gouffre, ils reconnaissent que nous sommes bien loin de ces époques où les ministres mouraient dans la misère et où des souverains dont les ancêtres ont fait la France quittaient pauvres le sol de la patrie.

Qui nous a conduits où nous sommes? L'empire, assurément, qui a tout désorganisé, tout démoralisé, qui, trouvant la dette de la France à sept milliards, l'a laissée à près de quatorze milliards, auxquels il faut ajouter la contribution de cinq milliards à payer aux Prussiens, les frais de la guerre, que M. Thiers évalue à trois milliards dans son discours du 20 juin, et toutes les pertes causées par l'invasion [1].

Mais qui nous a conduits à l'empire? Sachons le reconnaitre c'est l'école libérale qui, sous la Restauration, dans l'aveuglement de son opposition, avait fait de Napoléon Ier, ce tyran de nos pères, ce grand contempteur du droit et de la liberté, un héros libéral. Béranger en le chantant, le roi Louis-Philippe en faisant revenir ses cendres, les historiens, les écrivains, les romanciers, les journalistes de la Restauration et de la royauté de Juillet, en l'entourant d'une auréole de libéralisme et en le proposant à l'admiration de tous, voilà vraiment

[1] Dans un travail fort compétent que vient de publier M. A. de Malarce dans le *Correspondant* du 25 juin, le total de ce que la guerre aura coûté à la France est porté à *17 milliards*, en y comprenant les réquisitions de l'ennemi, les ruines à relever et toutes les pertes commerciales, industrielles et agricoles, récoltes détruites, cheptel à reconstituer, usines, etc., etc.

ceux qui ont fait le second empire. Enfin, et après eux, les révolutionnaires de 1848, en épouvantant les populations, ont produit cette aberration du suffrage universel qui a porté sur le pavois le héros de Strasbourg, de Boulogne et du 2 Décembre.

Au milieu de nos désastres, nous ne saurions trop remercier la Providence qui, par un de ces coups où paraît sa toute-puissance, nous a débarrassés d'un régime énervant et corrupteur, car vingt ans encore de césarisme, et notre pauvre France arrivait au dernier degré de l'abaissement moral et de l'avilissement des caractères ; le Bas-Empire était fondé et les barbares pouvaient se jeter sur leur proie, la déchirer et se la partager.

V

L'EUROPE EN 1789 ET EN 1871

Si maintenant nous jetons un regard rétrospectif sur la situation de l'Europe et de la France en 1789, pour la comparer à la situation actuelle, nous acquerrons la certitude que notre pays, en proie à des agitations perpétuelles, devenu le foyer des idées et des passions subversives, est un objet de crainte et de méfiance pour l'Europe entière; tous nos plans sont contrecarrés par les grandes puissances, et nous n'avons pu obtenir aucun accroissement sérieux de territoire, tandis que celles-ci n'ont cessé de s'agrandir démesurément.

En 1789, la France avait une population de 28 millions d'âmes, qui augmentait rapidement ; la paix de 1783 avait assuré l'émancipation des États-Unis, abaissé l'Angleterre, et relevé avec éclat notre prestige militaire; à cette époque, la France était sans conteste la première puissance européenne.

La population tout entière de la Grande-Bretagne ne dépassait pas alors 10 millions d'âmes; l'empire colonial de l'Angleterre se fondait à peine; Tippo-Saïb, appuyé par la France, était sur le point de lui arracher les Indes ; son com-

merce extérieur était dix fois moindre qu'aujourd'hui, et dépassait à peine celui de la France; il en était de même des productions industrielles.

La maison d'Autriche, jadis si puissante, et que la France n'avait cessé de combattre pour le plus grand bien de l'Europe, tenait sous son sceptre une population de 25 millions d'âmes, composée de diverses nationalités et disséminée en Europe sans force et sans cohésion.

La Prusse, qui venait de perdre le grand Frédéric, auquel elle devait un accroissement considérable de territoire acquis soit par la ruse, soit par la violence, n'avait encore que 6 millions d'habitants et elle était fort loin de nos frontières.

Le reste de l'Allemagne formait le Saint-Empire germanique, avec des électeurs, des princes, des villes libres au nombre de plus de trois cents, dont beaucoup recherchaient notre alliance. Notre influence était immense en Europe, notre langue, nos mœurs, nos usages régnaient sur le continent.

La Pologne existait encore, malgré le premier partage de 1772, elle comptait 8 millions d'habitants, après en avoir perdu 5 millions que venaient de s'approprier la Russie, la Prusse et l'Autriche, par ce honteux marché que la France eut l'impardonnable tort de ne pas empêcher; mais la Pologne, à cette époque, se régénérait : le droit de *liberum veto* ne s'exerçait plus; l'hérédité monarchique, qui devait enfin assurer la paix, était établie; la dette était amortie, et de grands travaux publics en exécution. La Révolution française fut la cause malheureuse du dernier partage. La constitution polonaise, votée en 1791 sur des bases arrêtées en 1788, allait lui donner une nouvelle vie, mais la Russie veillait sur sa proie, la constitution fut accusée d'être une œuvre révolutionnaire, et la Pologne écrasée en 1794, après une héroïque lutte.

La Russie n'avait donc, en 1789, ni la Pologne, ni la Finlande, ni la Bessarabie, ni le Caucase, etc. Sa population déjà

considérable (de 30 à 35 millions d'habitants) était misérable, barbare et vivant au milieu des steppes ; ce n'était encore qu'un État oriental, qui n'avait jamais pris part aux grands démêlés européens et n'avait pas affirmé sa puissance militaire.

A nos portes, la maison de Savoie, malgré son ambition héréditaire, n'avait pu s'agrandir que par la cession de la Sardaigne. Les républiques de Gênes et de Venise, bien que déchues, étaient libres et indépendantes. Cette dernière possédait de vastes territoires et une population de 2 millions cinq cent mille âmes. Dans les Deux-Siciles, et en Espagne, régnaient des princes de la maison de Bourbon, que le *pacte de famille* unissait à la France [1].

Aujourd'hui, quel est l'état de l'Europe?

La France a 37 millions d'habitants. Si elle s'est accrue du comté de Nice et de la Savoie, au prix de l'unité italienne, de l'Algérie, ce beau fleuron ajouté à sa couronne par la Restauration et qui compte une population de 235,000 Européens, et de 2 millions d'indigènes, elle vient de perdre l'Alsace et une partie de la Lorraine.

Le progrès des autres nations a été bien autrement rapide, et les accroissements territoriaux des autres puissances bien plus considérables.

L'Angleterre, qui avait 10 millions d'habitants, en a maintenant 30 millions. Son empire colonial est immense. Les Indes avec le Napaul, le Lahore, le Sind, le Bélouchistan, le Caboul, le Pendjab, l'île de Ceylan, l'Australie, c'est-à-dire un continent tout entier, les îles de Malte, de Périm, l'île de France, les Seychelles, les îles Sandwich, la Nouvelle-Zélande, la terre de Van-Diémen, presque toutes les Antilles

[1] Pour mieux étudier la situation de l'Europe en 1789, voir la remarquable étude de M. Léonce de Lavergne, publiée dans la revue le *Correspondant*, janvier 1867.

lui appartiennent, avec une population coloniale d'au moins 140 millions d'indigènes et de 10 millions d'Européens.

La Prusse, de 6 millions d'habitants qu'elle comptait en 1789, est arrivée à en avoir 27 millions ; avec les États de la Confédération du Sud qu'elle vient d'incorporer au nouvel empire d'Allemagne, elle a sur nos frontières une population supérieure à la nôtre, organisée militairement, elle attend l'occasion favorable pour attirer à elle les populations allemandes de la Suisse et de l'Autriche, et elle ne dissimule guère ses convoitises sur la Hollande, le Danemark et même sur le nord de l'Italie.

L'Italie, faite par nous et sur nos frontières, a 28 millions d'habitants, manifestant si ce n'est une hostilité ouverte, au moins une vive antipathie pour la France, leur libératrice.

La Russie a les peuples les plus divers sous sa domination et 70 millions environ de sujets, elle a ajouté à ses États : la Finlande, la Pologne, la Bessarabie, la Géorgie, la Circassie, elle s'étend en Asie jusqu'au fleuve Amour, s'est emparée en face du Japon de la grande île de Saghalien, impose sa domination à la plus grande partie de la Tartarie, et à tout cet immense plateau qui s'étend de la mer Caspienne à la mer d'Aral, que sillonnent deux grands fleuves, le Sirdaria et l'Amoo (l'Iaxarte et l'Oxus des Anciens). De ce plateau sont sortis les Huns et les Turcs, et la Russie peut discipliner et armer les hordes sauvages qui l'habitent ; enfin elle menace Constantinople et est un danger pour l'avenir de l'Europe.

La France seule est donc restée à peu près stationnaire, et elle le doit à ses révolutions périodiques, à l'instabilité du pouvoir qui ne lui permet pas d'adopter un programme de politique extérieure, de suivre des plans mûrement conçus et sagement exécutés, de rester fidèle à des traditions et de conserver des alliés. Chaque révolution condamne le pays à

plusieurs années de travail, pour revenir à l'état normal et réparer les pertes subies, et on est vraiment en droit de se demander, avec une patriotique douleur, à quel degré de grandeur, de puissance et de richesse, nous serions arrivés si, à l'exemple de l'Angleterre, nous avions modifié nos institutions sans commotions violentes. On n'en peut pas douter, la France serait maintenant à la tête de l'Europe et la maîtresse du monde. Comprenons aujourd'hui qu'un peuple, qui aspire à de grandes destinées, doit faire preuve de calme et de modération dans l'accomplissement des réformes intérieures; sans cette sage mesure, il use ses forces vives dans la guerre civile, il s'affaiblit dans les luttes vaines, il est perpétuellement balotté entre l'anarchie et le despotisme, il est enfin conduit à une décadence qui, pour être lente, n'en est pas moins certaine, et pendant ce temps les autres nations poursuivent sans arrêt leur marche progressive vers la prospérité et la grandeur.

VI

L'ÉTAT SOCIAL DE LA FRANCE

Si, de cet exposé de faits incontestables, il ressort que la France n'a pas augmenté de puissance dans la proportion de ses rivales, a-t-elle pu du moins établir à l'intérieur, sur des bases solides, une société où tout concourt à l'harmonie générale et à un progrès sage et régulier ? Hélas ! il n'en est rien. La France est, depuis 1789, à son douzième gouvernement, sans avoir pu rien fonder. Il est bon de donner ici la parole à des hommes dont les témoignages ne peuvent être entachés de partialité et d'exagération, et qui, profonds observateurs, ont étudié nos agitations et leurs causes, ainsi que les erreurs et les besoins de notre temps. Depuis que ces observations ont été publiées, que d'événements terribles se sont accomplis, comme pour nous montrer à quel point d'abaissement moral, de désorganisation sociale nous a amenés le scepticisme religieux et politique ! Combien serait encore plus énergique, plus convaincue et plus autorisée la parole de ces écrivains en présence de nos épouvantables calamités. !

M. Le Play, dans ses si remarquables ouvrages [1], constate

[1] *Les Ouvriers européens*, 1 vol., *Les Ouvriers des deux mondes*, 4 vol., *La Réforme sociale*, 2 vol., et l'*Organisation du travail*, 1 vol.

que la France n'est plus l'agent et le propagateur du bien, qu'elle est au contraire soumise aux ravages de l'esprit du mal, que ses exemples, ses leçons, ses prédications, ses ouvrages s'attachent à détruire dans le monde la notion de Dieu, à attaquer les choses les plus saintes, qu'elle prêche la révolte contre toute autorité, la famille et la société. On peut résumer ses travaux, fruit de ses longs voyages et de ses savantes observations, par cette règle absolue : il n'y a de peuples forts et prospères que ceux qui sont moraux, et il n'y a de peuples moraux que ceux qui sont religieux. Il soutient qu'il est rigoureusement indispensable, « si nous voulons résoudre le problème social, de renoncer à nos discordes, à nos vices, à nos erreurs, » et d'introduire la réforme dans les mœurs et les institutions en les appuyant « sur les pratiques de la famille et la loi du Décalogue. »

Proudhon lui-même a écrit : « Quel magnifique symbole ! quel philosophe ! quel législateur que celui qui a établi de pareilles catégories et qui a su remplir ce cadre ! Cherchez, dans tous les devoirs de l'homme et du citoyen, quelque chose qui ne se ramène point à cela, vous ne trouverez point. Au contraire, si vous me montrez quelque part un seul précepte, une seule obligation irréductible à cette mesure, d'avance je suis fondé à déclarer cette obligation, ce précepte, hors de la conscience et par conséquent arbitraire, injuste, immoral[1]. »

Et à propos de la famille, M. Le Play a fait cette belle réflexion :

« La famille chrétienne, aidée par le prêtre, est par excellence l'agent de la loi morale ; c'est là que, par une faveur insigne de la Providence, se conserve l'esprit de dévouement, lorsqu'il s'éteint dans les autres groupes sociaux. C'est au foyer paternel que se régénèrent sans cesse chez l'enfant les vertus du citoyen, qui le rendent capable d'obéir ou de com-

[1] *De l'Utilité de la célébration du Dimanche.*

mander; ou, en d'autres termes, qui fécondent à la fois l'autorité et la liberté. La meilleure constitution sociale a toujours été celle où le foyer, étant plus libre, résiste efficacement à la corruption venue du dehors, où le père, maître de ses enfants, mais soumis à Dieu, a le pouvoir de dresser ses enfants à la pratique de la vertu. »

Après des considérations profondes sur ce sujet, l'éminent publiciste est conduit à cette conclusion : « Dans l'ordre social l'homme ne se distingue de la brute et ne s'élève à la prospérité qu'en cultivant soigneusement la loi morale. »

Nous sommes à une de ces heures solennelles dans la vie des nations où la vérité est enfin comprise, et Dieu veuille que nous acceptions l'enseignement qui découle de nos dernières calamités !

« Les catastrophes sociales, symptômes évidents de la décadence, dit encore M. Le Play, viennent promptement rappeler au peuple l'instabilité et les dangers des biens de ce monde, qui n'ont point pour fondement la crainte de Dieu et le respect de la loi morale. »

M. de Tocqueville dit aussi, dans ses belles études sur l'Amérique : « C'est par une espèce d'aberration de l'intelligence et à l'aide d'une sorte de violence morale exercée sur leur propre nature que les hommes s'éloignent des croyances religieuses. Une pente invincible les y ramène. L'incrédulité est un accident, la foi seule est l'état permanent de l'humanité [1]. »

L'oubli des devoirs est donc la cause première de tous nos malheurs; les droits acquis par la force n'ont rien pu fonder de stable, aussi est-ce avec une grande vérité que M. Renan a pu écrire :

« La Révolution est une expérience infiniment honorable

[1] *De la Démocratie en Amérique*, t I, p. 359.

pour le peuple qui a osé la tenter, mais c'est une expérience manquée [1]. »

Ailleurs il dit encore : « Le but que la France a voulu atteindre par la Révolution est celui que toutes les nations modernes poursuivent : une société juste, honnête, humaine, garantissant les droits et la liberté de tous, avec le moins de sacrifices possible des droits et de la liberté de chacun. Ce but, la France, à la date où nous sommes, après avoir versé des flots de sang, en est fort loin, tandis que l'Angleterre, qui n'a pas procédé par révolutions, l'a presque atteint [2]. »

C'est en revenant aux principes immuables, que la France pourra établir un État vraiment libre, marchant d'un pas ferme et gradué dans la route du progrès social et du perfectionnement moral; nous ne voulons plus de cette liberté de 1793, la liberté de l'échafaud, des massacres et des noyades, la liberté qui mène fatalement à un 18 brumaire; mais nous voulons la liberté de 1789; cette liberté, nous la revendiquons hautement, la France a le droit d'y aspirer et le devoir de la consolider à jamais.

Sous ce titre : *Une grande Nation modèle de notre temps*, M. Le Play nous montre le Canada, peuplé aujourd'hui de 1,250,000 Canadiens français, tous issus des 65,000 de nos compatriotes qui s'y trouvaient en 1763, lors du funeste traité de Paris. Restés honnêtes, religieux, devenus à peu près indépendants, donnant l'exemple de toutes les mâles vertus, pratiquant le respect de la famille, si oublié chez nous, jouissant des libertés les plus sages et les plus complètes, toujours soumis aux lois, parce qu'ils veulent toujours être libres et indépendants, s'associant entre eux sans la moindre difficulté, dès que leurs intérêts et l'amour du bien les y

[1] *Questions contemporaines*, préface.

[2] *Philosophie de l'Histoire contemporaine, — de la Monarchie constitutionnelle en France.*

convient, ils offrent, en effet, le modèle, aussi parfait que possible, d'une nation forte, prospère et heureuse.

Tel est l'exemple enviable que nous offre une ancienne colonie française, qui n'est que la vieille France rajeunie et régénérée au contact des libres institutions de l'Angleterre. C'est le but que la France de 1789 voulait atteindre et qu'elle aurait en effet atteint, sans les théoriciens, les violents et les despotes qui la conduisirent à 1792 et à 1794, car, ainsi que le fait observer M. de Châteaubriand : « La monarchie constitutionnelle n'est pas née d'hier parmi nous d'un système écrit, bien qu'elle ait un code imprimé, elle est fille du temps et des événements. »

En 1789, la France se livrait donc à une évolution naturelle, que favorisait un roi honnête, bienfaisant et libéral, et que désirait la nation tout entière. Il est affligeant de penser que tant de malheurs, de crimes et de révolutions stériles auraient pu être épargnées à notre infortunée et chère patrie !

Il serait facile aujourd'hui, par la concorde, le bon vouloir de tous, d'établir la société sur des bases solides, puis, suivant les besoins ultérieurs, d'ajouter à la construction, d'en modifier les parties, tout en respectant l'ensemble.

L'œuvre est cependant considérable. L'ordre moral rétabli, la famille remise en honneur, la pratique de la liberté s'unissant au respect de l'autorité, il faudra arrêter les empiétements d'une centralisation envahissante, et l'extension d'une bureaucratie composée d'agents irresponsables qui entrave toute initiative privée et s'impose à tout et partout. Nos derniers malheurs ont assez montré combien sont usés les rouages de nos administrations civiles et militaires, et combien il est urgent de les simplifier et de les réformer.

Comme conséquence, ou plutôt comme préambule, les libertés locales et privées devront être ressuscitées, sans nuire cependant à l'unité et à la cohésion de la nation ; nous

n'entrerons pas dans le développement d'un tel ordre d'idées, nous serions entraînés trop loin ; nous sentons tous qu'il y a en France beaucoup à modifier et beaucoup à renouveler.

La défense nationale, par exemple, n'aurait-elle pas été beaucoup plus efficace si on avait formé des groupes départementaux, déterminés par des conditions topographiques et des intérêts communs, et qui auraient été dirigés par des conseils supérieurs? Qui pourrait se plaindre de voir des hommes intelligents de chaque région, de chaque département, de chaque canton, s'intéresser aux choses publiques, trouver chez eux à exercer une légitime influence, et abandonner les grandes villes qui absorbent aujourd'hui toutes les capacités, sans utilité pour le bien général? Ne serait-il pas utile de créer de nombreux centres scientifiques à l'exemple de l'Allemagne, et ne serait-ce pas le meilleur moyen de vaincre nos ennemis sur un terrain qui nous appartenait autrefois? Combien d'intelligences, s'éteignant aujourd'hui faute d'aliments, qui deviendraient fécondes et utiles à la patrie [1] !

Dans l'ordre militaire, tout sera à reconstituer : enseignement, discipline, matériel.

Nous aurons, en outre, une dette énorme à payer, des ruines sans nombre à relever, des pays entiers ravagés à exonérer d'impôts, l'ordre à rétablir, la confiance à faire renaître, le commerce et l'industrie à faire revivre, la disette à conjurer, les complications européennes à résoudre, et les destinées de la France à fixer glorieusement; voilà la tâche immense qui doit être poursuivie, et, s'il plaît à Dieu, menée à bonne fin.

[1] L'Académie des sciences, dans sa séance du 6 mars 1851, a constaté que notre infériorité scientifique venait de la centralisation universitaire. Le général Morin a dit : « Quand j'ai parcouru l'Allemagne en 1864, j'ai constaté qu'il existait vingt instituts polytechniques où le niveau des études est à la hauteur de celui de notre Ecole polytechnique. » Et M. Dumas ajoute : « Il faudrait que nos universités reprissent leur indépendance, comme avant la première Révolution. »

Pendant de nombreuses années, le pays devra comprendre la nécessité d'accepter de grands sacrifices, il faudra revenir à des idées sérieuses et travailler longtemps et énergiquement; les impôts seront lourds, mais le bon sens public n'en rendra pas responsable un gouvernement réparateur. Nous ne désespérerons pas de l'avenir. « A aucune époque de son histoire un peuple n'est fatalement voué ni au progrès, ni au déclin. Il ne passe pas nécessairement, comme chaque individu, de la jeunesse à la vieillesse. Il peut, en se corrompant, tomber dans la décadence, mais il retrouve la prospérité en revenant à la vertu[1]. »

De nos jours, en effet, grâce à l'influence du christianisme et aux germes de dévouement, d'abnégation et de vie qui peuvent sans cesse se développer dans les sociétés chrétiennes, les nations sont guérissables et ne sont point condamnées, comme sous l'antiquité, à la décrépitude et à la mort. La France, dans les conditions présentes, a soif de paix pour développer le travail national et accomplir les réformes indispensables à sa réorganisation et à sa régénération. Quand on pense que le souverain sorti des sociétés secrètes[2], que l'homme qui s'était illustré dans les échauffourées de Strasbourg et de Boulogne a été sur le point de fonder sa dynastie, on peut concevoir l'espérance que la France est vraiment disposée à appuyer de toute son énergie un gouvernement honnête, moral et national. Les voix données à l'empire n'avaient d'autre but que de mettre un terme aux révolutions qui dévorent la France et l'empêchent de poursuivre sans agitations le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

[1] *De l'Organisation du travail*, p. 50.

[2] Napoléon III fut à Florence, en 1832, solennellement affilié aux loges du carbonarisme et devint le collègue de Mazzini et d'Orsini qui ne l'oublièrent point et l'amenèrent à combattre pour leur cause en Italie, avec les armées et l'argent de la France.

VII

LA RÉPUBLIQUE

Pour se charger d'un tel fardeau et accomplir cette œuvre immense, deux seuls gouvernements sont possibles : la République ou la monarchie héréditaire.

Toute autre forme gouvernementale ne peut être qu'un expédient et une nouvelle aventure. M. Peyrat, en soutenant à la Chambre, le 18 mai, sa proposition de faire reconnaître la République comme le gouvernement définitif de la France, disait avec raison : « Vous n'avez qu'une alternative, le choix de la légitimité, le choix de la République. » Mais avant d'examiner si la République est possible, ce qu'elle nous promet et où elle nous conduit, nous devons d'abord nous demander si la France est républicaine.

Il est vrai qu'aux yeux du plus grand nombre de ses partisans, la République est indiscutable : ELLE EST PARCE QU'ELLE EST. C'est ce que M. Gambetta exprimait dans son allocution du 1er janvier : « La République est hors de question, elle est immortelle, » et M. Louis Blanc, par ces mots : « La République est au-dessus du suffrage universel. » Les républicains voudraient combattre tous les gouvernements, faire des révolutions, commettre toutes les violences et toutes

les illégalités pour imposer leur gouvernement à la France sans nous permettre la moindre discussion.

Les membres du gouvernement de la défense nationale, restés à Paris, ont été bien mieux inspirés quand ils ont dit, dans leur belle proclamation après la capitulation, en parlant de la prochaine Assemblée : « La France seule décidera des destinées de la France. » M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, par le choix de l'Assemblée nationale, et son ministère ont toujours déclaré que leur mission était de réorganiser le pays sans engager son avenir. Le 19 avril, M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, chargé de la direction du *Journal officiel*, répondait à une interpellation par cette nouvelle déclaration : « Nous ne nous écarterons à aucun degré des engagements pris ici par le gouvernement et ces engagements seront scrupuleusement respectés. »

Quoi qu'en dise donc M. Gambetta, le pays a le droit « de contester la légitimité de la République, de discuter ses origines » et de réclamer le gouvernement qui lui convient.

La France est-elle donc républicaine? Le plébiscite se chargera de faire une réponse catégorique.

Les républicains, tous ennemis de l'empire, votèrent négativement, mais assurément ils ne peuvent réclamer les 1,500,000 *non* déposés dans les urnes. Il faut nécessairement admettre que les partis conservateurs en fournirent la moitié ; parmi eux, beaucoup d'hommes ne se laissèrent point séduire par la manière insidieuse employée pour présenter la question, et virent, après le plébiscite, la guerre d'abord, le retour du pouvoir personnel ensuite. De 7 à 800,000, voilà donc le nombre des républicains en France [1]. Est-il juste

[1] Le journal *la Presse* écrivait après le plébiscite :

« On peut attribuer 500,000 voix au parti légitimiste, 200,000 aux orléanistes, 700,000 aux socialistes cantonnés dans les grandes villes et les centres manufacturiers, 100,000 enfin à la République formaliste de la gauche parlementaire. »

que cette minorité impose sa volonté à la nation tout entière?

Depuis le 4 septembre, leur nombre a-t-il augmenté? les élections pour l'Assemblée nationale constituent un autre fait très-concluant. Accomplies en pleine dictature gambettiste elles ont donné des représentants dans la proportion de 5 monarchistes contre le républicain, et dans les listes conservatrices, on avait, par esprit de conciliation, fait une très-large part à l'élément démocratique.

Il convient de signaler l'importance capitale de ce fait. La France ne soutenait l'Empire que parce que c'était encore une forme monarchique. L'Empire tombé sous le poids de ses fautes, dès qu'elle a pu exprimer librement sa volonté, elle s'est retournée vers les légitimistes et les orléanistes. Cet acte n'a une aussi grande importance que parce que nous l'avons vu se produire après chaque république. Nous l'avons constaté en 1848 pour les élections de l'Assemblée nationale et quelques temps après à la nomination du prince président. M. Renan a pu dire à ce sujet : « La France attendit et en décembre 1848 infligea au parti républicain un affront sanglant [1]. » Cette même tendance à la forme monarchique a été la grande force de Napoléon Ier et amena le 18 brumaire. La République n'a jamais été proclamée en France que par surprise, mais le pays la désavoue aussitôt qu'il a pu se recueillir, et, pour échapper à une forme gouvernementale contraire à ses traditions et au caractère national, il se jette dans une monarchie d'aventure. C'est encore là, il ne faut pas se le dissimuler, le danger de l'heure présente. Les républiques ont toujours été accaparées par un Napoléon, et, par haine d'une monarchie honnête et juste, les républicains nous livreront encore à un troisième empire.

Les élections municipales du 30 avril ont, dans un certain

[1] *Philosophie de l'histoire contemporaine.*

nombre de grandes villes, amené aux affaires des conseils démagogues, qui se sont hâtés de lever l'étendard de la révolte contre l'Assemblée; mais le nombre de ces villes est bien restreint, quand on le compare au chiffre des 38,000 communes de France. On a eu aussi à regretter, dans les grands centres, de trop nombreuses abstentions. A Dijon, à Valence, à Bordeaux, à Marseille, on a constaté l'indifférence la plus condamnable. A Rouen, le nombre des électeurs inscrits était de 20,824, celui des votants a été de 9,633; à Grenoble, qui a nommé un conseil dont le premier acte a été une adresse séditieuse à l'Assemblée nationale, il y a eu 4,674 abstentions sur 10,000 inscrits; à Nantes, sur 26,000 électeurs, 14,000 ont voté; à Tours, sur 10,701 inscrits, 3,000 ont voté; à Nice, 3,467 sur 11,211; à Saint-Étienne, plus de la moitié des électeurs se sont abstenus. Or, on sait que dans cette circonstance, les démagogues, obéissant à un mot d'ordre, ont voté avec empressement et ensemble.

Si les élections complémentaires du 2 juillet n'ont pas été la solennelle confirmation de celles du 8 février, la raison en est bien simple : les deux manifestes extraparlementaires de la minorité républicaine de la Chambre ont donné, le 13 juin, le signal des plus violentes attaques contre la majorité, qui a dédaigné, non sans danger pour elle-même et pour le pays, de répondre à d'injustes agressions.

A dater de ce jour, tout a été mis en œuvre pour combattre les candidats conservateurs ; les calomnies les plus ridicules, les manœuvres les moins avouables vinrent jeter le trouble dans les esprits simples; des agents nombreux et actifs ont parcouru les villes et les campagnes; on a soufflé dans l'oreille des ouvriers et des paysans ces mots fantastiques de *dîme*, de *corvée* et de *droits féodaux*, etc., etc. ; il les ont vus écrits en gros caractères dans toutes les feuilles radicales [1]; les

[1] Il serait facile de donner à ce sujet d'édifiantes et d'innombrables citations.

journaux républicains libéraux sont venus à leur tour entretenir ces terreurs enfantines et agiter le fantôme de l'ancien régime ; avec l'autorité que leur donnait leur modération relative et leur origine plus aristocratique, ils ont puissamment contribué à faire croire à la résurrection d'une époque qui n'a plus de raison d'être, et ils ont si bien réussi, que les populations effarées ont souvent abandonné les candidats qu'ils présentaient eux-mêmes, pour adopter ceux qui hier leur étaient antipathiques, mais qui étaient le plus opposés aux idées, objet de leurs ignorantes mais naturelles appréhensions.

Il faut encore ajouter les menaces écrites et colportées partout, auxquelles M. Thiers a donné une autorité puissante en déclarant imprudemment à la Chambre que « la solution des questions de monarchie serait le signal infaillible d'une guerre civile abominable. »

On comprend maintenant et la majorité acquise à l'élément républicain, et l'insouciance partout signalée des campagnards et ces abstentions atteignent la proportion de trente et même de cinquante pour cent dans certains départements. Un tel résultat a été encore facilité par la division des conservateurs.

Le pays n'en reste pas moins si profondément monarchique qu'une restauration napoléonienne serait elle-même possible et pourrait recevoir la sanction du suffrage universel.

Il est donc certain qu'un vote libre et sincère résoudrait bien vite la question. La France a accepté et non choisi la forme républicaine et ce ne sont point les derniers événements et les agissements des républicains qui peuvent avoir changé ses sentiments. Aussi, dès le 1er mars, Georges Sand pouvait faire cet aveu dans la *Revue des Deux Mondes* : « Il faut bien ouvrir les yeux, le pays n'est pas républicain ; nous sommes une petite fraction, même à Paris. »

Aussi s'effraient-ils eux-mêmes de leur petit nombre. La proposition de M. Quinet et des membres de l'extrême gauche, à la séance de l'Assemblée nationale du 8 mai, éclaire amplement la question. Cette singulière demande de n'accorder qu'aux villes de 35,000 âmes le droit d'élire des représentants prouve suffisamment qu'ils redoutent le vote des petites villes et des campagnes, c'est-à-dire de l'immense majorité des Français, parce qu'il leur serait hostile et que le pays est monarchique.

Alors que les républicains, à part de très-honorables exceptions, montaient à l'assaut des préfectures et s'emparaient de tous les emplois, accusant la réaction, c'est-à-dire tout le reste de la France, de trahison et de connivence avec l'ennemi, toutes les classes de la société, confondues dans un magnifique élan, versaient leur sang pour la défense et l'intégrité de la patrie, ou réunies par la charité, adoucissaient les innombrables misères, tristes fruits de la guerre. On ne peut pas supposer que tant de zèle, tant de dévouement aient été suscités par un enthousiasme républicain. Tous ces sacrifices de vie et de fortune étaient faits à la France, et à la France seule, et ce qui nous en donne la preuve, c'est que ce sont les hommes les moins favorables à l'idée républicaine qui ont le plus vaillamment combattu et ont montré le plus d'abnégation et de patriotisme.

Tandis que se poursuivait cette lutte contre les envahisseurs, le pays n'était pas associé aux graves mesures qui allaient décider de ses destinées. Loin de partager avec les représentants de la nation cette effrayante responsabilité, une dictature que M. P. Lanfrey a déclaré être « la plus outrecuidante et la plus incapable qui fut jamais ! » s'emparait du pouvoir souverain, cassant tous les mandataires librement élus des départements et des communes, pour les remplacer par des commissions arbitrairement nommées, faisant livrer des batailles à jour et à heure fixes, destituant des généraux

malheureux pour avoir obéi, contractant des emprunts aux conditions les plus onéreuses, ayant la prétention louable de sauver et de réorganiser le pays, mais ne se servant pour cela que d'instruments inhabiles, enfin couvrant tant de fautes et de défaites par cette phraséologie déclamatoire, tradition de 1792.

Si ces faits doivent être constatés, c'est surtout parce qu'ils nous montrent, une fois de plus, la tendance invariable de la révolution de confisquer la liberté à son profit, et d'établir son despotisme sur les ruines de tous les droits acquis.

Dans la crise que nous traversions, une pensée aurait dû dominer toute autre considération ; il fallait à tout prix, et dès le début, établir un ordre de choses légal, car personne ne peut reconnaître à un parti le droit de s'emparer du gouvernement sans l'assentiment de la nation ou de ses représentants. Si certaines éventualités s'étaient présentées, la situation devenait sans issue, et l'absence de tout pouvoir régulier amenait la Prusse à traiter avec Napoléon ou la régente [1].

La France n'est donc pas républicaine, mais pourquoi ne le deviendrait-elle pas ?

Théoriquement, la République peut faire le sujet des plus belles dissertations, et paraître le type idéal du gouvernement. Mais, si ce thème brillant permet à l'imagination de se livrer carrière, notre raison ne doit pas s'égarer, et nous devons examiner les enseignements de notre histoire, le caractère et le tempérament de notre race, et enfin nos traditions nationales. Certainement, si l'expérience se prolongeait, nous n'aurions pas de meilleurs résultats qu'en 1793 et en 1848,

[1] Dans son discours du 17 juin, M. Jules Favre a dit lui même : « Je m'étais présenté à M. de Bismarck sans caractère officiel, comme le représentant d'un gouvernement de fait, et je ne lui avais pas dissimulé la faiblesse d'une situation que les fautes et les crimes d'autrui nous avaient imposée. »

et nous aurions à déplorer de nouveaux désastres et de nouvelles ruines.

Toutes les fois que la forme républicaine a gouverné la France, nous avons vu l'anarchie et la guerre civile. Ces mots : « La République est proclamée, » sont toujours le signal de l'explosion de toutes les mauvaises passions; les anarchistes s'obstinent à croire que l'heure de leur règne est arrivée, et si on parvient à les contenir, ce n'est jamais que pour un temps. Il faut bien le reconnaître, le nombre des républicains intelligents et modérés est extrêmement restreint; la masse de ce parti professe les doctrines les plus subversives et menace sans cesse la société. Peut-on admettre que, pendant que les républicains perdent leur gouvernement par leurs excès, les conservateurs consentent longtemps à descendre dans la rue au premier appel de l'autorité, à sacrifier leurs intérêts les plus chers, et courent enfin le risque de se faire tuer pour le maintien d'une forme gouvernementale qui n'est ni de leur choix ni de leur goût?

Durant la guerre, les républicains ont été à la tête de toutes les administrations et de tous les départements, et alors qu'il ne fallait songer qu'à la défense nationale, oublier toutes les divisions, faire appel à tous les courages, donner l'exemple de la concorde et du patriotisme, nous avons vu partout le règne du bon plaisir substitué à celui de la loi, des milliers de tyrannaux se disputant les places [1], épouvantant les citoyens paisibles, violant les domiciles au nom de la liberté, s'emparant des propriétés, se livrant à des arrestations arbitraires. Ils votent les impôts les plus illégaux, ils décrè-

[1] Voici un témoignage qui n'est certainement pas suspect. « Nous assistons au spectacle d'une curée de places rappelant les souvenirs de l'empire et de fonctionnaires oubliant leur premier devoir pour se prélasser dans une oisiveté qui serait en tout temps une honte, mais qui devant les malheurs de la patrie est un crime de haute trahison. » *Extrait de l'adresse de la commune de Lyon aux membres du gouvernement de la Défense nationale.*

tent l'abolition de l'enseignement religieux, sous le prétexte qu'il est contraire à l'esprit républicain. Ils ont toujours affirmé que le suffrage universel est la base de la République, mais leur premier acte est de l'attaquer et de réclamer la suppression du vote des campagnes. Ils cassent les fonctionnaires, nomment aux emplois un jour, destituent le lendemain et se livrent en quelques mois à toutes les fautes et à toutes les erreurs administratives possibles. Sous l'empire, ils étaient les plus fanatiques partisans de la liberté de la presse; ils la combattent aussitôt qu'ils sont au pouvoir. Un journal déplaît à un préfet, hier encore journaliste et le plus souvent de troisième ordre, le journal est suspendu ou supprimé. Dans un conseil municipal qui s'est rendu célèbre, un membre demande que les journaux réactionnaires soient supprimés, un second proteste et veut que les rédacteurs soient déportés, enfin un troisième insiste pour qu'ils soient tous fusillés [1]. Un préfet harangue une bande de patriotes et leur dit : « Je serai votre capitaine pour la guerre civile, mais l'heure des vengeances n'est pas encore venue [2]. » Une feuille ose écrire au milieu des dangers de la patrie : « Périsse plutôt la France tout entière que de voir compromettre la République [3]. » Si c'est ainsi que les républicains comprennent la liberté, on arrive bien vite à considérer les préfets de l'empire comme des administrateurs libéraux.

Pendant ce temps de désordre et de confusion, des ligues se forment, les démagogues s'organisent, l'émeute du 31 octobre à Paris coupe court à l'armistice et au ravitaillement, le drapeau rouge qui flotte sur l'Hôtel de ville de Lyon est employé pour amener la capitulation de Bazaine, Garibaldi et ses volontaires se ruent sur notre pauvre pays et viennent, sous le prétexte de combattre pour la France, former une

[1] Conseil municipal de Lyon.

[2] Paroles prononcées par M. Duportal, préfet de la Haute-Garonne.

[3] *L'Éclaireur* de Saint-Étienne.

armée à la révolution. Cet homme qui s'est vanté d'avoir les mains teintes du sang français, qui réclame le retour à l'Italie de Nice et de la Corse, qui a combattu, en 1866, avec la Prusse contre l'Autriche, ne pouvait pas avoir pris les armes pour sauver la France, et il faut accepter l'opinion du général Ducrot : « Quand cette enquête sera faite, nous vous produirons des télégrammes émanant de M. Gambetta et prouvant qu'il reprochait au général Garibaldi son inaction, dans un moment où cette inaction amenait le désastre que vous connaissez. On pourra examiner alors si le général Garibaldi est venu payer une dette de reconnaissance à la France, ou s'il n'est pas venu, plutôt, défendre sa république universelle [1]. »

Et, profitant habilement de nos malheurs, l'ennemi s'avançait partout victorieusement, prenant une à une toutes nos places fortes et détruisant toutes nos armées.

Ce tableau, qui n'est nullement fantaisiste, on le reconnaîtra, chaque révolution l'a retracé avec les mêmes traits et les mêmes couleurs. Ce que le général Cavaignac disait en 1848 aux députés de la Montagne : « Ce sont vos fureurs qui tuent la République, » pourrait être répété aux démagogues de 1871: ils n'ont rien changé à leur programme gouvernemental. C'est toujours par la terreur qu'ils dominent le pays, la terreur à propos de laquelle M. Guizot écrivait dernièrement : « Que jamais nation n'a été plus opprimée, plus décimée et plus outragée que ne l'a été la nôtre par le régime de la terreur. » Il n'y a pas en effet de pire tyrannie que celle d'une Convention ou celle du peuple, c'est ce que constate un historien qui, pendant la guerre, s'est distingué dans le parti républicain par son patriotisme et son indépendance, M. P. Lanfrey :

« Que m'importe que l'oppression se nomme un ou cent mille? ce que je hais, c'est l'oppression et non l'instrument qu'elle emprunte. La tyrannie des multitudes a même sur

[1] Assemblée nationale, séance du 8 mars 1871.

celle des individus cette triste supériorité qu'elle est mille fois plus écrasante, parce qu'on rencontre partout ses yeux et ses bras. Contre elle il n'y a pas de refuge, et comme elle est en quelque sorte l'ouvrage de tous, elle se considère comme tout à fait irresponsable. N'espérez pas de la fléchir, elle est impersonnelle et anonyme, c'est-à-dire aussi inaccessible aux scrupules qu'aux remords. A toute révolte contre un tyran, fut-elle suivie d'une défaite, est d'ordinaire attachée une sorte de gloire et de popularité; mais à vous insurger contre le joug des multitudes vous ne gagnerez jamais qu'un renom de scandale, formé au bruit des outrages et des malédictions; vous serez les élus de la haine populaire qui portera au bout de ses piques vos têtes ensanglantées; vous laisserez une mémoire exécrable ou vulgaire. »

Une idée nouvelle est encore venue s'ajouter à tous les autres principes des révolutionnaires, c'est le cosmopolitisme qui tend à remplacer de plus en plus l'idée de la patrie. M. John Lemoine a dit avec raison dans le *Journal des Débats :* « Ils n'ont aucune notion ni de patrie, ni d'honneur, ni de sentiment national. » Ils n'ont réclamé la guerre à outrance avec tant d'énergie que comme un moyen de créer une armée pour une révolution européenne. Ce sont ces hommes qui, après avoir détruit l'idée de Dieu et du devoir, anéanti toute obéissance et toute discipline, ont la prétention de fonder une nouvelle société et d'établir un gouvernement.

Aussi pourrait-on chercher en vain en France les vertus républicaines indispensables au maintien d'un gouvernement populaire : la soumission aux lois, le respect de l'autorité, et le respect des droits d'autrui. Si on enlève à un peuple l'idée de Dieu, on détruit la base même de toute autorité. L'athéisme engendre nécessairement la négation de tout pouvoir humain et dessèche dans sa source le dévouement et le patriotisme. Lorsqu'on ne croit plus en Dieu, on est conduit à ne plus croire à rien et nul ne veut plus obéir et encore moins se sa-

crifier. L'insubordination et la révolte remplacent le droit et la justice.

Il est incroyable qu'en France, pays du bon sens et de la logique, il se soit trouvé un aussi grand nombre d'esprits distingués se laissant assez dominer par des préjugés et des haines surannées pour faire une guerre acharnée à l'idée religieuse, sans se demander où devait arriver une nation à laquelle on enlevait tout sentiment et tout mobile élevé. Une telle faiblesse de jugement, commune parmi nous, est bien rare chez nos voisins, et M. Le Play, en tête de son chapitre : *Réponse aux objections concernant la religion* [1], affirme ceci : « Pendant trente années de voyages et d'études, je n'ai jamais entendu un Russe, un Anglais ou un Américain du Nord, élever une objection contre la pratique de la religion. Malgré la diversité de leurs constitutions sociales, nos trois émules s'honorent également de sanctionner, autant que possible, cette pratique par les institutions et par les mœurs. »

M. de Tocqueville, dans son ouvrage *la Démocratie en Amérique*, a dit : « C'est le despotisme qui peut se passer de foi mais non la liberté. La religion est beaucoup plus nécessaire dans la république que dans la monarchie et dans les républiques démocratiques que dans toutes les autres. Comment la société pourrait-elle manquer de périr si, tandis que le lien politique se relâche, le lien moral ne se resserrait pas ; et que faire d'un peuple maître de lui-même, s'il n'est pas soumis à Dieu ? »

Les hommes qui, dans les congrès de Liège, de Genève, etc., et dans les réunions publiques, avaient enseigné à des masses ignorantes et surexcitées ces doctrines : Plus d'autorité ; la force ! la force révolutionnaire ! — La révolution, c'est le triomphe de l'homme sur Dieu ! — On a parlé de guillotine, nous ne voulons que renverser les obstacles. Si cent

[1] *De l'organisation du travail*, p. 225.

mille têtes font obstacle, qu'elles tombent ; oui, nous n'avons d'amour que pour la collectivité humaine. — Guerre à Dieu, haine à la bourgeoisie, haine aux capitalistes ! Plus de Dieu ! transformation de la propriété, abolition de l'hérédité[1] ! Ces hommes qui voulaient *la liquidation sociale* et *l'expropriation pour cause d'utilité publique*[2] et dont le programme peut se résumer ainsi : abolition de la religion, de la propriété et de la famille, devaient donc, le jour où les circonstances leur seraient favorables et où leurs adeptes fanatisés seraient en armes, ne pas reculer devant les moyens les plus violents, les plus odieux et les plus sanguinaires. C'était aussi une inconcevable illusion que de supposer que ces masses, ainsi flattées dans leurs passions et dans leurs appétits, instruites à l'école des réunions publiques et de la presse jacobine, ne suivraient pas leurs chefs jusque dans leurs fureurs et leur délire. La raison troublée, le jugement faussé, l'esprit et le cœur pervertis, ils devaient tous se jeter sur leur mère et, parricides insensés, la frapper sans merci.

Aussi, quand l'émeute éclate à Paris et gronde en province, c'est en vain que, le 23 mars, M. Jules Favre fait appel au patriotisme des insurgés, par ces paroles qui émurent si vivement la Chambre et le pays tout entier: « Ce qu'il faut que l'Assemblée sache, c'est que les Allemands, qui avaient commencé leur mouvement de retraite l'ont arrêté, c'est que les plaintes nombreuses et légitimes qui m'arrivent de tous les pays occupés sont plus saisissantes que jamais ; que l'irritation de l'occupant a augmenté et que se voyant ainsi menacé d'un retour en arrière sur lequel il ne comptait pas, il le fait expier par de cruelles exigences aux populations dont il foule le sol. »

[1] V. la lettre de Mgr l'évêque d'Orléans sur *les Malheurs et les Signes du temps*, publiée en octobre 1866.

[2] V. l'ouvrage publié sous ce titre : *Société internationale des Travailleurs*, par Oscar Testut, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

« Il faut bien que la France le sache, c'est la coupable émeute de Paris, c'est cette folie inexplicable, à jamais maudite, qui consomme les malheurs du pays. » C'est en vain que M. Jules Simon écrit : « Ceux qui troublent l'ordre, en ce moment où le pays en a tant besoin, sont les plus cruels ennemis de la République. Ils sont les ennemis de la France, de son repos, de son bien-être, de son indépendance comme nation, car ils nous apportent la guerre civile au lendemain de nos désastres, quand les Allemands foulent encore notre sol. »

« Le travail reprenait dans les ateliers, le commerce renaissait, les capitaux, confiants dans l'avenir de la France, s'offraient à nous pour acquitter les frais de la guerre ; un emprunt allait être conclu. Mais voilà, par cette insurrection, le crédit anéanti, le mouvement d'évacuation arrêté, les troupes retenues sous les drapeaux, les gardes nationaux obligés de quitter de nouveau leurs ateliers, de déserter la terre, privée depuis si longtemps de leurs bras. »

Ces voix, si chaleureusement applaudies hier, ne sont plus écoutées aujourd'hui, elles sont couvertes par les clameurs furieuses des rebelles. C'est alors que Paris, par un acte de folie inqualifiable, ne réprouve pas les tentatives de ces misérables qui l'entraînent à sa perte et conduisent le pays à l'abîme. Les septembriseurs de 1793, les barricadiers de 1848 renaissent de leurs cendres, et Paris voit froidement assassiner des généraux et massacrer des soldats fidèles. L'amiral Saisset, envoyé pour y rétablir l'ordre, est condamné à mort, il fuit et vient déclarer à la Chambre, le 21 mars, qu'il n'a pu « avoir à sa disposition que 300 hommes. » M. Thiers, dans cette même séance, ajoute « le général d'Aurelle avait bien demandé dix mille gardes nationaux pour les faire battre à côté de l'armée active ; ils ne se sont pas présentés. » Et cet homme éminent, investi de la redoutable mission d'exécuteur des hautes-œuvres de la Providence envers

cette révolution dont il fut l'historien trop complaisant, M. Thiers dut, l'âme navrée, ajouter encore : « Paris ne voulant pas se sauver, nous avons résolu de penser à la France. »

Le 27 avril, le chef du pouvoir exécutif déclarait à l'Assemblée nationale, vraie représentation du pays qui, attaquée avec injustice et violence, a toujours été digne de sa noble mission, à cette Assemblée qu'il déclarait la plus libérale qu'il ait vue, et plus libérale que lui : « Cette guerre cruelle, en sommes-nous les auteurs ? (Non, Non.) Nous nous défendons et nous défendons en même temps la loi, la société. »

La loi, le droit, comment étaient-ils respectés à Paris ?

Les chefs de la Commune, tout en s'accusant, se dénonçant, s'emprisonnant, s'entendaient pour tromper, comme toujours, le peuple par de grands mots menteurs, et ils établissaient leur despotisme aux cris de *Vive la liberté !* Paris est bientôt en proie à une terreur folle; ces hommes violent toutes les lois divines et humaines ; les prisons sont ouvertes et les bandits mis en liberté, les églises sont fermées et leurs trésors volés, l'archevêque, les religieux et les prêtres emprisonnés, les cercueils sont ouverts, des ossements profanés, on vole, on pille, on fait des saisies, des perquisitions, des arrestations et des exécutions arbitraires ; un Comité de salut public est créé et des commissions sont instituées pour recevoir les dénonciations contre les citoyens suspects ; tous les hommes valides, depuis 19 ans, doivent aller combattre, quelles que soient leurs convictions ; la liberté de réunion, la liberté électorale, la liberté de la presse sont anéanties ; les finances sont dilapidées ; il n'y a plus de crédit, toute production est arrêtée, et, en quelques jours, 500,000 personnes fuient cette ville frappée par la malédiction divine.

En province, et répondant à des ordres venus de Paris, les démagogues proclament la Commune à Saint-Étienne, à Toulon, à Narbonne, à Lyon, à Marseille, et le sang coule dans plusieurs de ces villes.

En proie à de telles discordes, la France dut signer une paix rendue aussi dure que possible. Jamais créancier impitoyable ne profita mieux de la position critique de son débiteur. L'insurrection du 18 mars 1871 servit les calculs de M. de Bismarck aussi bien que celle du 31 octobre 1870. C'est ce que M. Jules Favre, arrivant de Francfort, constatait avec douleur, dans son discours à l'Assemblée nationale du 13 mai.

Cependant l'heure fatale sonne. Paris bombardé est pris d'assaut par les valeureuses troupes françaises ; Paris, la gloire de la France, l'envie de toutes les nations, Paris est en partie brûlé. Des monuments merveilleux, des richesses incalculables, scientifiques et artistiques, des quartiers entiers sont dévorés par un incendie inextinguible ; l'archevêque de Paris, de saints et savants ecclésiastiques, des otages, de nombreux réfractaires, qui refusent noblement de combattre pour une telle cause, sont fusillés et massacrés, tandis qu'une pluie de cendres se répand au loin. Tel dut être le sort de Babylone et de Rome tombant aux mains de Cyrus et d'Alaric. Mais ici les Barbares sont des Français [1], et sous ces ruines fumantes, sous ces cendres ensanglantées, s'abîme la Commune.

En présence d'un tel spectacle, la honte monte au front, quand on lit ces lignes écrites dans un journal américain :

« De nos jours, on est fier de pouvoir dire : Je suis Américain, ou Anglais, ou Allemand ; mais quel est l'homme qui n'a pas honte de confesser : Je suis citoyen de la France ?

« Les événements des derniers jours ont consterné le monde, et beaucoup de gens regardent la France comme une autre Pologne, qui doit être occupée, partagée, anéantie. »

Le parti républicain s'est hâté de renier les insurgés de

[1] Cluseret avait écrit à son ami Varlin, délégué au département des finances de la Commune : « Je ne sais si nous aurons jamais Paris, mais si nous l'avons, nous le tiendrons et nous le ferons sauter. »

Paris. Mais alors que sont-ils donc? Appelez-les, à votre choix, jacobins, démagogues, socialistes, communistes, septembriseurs, terroristes, communeux ou fédéralistes, ils n'en sont pas moins républicains. Leurs pères sont bien les jacobins de 1793, ils sont les républicains de la veille et ils envoyaient à la Chambre MM. Jules Favre, Picard, Ferry, Pelletan, Jules Simon. Il y a un an, il ne serait venu à l'idée de personne de ne pas appeler les citoyens Delescluze, Félix Pyat, Millière, Blanqui, Flourens et Rochefort de vrais républicains; ils ont lutté, ils ont souffert, plusieurs ont été déportés, beaucoup ont été poursuivis et emprisonnés pour la cause de la République, et son triomphe était le but qu'ils poursuivaient, seulement c'était une république plus avancée et plus accentuée que celle des modérés, des platoniques et des ralliés, transformant la société d'après leurs utopies, au gré de leurs convoitises et de leurs passions. Et comme ils sont en majorité dans leur parti, ils veulent avoir une certaine logique, imposer la république du plus grand nombre des républicains.

Et cette singulière prétention d'enlever aux révolutionnaires le titre de républicains se trouve généralement dans la bouche de gens qui, avant le 4 septembre, se sont toujours accomodés de bonne foi de tous les gouvernements, pourvu qu'ils existassent, et qui, en vertu de ce principe, se sont rattachés à la République avec leur sincérité et leur conviction ordinaires; mais, à leur tour, ils se voient exclus de ce parti si divisé d'opinions et traités de Girondins par nos modernes jacobins.

Et c'est cependant à cause de ces derniers que l'essai de la République est encore prolongé, et que la France subit ce système bâtard du provisoire, car quel est le nombre et la puissance des républicains de la veille partisans de la légalité? A peine seraient-ils capables de constituer un ministère viable; leurs rangs se sont grossis provisoirement, il est vrai, de ces hommes qui n'appartiennent à aucun parti, impérialistes hier, aujourd'hui partisans de l'ordre de choses actuel,

et qui n'attendent qu'une occasion pour changer encore d'opinion; mais il ne faut pas compter sur la sincérité et la solidité des convictions de ces nouveaux venus.

Il est donc évident que toute la force, toute la puissance du parti républicain, réside dans la masse démagogique. C'est en vain que les modérés, parmi lesquels se trouvent les intelligences, veulent se séparer des jacobins; ils sont toujours obligés de compter avec la foule et ils ne peuvent rien sans elle; aussi M. Édouard Hervé se demandait dernièrement, dans le *Journal de Paris*, pourquoi les feuilles républicaines n'adhéraient pas à l'*Union parisienne de la presse*, formée au moment des élections complémentaires dans une pensée d'apaisement et de conciliation, et il trouvait cette réponse : « Pourquoi? Nous allons vous le dire. Parce qu'il y a dans le parti républicain, même modéré, une incurable faiblesse à l'égard du désordre. Jamais ce parti n'ose arborer franchement le drapeau de l'ordre. Il craint en rompant avec la démagogie et en lui déclarant la guerre de tirer sur ses propres troupes. C'est qu'en effet les républicains modérés ne forment qu'un état-major, tandis que les jacobins et les socialistes forment une armée. Or, l'état-major a besoin de l'armée surtout les jours d'élections, et par conséquent il ne veut pas se brouiller avec elle. »

Enfin, s'il fallait retrancher les révolutionnaires de la liste des républicains, on reconnaîtra que le nombre en sera considérablement réduit, et alors on arrive à cette autre étonnante pensée, que M. Louis Blanc a bien le droit d'appeler une risible chimère, d'établir la République avec l'aide des monarchistes, grâce à une politique d'intérêts et d'expédients. L'expérience en a déjà été faite, et nous savons tous, hélas! ce que valent les gouvernements qui ne reposent que sur les intérêts, et où nous conduisent les politiques d'expédients.

Si le concours des monarchistes est absolument nécessaire au maintien d'un gouvernement qui n'est pas celui de leur choix.

on se demande pourquoi on n'applique pas franchement la forme monarchique, avec les gages de stabilité qu'elle procure, en retournant le mot de Platon : « La meilleure des républiques est celle qui ressemble le plus à une monarchie? »

Avec la masse du parti républicain, animée des idées que nous connaissons, on peut le dire sans hésitation, toutes les républiques sont frappées de mort dès leur naissance, elles portent en elles, sur notre sol français, un vice originel qui ne leur permet ni de vivre ni de grandir. Les démagogues, en voulant parodier la grande Révolution, la tuent de leurs propres mains; ils la souillent d'une tache de sang accusatrice et ineffaçable; c'est en vain qu'ils font l'éloge de cette grande et noble Révolution, c'est en vain qu'ils chantent ses crimes et ses folies, le peuple qui les écoute n'ignore plus qu'il en fut la première victime, et qu'autant et plus peut-être que la bourgeoisie, la noblesse et le clergé, il porta sa tête sur l'échafaud. Les registres des condamnations sont à ce sujet de précieux et instructifs documents[1], et les nouveaux crimes commis

[1] Dans une intéressante étude, publiée dans le journal *La Décentralisation* de Lyon, M. A. V. M. Olivier a récemment fait le bilan de la première Révolution; voici le résumé effrayant que donne l'auteur, en y comprenant le consulat :

Constitutions.	6
Lois rendues.	19,866
Salaires des premiers fonctionnaires. .	231,641,610
Vente des biens nationaux	3,325,000,000
Émission d'assignats.	45,500,000,000 (A)
Emprunts forcés.	2,000,000,000
Mandats.	2,407,000,000
Français morts pour et contre la cause révolutionnaire.	4,026,422

« Que l'on réduise, si l'on veut, de moitié ces chiffres puisés aux sources officielles, ils n'en représenteront pas moins dix siècles de calamités. »

Ainsi, au point de vue financier, la Révolution commencée pour un déficit de *55 millions* amena *la banqueroute*.

(A) Ce chiffre de 45 milliards 500 millions est donné par M. Thiers dans son *Histoire de la Révolution française*, t. VIII, ch. III, p. 191.

à Paris sont venus, s'il en était besoin, compléter l'enseignement. Voilà pourquoi les républiques, filles de la Révolution, sont des enfants mort-nés.

Que les républicains en soient bien convaincus, tous les arbres de liberté qu'ils planteront sont condamnés à périr, parce que leurs racines plongent dans la boue sanglante de la Terreur. Que ceux qui en gémissent, et qui, se trouvant dans un compromettant voisinage, voient leurs bonnes intentions méconnues et leur modération accusée, comprennent enfin qu'ils ne changeront ni les penchants de la masse démagogique, ni les préventions populaires. La République est désormais placée sous une mauvaise enseigne; elle est comme une hôtellerie mal famée où les honnêtes gens n'osent entrer, ou comme un navire dont l'équipage indiscipliné effraye les voyageurs et les éloigne du bord.

En résumé, les républicains sont au milieu de nous une infime minorité; et parmi eux le nombre des modérés, des conciliants et des pratiques est bien restreint. Tous les autres ont toujours rendu et rendront toujours la République impossible, et la France ne pourrait l'accepter que le jour où il n'y aurait plus de républicains.

Admettons un instant la réalité de cette étrange hypothèse: la République rendrait-elle alors à la France la paix et l'ordre d'une façon stable? Il est impossible de le croire et nous contestons d'une façon absolue la vérité de cette formule célèbre : « La République est le gouvernement qui nous divise le moins. » Jamais en effet, les combats entre les divers partis ne sont plus constants et plus acharnés; la République n'est qu'une trêve et une trêve armée; ce n'est plus seulement sur des questions législatives, sur l'opportunité de telle ou telle réforme, sur un projet financier ou d'intérêt général que l'opinion se divise, c'est surtout à propos du pouvoir exécutif, objet de toutes les ambitions, que tous s'agitent et tous intriguent, arène dangereuse, où, dans la mêlée, un prince

conspirateur ou un général entreprenant renverse tous ses adversaires et remplace la République par le despotisme. Il le fait le plus souvent avec l'appui de la nation qui, lasse de ces luttes, ne comprenant pas une liberté aussi agitée et soupirant après l'*ordre*, qui selon le mot plein de sens de M. Guizot, « n'existe que lorsqu'il paraît stable, » arrive bien vite à se donner un maître qu'elle se réserve de renverser plus tard s'il abuse de son autorité.

Il se pourait même que le pays, dans un moment d'égarement ou sous le coup de la terreur, nommât ou laissât nommer une Chambre démagogue et un président de la République jacobin. Alors, légalement, les bases de la société seraient ébranlées, le communisme s'imposerait à tous, détruisant les droits acquis, tarissant toutes les sources de la fortune publique, s'attaquant à tous les principes sociaux, moraux et religieux, et il ne laisserait après lui que ruines et désastres. La France, qui fut muette et docile en 1793, Paris qui, en ces derniers temps, nous a montré combien était complète l'obéissance d'un peuple terrifié, courberaient encore la tête, et pendant quelque temps le triomphe de la démagogie pourrait être complet.

Le régime électif dans notre société, s'appliquant soit à une présidence, soit à une royauté, est donc une base essentiellement fragile. De plus, ce régime périlleux est particulièrement contraire aux aptitudes, au tempérament et aux traditions de notre race. Nous sommes en effet trop impressionnables pour pouvoir vivre froidement au milieu de ces conflits et de ces compétitions périodiques; la guerre civile succède rapidement à des disputes pacifiques, mais passionnées, et ne nous sentant pas capables d'un long et patient effort, nous avons recours à des délégués, cercle vicieux qui nous conduit de l'anarchie au despotisme, et du despotisme à l'anarchie; enfin, l'idée monarchique est trop enracinée chez nous pour que la République y soit d'une existence bien longue. Un

peuple n'a pas vécu, grandi et prospéré pendant quatorze siècles sous la monarchie, sans qu'il n'en garde de secrètes et puissantes attaches. Un principe gouvernemental qui a fait un peuple, s'est trouvé à son berceau, lui a fait traverser tous les âges en le rendant grand et glorieux, qui a été son refuge dans les heures de crise et de péril, est tellement entré dans sa constitution qu'il doit le conserver, s'il veut croître toujours en force et en prospérité.

Il faut encore se poser cette question : La République pourra-t-elle accomplir la régénération morale de la France? De grands désordres minaient la société, de grandes réformes sont nécessaires, nos désastres nous ont montré l'intensité du mal, afin que sans murmurer, on acceptât un remède énergique; la République peut-elle se charger de cette tâche?

En laissant subsister la division et la subdivision des partis, en faisant des appels fréquents au suffrage populaire pour l'élection du chef du pouvoir exécutif, on sèmera de nouveaux germes de désordres et de corruption. Dans un tel état de choses, le peuple a bien plus que les rois des courtisans obséquieux ; on le trompe, on l'éblouit, on flatte ses passions. Et quand on a été adulateur, on n'a plus la force morale nécessaire pour faire entendre des vérités salutaires; quand on a porté dans la presse ou à la tribune les doléances des soldats contre leurs chefs, on est incapable de rétablir la discipline; quand on a détruit le respect de l'autorité, on est impuissant à la répression, les lois ne suffisent plus. On peut tout à coup se révéler grand citoyen dans une crise, parce qu'on ne désespère pas de la patrie, mais assurément on ne pourra pas présider à une œuvre de régénération sociale.

Deux autres considérations très-graves s'élèvent contre la forme républicaine; nous avons plus que jamais besoin de crédit et d'alliés en Europe.

Le crédit nous est indispensable. Ne nous laissons pas trop éblouir par le succès de l'emprunt et ne nous dissimulons pas

que l'affluence des capitaux a été due à la confiance qu'inspiraient les principes conservateurs qui dominent à la Chambre. Nos dettes et nos charges sont écrasantes; de nouveaux impôts et de nouveaux emprunts sont absolument nécessaires pour payer les unes, diminuer les autres, et amener le départ de 500,000 ennemis qui occupent encore notre territoire. Pour que la France puisse rembourser des MILLIARDS, il faut faire renaître une confiance absolue, qui seule peut permettre le fécond développement des opérations industrielles et commerciales. Mais n'est-il pas à craindre qu'un gouvernement basé sur l'élection, c'est-à-dire sur l'instabilité du pouvoir, ne puisse pas assurer longtemps la sécurité du lendemain et une forte et puissante renaissance des affaires privées et du crédit public ? N'est-il pas à craindre que, par une de ces surprises auxquelles le suffrage universel nous a accoutumés sous le régime de la République, nous ne voyions s'écrouler tout cet échafaudage qui ne repose que sur la sécurité et la mutualité des intérêts? Que faudrait-il pour cela? Nous l'avons déjà dit : un moment d'égarement, qui nous amènerait dans la Chambre et aux affaires une majorité et un président communistes.

Si nous ne pouvons nous passer de crédit, nous avons aussi plus que jamais besoin d'alliés en Europe, et l'Europe est monarchique. Ce fait est peut-être regrettable, mais nous n'avons pas à le discuter ; ce que nous devons aussi constater, c'est que la France, depuis la Restauration, n'a pas eu d'alliances durables. Pendant la République de 1848, et sous les deux gouvernements qui l'ont précédée et suivie, et que l'Europe regardait comme des variations de la Révolution, notre isolement a été à peu près complet. Aujourd'hui nous avons la preuve encore plus saisissante de ce fait. Jamais la France n'avait été dans une position aussi périlleuse, l'Europe ne pouvait pas se dissimuler que le triomphe de la Prusse était un danger pour elle, et cependant elle n'est point sortie d'une

complète indifférence à notre égard; elle sait trop que lorsque la révolution règne en France l'ordre est partout menacé; elle redoute le débordement des idées et des fureurs démagogiques. Tel est la cause de notre isolement fatal, et le drapeau de la république universelle, déployé par Garibaldi et nos révolutionnaires, a contribué pour sa part à la froideur de toutes les puissances.

Ce qui est encore évident, c'est qu'avec le changement continuel du pouvoir exécutif, il ne peut y avoir ni suite ni unité dans la direction des affaires étrangères. La succession constante des chefs du gouvernement doit nécessairement produire une action vague, indécise, variable, susceptible même de modifications radicales à de très-courts intervalles. Il nous est au contraire urgent d'adopter, dans notre politique extérieure, une conduite ferme et un esprit de suite pour atteindre un but sage et déterminé.

Quant à la république universelle, nous n'en verrons pas encore la réalisation, car le projet des États-Unis d'Europe n'est qu'un rêve creux. Abandonnons enfin toutes ces utopies, soyons de notre temps et soyons pratiques. Nous avons vu si ces bons Allemands, si philantropes et parmi lesquels la ligue de la paix avait des adhérents, ont, pendant cette épouvantable guerre, hésité un seul instant à la pensée de l'âge d'or que poursuivent nos tendres démagogues.

L'exemple des États-Unis d'Amérique, cités sans cesse à ce propos, est aussi mal choisi que possible. L'Amérique est un pays nouveau, d'une étendue presque indéfinie, sans traditions et presque sans histoire. Les populations, qui viennent se fondre dans la grande République vont y chercher l'espace qui manque dans notre vieille Europe et acceptent une constitution et des lois faites pour une société nouvelle et sans passé. Ces populations appartiennent presque toutes à la race anglo-saxone ou à la race germanique et chacun, en arrivant, abandonne ses préjugés, oublie le vieux monde et se fait un

esprit nouveau. Une société ainsi formée peut se développer, s'étendre et s'emparer de tout un continent inhabité pour en faire un vaste empire inspiré par les mêmes idées et soumis aux mêmes lois.

Et cependant, des penseurs observent déjà des signes évidents de faiblesse et de décadence dans cette si jeune Amérique. Dès 1832, M. de Tocqueville parlait de la corruption électorale qui s'était déjà introduite aux États-Unis. M. Le Play assigne trois causes à ce mal : la flatterie des candidats envers les masses, la vénalité électorale et enfin l'exagération de l'égalité, et il ajoute : « Il est digne de remarque que les mœurs de la race anglo-saxone ont décliné sous la démocratie américaine, dans le temps même où, sous la monarchie anglaise, elles éprouvaient une amélioration considérable. »

Enfin la guerre fratricide de la sécession est venue nous prouver que l'union était loin de régner dans la grande république et elle a laissé des ferments de discorde et de haine entre le Nord et le Sud.

L'exemple de l'Amérique ne peut donc pas être appliqué à notre vieille terre d'Europe : les peuples les plus divers l'occupent, leurs institutions, leurs mœurs, leurs langues, leurs histoires, leurs traditions varient à l'infini ; des haines nationales s'élèvent entre eux, et la dernière guerre n'est pas faite pour faciliter cette conception chimérique d'une république universelle. Un projet comme celui que méditait Henri IV, quand la mort vint le frapper, pourrait bien plutôt se réaliser et empêcher des guerres sanglantes, en équilibrant les forces militaires de chaque État en raison de sa population et en soumettant tous les conflits à un grand conseil européen ; mais, dans ce cas, les peuples conservent leur autonomie et leur libre arbitre.

Cet irréalisable dessein abandonné, nos purs démocrates s'écrient : Que la République peut se suffire à elle-même et

n'a que faire de l'appui des souverains étrangers. C'est ainsi qu'après le 4 septembre, ils avaient la naïve certitude que la France devait être sauvée par le fait seul de la proclamation de la République, et la levée en masse fournissant subitement d'invincibles soldats devait anéantir toute l'armée prussienne.

Depuis la première République les fanatiques de la Révolution ont entretenu cette croyance dans l'esprit du peuple, qu'avec un drapeau tricolore et le chant de la *Marseillaise* quelques bataillons français pouvaient faire le tour du monde et entrer dans toutes les capitales de l'Europe. Ces erreurs coupables, trop facilement acceptées, ont été en partie la cause de nos derniers revers. Après la bataille de Sedan, nos républicains s'imaginaient que pour l'honneur du principe, les États-Unis allaient jeter le gant à la Prusse et combattre avec nous; on a pu voir depuis l'inanité de pareilles illusions, et le message du président Grant exaltant nos ennemis doit ouvrir les yeux aux moins clairvoyants.

Laissons donc enfin toutes ces dangereuses chimères, et pour être humanitaires ne cessons pas d'être français; songeons avant tout à nos affaires, et occupons nous sérieusement de nos intérêts.

Il résulte donc clairement que la République n'est point en harmonie avec la position que nous avons à prendre en Europe, avec nos traditions, nos intérêts, notre impérieux besoin de tranquillité et le caractère de notre race. Le régime électif, appliqué au choix périodique du pouvoir exécutif, est le plus mauvais que nous puissions adopter. Quand on examine attentivement notre situation politique et sociale on est convaincu que la République en France ne se rapprocherait en aucune façon du type sans cesse glorifié des États-Unis, et les regards se portent plutôt avec tristesse vers cette infortunée Pologne, pour laquelle nous ressen-

tons tous une si vive sympathie et avec laquelle nous avons tant de ressemblance.

Comme la France, la Pologne est une nation noble, vaillante, généreuse et patriotique, et pourtant elle a été successivement envahie, dépecée et enfin asservie. Les plus héroïques efforts, les plus courageuses tentatives n'ont pu lui faire recouvrer l'indépendance. La cause de la perte de cette grande nation a été une constitution vicieuse reposant sur l'instabilité du pouvoir. Chaque élection royale donnait lieu à de nouveaux désordres, à de perpétuelles intrigues, et ce fut dans ces agitations stériles que la Pologne usa ses forces vives et devint enfin la proie de rapaces et astucieux voisins. Et lorsqu'en 1787 elle voulut réformer sa constitution et adopter le principe de l'hérédité, il fut, hélas! TROP TARD.

Eh bien! voulons-nous suivre ce fatal exemple, voulons-nous encore de nouvelles journées de Juin suivies d'un nouveau deux décembre?

Et qu'on ne se le dissimule pas, nos constantes révolutions sont des signes de décadence. En parcourant l'histoire des peuples, qui ont occupé une grande place dans les destinées humaines, on voit toujours, avant leur disparition complète, de brusques changements, comme ceux qui, depuis 1792, ont eu lieu dans notre malheureux pays. Depuis cette date désastreuse, douze gouvernements[1] se sont succédé sans pouvoir

[1] Voici la liste des gouvernements depuis l'année 1792 :

La Monarchie	ayant duré 1372 ans.			
La Convention	—	3 ans,	1 mois,	7 jours.
Le Directoire	—	4 ans,	—	15 jours.
Le Consulat	—	4 ans,	6 mois,	8 jours.
L'Empire	—	9 ans,	11 mois,	6 jours.
La première Restauration	—		11 mois,	13 jours
Les Cent jours (du jour de l'arrivée de Napoléon à Paris, 20 mars, au jour de son abdication 22 juin 1815)	—		3 mois,	2 jours.
La deuxième Restauration	—	15 ans,	—	21 jours.
La Monarchie de Juillet	—	17 ans,	6 mois,	14 jours

rien fonder de durable, et à notre époque de travail, d'industrie et de continuel échange commercial entre les peuples, la chute d'une nation minée par les agitations populaires, épuisée par la guerre civile, peut être bien autrement rapide que dans les temps passés. Les capitaux abandonnent vite un sol sans cesse ébranlé, le crédit est promptement détruit, les usines se ferment, l'émigration prend de vastes proportions, et le commerce et l'industrie vont se réfugier dans des pays plus sûrs et plus tranquilles. C'est ainsi que, pendant nos derniers troubles, des maisons de banque et de commerce ont quitté Paris et Marseille pour se transporter à Londres, à Gênes, ou dans des villes étrangères. Les sources de la richesse publique une fois taries, et la dissolution morale poursuivant son œuvre, un État puissant tombe promptement dans une extrême faiblesse, ses ennemis le laissent vivre et s'épuiser pendant quelque temps, puis ils détruisent son indépendance et l'asservissent La résistance pourra être encore héroïque, mais impuissante, et après quelques efforts désespérés, il devra, expirant et écrasé, se soumettre et obéir.

Il est donc temps de mettre fin à nos divisions, d'abandonner nos erreurs, nos préjugés et nos utopies, de revenir franchement à cette monarchie héréditaire et traditionnelle qui, pendant quatorze siècles, a été le gouvernement de nos pères, a assuré leur indépendance et constitué glorieusement la nationalité française.

La République de 1848.	—	4 ans,	9 mois,	21 jours.
Le deuxième Empire.	—	17 ans,	9 mois,	2 jours.
La République du 4 septembre 1870.	—		mois,	jours.

L'existence moyenne de ces divers gouvernements, en n'y comprenant pas l'ancienne monarchie et la République du 4 septembre, a été de 7 ans, 9 mois et 16 jours.

VIII

LA MONARCHIE HÉRÉDITAIRE

Entre la république et la légitimité se trouvent, peut-être encore, les princes d'Orléans; mais, ainsi que les Bonaparte, ils ne peuvent être qu'une forme de l'idée révolutionnaire, et n'offrent par conséquent aucune garantie de stabilité; si une révolution les portait au trône, leur origine leur défendrait d'invoquer en leur faveur le principe de la légitimité, même dans le cas où la mort de M. le comte de Chambord les rendrait ses héritiers naturels. Les républicains pourraient, dans ce cas, leur répondre, avec raison, qu'ils ont renoncé au bénéfice de ce principe en acceptant une couronne donnée par la révolution, et bien des légitimistes, forts de ce même argument, les regarderaient comme déchus. Leur opposition, peut-être sans danger immédiat, deviendrait une cause de désunion et, dans un jour de crise, pour le pouvoir, un véritable péril.

Quand au principe de l'hérédité, il est très-facile de l'inscrire en tête d'une constitution, ainsi qu'on l'a fait en 1830 et en 1852, mais il est moins facile à un roi qui doit son trône à l'élection de le transmettre à son fils, et ainsi que le dit M. Edmond About dans son livre du *Progrès* : « Si nous

avons légitimement remplacé une dynastie par une autre, personne ne peut nier que nos fils après nous n'aient le droit d'en faire autant. »

L'intérêt des princes d'Orléans était donc de se rapprocher franchement de M. le comte de Chambord, et de donner ainsi à la France un grand exemple de concorde, de dévouement au bien public et de patriotisme, se rappelant le mot célèbre de M. de Talleyrand : « La légitimité est un principe, tout le reste est une intrigue. »

La monarchie héréditaire peut donc seule sauver la France. Avec elle la stabilité qui assure l'ordre public et l'ordre moral, qui permet de relever les ruines amoncelées sur un sol dévasté et d'appliquer toutes les réformes sages et fécondes; avec elle, et avec elle seule, le retour de la confiance de l'Europe et des alliances sûres et solides.

La monarchie héréditaire c'est la France s'accroissant sans cesse jusqu'en 1789; la monarchie héréditaire c'est l'Angleterre arrivant sans secousse à l'accomplissement de toutes les réformes intérieures, consolidant les institutions les plus libérales.

La monarchie héréditaire apporta à la France en 1814 la liberté et mit fin au despotisme impérial. En 1871, elle peut réparer une fois de plus les immenses ravages de l'invasion. Elle succédera à l'anarchie, au désordre moral et politique; étant, d'une façon régulière et permanente, l'expression élevée du droit, elle le consolidera partout, le fera respecter au foyer; chez tous les représentants du pouvoir et dans toutes les hiérarchies sociales; elle substituera au trafic des consciences, au parjure, à la vénalité, à la doctrine de l'intérêt, l'honneur, la foi, l'indépendance des caractères, le règne des lois librement acceptées, et l'empire d'une autorité forte, tempérée par de sages libertés; elle ouvrira à la France une ère de durable prospérité; elle assurera la transmission pacifique du trône, et au-dessous de ce pouvoir serein, la société pourra

se réformer, se modifier; ces transformations successives ne devront pas l'ébranler, et la perpétuité du pouvoir, dans une race nationale, épargnera à la nation ces commotions violentes qui épuisent un peuple et le laissent sans énergie pour le travail fécond de la civilisation.

Le prince héréditaire doit nécessairement songer à l'avenir: dominé par cette pensée de laisser à son successeur un héritage accru ou amélioré, il travaille à la prospérité et à la gloire de son royaume avec la sollicitude d'un père de famille; pour cela, il ne recherche pas seulement la force matérielle, mais avant tout la force morale, puissance bien autrement grande, et qui réside dans le respect qu'inspire une constante honnêteté, qui impose la confiance et permet de diriger et souvent de maîtriser les événements.

Le deuxième empire ne nous a que trop prouvé la différence qui existe entre un souverain d'aventure et un prince vraiment français, entre le mercenaire et le pasteur du peuple.

S'il est vrai que toutes les fois que notre pays est en révolution, l'Europe est agitée, il est vrai aussi de dire que notre souverain exerce une influence considérable sur tous les autres princes. Ainsi avons-nous vu l'empereur Napoléon III enseigner le mépris du droit et la violation des traités à tous les hommes politiques de son époque: MM. de Cavour, de Bismarck et Prim sont certainement de son école; aussi ont-ils entraîné leurs maitres sur cette voie fatale des manœuvres hypocrites et des usurpations criminelles.

Aujourd'hui un saint Louis ou un Henri IV assis sur le trône de France aurait une influence énorme sur l'Europe entière, et pourrait préparer la solution des grands problèmes européens.

Le retour en France du représentant du principe monarchique serait accompagné des sympathies de toutes les grandes puissances. Frère et ainé de tous les rois, il repren-

drait la suite des traditions françaises et renouerait les relations diplomatiques de la Restauration; son gouvernement, en s'appuyant sur un principe accepté par toute l'Europe, représenterait l'ordre solidement établi et inspirerait la confiance; il pourrait suivre une politique nationale, de concert avec une ou plusieurs puissances, car la France, grande, mais respectant le droit commun, est une sauvegarde pour le monde. M. de Maistre écrivait, le 28 octobre 1794, ces observations qui s'appliquent merveilleusement à notre temps :

« La France a toujours tenu, et tiendra longtemps, suivant les apparences, un des premier rangs dans la société des nations; d'autres nations, ou, pour mieux dire, leurs chefs, ont voulu profiter, contre toutes les règles de la morale, d'une fièvre chaude, qui était venue assaillir les Français, pour se jeter sur leur pays et le partager entre eux; la Providence a dit que non; toujours elle fait bien, mais jamais plus visiblement, à mon avis...

« L'empire de la coalition sur la France et la division de ce royaume serait un des plus grands malheurs qui puisse arriver à l'humanité [1]. »

La monarchie héréditaire est notre garantie vis-à-vis de l'Europe, et l'unique moyen d'y reprendre notre place. A l'intérieur, elle n'est nullement hostile aux idées modernes et peut convenir parfaitement, ainsi qu'en Belgique, à une société démocratique; elle se rapproche même en bien des points de la véritable idée républicaine, surtout par le développement qu'elle veut donner aux libertés locales. M. Le Play a dit dans un de ses ouvrages: « Les moindres communes avaient au treizième siècle une autonomie vers laquelle nos grandes cités n'oseraient élever leurs pensées dans leurs plus vives revendications. » Cette appréciation, qui est celle d'un grand nombre d'écrivains consciencieux, est confirmée par de nombreuses

[1] *Lettres et opuscules inédits de J. de Maistre*, p. 31.

chartes authentiques. Sans doute, à notre époque les libertés municipales du moyen âge ne peuvent revivre dans leur intégrité, mais d'après les traditions de l'ancienne monarchie, elles peuvent être sérieusement associées au gouvernement de l'État, en donnant surtout aux conseils généraux une part plus considérables dans les affaires publiques. La liberté d'association, si vivement réclamée de nos jours, existait également sous l'ancienne monarchie, et il n'est point de liberté qui soit incompatible avec la royauté héréditaire qui, placée au sommet de l'édifice social, a surtout pour mission de défendre le pays contre les ennemis du dehors et d'assurer la paix à l'intérieur.

Tout dans les circonstances actuelles, les leçons de l'histoire, nos malheurs passés, nos calamités présentes, nos impérieuses aspirations vers l'ordre et la stabilité, tont en un mot semble réclamer le retour au milieu de nous de celui qui représente le principe de l'ordre uni à la liberté. Et qui fera mieux que tout autre cette œuvre de conciliation, dont parle Mgr Dupanloup dans sa belle lettre sur les élections : « Les deux grandes forces de l'humanité sont l'autorité et la liberté. L'autorité, force conservatrice; la liberté, force conquérante; mais toutes deux forces divines, nécessaires toutes deux à la grandeur d'un pays, et qui devraient, par conséquent, être toujours alliées, jamais en guerre. Elles luttent cependant chez nous l'une contre l'autre. Il y aura à les concilier enfin. »

Ce moment suprême, un esprit perspicace, que le triomphe du plébiscite n'avait pu éblouir et qui entrevoyait à l'horizon de nouvelles catastrophes, semblait l'avoir prévu. Il y a un an seulement, le 2 juillet 1870, M. Estancelin réclamait à la Chambre des députés, l'abrogation de la loi de bannissement contre les princes d'Orléans, et, à ce propos, il rendait la plus éclatante justice à la noblesse, à la dignité, à la grandeur du caractère de M. le comte de Chambord, et il

se demandait si les mystères de l'avenir n'obligeraient pas la France à se placer de nouveau sous la sauvegarde du principe de la monarchie héréditaire.

Avant lui, l'illustre Berryer avait eu, au moment de rendre sa belle âme à Dieu, une vision de cet avenir, et il écrivait de sa main défaillante, le 18 novembre 1868, cette lettre publiée partout et adressée à M. le comte de Chambord : « O Monseigneur ! ô mon roi ! On me dit que je touche à ma dernière heure. Je meurs avec la douleur de n'avoir pas vu le triomphe de vos droits héréditaires consacrant l'établissement et le développement des libertés dont notre patrie a besoin. Je porte ces vœux au Ciel pour Votre Majesté, pour Sa Majesté la reine, pour notre chère France. Pour qu'ils soient moins indignes d'être exaucés par Dieu, je quitte la vie armé de tous les secours de notre sainte religion. Adieu, Sire, que Dieu vous protége et sauve la France !

« Votre dévoué et fidèle sujet,

« BERRYER. »

Et c'est lorsque tous les vieux serviteurs de la royauté, ainsi que tous ses ennemis ont disparu, que les haines du temps passé se sont éteintes, que les préjugés s'effacent, que se présente, pour accomplir la grande œuvre de restauration et d'apaisement, un prince qui veut et qui peut seul sauver la France.

IX

LA MAISON DE FRANCE

M. le comte de Chambord est né à Paris, le 29 septembre 1820. Sept mois auparavant, M. le duc de Berry tombait sous le poignard révolutionnaire de Louvel, et avant d'expirer il disait avec tristesse : « — Qu'ai-je fait à cet homme? » et il demandait sa grâce. Il dit encore à l'héroïque duchesse de Berry : « — Ne vous laissez pas accabler... Ménagez-vous pour l'enfant que vous portez dans votre sein. »

Cet enfant, nommé Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné, duc de Bordeaux, fut salué à sa naissance par des cris de joie et d'amour. Lamartine, Victor Hugo, tous les poëtes de l'époque chantèrent son berceau; il fut appelé l'enfant du miracle, l'enfant de l'Europe. Quand le vieux roi de France, Louis XVIII, le présenta à la multitude qui se pressait sous les fenêtres des Tuileries, il s'écria : « Mes enfants, un enfant nous est né à tous; il vous aimera, comme je vous aime, comme tous les miens vous aiment. » Et la mère faisait approcher son lit de la fenêtre, se soulevait et montrait elle-même son fils, le *fils de France*, à la foule qui applaudissait et pleurait.

Dix ans après, cet enfant suivait en exil son grand-père, le roi Charles X, et M. Odilon Barrot, chargé d'accompagner

le malheureux monarque sur le chemin de la terre étrangère, prenait congé de lui en prononçant ces paroles devenues prophétiques : « Sire, gardez bien cet enfant ; il porte avec lui les destinées de la patrie ! »

Depuis cette époque, M. le duc de Bordeaux, qui s'est fait appeler le comte de Chambord, en souvenir de la résidence de François I[er], qui lui fut offerte au moment de sa naissance, a toujours vécu loin de sa patrie, se tenant au courant de toutes les affaires du pays, étudiant ses besoins, s'associant à ses souffrances, se réjouissant de ses triomphes, compatissant à ses désastres, digne et noble dans son malheur, respecté et honoré de toute l'Europe.

Mais avant de parler de lui, nous devons parler de ses ancêtres.

On a dit souvent que l'ingratitude était le défaut des rois, mais combien plus grande est l'ingratitude des peuples! Ils manquent complétement de mémoire, de justice et de reconnaissance. On parle sans cesse des temps passés, avec les idées modernes, les préjugés et les injustes haines qu'une histoire, faussée à plaisir, a amassés dans tous les cœurs. Mais l'histoire impartiale est là pour juger l'œuvre admirable de nos anciens rois, car on ne peut nier les faits, effacer les règnes, les victoires et les traités qui ont constitué notre unité nationale [1].

[1] Pour combattre les idées fausses répandues dans le peuple, un travail immense de redressement historique a besoin d'être fait et on doit s'en occuper sérieusement. A ce sujet voici ce que dit M. Le Play dans la *Réforme sociale*, t. I[er]. « Les études locales sur la France révèlent une foule de préjugés ayant pour origine *les déclamations revolutionnaires*. Je me suis souvent indigné en voyant une certaine littérature contemporaine pervertir l'opinion publique et affirmer que notre vieille France ne se composait que de tyrans et d'opprimés. Plus j'étudie les faits contemporains ou les traces du passé, plus je m'assure que nous nous méprenons dans le jugement que nous portons chaque jour sur les rapports sociaux qui existaient dans les siècles passés. »

M. Augustin Thierry a dit aussi (*Lettres sur l'histoire de France*, avertissement) : « Nos historiens modernes présentent sous le jour le plus faux les

Lorsque Hugues Capet monta sur le trône en 987, il apporta au domaine royal le comté de Paris et l'Orléanais, et établit sa capitale à Paris. Le domaine de la couronne comptait ainsi les cinq départements actuels de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise et du Loiret; le reste de la France n'était dans les mains des grands feudataires qu'un lien très-léger qui unissait au suzerain. Alors commença ce magnifique travail de la formation du royaume de France, poursuivi sans relâche par nos rois; tous y ont contribué et, à part quelques faiblesses et des erreurs passagères et inévitables, on peut constater qu'ils ont poursuivi sans relâche et enfin atteint ce but patriotique et grandiose.

On a donc bien le droit de dire que ce sont eux qui ont fait la France.

Il ne faut pas raisonner sur les lointaines époques, comme s'il s'agissait de notre temps, et avec nos idées modernes; le droit d'alors était différent du nôtre, et il n'était pas moins légitime parce qu'il était approprié aux nécessités sociales, et qu'il était reconnu de tous. La féodalité avait sa raison d'être. Établie à la suite des invasions des barbares, elle plaçait dans cette société troublée le faible sous l'égide du fort; puis l'Église civilisa, transforma peu à peu la race conquérante qui s'était rendue maîtresse du sol et s'était réservé l'usage des armes.

Il est ainsi bien acquis par l'histoire que le patrimoine de Hugues Capet a été le premier noyau de la monarchie française. Des héritages, des donations faites non pas à la nation qui n'existait pas comme corps politique, mais aux rois, des guerres heureuses contre les envahisseurs et les ennemis

événements du moyen âge. Il ne faut pas se dissimuler que pour ce qui regarde la partie de l'histoire antérieure au dix-huitième siècle, la conviction publique, si je puis m'exprimer ainsi, a besoin d'être renouvelée à fond. En France, personne n'est affranchi de personne; il n'y a point chez nous de droit de fraîche date, et la génération présente doit tous les siens au courage de ceux qui l'ont précédée. »

du pays, une politique fidèlement suivie, et enfin une organisation sociale favorisée par l'autorité royale qui conduisit à l'émancipation de la commune, à la destruction de la féodalité, à la formation du tiers-état, amenèrent progressivement la constitution de la nation française.

Du reste, le tableau des provinces qui vinrent dans le cours des siècles se réunir au domaine royal en dit plus que tous les raisonnements :

1082 — Vexin par reversion.
1180 — Artois par mariage, aliéné en 1477, réuni définitivement en 1678.
1185 — Amiénois par conquête, joint en 1435 au duché de Bourgogne, réuni définitivement en 1477.
1198 — Comté d'Auvergne, par confiscation, devenu apanage et définitivement réuni en 1610.
1200 — Comté d'Evreux conquis, puis apanage, réuni définitivement en 1584.
1204 — Normandie, par confiscation, possédée par les Anglais de 1345 à 1450, souvent apanage de 1332 à 1468.
1204 — Touraine, Anjou et Maine, confisqués, souvent apanage, définitivement réunis en 1584.
1205 — Poitou, par conquête, donné souvent en apanage, réuni définitivement en 1369.
1205 — Berri par conquête.
1215 — Vermandois et Valois, par conquête, apanage de 1220 à 1392,
1259 — Vicomté de Nîmes, par cession.
1286 — Comté de Chartres, par achat.
1307 — Lyonnais, par conquête, puis par traité.
1343 — Dauphiné, par cession.
1361 — Champagne et Brie, apportés en dot à Philippe IV dès 1284 mais non réunis,

1361 — Languedoc (comté de Toulouse), le roi de France le possédait dès 1271, mais comme comte de Toulouse.

1369 — Limousin, conquis, possédé depuis par les maisons de Blois et d'Albret, réunis par Henri IV en 1589.

1453 — Guyenne et Gascogne, par conquête, déjà possédés par Louis VII de 1137 à 1152.

1477 — Bourgogne, Ponthieu et Boulonnais, par héritage.

1481 — Provence, par héritage; l'édit de réunion est de 1486.

1498 — Orléans et Valois, par l'avénement de Louis XII (possédés par les premiers Capétiens mais donnés plusieurs fois en apanage).

1514 — Bretagne, à la mort d'Anne de Bretagne.

1526 — Alençon et Perche, par reversion.

1531 — Bourbonnais, Marche, Dauphiné d'Auvergne, Forez et Beaujolais, par confiscation (séquestrés dès 1523).

1589 — Navarre, comtés de Foix et d'Albret, Béarn, Armagnac et Périgord, par l'avénement de Henri IV.

1601 — Bresse, Bugey, Valromey, Gex, en échange du marquisat de Saluces.

1642 — Roussillon, par conquête. (La France l'avait déjà possédé de 1462 à 1493).

1648 — Alsace, par conquête, puis par traité.

1665 — Nivernois, par reversion après la mort de Charles III de Gonzague, duc de Mantoue.

1668 — Flandre, par conquête, puis par traité.

1678 — Franche-Comté (conquis dès 1668, confirmé par le traité de Nimègue, 1778).

1766 — Lorraine et Barrois, héritage à la mort du roi Stanislas.

1768 — Corse achetée aux Génois.

1791 — Comtat Venaissin, Avignon, par décret de l'Assemblée nationale.

1830 — Algérie, par conquête.

1860 — Nice et la Savoie, par traité [1].

Et tandis que s'accroissait ainsi le royaume de France, Louis le Gros ouvrait une ère nouvelle; tout en luttant contre l'Angleterre et la féodalité, il émancipait les communes; saint Louis, cette pure et noble représentation de la royauté chrétienne, ne jugeait pas seulement sous le chêne de Vincennes, mais il était choisi par les souverains de l'Europe comme arbitre de leurs différents et il disait à son fils: « Beau fils, je te prie que tu te fasses aimer du peuple de ton royaume; car vraiment j'aimerais mieux qu'un Écossais vint d'Écosse et gouvernât le peuple bien et loyalement, que si tu gouvernais mal au vu de tous [2]. » Le magnifique mouvement des croisades faisait sortir les peuples de leur isolement, il commencait leur fusion, il mettait l'Orient en relation avec l'Occident et donnait à la valeur française de telles occasions de se signaler, que le nom de *Francs* était pris par tous les Européens, que les infidèles nous accordaient le protectorat des chrétiens, soumis à leurs lois, et que, jusqu'en 1830, le pavillon francais avait seul le privilége de flotter sur les rives du Bosphore; Duguesclin, Jeanne d'Arc, Dunois, La Trémoille et tant d'autres, donnaient au monde le plus éclatant exemple du patriotisme et de la bravoure; Francois 1[er] combattait à outrance la monarchie universelle de Charles-Quint, et s'il était vaincu et prisonnier à Pavie il pouvait du moins s'écrier : « Tout est perdu fors l'honneur. » — Henri IV, qui fut peut-être le plus

[1] M. de Girardin constatait dans *La Liberté*, au mois de mars 1867, que l'acquisition de ces deux provinces avait été faite au prix d'un emprunt de cinq cents millions, de tout le sang français versé en Italie, de l'unification de l'Italie, de l'unification allemande, et de la réorganisation de notre armee; M. de Girardin aurait à ajouter aujourd'hui, tous les désastres et toutes les ruines de la guerre, de l'invasion allemande et la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

[2] Joinville, *Histoire de saint Louis*.

grand roi de France, après avoir fait renaitre la prospérité dans son royaume, faisait de vastes projets pour la pacification de l'Europe, au moment où le frappait le poignard de Ravaillac ; Louis XIV, après une lutte acharnée, abattait la puissance de la maison d'Autriche, qui menaçait l'Europe entière, et plaçait son petit-fils sur le trône de cette Espagne naguère si redoutable pour la France, et s'il commit la grande faute de révoquer l'édit de Nantes, s'il donna trop de développement au pouvoir central au détriment des libertés locales, il laissa la France considérablement agrandie, et il apparaîtra toujours dans l'histoire au milieu d'une pléiade de grands généraux, d'écrivains illustres, d'orateurs immortels; Louis XVI envoyait les flottes et les armées francaises soutenir la cause de l'indépendance des États-Unis, et commençait la réforme de nos institutions ; on lui élevait des statues avec cette inscription : AU RESTAURATEUR DES LIBERTÉS FRANÇAISES.

A ce moment, nous fûmes sur le point de fonder le régime constitutionnel, en unissant, à l'exemple de l'Angleterre, les plus grandes libertés à la stabilité qu'assure la monarchie héréditaire, et cette réforme des institutions était assurée sans les passions et les fureurs révolutionnaires. En 1789, la réforme était demandée par tous ; Louis XVI en donna le signal aux applaudissements de toutes les classes de la société. Qui donc arrêta ce mouvement intelligent et fécond? Ce sont les hommes qui conduisirent la France à 1793 et au régime de la Terreur. La mort de Louis XVI fut pour le pays le plus immense des malheurs, le plus terrible des désastres ; de ce sang honnète et juste, sont sorties toutes nos révolutions ; le premier empire, 1830, 1848, 1852, 1870, 1871, ne sont que les conséquences directes du 21 janvier ; en tuant le roi nous avons tué le principe d'autorité, sans lequel il est impossible de rien fonder de stable et d'assurer une sage et solide liberté, et M. Renan, dont on ne peut taxer les jugements de partialité,

nous dit : « Le meurtre du 21 janvier, au point de vue de l'idéalisme, est l'acte de matérialisme le plus hideux, la plus honteuse profession qu'on ait jamais faite d'ingratitude et de bassesse, de roturière vilenie et d'oubli du passé[1]. »

Un auteur, dont les opinions sont bien connues, M. Edgard Quinet a dit : « Toutes les vues des révolutionnaires furent trompées, car, sans ajouter une seule force à la Révolution, ils déchaînèrent le monde contre elle... Quand les conventionnels mirent Louis XVI à mort, la monarchie leur échappa ; sur tous les trônes de l'Europe, on sentit plus d'horreur que de crainte. Il en sortit une guerre implacable, interminable, qui renaissait d'elle-même. Pour la soutenir, on se redonna un maître, c'est-à-dire on revint au système qu'on avait juré d'anéantir. »

Et M. de Lamennais à son tour s'écrie : « Depuis le déicide des Juifs, jamais crime plus énorme n'avait été commis, car le meurtre même de l'innocence ne peut pas y être comparé. Quand Louis monta sur l'échafaud, ce fut le pouvoir lui-même, vivante image de la divinité dont il émane, ce fut le principe de l'ordre et de l'existence politique, ce fut la société entière qui périt. »

Alors que Louis XVI était offert en holocauste à des haines sauvages, l'infortuné monarque nous laissait des paroles immortelles de paix et de pardon.

Dans son sublime testament, il disait : « Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en ai donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner. »

Et il tenait ce langage à son fils, qui devait expirer sous les coups du cordonnier Simon :

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de de-

[1] *Philosophie de l'Histoire contemporaine*, de la Monarchie constitutionnelle en France.

venir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et notamment ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois. »

Puis, du haut de l'échafaud, il s'écriait une dernière fois : « Français, je suis innocent, je pardonne à mes ennemis, je prie Dieu que le sang de votre roi ne retombe jamais sur la France ! »

Sans doute, dans l'accomplissement de l'œuvre glorieuse qui a fait la monarchie française, nos rois ont commis plus d'une faute ; mais quel est l'homme et le parti qui n'en fit pas ? Les républicains, si ardents à les blâmer, en commirent de bien plus grandes, que la France expie encore aujourd'hui; il faut aussi penser que nos princes furent souvent dominés par les idées du temps, ce que nous appelons l'opinion publique dans notre langue moderne; mais, malgré quelques erreurs et quelques fautes, ils ont achevé leur grande œuvre, et sans nos révolutions, la France aurait recouvré aujourd'hui le frontières de la vieille Gaule.

La Restauration avait repris le programme de la monarchie, la révolution de 1830 a de nouveau rompu la chaîne des traditions françaises, le pays, laissé dans l'isolement, fut réduit à l'impuissance, et c'est avec raison que M. Lafitte a pu s'écrier à la tribune : « Je demande pardon à Dieu et aux hommes de cette révolution. »

Les princes de la maison de France peuvent vraiment être fiers de leur œuvre. De cette nacelle qu'ils ont trouvée flottant au milieu de la Seine, ils ont fait un vaisseau de haut bord, et si le navire est aujourd'hui battu par la tempête, c'est qu'il a perdu ses pilotes, et que l'équipage n'a plus ni foi ni soumission; jadis il avait confiance, et malgré les flots souvent contraires, il savait qu'on marchait vers le port.

Pour nous, peuple ingrat et inconséquent, nous avons ou-

blié que la gloire de cette race si française nous appartient, que c'est notre bien et une partie de notre héritage, et Napoléon Ier le comprenait, quand, répondant à M. de Metternich qui regardait la cause des Bourbons comme perdue, il disait: « Peut-être, mais après tout c'est la famille française. »

Ce mot est bien juste, c'est en effet la famille française par excellence, et résumant toutes les antiques grandeurs du pays. Que de héros, de législateurs, de grands monarques sont sortis de ce sang généreux !

L'Europe presque entière et l'Orient lui ont demandé des souverains; la famille de France, car nos pères l'appelaient ainsi, a été illustrée par 12 béatifications, elle compte 39 rois de France, 4 empereurs d'Orient, 12 rois de Navarre, 7 rois d'Espagne, 29 rois de Portugal, 22 rois de Naples et de Sicile, de Chypre, de Jérusalem, d'Arménie, de Thessalonique, 13 rois de Hongrie, de Pologne, d'Esclavonie, d'Angleterre et d'Irlande, d'Aragon, de Valence, de Mayorque, etc.; elle a fourni en tout 412 souverains, dont 115 rois et 7 empereurs.

On comprend bien que M. de Châteaubriand ait pu écrire dans ses *Mémoires* : « Quand il n'y aurait dans la France que cette ancienne maison de France, bâtie par le temps et dont la majesté étonne, nous pourrions en fait de choses illustres en remontrer à toutes les nations ; les Capets régnaient lorsque les autres souverains de l'Europe étaient encore sujets. Les vassaux de nos rois sont devenus rois; ces souverains nous ont transmis leurs noms avec des titres que la postérité a reconnu authentiques ; les uns sont appelés : *Auguste*, *Saint*, *Pieux*, *Hardi*, *Sage*, *Victorieux*, les autres, *Père du peuple*, *Père des lettres*.

« Sous la famille royale, les ténèbres de la barbarie se dissipent, la langue se forme, les lettres et les arts produisent leurs chefs-d'œuvre, nos villes s'embellissent, nos monuments s'élèvent, nos chemins s'ouvrent, nos ports se creusent, nos

armées étonnent l'Europe et l'Asie et notre flotte couvre les deux mers. »

M. Renan, à son tour, s'incline devant cette forte et glorieuse race.

« A toute nation, dit-il, correspond une dynastie en laquelle s'incarne le génie et les intérêts de la nation ; une conscience nationale n'est fixe et ferme que quand elle a contracté un mariage indissoluble avec une famille qui s'engage, par le contrat, à n'avoir aucun intérêt distinct de celui de la nation. Jamais cette identification ne fut aussi parfaite qu'entre la maison capétienne et la France. Ce fut plus qu'une royauté, ce fut un sacerdoce [1]. »

Il est incontestable, en effet, que la France a été la mieux partagée de toutes les nations; seule entre toutes, elle a eu des souverains de sa race, pendant que l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et la Russie étaient gouvernés par des dynasties étrangères. La règle de conduite qu'on présentait à nos rois était cette belle prière du sacre : « Dieu, qui, par tes vertus, conseille tes peuples, donne à ton serviteur l'esprit de sapience; qu'en ces jours naissent à tous équité et justice, aux amis secours, aux ennemis obstacles, aux affligés consolation, aux élevés correction, aux riches enseignement, aux indigents pitié, aux pèlerins hospitalité, aux pauvres sujets paix et sûreté en la patrie, qu'il apprenne (le roi) à se commander soi-même, à modérément gouverner chacun selon son état, afin, ô Seigneur! qu'il puisse donner à tout le peuple un exemple de vie qui te soit agréable. »

Pour nos anciens souverains si essentiellement français, leur titre de roi de France très-chrétien était le plus beau de la terre, et ils n'en voulaient point d'autre. Ce nom d'empereur que prit Napoléon Ier évoque le souvenir des temps les plus douloureux de l'humanité et des tyrans les plus exécrables; il renferme l'idée de conquête, d'asservissement et de mo-

[1] *Philosophie de l'Histoire contemporaine.*

narchie universelle, et M. de Laprade a pu adresser au roi Guillaume, s'apprêtant à ceindre son front de la couronne impériale, ces paroles énergiques :

> Il s'agit d'attacher l'Allemagne à ton char,
> Et Dieu t'ayant fait roi, de t'appeler César.
> Il s'agit d'échanger un titre qu'on révère
> Pour celui que portait Néron, Claude et Tibère.
> Tu veux être empereur, au lieu de roi chrétien.
> Va ! ce titre infâmant tu le mérites bien,
> Cet exécrable fruit du meurtre et des rapines,
> Ce titre, il fut toujours conquis sur des ruines.

Demeurons donc enfin bien convaincus que notre grande et noble France ne date ni de 1789, ni moins encore de 1793. Cette grave erreur ne s'est répandue que grâce à l'enseignement mensonger et persévérant de l'école révolutionnaire, qui renie ainsi, sans hésitation, quatorze siècles de gloire, qui efface sans scrupule, de la mémoire ingrate de la nation, et les plus brillantes victoires et les plus habiles traités, qui ont fait de notre pays une forte et grande puissance.

Il serait bien plus équitable de dire que depuis 1789 nous n'avons eu que des victoires infructueuses, des conquêtes éphémères, des alliances douteuses, des traités sans durée et que la France a été dans l'impossibilité de s'accroître, de poursuivre le cours de ses destinées et d'arriver à son complet épanouissement.

X

M. LE COMTE DE CHAMBORD

Nous ne raconterons pas la vie de Henri de France, quand son enfance s'écoulait au palais des Tuileries ou au château de Saint-Cloud; c'était alors l'heure de la prospérité, et les auteurs auxquels nous emprunterions nos récits pourraient être accusés de flatterie ou de condescendance ; cherchons plutôt à connaître sur la terre d'exil l'héritier de tant de rois illustres. M. de Châteaubriand, qui ne fut jamais un flatteur, nous le représente dans ses *Mémoires* tel qu'il le vit au mois de mai 1833. Le jeune prince nous y apparaît avec toute la vivacité de son esprit éminemment français ; déjà se manifestaient cette nature franche et loyale, ce cœur noble et ferme qui le distinguent essentiellement.

« Au sortir de cette conférence, j'assistai à la leçon d'équitation de Henri. Il monta deux chevaux : le premier sans étrier, en trottant à la longe, le second avec étrier, en exécutant des voltes sans tenir la bride, une baguette passée entre son dos et les bras ; l'enfant est hardi et tout à fait élégant avec son pantalon blanc, sa jaquette, sa petite fraise et sa casquette. M. O'Hegerty le père, écuyer instructeur, criait : « Qu'est-ce que c'est que cette jambe-là ! bien ! détestable !

« qu'avez-vous donc aujourd'hui ? etc.» La leçon finie, le jeune page-roi s'arrête à cheval au milieu du manége, ôte brusquement sa casquette pour me saluer dans la tribune, où j'étais avec le baron de Damas et quelques Français, saute à terre, léger et gracieux comme le petit Jehan de Saintré. Henri est mince, agile, bien fait, il est blond, il a les yeux bleus, avec un trait dans l'œil gauche, qui rappelle le regard de sa mère ; ses mouvements sont brusques ; il vous aborde avec franchise ; il est curieux et questionneur ; il n'a rien de cette pédanterie qu'on lui donne dans les journaux ; c'est un vrai petit garçon comme tous les petits garçons de douze ans. Je lui faisais compliment sur sa bonne mine à cheval. « Vous « n'avez rien vu, me dit-il, il fallait me voir sur mon cheval « noir, il est méchant comme un diable, il rue, il me jette « par terre, je remonte, nous sautons la barrière. L'autre « jour, il s'est cogné, il a la jambe grosse comme ça, n'est-ce « pas que le dernier cheval que j'ai monté est joli ? Mais je « n'étais pas en train. »

Le même soir M. de Châteaubriand dîna chez le vieux roi, où le dîner, dit-il, était maigre et assez mauvais ; après le dîner, « les enfants sont entrés, le duc de Bordeaux conduit par son gouverneur, Mademoiselle par sa gouvernante. Ils ont couru embrasser leur grand-père, puis ils se sont précipités vers moi ; nous nous sommes nichés dans l'embrasure d'une fenêtre donnant sur la ville et ayant une vue superbe. J'ai renouvelé mes compliments sur la leçon d'équitation, Mademoiselle s'est hâtée de me dire ce que m'avait dit son frère, que je n'avais rien vu, qu'on ne pouvait juger de rien quand le cheval noir était boîteux. Tout d'un coup, Henri me dit : « — Vous avez « vu des serpents devins ? — Monseigneur veut parler des « boas, il n'y en a ni en Égypte, ni à Tunis, seuls points de « l'Afrique que j'ai abordé, mais j'ai vu beaucoup de serpents « en Amérique. — Oh ! oui, dit la princesse Louise, le ser- « pent à sonnette dans le *Génie du christianisme.* »

« Je m'inclinai pour remercier Mademoiselle. « — Mais « avez-vous vu d'autres serpents? reprit Henri, et sont-ils « méchants? — Quelques-uns, Monseigneur, sont fort dan- « gereux, d'autres n'ont point de venin et on les fait danser. »

« Les deux enfants se sont rapprochés de moi avec joie, tenant leurs quatre yeux brillants fixés sur les miens.

« — Et puis, il y a le serpent de verre, ai-je dit; il est « superbe et point malfaisant, il a la transparence et la fra- « gilité du verre; on le brise dès qu'on le touche. — Les « morceaux ne peuvent se rejoindre? a dit le prince. — « Mais non, mon frère, a répondu pour moi Mademoi- « selle. — Vous êtes allé à la cataracte du Niagara, a « repris Henri; ça fait un terrible ronflement? Peut-on la « descendre en bateau? — Monseigneur, un Américain s'est « amusé à y précipiter une grande barque; un autre Amé- « ricain, dit-on, s'est jeté lui-même dans la cataracte, il n'a « pas péri la première fois; il a recommencé et s'est tué « à la seconde expérience. » Les deux enfants ont levé les mains et ont crié : « Oh ! »

« Madame de Gontaut a pris la parole : « — M. de Châ- « teaubriand est allé en Égypte et à Jérusalem. » Mademoiselle a frappé des mains et s'est encore rapprochée de moi. « — Monsieur de Châteaubriand, a-t-elle dit, contez donc à « mon frère les pyramides et le tombeau de Notre-Seigneur. »

« J'ai fait du mieux que j'ai pu un récit des pyramides, du saint tombeau, du Jourdain, de la Terre-Sainte; l'attention des enfants était extrême, Mademoiselle pressait dans ses deux mains son joli visage, les coudes presque appuyés sur mes genoux, et Henri, perché sur un haut fauteuil, remuait ses jambes ballantes.

« Après cette belle conversation de serpents, de cataracte, de pyramides, de saint tombeau, Mademoiselle m'a dit : « — Voulez-nous nous faire une question sur l'histoire? Oui, « questionnez-moi sur une année, l'année la plus obscure de

« toute l'histoire de France, excepté le dix-septième siècle « et le dix-huitième que nous n'avons pas commencés. « — Eh! moi, s'écria Henri, j'aime mieux une année fa- « meuse. » Il était moins sûr de son affaire que sa sœur.

« Je commençais, pour obéir à la princesse et je dis: « — Eh bien ! Mademoiselle veut-elle me dire ce qui se pas- « sait et qui régnait en France en 1001 ? » Voilà le frère et la sœur à chercher, Henri se prenant le toupet, Mademoiselle ombrant son visage avec ses deux mains, façon qui lui est familière, comme si elle jouait à *cache-cache*, puis elle découvrit subitement sa mine jeune et gaie, sa bouche souriante, ses regards limpides, et elle dit la première : « — C'était « Robert qui régnait, Grégoire V était pape, Basile III empe- « reur d'Orient... — Et Othon III empereur d'Occident, » cria Henri qui se hâtait pour ne pas rester en arrière de sa sœur, et il ajouta : « Vérémond II en Espagne. » Mademoiselle lui coupa la parole, « Éthelride en Angleterre. — Non pas, « c'était Edmond *Côte de Fer*. » Mademoiselle avait raison, Henri se trompait de quelques années en faveur de *Côte de Fer* qui l'avait charmé; mais cela n'en était pas moins prodigieux.

« Et mon année fameuse, demanda Henri d'un ton demi « fâché.— C'est juste, Monseigneur : que se passa-t-il en l'an « 1593? — Bah! s'écria le jeune prince, c'est l'abjuration « d'Henri IV. » Mademoiselle devint rouge de n'avoir pu répondre la première[1].

« Huit heures sonnèrent : la voix du baron de Damas coupa court à notre conversation comme quand le marteau de l'hor-

[1] Louise de France après avoir été mariée au duc de Parme, qui est tombé sous le poignard révolutionaire, a administré le duché de Parme et en a fait un petit État modèle, qui a forcé même ses ennemis à l'admiration. Elle a vu son jeune fils dépouillé par le Piémont et est morte entre les bras de son frère, de cette mort ferme et chrétienne qui faisait dire à M. de Chateaubriand à propos de la mort de Charles X : « Cette race sait admirablement mourir. »

loge, en frappant dix heures, suspendait les pas de mon père dans la grande salle de Combourg. »

C'est au retour de ce voyage que M. de Châteaubriand prononça cette parole : « Parmi les enfants extraordinaires que j'ai vus, nul ne m'a autant étonné que M. le duc de Bordeaux. »

Mais la jeunesse succéda à l'enfance, et nous demandons à un autre écrivain, qui fut peut-être le plus spirituel conteur de notre époque, une anecdote faisant de nouveau vivre à nos yeux le prince exilé.

Voici ce que dit madame de Girardin dans les *Lettres parisiennes du vicomte de Launay :*

« Un voyageur, revenant de Goritz, raconte un trait de M. le duc de Bordeaux, qui n'est pas sans intérêt. Le prince avait engagé plusieurs jeunes gens à faire avec lui une grande promenade à cheval, et chacun admirait son audace, son agilité ; les haies, les fossés, rien ne l'arrêtait. Enfin, il rencontre un ravin, une sorte de torrent, de rivière assez large, pour lui faire faire des réflexions ; il hésite un moment, puis, se tournant vers ses compagnons, il leur dit en riant : « Al-« lons, Messieurs, ceci est le Rhin, passons en France ! » et il lance le cheval dans le torrent et il gagne, non sans peine, l'autre rive. Parvenu là, il s'arrête, s'aperçoit de son imprudence, car tous les cavaliers n'étaient pas aussi ardents que lui ; alors avec une bonté charmante, ayant jeté les yeux autour de lui : « Que je suis fou, s'écria-t-il, il y avait là un « pont, » et se dirigeant vers le pont, il fait signe aux autres jeunes gens que c'est par là qu'il faut le rejoindre. Tous sont revenus, admirant la hardiesse du jeune prince, peut-être plus encore sa présence d'esprit. Il est glorieux pour soi-même de franchir les torrents à cheval, mais il est plus beau de trouver un pont pour les autres [1]. »

[1] Lettre VII, 29 mars 1837, t. I, p. 87.

Dans les mêmes *Lettres parisiennes*, que publiait le journal *La Presse*, nous trouvons, à la date du 17 janvier 1840, le passage suivant : « Les lettres que nous recevons de Rome nous parlent avec enthousiasme de M. le duc de Bordeaux. On vante ses manières dignes et simples, et chacun s'accorde pour dire qu'il a vraiment beaucoup d'esprit. Ce qui le prouverait, c'est la peine que lui causent les éloges maladroits que font de lui certains journaux légitimistes, les lourdes louanges de *La Mode*, entre autres, le contrarient horriblement [1]. »

Les tristesses de l'exil, les deuils les plus répétés, vinrent ensuite fortifier et mûrir ce prince, que Dieu se réservait pour accomplir une grande mission. Accessible à tous, il n'a cessé de recevoir tous les Français qui ont désiré lui être présentés et tous, sans exception, jusqu'à de simples ouvriers, ont été séduits par sa bonté et sa parole loyale, frappés de son intelligence lucide et vive, charmés de son esprit si français, car personne ne possède plus que lui le trait, l'à-propos, la repartie, émerveillés de lui voir une connaissance approfondie des hommes et des choses de notre pays, émus de n'entendre sortir de ses lèvres un seul mot d'amertume, heureux enfin de le voir animé d'un patriotisme si pur et si éclairé; nous pourrions à ce sujet présenter les témoignages les plus divers et les plus impartiaux.

Son activité est grande, son courage bien connu; nous ne parlerons pas de la séduction irrésistible qu'exerce la noblesse de ses manières, la régularité de ses traits, l'intelligence de son regard; tout le monde connaît le jugement qu'en a porté M. de la Guéronnière, dans une brochure publiée en 1852.

Quant à ses idées, ce sont celles de notre temps et de notre pays, et ceux qui répandent le bruit que M. le comte de Cham-

[1] *Lettres parisiennes*, t. II, p. 71.

bord est l'homme d'une caste, que son retour ramènerait en France d'anciennes coutumes, sont coupables ou de la plus insigne mauvaise foi ou de la plus grossière ignorance.

Nous lisons cet aveu naïf dans un journal républicain, qui se dit modéré :

« N'oubliez pas qu'avec des mots absurdes, injustes, nous en convenons, mais terriblement puissants, on peut soulever le paysan contre votre monarque et votre monarchie. » Et c'est en ce moment, en effet, la tactique de tous les journaux hostiles à l'idée monarchique.

Pour nous, qui aimons passionnément la liberté, mais la vraie liberté, la meilleure sauvegarde des nations fortes, qui appartenons à cette jeune France qui veut l'amélioration du sort des classes laborieuses et le progrès de l'humanité, nous serions les premiers à ne point désirer le retour de M. le comte de Chambord, si nous pouvions croire qu'il ne comprend pas les aspirations du pays, qu'il méconnait ses besoins et n'est pas prêt à se dévouer tout entier à sa régénération et à son bonheur.

Pour faire partager cette conviction à nos lecteurs, nous allons mettre sous leurs yeux quelques écrits de M. le comte de Chambord; on apprendra ainsi ce qu'il pense, ce qu'il est, et combien il aime la France; on verra qu'il n'est l'homme ni d'une caste, ni d'un parti, et que, devenu roi de France, tous les esprits honnêtes et libéraux pourront franchement se grouper autour de lui.

Il écrivait le 26 août 1844 au général Donnadieu[1] :

« Je comprends combien il m'est nécessaire de reconnaître
« la vérité, et je l'accueillerai toujours avec empressement,
« de quelque part qu'elle vienne; mais en même temps, je re-
« garde comme un devoir de repousser avec fermeté tout ce

[1] Ces lettres sont extraites de l'ouvrage intitulé : *Étude politique — M. le comte de Chambord — Correspondance, 1841-1859*, publié à Bruxelles, à la librairie polytechnique d'Aug. Decq, 1859.

« qui me paraît porter l'empreinte de la passion et avoir le « caractère de l'injustice. Je lis, dans une des lettres que vous « m'envoyez, qu'il faut porter un titre pour être reçu auprès « de moi. C'est là une odieuse calomnie que je repousse avec « indignation. Si elle se trouvait sous la plume d'un ennemi, « je m'en affligerais, mais je ne pourrais pas m'en étonner; « mais qu'elle vienne d'un homme qui se dit royaliste et dé- « voué, c'est inexplicable.

« A Londres, à Rome, comme partout où j'ai eu le bonheur « de rencontrer des Français, je les ai tous accueillis avec « empressement, sans distinction de rangs, de classes, de con- « dition, ni même d'opinions. Ce sont là, grâce à Dieu, des « faits notoires qu'il ne sera pas facile d'obscurcir. Je l'ai dit « et je le répète, si jamais la Providence m'ouvre les portes « de la France, *je ne veux pas être le roi d'une classe ni « d'un parti, mais le roi de tous. Le mérite et les services « seront les seules distinctions à mes yeux*[1]. »

Déjà, le 8 septembre 1842, il disait, en écrivant à M. de Dreux-Brézé : « Servir la France, c'est me servir moi- « même. »

En 1846, à la mort de M. le duc d'Angoulême, Louis-Antoine de Bourbon, comte de Marnes sur la terre d'exil, M. le comte de Chambord, adressait aux puissances étrangères la notification suivante :

« Devenu, par la mort du comte de Marnes, chef de la « maison de Bourbon, il est de mon devoir de protester con- « tre le changement qui s'est introduit dans l'ordre légitime « de la succession à la couronne, et de déclarer que je ne « renoncerai jamais aux droits que, suivant les anciennes lois « francaises, je tiens de ma naissance. »

Après la révolution de 1848 le prince écrivait, le 1[er] juin,

[1] Nous soulignons les passages qui nous paraissent les plus propres à éclairer les esprits et à dissiper les préventions.

une lettre qui fut lue à la tribune de l'Assemblée constituante et qui fut reproduite par le *Moniteur* et tous les journaux de l'époque.

« Je viens, Monsieur, de lire la prétendue lettre adressée « par moi au président de l'Assemblée nationale, imprimée et « publiée à Paris le 18 mai dernier.

« Je sais aussi qu'il a été répandu plusieurs autres lettres « qui tendraient à faire croire que j'ai renoncé au doux es- « poir de revoir ma chère patrie. Aucune de ces lettres n'est « de moi. Ce qu'il y a de vrai, c'est mon amour pour la France, « c'est le sentiment profond que j'ai de ses droits, de ses in- « térêts, de ses besoins dans les temps actuels, c'est la dispo- « sition où je suis de me dévouer tout entier, de me sacrifier « à elle, si la Providence me juge digne de cette noble et « sainte mission.

« Français avant tout, je n'ai jamais souffert, je ne souffri- « rai jamais que mon nom soit prononcé lorsqu'il ne pourrait « être qu'une cause de division et de trouble. Mais si les es- « pérances du pays sont encore une fois trompées, si la France, « lasse enfin de toute ces expériences qui n'aboutissent qu'à la « tenir perpétuellement suspendue sur un abîme, tourne « vers moi ses regards et prononce elle-même mon nom « comme un gage de sécurité et de salut, comme la garantie « véritable des droits et de la liberté de tous ; qu'elle se sou- « vienne alors que mon bras, que mon cœur, que ma vie, que « tout est à elle, et qu'elle peut toujours compter sur moi ! »

Peu de temps après, au mois d'août, il adressait cette belle lettre au duc de Noailles :

« J'ai lu et relu, mon cher duc, le compte rendu que je « viens de recevoir, et je m'empresse d'exprimer, à ce sujet, « ma pleine satisfaction et ma vive gratitude.

« Vous le savez déjà, ce que je veux, c'est la paix, c'est le « bonheur, c'est la gloire de la France ; et, dans ma convic- « tion profonde, ces graves intérêts ne peuvent être assurés

« que par le retour au principe qui, pendant tant de siècles, « a été la garantie de notre ordre social, et peut seul per- « mettre de donner aux libertés publiques tous leurs dévelop- « pements, sans rien ôter au pouvoir de la force et de l'au- « torité qui lui sont nécessaires. Tous les bons esprits et tous « les cœurs droits ne tarderont pas, je l'espère, à reconnai- « tre cette vérité, et plus que jamais ils éprouveront le besoin « de s'entendre, de se soutenir mutuellement et de travailler « tous ensemble au salut de la patrie.

« Pour moi, dans la part que je suis destiné à prendre à « ces nobles efforts, exempt de toute vue personnelle, je n'ai « d'autre pensée que de remplir les devoirs sacrés que m'im- « pose ma naissance, de contribuer à délivrer mon pays des « maux présents et des craintes de l'avenir, et de l'aider à « recouvrer sa sécurité au dedans, sa grandeur au dehors. « Qui ne sent que l'unique moyen d'atteindre un but si dé- « sirable est dans *l'alliance et le concours de tous les* « *partis, n'en formant plus qu'un seul, indissolublement* « *uni désormais pour la défense des grands intérêts de* « *la société*.

« Aussi, le plus beau jour de ma vie sera celui où je pour- « rai voir tous les Français, après tant de dissentiments et « de rivalités funestes, rapprochés par les liens d'une con- « fiance réciproque et d'une véritable fraternité ; la famille « royale réunie autour de son chef dans les mêmes sentiments « de respect pour tous les droits, de fidélité à tous les de- « voirs, d'amour et de généreux dévouement pour la patrie ; « enfin, la France entière pacifiée par la réconciliation de tous « ses enfants, donner au monde le spectacle d'une concorde « universelle, sincère, inaltérable, qui lui promette encore de « longs jours de prospérité. »

Deux ans plus tard, au mois d'août 1850, M. le comte de Chambord recevait à Wiesbaden de nombreux Français et avant de les quitter, il prononçait ces paroles :

« Venez, Messieurs, que je vous serre encore une fois autour « de moi pour vous dire, non pas, adieu, mais au revoir ! pour « vous remercier d'avoir quitté vos familles, vos affaires pour « accourir auprès de moi. Dites bien à vos amis, à nos amis, « qui n'ont pas pu vous accompagner, que je sais qu'ils par- « tagent vos sentiments et que mon cœur en est profondé- « ment touché. J'ai voulu recevoir chacun de vous en « particulier et connaître vos pensées, vos craintes, vos es- « pérances. J'ai vu avec bonheur dans la liberté de ces con- « versations, qu'unis entre vous par les principes et par la « pensée d'un même but, vous l'êtes aussi par une mutuelle « confiance.

« Mes intentions, mes désirs, la ligne de conduite à suivre, « rien de tout cela ne vous a été caché. Je veux vous répéter « à tous que si vous voulez le triomphe de notre sainte et « noble cause, qui est celle de la France, il faut union et dis- « cipline; montrez-vous donc inébranlables sur les principes, « modérés et conciliants pour les personnes. Celui que vous « regardez comme votre chef, comme votre roi, et qui, je « puis le dire, est le meilleur de vos amis, ne vous donnera « jamais d'autre exemple.

« Les événements pourront faire naître soudainement de « graves questions tandis que je serai encore loin de vous. « Je vous ai dit quels amis ont toute ma confiance, parce « qu'ils ont la vôtre. Votre accord et le leur résoudront les « difficultés. Vous avez pour guides assurés de vos résolu- « tions, votre attachement au droit héréditaire de la cou- « ronne, votre foi dans nos libertés nationales, et cet amour « vrai du pays qui est la plus forte des garanties pour la « société menacée.

« Mais si la France, si notre cher pays était jamais en « péril, ah ! dites bien à ceux qui ne peuvent m'entendre com- « bien je serai fier et heureux de voler le premier à sa dé- « fense ! Retournez-y donc, Messieurs, dans cette chère

« patrie, retournez-y, en attendant que je vous y rejoigne !
« Quels que soient les événements, comptez sur moi, comme
« j'aime à compter sur vous ! »

Les deux lettres suivantes figurent aussi parmi les documents importants de cette même année et de l'année suivante, nous les donnons tout entières pour montrer la pensée et l'âme de M. le comte de Chambord ; la première, écrite le 22 décembre 1850, était adressée à M. le duc de Noailles :

« Je vous remercie bien, mon cher duc, de votre lettre du
« 2 décembre et des sages réflexions qu'elle renferme. Je
« vous prie de remercier aussi pour moi l'auteur de la note
« que vous m'avez envoyée. Rien ne peut m'être plus pré-
« cieux que ces communications d'un homme si bien placé
« sous tous les rapports pour juger la situation et indiquer ce
« qu'il convient de faire.

« J'ai reconnu dans ces pages remarquables la supériorité
« d'esprit, la haute capacité et la longue expérience de celui
« qui les a dictées, et je les ai lues avec d'autant plus d'inté-
« rêt et de satisfaction, que, sur la plupart des points et à
« quelques différences près, je partage les pensées et les vues
« qu'elles expriment. Je sais toutes les difficultés que ren-
« contre le retour au principe de l'hérédité monarchique,
« tant de la part de ceux qui le combattent que souvent
« même par le fait de ceux qui le défendent, et ces divers
« obstacles, je sens qu'il est de mon devoir de chercher, au-
« tant qu'il est en moi, à les faire disparaître. *Aussi me*
« *suis-je constamment efforcé de prouver par mes pa-*
« *roles, comme par ma conduite, que si la Providence*
« *m'appelle à régner un jour, je ne serai pas le roi d'une*
« *seule classe, mais le roi, ou plutôt le père de tous.*
« *Partout et toujours je me suis montré accessible à tous*
« *les Français, sans distinction de classes et de condi-*
« *tions. Je les ai tous vus, tous écoutés, tous admis à se*
« *presser autour de moi. Vous en avez été vous-même le*

« *témoin. Comment après cela pourrait-on encore me*
« *soupçonner de ne vouloir être que le roi d'une caste*
« *privilégiée, ou, pour employer les termes dont on se*
« *sert, le roi de l'ancien régime, de l'ancienne noblesse,*
« *de l'ancienne cour? J'ai toujours cru, et je suis heu-*
« *reux de me voir ici d'accord avec les meilleurs esprits,*
« *que désormais la cour ne peut plus être ce qu'elle était*
« *autrefois.*

« *J'ai toujours cru également qu'il faut que toutes les*
« *forces du pays, toutes les classes de la nation s'unis-*
« *sent pour travailler de concert au salut commun, y*
« *contribuant, les unes par leur expérience, les autres par*
« *l'utile influence qu'elles doivent à leur position sociale.*
« *Il faut que toutes soient engagées dans cette lutte du*
« *bien contre le mal; que toutes y apportent le concours*
« *de leur zèle et de leur active coopération, que toutes y*
« *prennent leur part de responsabilité, afin d'aider loya-*
« *lement et efficacement le pouvoir à fonder un gouverne-*
« *ment qui ait tous les moyens de remplir sa haute mission*
« *et qui soit durable.* Toujours aussi, j'ai eu l'intime convic-
« tion qu'il n'y a que la monarchie restaurée sur la base du
« droit héréditaire et traditionnel qui, répondant à tous les
« besoins de la société telle que l'ont faite les événements
« accomplis depuis plus d'un demi-siècle, puisse concilier
« tous les intérêts, sauvegarder tous les droits acquis, et
« mettre la France en pleine et irrévocable possession de
« toutes les sages libertés qui lui sont nécessaires.

« *J'apprécie tous les services qui ont été rendus à la*
« *patrie, je tiens compte de tout ce qui a été fait à diffé-*
« *rentes époques pour la préserver des maux extrêmes*
« *dont elle était et dont elle est encore menacée. J'appelle*
« *tous les dévouements, tous les esprits éclairés, toutes les*
« *âmes généreuses, tous les cœurs droits, dans quelque*
« *rang qu'ils se trouvent, et sous quelque drapeau qu'ils*

« *aient combattu jusqu'ici, à me prêter l'appui de leurs* « *lumières, de leur bonne volonté, de leurs nobles et una-* « *nimes efforts, pour sauver le pays, assurer son avenir* « *et lui préparer, après tant d'épreuves, de vicissitudes et* « *de malheurs, de nouveaux jours de gloire et de prospé-* « *rité.*

« Telles ont été dans tous les temps, mon cher duc, et « telles sont encore mes dispositions et mes vues. En toute « rencontre, je les ai hautement proclamées; je n'ai rien né- « gligé pour les inculquer à mes amis, et si, dans une cir- « constance récente, j'ai manifesté le désir de leur imprimer « une direction, c'était justement pour faire prévaloir parmi « eux cet esprit de modération et de conciliation qui convient « à la cause de l'ordre, de la justice et de la vérité. Je con- « tinuerai à marcher dans cette voie. Je saisirai toutes les « occasions de dire ce que je veux, et j'espère que le jour « n'est pas loin où, malgré les clameurs de la malveillance « et de la passion, tous les hommes raisonnables de tous les « partis sauront ce que vous savez vous-même depuis long- « temps, que je n'ai qu'une pensée, une intention, une vo- « lonté, c'est de servir la France et de me dévouer tout « entier à son bonheur. »

La seconde lettre était adressée à l'illustre orateur, dont la mort a été un deuil national, à M. Berryer; elle est du 23 janvier 1851.

« Mon cher Berryer, j'achève à peine de lire le *Moniteur* « du 17 janvier, et je ne veux pas perdre un instant pour « vous témoigner toute ma satisfaction, toute ma reconnais- « sance, pour l'admirable discours que vous avez prononcé « dans la séance du 16. Vous le savez, quoique j'aie la dou- « leur de voir quelquefois mes pensées et mes intentions dé- « naturées et méconnues, l'intérêt de la France, qui pour « moi passe avant tout, me condamne souvent à l'inaction et « au silence, tant je crains de troubler son repos et d'ajou-

« ter aux difficultés et aux embarras de la situation actuelle. « Que je suis donc heureux que vous ayez si bien exprimé « des sentiments qui sont les miens et qui s'accordent par- « faitement avec le langage, avec la conduite que j'ai tenus « dans tous les temps !

« *Vous vous en êtes souvenu; c'est bien là cette politique « de conciliation, d'union, de fusion, qui est la mienne, « et que vous avez si éloquemment exposée, politique qui « met en oubli toutes les divisions, toutes les récrimina- « tions, toutes les oppositions passées, et veut pour tout le « monde un avenir où tout honnête homme se sente, « comme vous l'avez si bien dit, en pleine possession de « sa dignité personnelle.*

« *Dépositaire du principe fondamental de la monar- « chie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à « tous les besoins de la France, si elle n'était en harmo- « nie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si « la France n'en reconnaissait et n'en acceptait avec con- « fiance la nécessité. Je respecte mon pays autant que je « l'aime. J'honore sa civilisation et sa gloire contempo- « raine autant que les traditions et les souvenirs de son « histoire. Les maximes qu'il a fortement à cœur et que « vous avez rappelées à la tribune, l'égalité devant la loi, « la liberté de conscience, le libre accès pour tous les « mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous « les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une « société éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés « comme à vous, comme à tous les Français.*

« *Donner à ces principes toutes les garanties qui leur « sont nécessaires par des institutions conformes aux « vœux de la nation et fonder, d'accord avec elle, un « gouvernement régulier et stable, en le plaçant sur la « base de l'hérédité monarchique et sous la garde des « libertés publiques, à la fois fortement réglées et loyale-*

« *ment respectées, tel serait l'unique but de mon ambi-*
« *tion.*

« *J'ose espérer qu'avec l'aide de tous les bons citoyens,*
« *de tous les membres de ma famille, je ne manquerai ni*
« *de courage, ni de persévérance pour accomplir cette*
« *œuvre de restauration nationale, seul moyen de rendre*
« *à la France ces longues perspectives de l'avenir sans*
« *lesquelles le présent, même tranquille, demeure inquiet*
« *et comme frappé de stérilité.*

« *Après tant de vicissitudes et d'essais infructueux,*
« *la France, éclairée par sa propre expérience, saura,*
« *j'en ai la ferme confiance, reconnaître elle-même où*
« *sont ses meilleures destinées. Le jour où elle sera con-*
« *vaincue que le principe traditionnel et séculaire est la*
« *plus sûre garantie de la stabilité de son gouvernement,*
« *du développement de ses libertés, elle trouvera en moi*
« *un Français dévoué, empressé de rallier autour de lui*
« *toutes les capacités, toutes les gloires, tous les hommes*
« *qui par leurs anciens services ont mérité la reconnais-*
« *sance du pays.*

« Je vous renouvelle, mon cher Berryer, tous mes remer-
« ciements, et vous demande de continuer, toutes les fois que
« l'occasion vous en sera offerte, à prendre la parole comme
« vous venez de le faire avec tant de bonheur et d'à-propos.
« Faisons connaître de plus en plus à la France nos pensées,
« nos vœux, nos loyales intentions et attendons avec confiance
« ce que Dieu lui inspirera pour le salut de notre commun
« avenir. »

Le 27 avril 1852, le prince adressait aux royalistes de longues et sages instructions[1], peu comprises d'abord, mais que les événements ont depuis justifiées, car elles ont rendu les

[1] Ces instructions ont été publiées dans la brochure *Henri V et la monarchie traditionnelle*, dont les nombreuses éditions attestent le mérite et l'opportunité.

légitimistes complétement irresponsables des malheurs de la France. Il s'agissait de servir le pays sans prendre aucune part aux actes d'un pouvoir qui, ne consultant que son intérêt, y sacrifiait celui de la nation et sur le compte duquel pourtant la France entière s'abusait.

« Depuis les événements du mois de décembre dernier, j'ai « fait connaître plusieurs fois mes sentiments, mes vœux « et mes désirs. Mais en présence du langage tenu récem- « ment par le chef du gouvernement actuel et des tendances « qui se manifestent de plus en plus, j'éprouve le besoin « d'adresser de nouveau la parole à tous ceux qui sont restés « fidèles jusqu'ici et qui veulent rester fidèles au principe « dont je suis le représentant, principe qui peut seul assurer « à la France son repos, son bonheur et ses libertés.

« Je vais donc leur expliquer loyalement et franchement « la ligne de conduite qu'il me paraît nécessaire d'adopter « dans les circonstances présentes, sans dissimuler les sacri- « fices qu'elle exige de leur dévouement.

« Le premier devoir des royalistes, c'est de ne faire aucun « acte, de ne prendre aucun engagement qui soit en opposi- « tion avec leur foi politique. Fermement convaincus que le « salut de la patrie est attaché au rétablissement de la mo- « narchie légitime, ils doivent avant tout s'appliquer à con- « server intacts les principes qui en sont la base. Ainsi donc, « quelque avantage qu'il puisse y avoir à occuper des posi- « tions et des emplois qui les mettraient en rapport et en « contact habituel avec les populations, ils ne doivent pas « hésiter à les refuser si on voulait exiger d'eux des enga- « gements et des promesses contraires à leurs principes et « qui ne leur permettraient pas de faire, en toutes circons- « tances, ce que leurs convictions leur imposent.

« Mais, lors même que les royalistes se verraient forcés, « par des motifs de conscience, d'honneur et de loyauté, de « renoncer à toutes fonctions publiques, il ne leur resterait

« pas moins des devoirs et de grands devoirs à remplir en-« vers la France et la société. Qu'ils vivent le plus possible, « comme je n'ai cessé de le demander, au milieu des popu-« lations sur lesquelles ils peuvent exercer de l'influence, et « qu'ils cherchent, en se rendant utiles, à acquérir plus de « droits à leur confiance et à leur gratitude.

« Ils peuvent aussi, ils doivent même aider le gouvernement « dans la lutte qu'il soutient contre les doctrines anarchiques « et socialistes; et si de nouvelles crises venaient malheureu-« sement à éclater, ils devraient encore, ainsi qu'ils l'ont « déjà fait, se montrer les plus zélés, les plus courageux dé-« fenseurs de l'ordre social. Tout porte à croire que l'on ten-« tera bientôt de faire subir un changement considérable à la « forme du gouvernement. Les hommes monarchiques ne « s'opposeront pas par la violence à cette expérience nou-« velle, car, à mon exemple, il ne voudront jamais rien faire « qui puisse troubler le repos du pays; mais ce sera une « obligation pour eux de protester formellement, et par tous « les moyens pacifiques qui seront à leur disposition, contre « un changement qui ne peut avoir que des conséquences fa-« tales, en compromettant les destinées de la France et en « l'exposant encore une fois à des catastrophes et à des pé-« rils dont la monarchie légitime peut seule la préserver. « Je répéterai ici ce que j'ai souvent dit à mes amis : Soyez « inébranlables sur les principes, patients et toujours mo-« dérés et conciliants pour les personnes. Que vos rangs, « que vos cœurs, comme le mien, restent constamment ou-« verts à tous.

« Peut-être que quelques-uns d'entre eux, retenus par « divers motifs, ne suivront pas d'abord la voie que je viens « d'indiquer; mais, éclairés plus tard par l'expérience et par « la marche même des événements, ils reviendront tous à « nous, je n'en doute pas, et nous les recevrons avec bon-« heur. Accueillons aussi avec empressement, avec cordialité

« tous les hommes des autres opinions qui se rapprochent « de nous tous les jours et nous apportent le précieux con- « cours de leur zèle, de leurs lumières et de leur patriotisme.

« C'est en présentant à la France le rassurant spectacle de « l'union de toutes les forces monarchiques que nous l'amène- « rons à renoncer enfin à tant d'essais infructueux, et à re- « connaître elle-même où est son meilleur et plus sûr ave- « nir. Nous sommes dans un temps d'épreuves et de sacrifices, « et mes amis n'oublieront pas que c'est de l'exil que je fais « ce nouvel appel à leur constance et à leur dévouement. Des « jours plus heureux luiront sur la France et sur nous, j'en « ai la ferme confiance. C'est dans mon ardent amour pour « mon pays, c'est dans l'espérance de le revoir, de pouvoir « le servir, que je puise les forces, le courage qui me sont « nécessaires pour accomplir les grands devoirs qui me sont « imposés par la Providence.

« Il convient qu'on prenne les mesures nécessaires pour « que ces instructions, écrites et signées de ma main, soient « portés le plus promptement possible à la connaissance de « tous mes amis, car il importe qu'aucun d'eux ne puisse se « plaindre de n'avoir pas été informé en temps utile des in- « tentions et des désirs que j'ai manifestés.

« Venise, le 27 avril 1852.

« HENRI. »

Le 25 octobre 1852, et daté de Frohsdorf, parut le MANIFESTE qui prédisait à la France l'instabilité du régime impérial, et plût au Ciel que cette voix si sage eût été écoutée !

« Français ! *En présence des épreuves de ma patrie, je* « *me suis volontairement condamné à l'inaction et au si-* « *lence. Je ne me pardonnerais pas d'avoir pu un seul* « *instant aggraver ses embarras et ses périls. Séparé de* « *la France, elle m'est chère et sacrée autant et plus en-* « *core que si je ne l'avais jamais quittée. J'ignore s'il me*

« *sera donné de servir mon pays; mais je suis bien sûr* « *qu'il n'aura pas à me reprocher une parole, une dé-* « *marche qui puisse porter la moindre atteinte à sa pros-* « *périté et à son repos. C'est son honneur comme le mien,* « *c'est le soin de son avenir, c'est mon devoir envers lui* « *qui me décident à élever aujourd'hui la voix.*

« Français ! vous voulez la monarchie, vous avez reconnu « qu'elle seule peut vous rendre, avec un gouvernement ré- « gulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette ga- « rantie de tous les intérêts, cet accord permanent d'une « autorité forte et d'une sage liberté, qui fondent et assurent « le bonheur des nations. *Ne vous livrez pas à des illusions* « *qui tôt ou tard vous seraient funestes. Le nouvel empire* « *qu'on vous propose ne saurait être cette monarchie* « *tempérée et durable dont vous attendez tous ces biens.* « *On se trompe et on vous trompe, quand on vous les* « *promet en son nom. La monarchie véritable, la monar-* « *chie traditionnelle, appuyée sur le principe héréditaire* « *et consacrée par le temps, peut seule vous remettre en* « *possession de ces précieux avantages, et vous en faire* « *jouir à jamais.*

« Le génie et la gloire de Napoléon n'ont pu suffire à rien « fonder de stable ; son nom et son souvenir y suffiraient « bien moins encore. *On ne rétablit pas la sécurité en* « *ébranlant le principe sur lequel repose le trône, et on* « *ne consolide pas tous les droits en méconnaissant celui* « *qui est parmi nous la base nécessaire de l'ordre mo-* « *narchique.*

« La monarchie en France, c'est la maison de France in- « dissolublement unie à la nation. Mes pères et les vôtres ont « traversé les siècles, travaillant de concert, selon les mœurs « et les besoins du temps, au développement de notre belle « patrie. Pendant quatorze cents ans, seuls entre tous les « peuples de l'Europe, les Français ont toujours eu à leur

« tête des princes de leur nation et de leur sang. L'histoire « de mes ancêtres est l'histoire de la grandeur progressive de « la France, c'est encore la monarchie qui l'a dotée de cette « conquête d'Alger, si riche d'avenir, si riche déjà par les « hautes renommées militaires qu'elle a créées, et dont la « gloire s'ajoute à toutes vos gloires.

« Quels que soient sur vous et sur moi les desseins de « Dieu, resté chef de l'antique race de vos rois, héritier de « cette longue suite de monarques qui, durant tant de siècles, « ont incessamment accru et fait respecter la puissance et la « fortune de la France, je me dois à moi-même, je dois à ma « famille et à ma patrie de protester hautement contre des « combinaisons mensongères et pleines de dangers. Je main- « tiens donc mon droit qui est le plus sûr garant des vôtres, « et, prenant Dieu à témoin, je déclare à la France et au « monde que, fidèle aux lois du royaume et aux traditions de « mes aïeux, je conserverai fidèlement jusqu'à mon dernier « soupir le dépôt de la monarchie héréditaire dont la Provi- « dence m'a confié la garde et qui est l'unique port de salut » où, après tant d'orages, cette France, objet de tout mon « amour, pourra retrouver enfin le repos et le bonheur.

« HENRI. »

Le 12 mars 1856, le comte de Chambord retrace encore en quelques mots son programme gouvernemental.

« Je n'ai rien à ajouter aux nombreuses manifestations que « j'ai faites de mes dispositions, elles sont toujours les mêmes « et ne changeront jamais.

« Exclusion de tout arbitraire; le règne et le respect des « lois, l'honnêteté et le droit partout, le pays sincèrement « représenté, votant l'impôt et concourant à la confection « des lois, les dépenses sincèrement contrôlées, la propriété,

« la liberté individuelle et religieuse, inviolables et sacrées ; « l'administration communale et départementale sagement et « progressivement décentralisée, le libre accès pour tous aux « honneurs et avantages sociaux ; telles sont à mes yeux les « véritables garanties d'un bon gouvernement, et tout mon « désir est de pouvoir un jour me dévouer tout entier à l'éta- « blir en France, et à assurer ainsi le repos et le bonheur de « ma patrie. Je n'ai cessé en toute occasion d'exprimer à cet « égard mes intentions, mes sentiments et mes vœux. Vous « pouvez et vous devez le rappeler en mon nom à tous ceux « qui pourraient l'avoir oublié. »

Le mot d'honnêteté doit ici frapper l'attention du lecteur : déjà le vice radical du régime impérial avait été compris par le prince, et le 12 juin 1855, il écrivait cette phrase catégorique : « C'est surtout dans le respect des lois, DANS L'HON- « NÊTETÉ ET LA MORALITÉ des dépositaires du pouvoir que sont « les véritables et les plus sûres garanties de ce droit essen- « tiel ainsi que de tous les autres. »

Récemment encore dans une lettre, qu'on se fit passer de mains en mains, la vénalité des hommes de l'empire fut flétrie et stigmatisée par un mot. Ce mot, sorti d'une telle bouche, fut un trait aigu, on bondit sous le coup, et la circulaire Vandal, que l'indiscrétion d'un employé livra au public, ordonna d'ouvrir les lettres qui, à la vue et au toucher, paraissaient pouvoir renfermer celle de M. le comte de Chambord. Voici, croyons-nous, le passage de la lettre qui avait motivé la circulaire Vandal :

« Vous me tracez, mon cher ami, un affligeant tableau de « notre situation intérieure. Je reconnais comme vous la « profondeur du mal qui arrête au dedans l'essor de nos des- « tinées. Vous voyez depuis longtemps les vœux que ma « raison et mon cœur me dictent pour ma patrie ; est-il be- « soin de vous le dire ici ? Un pouvoir fondé sur l'hérédité

« monarchique, respecté dans son principe et dans son « action, sans faiblesse comme sans arbitraire; le gouvernement représentatif dans sa puissante vitalité; les dépenses « publiques sérieusement contrôlées, le règne des lois, le « libre accès de chacun aux emplois et aux honneurs, la « liberté religieuse et les libertés civiles consacrées et hors « d'atteinte d'une centralisation excessive; la propriété fon- « cière rendue à la vie et à l'indépendance par la diminution « des charges qui pèsent sur elle; l'agriculture, le commerce « et l'industrie constamment encouragés, et au-dessus de « tout cela une grande chose, *l'honnêteté! l'honnêteté qui « n'est pas moins une obligation dans la vie publique « que dans la vie privée, l'honnêteté qui fait la valeur « morale des États comme des particuliers.*

« Est-il nécessaire d'ajouter qu'après tant de déchirements « un des premiers besoins de la France, c'est l'union, la « seule politique de conciliation qui relie au lieu de séparer, « qui mette en oubli toutes les anciennes dissidences, qui « fasse appel à tous les dévouements, à tous les mérites, à « tous les nobles cœurs qui aiment leur patrie comme une « mère, la veulent grande, heureuse et honorée. »

Dans sa correspondance avec de nombreuses notabilités françaises, nous voyons que le prince exilé s'occupe de toutes les questions qui intéressent le pays. Il reçoit de toutes parts, et à titre d'hommage, les ouvrages nouveaux, les lit, et il remercie M. Franz de Champagny, à propos de son *Histoire des Césars*, M. de Quatrebarbe, à propos de ses *Œuvres complètes du roi René;* il écrit au poëte boulanger de Nîmes, à Jean Reboul, à M. Raudot, député de l'Yonne, pour ses *Études sur la France* et ses remarquables travaux statistiques, à M. Poujoulat, pour son *Histoire de Bossuet* et la *Vie du cardinal Maury*, à M. Béchard, député du Gard, en janvier 1849 et en mars 1851, pour ses discours et ses ouvrages sur la décentralisation.

Cette importante question, dont le gouvernement impérial s'était emparé, n'a été dans les discours du trône et des présidents des conseils généraux qu'un prétexte à vains mots et à phrases creuses; il ne pouvait pas en être autrement : l'empire devait être fatalement centralisateur ; ainsi le voulaient et ses traditions et ses destinées; c'était le premier empire qui avait organisé et poussé aux plus extrêmes limites la centralisation des pouvoirs, déjà trop forte sous l'ancienne monarchie, et devenue excessive sous le régime républicain ; les gouvernements intermédiaires n'avaient pas osé y porter atteinte, et ce n'est pas le second empire qui pouvait y toucher. L'empereur, plus que tous ses prédécesseurs, s'était fait une règle absolue de tout tenir sous sa main. Du haut de son siége impérial, César voulait mener son attelage à sa guise, lâcher la bride ou le maîtriser à son gré, conduire toujours tout seul, et n'écouter jamais les conseils de ses compagnons de route.

Cette grave question de la décentralisation a donc été vraiment mise à l'ordre du jour par les écrivains légitimistes, parmi lesquels il est juste de citer en première ligne : MM. Béchard, de Larcy, de Fontarèche, Raudot, dont les travaux et les études remontent au règne de Louis-Philippe, ou à l'époque de la république de 1848. Longtemps dédaignée, cette question s'est imposée à l'attention des esprits sérieux et a vivement préoccupé l'opinion publique, quand les abus de la bureaucratie et du pouvoir central sont devenus excessifs. Plus récemment c'est un journal légitimiste, rédigé avec une noble fermeté et une rare indépendance, qui a publié dans ses colonnes les études des collaborateurs les plus éminents et qui s'est fait le porte-drapeau et le propagateur le plus dévoué de cette grande et féconde réforme.

M. le comte de Chambord écrivait de Venise, le 13 janvier 1865, les observations suivantes :

« La décentralisation est une de nos doctrines ; nous

« avons été les premiers, et longtemps les seuls à la pro-
« clamer et à la soutenir contre des résistances et des obsta-
« cles sans nombre. Aujourd'hui elle est acceptée partout.
« Ne la laissons ni confisquer, ni fausser.

« Déjà par ma lettre du 14 novembre, j'appelais particu-
« lièrement l'attention de mes amis sur ce grave sujet.

« Je leur disais que s'il était vrai que l'alliance si désirée
« de l'autorité et de l'ordre avec la liberté ne peut-être fondée
« d'une manière solide et durable que sur la base du droit,
« il est également vrai que l'arbitraire corrompt fatalement
« et finit par tuer l'autorité qui trouve au contraire ses ga-
« ranties et sa force dans les institutions libres dont elle doit
« être entourée. Et à propos de la question spéciale qui nous
« occupe ici, j'ajouterai qu'un système de décentralisation
« appliqué progressivement et avec prudence, sans ôter à
« l'administration l'initiative et la sûreté qu'elle doit à la
« tutelle de l'État, aurait d'abord l'inappréciable avantage
« de la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispen-
« dieuse, plus équitable, parce qu'elle demeurerait étrangère
« à des combinaisons politiques désormais inutiles.

« Je disais encore que la décentralisation sagement com-
« prise et loyalement pratiquée, en multipliant et en mettant
« à la portée de chacun les occasions d'être utile et de se
« consacrer selon ses facultés à la gestion des intérêts com-
« muns, entretiendrait au sein de la société et dans les car-
« rières ouvertes à tous, l'émulation du zèle, de l'intelli-
« gence et du dévouement ; que ce serait un puissant moyen
« de régler désormais la démocratie, qui gagne toujours du
« terrain, et de préserver ainsi l'ordre social des dangers
« dont elle le menace.

« Je disais enfin que la décentralisatton serait seule capable
« de donner à la France, avec la conscience réfléchie de ses
« besoins, une vie pleine, active, régulière; que seule elle
« pouvait créer les mœurs politiques, sans lesquelles les

« meilleures institutions se dégradent et tombent en ruine, « qu'en appelant tous les Français à s'occuper plus ou moins « directement de leurs intérêts, on verrait se former avec « le temps un personnel nombreux qui, à l'indépendance et « à l'intégrité joindrait l'expérience des affaires; que là, « comme des entrailles de la nation, sortiraient des assem- « blées politiques, véritable représentation du pays, qui « aideraient le gouvernement à remplir sa haute mission, en « lui apportant avec leur utile concours, un contrôle aussi « intelligent que dévoué, qui serait une force de plus sans « pouvoir être jamais un obstacle ou un péril.

« Ce que je disais à mes amis en 1862, je le leur répète avec « plus d'instances encore aujourd'hui ; l'heure est venue de « redoubler d'efforts dans la sphère de la publicité, de la per- « suasion, de l'influence, pour éclairer l'opinion, ouvrir la « voie aux solutions favorables ou du moins conserver in- « tactes les doctrines qui nous appartiennent.

« Tout ce qui a été tenté jusqu'ici est a peu près illusoire. « C'est un déplacement d'attributions, ce n'est ni une dimi- « nution d'arbitraire, ni une restitution de liberté.

« Il faut le démontrer et faire voir à la France que plus « que personne nous nous préoccupons de ses intérêts et de son « bonheur et que seuls nous en avons la garde et le secret. »

Les autres questions sociales, économiques et agricoles, ne l'intéressent pas moins. Ce n'est pas seulement dans les ouvrages nouveaux, mais aussi dans les feuilles publiques que le prince recherche la vérité ; voici ce qu'il écrit, le 22 janvier 1848, au général de Saint-Priest :

« Obligé de vivre loin de la patrie, je ne puis, hélas ! jus- « qu'ici que me borner à faire des vœux pour elle, étudiant « avec soin toutes les questions qui intéressent son avenir et « me tenant constamment au courant de la situation des cho- « ses et des esprits par la lecture assidue des journaux des « diverses opinions. »

Le 18 août 1843, il écrivait au savant jurisconsulte M. Pardessus :

« Le duc de Levis m'a remis, Monsieur, les notes dont vous « l'avez chargé pour moi, et je veux vous dire moi-même que « je les ai lues avec tout l'intérêt et l'attention qu'elles méri- « tent. Votre travail m'a fait d'autant plus de plaisir qu'il « traite des questions qui sont l'objet constant de mes études « et de mes réflexions. En me trouvant d'accord avec vous « sur plusieurs points importants, j'ai été heureux de me voir « confirmé dans mes opinions par les avis d'un homme dont « j'apprécie si bien l'expérience et les lumières. »

Il écrit, le 19 octobre 1846, la lettre suivante à M. ***

« Monsieur, j'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt « les notes que vous avez été chargé de me communiquer. « J'applaudirai toujours aux efforts qui seront faits pour rap- « procher et unir entre elles toutes les classes de la société. « C'est en renonçant à une vie oisive, en travaillant au bien- « être du peuple, et en protégeant les intérêts du commerce « et de l'industrie, que mes amis doivent chercher à dissiper « les préventions qui pourraient encore exister, et à recon- « quérir cette influence salutaire qu'ils sont naturellement « appelés à exercer et qui peut devenir un jour si utile au « pays.

« J'ai particulièrement remarqué dans, le projet que vous « m'avez soumis, les dispositions qui permettraient de four- « nir, à bon marché, à la propriété et à l'agriculture les ca- « pitaux qui leur sont nécessaires et qu'elles ne peuvent se « procurer aujourd'hui qu'à des conditions ruineuses. Il existe, » dans quelques parties de l'Allemagne que j'ai visitées, des « institutions de crédit foncier qui ont déjà produit de très- « bons résultats, et je crois qu'il serait possible de fonder « avec avantage, en France, par les moyens que vous propo- « sez, des établissements de ce genre. Ils contribueraient puis- « samment à dégréver la propriété foncière de cette masse

« énorme de créances hypothécaires qui pèse sur elle et nuit « au progrès de l'agriculture, véritable source de la richesse « des nations. Je verrai donc avec plaisir mes amis s'associer « à des projets qui me paraissent n'avoir pour but que la prospérité de la France, et je fais des vœux pour que le succès « vienne couronner leurs efforts. »

Cette question du crédit foncier, qui n'avait pas encore été résolue en France, continue à préoccuper le prince et fait, avec d'autres questions économiques, le sujet de plusieurs lettres.

Les associations ouvrières ont également attiré depuis longtemps l'attention de M. le comte de Chambord. Le 11 octobre 1844, il remercie M. du Bouchage, pair de France, de l'envoi de deux mémoires sur cette question et ajoute :

« Je regarde comme un devoir d'étudier dès à présent tout « ce qui se rattache à l'organisation du travail et à l'amélioration du sort des classes laborieuses. Quels que soient les desseins de la Providence sur moi, je n'oublierai jamais que le « grand roi Henri IV, mon aïeul, a laissé à tous ses descendants l'exemple et le devoir d'aimer le peuple. C'est là un « héritage qui ne peut m'être enlevé. »

Voici ce qu'il écrivait le 12 juin 1855 :

« Quant aux associations ouvrières, elles ont pris depuis plusieurs années un développement qui n'a pas échappé à mon « attention. En se formant dans des idées d'ordre, de moralité, d'assistance mutuelle, en régularisant leur existence « sous l'autorité tutélaire des lois, et en évitant, avec les abus « du monopole qui, à une autre époque, amenèrent la suppression des anciens corps de métiers, tout ce qui pourrait en « faire des instruments de troubles et de révolutions, ces associations constitueront de plus en plus des intérêts collectifs sérieux qui auront naturellement droit à être représentés « et entendus pour pouvoir être efficacement protégés. Du reste, « ces intérêts et toutes les questions qui s'y rapportent ont été

« dans tous les temps, mes amis le savent bien, l'un des prin-
« cipaux objets de mes méditations, et vous ne pouvez dou-
« ter que mes plus vives sympathies ne soient acquises
« d'avance à tout ce qui tendra à l'amélioration du sort des
« classes laborieuses. »

Dix ans après, cette question faisait encore le sujet d'un long travail de M. le comte de Chambord, daté de Venise le 20 avril 1865 et qui se termine de la sorte:

« Enfin, en présence des difficultés actuelles, et devant le
« flot toujours croissant de la démocratie, ne semble-t-il pas
« que, fidèle à toutes les traditions de son glorieux passé, la
« royauté vraiment chrétienne et vraiment française doive
« faire aujourd'hui pour l'émancipation des classes ouvrières
« ce qu'elle a fait dans d'autres temps pour l'affranchissement
« des communes? N'est-ce pas à elle qu'il appartient d'arra-
« cher le peuple du travail à la faiblesse de l'individualisme,
« à l'oppression du monopole industriel, aux crises mortelles
« de la concurrence sans frein, aux funestes suggestions
« de la haine, et de l'appeler à jouir de la liberté et de la
« paix sous la garantie nécessaire de l'autorité, sous la
« tutelle spontanée du dévouement et sous les auspices de la
« charité? »

M. le comte de Chambord était encore bien jeune quand, digne héritier d'Henri IV, il se préoccupait de l'agriculture et songeait aux réformes qui lui sont nécessaires. Il écrivait, dès le mois de juin 1844, une lettre sur ce sujet au vicomte de Turenne, et, le 20 septembre suivant, il envoyait celle qui suit au colonel d'Esclaibes:

« Monsieur le comte d'Esclaibes, je sais qu'après avoir glo-
« rieusement combattu pour la France sur les champs de ba-
« taille, vous la servez encore aujourd'hui dans la retraite, en
« favorisant par vos soins et votre exemple les progrès de
« l'agriculture dans la province que vous habitez. M'occupant

« aussi moi-même autant par goût que par devoir de tout ce « qui se rattache à l'agriculture, cette source véritable de la « richesse des nations et du bien-être des classes laborieuses, « j'éprouve un grand désir de vous voir et de m'entretenir « avec vous. Le voyage que vous faites dans ce moment en « Belgique me fournit, en nous rapprochant, une occasion « dont je veux profiter pour vous demander de venir passer « quelques semaines auprès de moi. Il ne sera d'ailleurs pas « sans intérêt pour vous d'examiner l'état de la culture en « Autriche. Nous visiterons ensemble les grands établisse- « ments que le gouvernement a fondés pour l'amélioration « des chevaux, question dont l'importance n'a peut-être pas « été appréciée en France jusqu'à ce jour. Ce sera un grand « bonheur pour moi de m'associer ainsi à des recherches qui « doivent avoir quelque utilité pour notre patrie, car ma plus « grande consolation sur la terre étrangère est de m'occuper « de tout ce qui peut contribuer au bonheur et à la gloire de « la France. »

Précédemment il avait appelé auprès de lui le brave général Vincent pour l'accompagner dans un de ses voyages, car M. le comte de Chambord a beaucoup voyagé.

A seize ans, il parcourait l'Europe pour compléter l'instruction solide qu'il a acquise sous la direction de M. Cauchy, pour les sciences, du colonel Mounier et du général d'Hautpoul, pour toutes les parties de l'art militaire. En 1832, il visitait avec le colonel Monnier les champs de bataille de la Bohême ; en 1838, il parcourait le nord de l'Italie ; au printemps 1839, la Croatie, la Hongrie, la Transylvanie et le champ de bataille de Wagram, où avaient combattu ses deux compagnons de route, le général de Latour-Foissac et le colonel comte de Locmaria. C'est à propos de ce voyage que le prince écrivait à M. de Latour-Maubourg :

« En visitant, avec le général Foissac, ces champs de ba- « taille où vous avez si glorieusement combattu à la tête du

« corps d'armée que vous commandiez, je me suis senti heu-
« reux et fier de penser que je compte parmi les amis qui me
« sont restés fidèles des hommes comme vous, qui ont versé
« leur sang pour la gloire de nos armes, et porté si haut le
« nom français. »

A la fin de cette même année, le comte de Chambord étudiait avec le général Vincent, un vieux soldat de l'empire, le camp de Vérone, formé par le feld-maréchal Radetzki et visitait ensuite toute l'Italie; il se rendit à Rome où un grand nombre de Français vinrent le saluer. En 1843, il visitait le nord de l'Allemagne; en 1840, il avait parcouru les champs de bataille d'Austerlitz, de Lutzen, de Bautzen, et toute la Bavière, la Suisse, etc.

Dans l'hiver 1841, le prince avait suivi un cours d'instruction maritime, sous la direction du vaillant capitaine de vaisseau de Villaret-Joyeuse qui, chargé d'un commandement important dans l'expédition d'Alger et démissionnaire en 1830, avait repris la mer à Venise, pour faire connaître au prince le rude métier de marin.

En novembre 1843, après avoir reçu à Londres plus de deux mille Français, à la tête desquels se trouvaient MM. de Châteaubriand, Berryer, de Larcy, de Valmy, de Larochejaquelein, il visita en Angleterre tous les grands établissements publics et toutes les usines intéressantes.

En 1859, il quitta le sol hospitalier de l'Autriche et vint chercher un asile en Hollande, afin de ne pas rester dans un pays en guerre avec la France.

Enfin, au printemps de 1868, il a visité tout l'Orient, accompagné de son neveu, M. le duc de Parme. Dans cet Orient, où ses ancêtres ont été de tous temps les protecteurs de droit de tous les chrétiens, le prince a reçu un accueil enthousiaste. En Terre-Sainte, les plus grands honneurs lui ont été rendus; la Grèce, moins oublieuse que la France, s'est souvenue qu'elle devait son émancipation au roi Charles X, et, tandis que la

cour et le monde officiel restaient à l'écart, retenus par des considérations politiques, les populations allaient au-devant de M. le comte de Chambord, des troupes de cavaliers s'organisaient pour l'accompagner de villes en villes, de villages en villages, et les notables tenaient à honneur de le recevoir.

Les travaux glorieux de nos soldats en Crimée, leurs combats, leurs victoires en Italie excitèrent sa patriotique curiosité, et il écrit le 13 avril 1855 à M. le général comte de Saint-Priest :

« Je vous remercie, mon cher Saint-Priest, des précieux « renseignements que vous venez de me transmettre. Vous « savez avec quel vif intérêt je suis les événements de Cri- « mée et toutes les phases de cette guerre lointaine où nos « soldats déploient tant d'héroïsme. S'il a paru quelques re- « lations bien faites de cette campagne, ou des plans des ba- « tailles de l'Alma ou d'Inkermann, je vous prie de me les « envoyer. Joignez-y quelques détails sur les généraux qui « s'y sont le plus distingués et dont la conduite en toute cir- « constance a été si remarquable. Quand pourrai-je moi- « même connaître ces hommes dont la brillante valeur « soutient si dignement dans cette lutte acharnée la gloire « militaire de la France !

« Je vous renouvelle, mon cher général, l'assurance, etc. »

Il remercie, le 3 juillet 1858, le duc d'Almazan de l'envoi d'une notice précédemment publiée dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1858.

Il parlait aussi en termes chaleureux de l'armée française, dans sa lettre du 31 mars 1856, à M. Alfred Nettement sur son *Histoire de la conquête d'Alger*.

L'Algérie, cette seconde France, qui, peuplée et colonisée, doit plus faire pour notre force et pour notre grandeur que toutes les conquêtes européennes, ce vaste et beau pays, qui s'étend en face de Marseille avec ses fertiles plaines,

ses incalculables richesses forestières et minérales, qui peut nous assurer une prédominance incontestée dans la Méditerranée, et qui nous ouvre tout un continent, l'Algérie, qui ne faisait avant 1830 qu'un commerce de 3 millions avec l'Europe, et qui avec 200,000 colons seulement l'a élevé en 1868 à la somme de 295,733,664 fr., ce legs précieux de la Restauration, qui n'a été pour l'empire qu'un prétexte à utopies et à chimères, occupe avec une extrême sollicitude l'héritier des Bourbons. Il a suivi ses fluctuations administratives, ses vicissitudes, ses calamités avec un triste intérêt; avec un soin jaloux, il a observé l'essor de la colonisation.

Voici ce que M. le comte de Chambord écrivait de Venise le 30 janvier 1865 :

« C'est à peine si cette belle colonie, qui est à deux pas de « nous, vient de commencer enfin à être assimilée à la mère « patrie pour le régime des douanes; le commerce et l'indus- « trie y subissent encore de pénibles entraves.

« Rien n'égale les incertitudes, les hésitations, la mobilité « des systèmes qui ont présidé tour à tour à l'administration, « si ce n'est peut-être le désarroi, la confusion et le désordre « qui en ont été les tristes et inévitables conséquences.

« Ici évidemment nos amis ont un grand devoir à remplir; « sans avoir la responsabilité de l'impuissance administra- « tive, ils peuvent avoir l'honneur de l'initiative particulière « et du dévouement privé.

« L'Afrique est une excellente école, qu'on y fasse l'expé- « rience des associations agricoles, commerciales, industriel- « les; qu'on s'y forme à la gestion des intérêts, soit isolés, « soit communs, qu'on y serve la civilisation et le christia- « nisme. Ce sera tout à la fois se rendre utile dans le présent « et disposer les voies à cet heureux avenir, qui est le cons- « tant objet de nos vœux les plus chers, comme de nos plus « douces espérances. »

Cette question vitale de l'agriculture, que le prince entrevoit encore en Algérie, terre féconde, favorable aux grandes entreprises, vient de nouveau, et au moment où le gouvernement se décidait enfin à ordonner une enquête sur les souffrances agricoles du pays, préoccuper son esprit vigilant et patriotique. Dans un important document, daté de Venise le 31 mars 1866, il félicitait les légitimistes d'avoir puissamment contribué, par leurs écrits et leur parole, à développer le mouvement de l'opinion publique qui avait déterminé l'enquête et il leur donnait les instructions suivantes :

« Il faut, sans passion, sans esprit de parti, sans idée pré-« conçue, sonder toutes les sources du mal, chercher de bonne « foi les remèdes, et ne rien négliger de ce qui peut rendre à « l'agriculture, appelée avec tant de raison la mère et la « nourrice de la France, toute sa naturelle et vigoureuse « fécondité. C'est là une nécessité si hautement proclamée « et si universellement reconnue, qu'il y a lieu d'espérer « qu'elle dominera toutes les vues particulières et empêchera « que l'enquête, dont la forme insuffisante couvrira peut-« être d'autres intentions et même certains calculs plus ou « moins intéressés, puisse être foncièrement détournée de son « véritable but pour aller se perdre sur des objets étrangers « et purement politiques. Néanmoins, il sera sage de se pré-« munir contre un péril qui est toujours à craindre, et de « suivre attentivement la direction qui sera donnée à l'en-« quête, afin d'en assurer davantage tous les salutaires effets. « Ceux de nos amis qui sont surtout en position de remplir « cette tâche ne se contenteront pas de porter devant la « commission le résultat consciencieux de leurs études et le « tribut loyal de leur expérience ; ils s'appliqueront égale-« ment à éclairer, par des publications spéciales, les classes « agricoles, qui souvent ne sauraient pas d'elles-mêmes em-« brasser dans son ensemble et dans ses détails une si vaste « question, et ils se feront un devoir de mettre leurs loisirs,

« leurs connaissances, tout leur dévouement à la disposition « et au service des populations au sein desquelles ils vivent.

« Heureux de cette nouvelle occasion qui leur est offerte « de travailler activement au bien de leur pays, ils la saisi- « ront avec empressement, et, ici, comme partout, on les « verra figurer au premier rang parmi ceux dont la noble « mission est de se montrer constamment les plus fidèles in- « terprètes, les gardiens les plus intègres et les plus fermes « défenseurs des intérêts permanents de la France. »

La sollicitude de M. le comte de Chambord se manifestait encore par sa charité. N'ayant qu'une modeste fortune, que son mariage avec une princesse[1] qui possède toutes les séductions de la vertu, de la bonté et de la grâce rendit plus considérable, mais que des événements imprévus ont de nouveau réduite, il n'a pourtant jamais manqué de venir en aide aux grandes infortunes de notre pays, sans parler des misères privées, des demandes de secours pour des établissements charitables, des souscriptions pour des bonnes œuvres qui lui arrivent en nombre infini et qu'il s'efforce toujours de satisfaire. C'est ainsi qu'en 1841, il fait parvenir six mille francs pour les victimes des inondations du midi de la France. En 1843, il concourt à la souscription en faveur de la Guadeloupe en envoyant une somme de cinq mille francs. En 1846, il répond aux désirs des habitants de Falaise qui élevaient une statue à Guillaume le Conquérant et il accompagne son offrande de cette lettre au maire de la ville :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée « au nom des habitants de la bonne ville de Falaise. Remer- « ciez-les de ma part, d'avoir rendu justice à mes sentiments. « C'est avec raison qu'ils ont pensé que le chef de la maison « de Bourbon, quoique dépouillé de l'héritage de ses aïeux « et forcé de vivre sur la terre étrangère, n'en a pas moins le

[1] L'archiduchesse Marie-Therese-Beatrix-Gaëtane d'Este.

« cœur tout français, et s'associe toujours avec bonheur à « tout ce que fait la France pour honorer la mémoire des « grands hommes qu'elle a produits. J'ai donné des ordres « pour que ma souscription vous soit envoyée; mon seul re- « gret est que ma position ne me permette pas d'offrir, comme « j'aimerais à le faire dans cette circonstance, un don tout « royal. »

A l'occasion de son mariage, le prince adresse à M. le marquis de Pastoret cette lettre dans laquelle on sent les sentiments de la charité la plus chrétienne animer un cœur tout français :

« Monsieur le marquis de Pastoret, je désire qu'à l'occasion « de mon mariage les pauvres aient part à la joie que m'ins- « pire cette nouvelle preuve de la protection du Ciel sur ma « famille et sur moi, et il me paraît que ceux de Paris ont un « droit particulier à mon intérêt; car je n'oublie pas que c'est « dans cette ville que je suis né et que j'ai passé les premières « années de ma vie. Je m'empresse en conséquence de vous « annoncer que je mets à votre disposition une somme de « vingt mille francs que je vous charge de distribuer.

« Dans la répartition de ce secours, vous n'aurez égard à « aucune autre considération qu'à celle des besoins et de la po- « sition plus ou moins malheureuse de chacun, en vous con- « certant, à cet effet, avec quelques-uns de mes fidèles amis, « qui seront heureux de vous prêter le concours de leur zèle, « pour vous aider à remplir mes intentions. Je n'ai qu'un « seul regret c'est de ne pouvoir pas donner davantage. « Quand je pense surtout à la misère qui règne en ce moment, « et dont l'hiver qui s'approche ne peut qu'augmenter encore « les rigueurs, je voudrais avoir des trésors à répandre pour « soulager tant de souffrances! »

« Je suis sûr que mes amis sentiront comme moi la néces- « sité de s'imposer de nouveaux sacrifices et de rendre leurs « aumônes plus abondantes que jamais. Ils ne peuvent rien

« faire qui me soit plus agréable ; c'est d'ailleurs le grand « moyen d'éloigner de notre commune et chère patrie les « maux qui la menacent, et d'attirer sur elle toutes les bé- « nédictions qui peuvent assurer son bonheur. »

Peu de jours après, le 30 octobre, il écrivit à M. le marquis de Pastoret la lettre qu'on va lire et qui donna le signal d'un véritable élan de générosité. On peut se rappeler la disette de cette année malheureuse; malgré toute l'activité de l'administration, les céréales importées en France, en quantités énormes, n'arrivèrent pas toujours à temps pour répondre aux besoins ; les routes étaient défoncées, les transports étaient longs et coûteux, la misère fut grande, des troubles éclatèrent même dans quelques départements. La noble initiative du prince exilé eut pour résultat de faire ouvrir des listes de souscriptions dans les journaux légitimistes de Paris et de la province ; bientôt après la souscription devint générale et véritablement nationale.

« Monsieur le marquis de Pastoret, vous savez que c'est « surtout par des secours distribués aux classes indigentes que « je désire marquer l'heureuse époque de mon mariage, et re- « mercier la divine Providence d'avoir écarté les obstacles « qui s'y étaient opposés jusqu'ici.

« Quoique forcé de vivre sur la terre étrangère, je ne puis « jamais être indifférent ou insensible aux maux de la patrie. « En pensant à la cherté des subsistances et aux justes crain- « tes qu'elle inspire pour la saison rigoureuse où nous allons « entrer, j'ai cherché comment je pourrais contribuer au sou- « lagement de la misère publique. Il m'a paru que le meil- « leur emploi à faire des sommes dont je puis disposer, c'est « de les consacrer à établir à Chambord et dans les forêts qui « nous appartiennent encore des ateliers de charité qui, of- « frant aux habitants pauvres de ces contrées un travail as- « suré pendant l'hiver prochain, leur fournissent les moyens « de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Je

« vous charge donc de prendre les mesures nécessaires pour « l'exécution d'un projet que j'aimerais à voir s'étendre à « la France entière. Pour moi, je me féliciterai du moins « d'avoir pu adoucir le sort des Français malheureux qui, « par leur position particulière, ont encore plus de titres à « mon intérêt. »

M. le comte de Chambord s'est toujours conduit aussi généreusement dans les années suivantes; en 1850, à la nouvelle de la catastrophe du pont d'Angers, il envoie deux mille francs pour les malheureuses familles des victimes.

Nous ne connaissons que par des indiscrétions la plupart de ces actes de libéralités, et c'est ainsi que nous avons appris qu'en 1857 il adressait six mille francs à la souscription pour les inondés de l'Ardèche; et qu'au printemps de l'année 1868, il faisait remettre trois mille francs au zélé et charitable archevêque d'Alger pour les malheureux Arabes en proie à la plus épouvantable famine.

En 1850, il refusait des objets d'art qu'on songeait à lui offrir, à titre d'hommage, et, le 10 mars, il faisait parvenir cette lettre :

« J'apprends que des souscriptions ont été ouvertes dans « plusieurs départements pour m'offrir en hommage des objets « de grand prix. Je suis profondément touché et reconnaissant « de ces marques de souvenir et de sympathie, mais je désire « que mes amis sachent que, dans les circonstances actuelles, « il ne m'est pas possible d'accepter leurs dons. En présence « des maux de la patrie et de tant d'infortunes à soulager; « lorsque l'amélioration du sort des classes laborieuses appelle « surtout notre sollicitude et que je m'afflige moi-même tous « les jours d'être privé, par le malheur des temps et par mon « absence, de la satisfaction de venir à leur aide selon mon « cœur, comment pourrais-je voir avec plaisir mes amis faire « des dépenses pour moi? Qu'ils réservent donc pour un em- « ploi plus utile, je le leur demande, toutes les ressources

« dont ils peuvent disposer. Le bien qu'ils feront en France, « en mon nom, sera la meilleure preuve qu'ils puissent me « donner de leur affection, celle dont je leur saurai toujours « le plus de gré. »

En présence d'une conduite si noble, en voyant les sentiment, français, l'attention constante de cet esprit droit et juste pour les intérêts du pays, on ne peut plus s'étonner de ce que M. le comte de Chambord n'a jamais été oublié dans sa patrie.

Cependant nous surprendrons plus d'un lecteur en lui disant qu'en 1846, les dames de la Halle de Paris envoyaient une adresse de félicitations au fils de France, au moment de son mariage, se souvenant sans doute qu'il était un enfant de Paris.

Voici la réponse qui leur fut faite par M. le comte de Chambord et madame la comtesse de Chambord :

AUX DAMES DE LA HALLE.

Frohsdorf, novembre 1846.

« Nous remercions sincèrement les Dames de la halle et « des marchés de la bonne ville de Paris des félicitations et « des vœux qu'elles nous ont adressés à l'occasion de notre « mariage. Tout ce qui nous vient, tout ce qui nous parle de « la France a des droits sur nos cœurs. Nous recevrons avec « plaisir et reconnaissance les fleurs qui nous sont envoyées, « et nous les garderons comme un témoignage précieux du « souvenir et de l'affection que l'on nous conserve dans notre « chère patrie. « HENRI. — MARIE-THÉRÈSE. »

En 1849, un témoignage précieux de souvenir et d'attachement parvint encore au malheureux prince qui depuis si longtemps n'avait pas revu son pays. La réponse suivante montre combien fut grande la joie de l'exilé :

AUX OUVRIERS DE PARIS.

« C'est avec l'émotion la plus vive que j'ai reçu le témoi- « gnage qui m'a été offert par les ouvriers de tous les états de

« la ville de Paris. J'ai été profondément touché de voir leurs « délégués venir me trouver sur la terre étrangère et je les « charge d'être auprès de leurs camarades les interprètes de « ma gratitude et de mon affection. Apprendre que mon nom « est prononcé avec sympathie dans mon pays, dans ma ville « natale, c'est la plus grande consolation que je puisse rece- « voir en exil.

« En parcourant les listes nombreuses qui m'ont été appor- « tées, j'ai été heureux et fier de compter tant d'amis dans « les classes laborieuses. Étudiant sans cesse le moyen de « leur être utile, je connais leurs besoins et leurs souffrances, « et mon regret le plus grand est que mon éloignement de « la patrie me prive du bonheur de leur venir en aide et « d'améliorer leur sort. Mais un jour viendra où il me sera « donné de servir la France et de mériter son amour et sa « confiance. »

Vers cette même époque, une nombreuse députation d'ouvriers marseillais arriva à Venise. Présentée par M. de F..., qui nomma chaque délégué en indiquant sa profession, elle fut de nouveau réunie quelques jours après, et, au grand étonnement de tous, le prince les nomma et parla à chacun d'eux de sa profession en leur témoignant le plus vif intérêt : ils étaient environ cinquante.

Si à cette époque l'union ne se fit pas entre la France et son véritable chef, si des maux sans nombre, la discorde et la guerre civile vinrent encore déchirer notre malheureux pays, nous le devons aux menées bonapartistes, qui, prêtant la main aux démagogues, semèrent le désordre afin de rendre une dictature nécessaire.

En 1851, diverses adresses arrivèrent encore au prince, et le 15 octobre il répondait gracieusement à celle des instituteurs privés de la ville de Paris.

Le comte de Chambord a toujours été en correspondance

avec un grand nombre de notabilités politiques, mais ce n'est pas seulement à MM. de Dreux-Brézé, Berryer, ce grand et inébranlable défenseur du droit et de la liberté, qu'il écrit pour les féliciter de leurs discours éloquents, à MM. Biot de Corcelles, Benoist d'Azy, de Cherrier, François Lenormant, qu'il répond pour les féliciter de leurs travaux, mais c'est encore aux hommes les plus marquants du parti orléaniste ; c'est ainsi que nous trouvons des réponses à MM. Molé, de Salvandy, Paul Sauzet, au comte Pageot. Le 26 décembre 1850, il remercie le comte Molé de l'envoi de diverses notes, et il ajoute : » Soyez bien convaincu que je prendrai en grande
« considération les sages conseils de votre longue expérience.
« Je vous prie de me les continuer en toute occasion et toutes
« les fois que vous le jugerez utile. Je les recevrai toujours
« avec une véritable reconnaissance. Combien je suis heureux
« de voir les esprits les plus élevés et les plus nobles cœurs
« s'unir à moi pour travailler tous ensemble et de concert au
« salut commun. »

M. Paul Sauzet, ancien président des députés, avait offert au prince son mémoire si remarquable contre le décret des retraites forcées, et le prince lui répondit, le 6 janvier 1855, en le remerciant du travail et de la lettre qui l'accompagnait, ainsi que d'une visite que M. Sauzet lui avait faite peu de temps auparavant. Quelques mois avant, M. le comte de Chambord avait adressé une lettre à M. de Salvandy qui, ainsi que celle qu'il écrivit au comte Pageot, ancien ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis, touche à une question fort délicate. tient aux intérêts les plus graves, à l'avenir même du pays. Les personnages politiques que nous venons de nommer, et quelques autres encore appartenant au parti orléaniste, avaient songé à amener une réconciliation entre les deux branches de la maison de Bourbon. Abandonnant leurs anciens préjugés, ils voyaient dans cet acte la fin de dissentiments fâcheux, une cause de force et de cohésion pour le

grand parti conservateur et libéral, un gage de sécurité pour l'avenir de la France ; ils eurent alors assez de sens politique pour ne pas croire à la durée de l'empire et surtout à sa singulière prétention d'avoir sauvé la société en péril. Ils trouvèrent M. le comte de Chambord disposé à les écouter favorablement. Déjà, le 5 octobre 1848, le prince écrivait ceci à M. le duc de Noailles :

« D'après ce que vous m'écrivez, mon cher duc, des per- « sonnes éminentes, convaincues de la nécessité de réunir en « un seul faisceau toutes les forces qui peuvent résister à la « tempête dont le monde social est si violemment ébranlé, « pensent qu'un rapprochement entre les deux branches de ma « famille est la condition première de cette désirable union. « Mes devoirs envers la France seront toujours la règle essen- « tielle de ma conduite. Tout ce qui peut contribuer à la « sécurité, au bonheur, à la gloire de notre pays, je suis prêt « à l'accomplir sans hésitation, sans arrière-pensée. Je crois « ainsi que vous que le concours de tous les hommes de « cœur, de talent et d'expérience est nécessaire au rétablis- « sement et au maintien de l'ordre dans notre patrie. Je vous « l'ai déjà dit, étranger et inaccessible à toutes les passions « qui perpétuent les funestes discordes, *je regarderai « comme le plus beau jour de ma vie celui où je verrai « tous les Français rapprochés par les liens d'une frater- « nité véritable, et la famille royale réunie à son chef « dans les mêmes sentiments de respect pour tous les « droits, de fidélité à tous les devoirs, d'amour et de dé- « vouement pour la patrie.*

« Tous les événements passés disparaissent pour moi en « présence des hauts intérêts de la France, qu'il s'agit de « sauver au bord d'un effroyable abîme. J'appelle à *concou- « rir à cette grande œuvre tous les hommes distingués qui, « jusqu'à ce jour, ont utilement et consciencieusement « servi le pays et qui peuvent le servir encore.* J'ai em-

« ployé les longues années de mon exil à étudier les choses « et les hommes. Je comprends les conditions que le temps et « les événements ont faites à la société actuelle; je reconnais « les intérêts nouveaux qui, de toutes parts, se sont créés en « France, et le rang social que se sont légitimement acquis « l'intelligence et la capacité. Si la Providence m'appelle sur « le trône, je prouverai, je l'espère, que je connais l'étendue « de mes devoirs. Exempt de préjugés, loin de me renfermer « dans un esprit d'exclusion, je m'efforcerai de faire con- « courir tous les talents, tous les caractères élevés, toutes les « forces intellectuelles de tous les Français à la prospérité et « à la gloire de la France. »

Le 15 janvier 1849, le prince donnait des assurances analogues à M. Berryer.

A la suite de pressantes sollicitations d'un grand nombre d'hommes politiques, et aussi, assure-t-on, d'après le désir exprimé par le roi Louis-Philippe, à son lit de mort, M. le duc de Nemours se rendit à Frohsdorf dans l'automne 1853, et fit, en présence de nombreux témoins, cette déclaration : Qu'il venait au nom de ses frères et en son nom affirmer qu'ils ne reconnaissaient qu'une seule monarchie, représentée par l'ainé de leur race, et assurer M. le comte de Chambord de leur concours et de leur dévouement.

Nous devons remarquer que M. le duc de Nemours ne parla pas au nom de ses neveux, qui étaient encore mineurs, et n'engagea en aucune façon leurs résolutions futures.

A la suite de cette visite cordiale, M. le comte de Chambord se rendit à Nervi, près de Gènes, auprès de la reine Marie-Amélie.

Il semblait qu'après des démarches aussi solennelles, la fusion dût être définitive; il n'en fut rien. Peu à peu les princes d'Orléans ralentirent leurs relations et cette nouvelle froideur fut attribuée aux démarches de quelques hommes du parti orléaniste. A la mort de M. de Salvandy, M. le comte

de Chambord écrivit une lettre, qui, tout en étant un témoignage de regret pour la perte de cet homme éminent, devait être rendue publique et amener les princes à s'expliquer. Cette lettre est adressée à M. le comte Pageot et datée du 25 décembre 1856 :

« J'apprends, Monsieur, en arrivant à Venise, la mort du « comte de Salvandy, et je ne veux pas perdre un moment « pour vous charger d'être, dans cette triste circonstance au- « près de madame de Salvandy et de ses enfants, l'interprète « de mes douloureuses sympathies et de mes profonds regrets. « Personne n'avait apprécié plus que moi cet homme de bien, « de tant d'intelligence, de talent et de cœur. Je n'ai pas ou- « blié surtout que c'est lui qui, le premier, est venu me voir « avec vous, à Wiesbaden, et, en m'apportant les franches « et nobles assurances de son entier dévouement, m'offrir le « concours de son zèle et de ses constants efforts pour prépa- « rer les voies à cette réconciliation désirée, qui, depuis, s'est « enfin heureusement accomplie, et que la France est en « droit d'envisager aujourd'hui comme une des plus fermes « garanties de son avenir. Ce sont là de bons et loyaux ser- « vices qui, joints aux autres souvenirs de sa vie si hono- « rable et de sa fin si chrétienne, me rendront sa mémoire « à jamais précieuse et chère. Dites-le bien de ma part à sa « famille et à ses nombreux amis. Puissent-t-ils trouver dans « cette pensée quelque adoucissement à leur juste affliction.

« J'espère toujours que j'aurai bientôt le plaisir de vous « revoir. Il me tarde de pouvoir vous renouveler de vive voix « les témoignages de toute mon estime et de ma bien sincère « affection. »

Ce fut alors que M. le duc de Nemours se résolut à écrire à M. le comte de Chambord que sa visite à Frohsdorf n'avait pas un but politique. M. le comte de Chambord répondit à cette lettre par celle qu'on va lire, lettre si noble et si sage :

« 3 février 1857.

« Mon cousin, j'ai lu votre lettre avec un profond senti-
« ment de tristesse et de regret. J'aimais à penser que nous
« avions compris de la même manière la réconciliation ac-
« complie entre nous il y a bientôt quatre ans. Ce rétablis-
« sement de nos rapports politiques et de famille, en même
« temps qu'il plaisait à mon cœur, semblait à ma raison un
« gage de salut pour la France et une des plus fermes ga-
« ranties de son avenir. Pour justifier mon espérance, pour
« rendre notre union efficace et digne tout ensemble, il ne
« fallait que deux choses qui étaient bien faciles : rester de
« part et d'autre également convaincus de la nécessité d'être
« unis; nous vouer une confiance également inébranlable en
« nos mutuels sentiments.

« Je n'ai pas douté de votre dévouement aux principes
« monarchiques ; personne ne peut mettre en question mon
« attachement à la France, mon respect de sa gloire, mon
« désir de sa grandeur et de sa liberté. Ma sympathique re-
« connaissance est acquise à ce qui se fait par elle, à toutes
« les époques, de bon, d'utile et de grand. Ainsi, je n'ai cessé
« de le dire, j'ai toujours cru et je crois toujours à l'inoppor-
« tunité de régler dès aujourd'hui, et avant le moment où la
« Providence m'en imposerait le devoir, des questions qui
« résoudront les intérêts et les vœux de notre patrie. *Ce
« n'est pas loin de la France et sans la France qu'on
« peut disposer d'elle.*

« Je n'en conserve pas moins ma conviction profonde que
« c'est dans l'union de notre maison et dans les efforts com-
« muns de tous les défenseurs des institutions monarchiques
« que la France trouvera un jour son salut. Les plus doulou-
« reuses épreuves n'ébranleront pas ma foi. »

Nous ne sommes entrés dans ces détails que pour faire remarquer les excellentes dispositions de M. le comte de Cham-

bord au sujet de la fusion. Depuis, ses sentiments n'ont point changé; on le verra toujours résolu à faire tout ce que sa dignité lui permettra, pour assurer le bonheur et l'avenir de son pays.

Quant aux princes d'Orléans on a aujourd'hui la certitude que leur seule ambition est de contribuer à rendre à la France la tranquillité, la stabilité, d'être les plus fermes appuis du trône héréditaire, et de s'assurer ainsi d'une façon noble et loyale, avec l'assentiment de tous, le bel et légitime héritage de l'antique monarchie.

On arriverait alors à ce grand résultat de fondre dans un seul parti les orléanistes et les légitimistes, de voir les dissensions disparaître, les intérêts se confondre, et rien, après tout, ne serait plus facile; tous sont à peu près d'accord sur le fond; tous veulent des libertés sages; on ne varie que sur la forme. Si la monarchie héréditaire était admise comme principe fondamental, les hommes des autres partis devraient, avec un patriotisme louable, sacrifier la forme du gouvernement de leur choix, dans l'intérêt bien entendu du pays.

Déjà le parti bonapartiste n'existe plus ; à part quelques hommes de l'entourage de Napoléon III, trop compromis au service du dernier gouvernement, et quelques rares médaillés de Sainte-Hélène, on peut affirmer que les innombrables soutiens de l'empire n'étaient que des amis fanatiques de l'ordre, et avant tout désireux de se livrer en paix à leurs travaux pacifiques.

Les républicains eux-mêmes, les modérés et les honnêtes, bien entendu, éclairés par les événements, comprenant qu'on ne peut imposer de vive force à la France une forme gouvernementale qu'elle repousse, ne voulant pas se compromettre plus longtemps avec des amis politiques dont l'ardeur insensée perdrait toutes les causes, se diront qu'une vraie monarchie héréditaire est, à peu de chose près, une république réalisée, et ils travailleront, eux aussi, avec ardeur, à la régénération

du pays et à l'amélioration de ses institutions. Si nous sommes vraiment unis pour arriver à ce même but, les démagogues ne seront qu'une fraction sans danger, leurs sanglantes utopies n'auront plus de prise sur les populations désillusionnées et voyant clairement leurs véritables intérêts. Ces utopies ne seront plus un épouvantail et un danger pour la société, et on pourra sérieusement espérer d'asseoir enfin la France moderne sur des bases solides. Le passé et le présent se donnant fraternellement la main, nous marcherons avec confiance vers un avenir meilleur, avenir de progrès humanitaire, en même temps que de grandeur nationale.

M. le comte de Chambord est un chrétien sincère et convaincu, mais il est en même temps, d'après un écrivain dont nous parlerons plus loin, M. Charles Didier, « un religieux libéral. » Ses opinions sur les rapports de l'Église et de l'État sont utiles à connaître, et voici ce qu'il écrivait, à ce sujet, le 20 mai 1857 :

« Nul doute que je ne sois disposé à laisser à l'Église la « liberté qui lui appartient et qui lui est nécessaire pour le « gouvernement et l'administration des choses spirituelles et « à m'entendre constamment pour cela avec le Saint-Père. « Mais, de leur côté, les évêques et tous les membres du clergé « ne sauraient éviter avec trop de soin de mêler la politique à « l'exercice de leur ministère sacré et de s'immiscer dans les « affaires qui sont du ressort de l'autorité temporelle, ce qui « n'est pas moins contraire à la dignité et aux intérêts de la « religion elle-même qu'au bien de l'État. »

Deux ans après il écrivait, le 24 mars 1859 :

« Pleine liberté de l'Église dans les choses spirituelles, « indépendance souveraine de l'État dans les choses tempo- « relles, parfait accord de l'un et de l'autre dans les ques- « tions mixtes, tels sont les principes qui, au sein des sociétés « chrétiennes, doivent, aujourd'hui plus que jamais, régler

« les rapports des deux puissances pour le bien de la religion « et le bonheur des peuples. »

La vive et lucide intelligence du prince français lui avait découvert, dès l'origine, toute l'importance de la question romaine et le but que poursuivait la révolution en Italie, avec le ferme et hypocrite appui du gouvernement français, et il disait avec raison : « C'est au principe même de toute autorité « et de toute religion qu'on s'en prend. Bientôt on deman- « dera logiquement que de nos lois et de nos tribunaux dis- « paraisse l'idée de Dieu. Alors il n'y aura plus entre les « hommes d'autre lien que l'intérêt; la justice ne sera plus « qu'une convention; il ne restera plus pour l'obtenir d'autre « moyen que la force, et l'édifice social, miné jusque dans ses « fondements, s'écroulera de toutes parts. »

Les derniers actes de M. le comte de Chambord, depuis que la France a été si cruellement frappée, ne peuvent qu'inspirer le respect.

Avant de les signaler à l'attention du lecteur, il est bon de montrer que le prince avait compris les résultats funestes de la guerre de Bohême, le coup qu'avait reçue l'influence française et l'absolue nécessité de se préparer à une guerre inévitable ; il écrivait de Frohsdorf, le 9 décembre, ce qui suit :

« L'année qui va finir, mon cher ami, n'a pas été heureuse « pour l'Europe et en particulier pour la France ; la gravité « des circonstances frappe tous les esprits. La situation est « pleine d'incertitudes et de périls ; les intértês menacés s'in- « quiètent du présent et s'effrayent de l'avenir ; à peine remis « d'une secousse violente, ils en redoutent de nouvelles. Par- « tout on arme, partout on prépare des moyens formidables « de destruction et de guerre. Les événements dont l'Alle- « magne et l'Italie ont été récemment le théâtre ont confondu « tous les calculs, trompé toutes les prévisions, rompu brus- « quement l'équilibre européen, et aucun pays n'en a ressenti

« plus vivement que le nôtre le douloureux contre-coup.
« Cependant, grâce à Dieu, en considérant avec calme et sang-
« froid l'état des choses, je n'y vois rien pour nous d'irrépa-
« rable. Notre influence prépondérante a été profondément
« atteinte ; mais une sage et ferme conduite, sans témérité
« comme sans faiblesse peut la relever. Oui ! la France, avec
« son énergie, sa loyauté, son désintéressement prompt à se
« passionner pour toutes les justes causes, avec son armée
« aussi admirable par la discipline que par la valeur, avec sa
« puissante unité, œuvre des siècles, marchera toujours à la
« tête des nations. Sa grandeur est nécessaire à l'ordre, au
« repos et à la stabilité de l'Europe, mais c'est une raison de
« plus pour ne pas accepter en silence ce que nos pères se
« sont efforcés d'empêcher dans tous les temps, pour ne pas
« négliger les conseils d'une politique prévoyante, pour
« ne pas laisser se former à nos portes deux vastes États,
« dont l'un surtout dispose d'une puissance militaire incon-
« testable. Justement jaloux de l'honneur et de la dignité de
« notre belle patrie, craignons pour elle jusqu'à l'ombre
« même d'un amoindrissement de l'influence qui lui appar-
« tient. »

Au surplus, dès les premiers jours de l'Empire, M. le comte de Chambord avait compris que le gouvernement français s'engageait dans une voie déplorable et le 9 janvier 1855, en écrivant à M. Léopold de Gaillard, il déplorait de voir
« tant de sang français répandu pour des intérêts qui ne sont
« pas ceux de la France. » Peu de mois après, le 3 mars, il écrit au comte de Locmaria : « Vous jugez les choses saine-
« ment, et vous vous affligez comme nous de voir nos braves
« soldats servir d'instruments à une politique toute person-
« nelle. N'est-il pas à craindre que ce soit là le commence-
« ment d'entreprises aventureuses où les véritables intérêts
« de la France ne seraient guère consultés ? »

La politique des annexions violentes et de l'unité italienne

qui devait engendrer les annexions prussiennes et l'unité allemande, fut dès le début jugée sévèrement par le prince et le 25 janvier 1860, il écrit à M. Villemain, de l'Académie française : « Une politique ténébreuse a cru le sens moral assez « affaibli et l'opinion publique assez comprimée pour pouvoir « impunément, sous une vaine apparence de zèle et de dou- « ceur, justifier, encourager, favoriser, après avoir solennel- « lement promis de l'empêcher, une odieuse spoliation dont la « conséquence serait de mettre bientôt partout la force à la « place du droit... Il est triste de voir la France servir ainsi « d'instrument, contre sa conscience, contre son cœur, contre « tous ses intérêts, à des entreprises qui ne peuvent aboutir « qu'à de nouveaux bouleversements. »

Lorsque cette guerre, à jamais funeste, préparée, déclarée et conduite avec une si coupable légèreté, eût amené l'ennemi sur la terre française, M. le comte de Chambord fut en proie à la plus patriotique douleur, toutes ses lettres sont empréintes de ce sentiment.

Le 22 août 1870, il adressait la lettre suivante à M. de Flavigny, président de la Société internationale de secours aux blessés :

« Monsieur le comte, condamné par l'exil à la douleur de ne « pouvoir combattre pour ma patrie, j'admire plus que per- « sonne les prodiges de valeur de notre héroïque armée, et je « veux du moins venir en aide, autant qu'il est en moi, à nos « soldats blessés, en accomplissant le plus saint des devoirs. « Je leur offre pour asile le château de Chambord, que la « France m'a donné en des temps plus heureux et dont j'aime « à porter le nom en souvenir de mon pays. »

Le 1er septembre, à la nouvelle de l'affreux désastre de Sédan, le prince convoqua tous ses amis au salut de la France, et il écrit ce mémorable appel :

« Au milieu de toutes ces poignantes émotions, c'est une « grande consolation de voir que l'esprit public, l'esprit de

« patriotisme ne se laisse pas abattre et grandit avec nos « malheurs. Je suis heureux que nos amis aient si bien com- « pris leurs devoirs de citoyens et de Français. Oui, avant « tout, il faut repousser l'invasion, sauver à tout prix l'hon- « neur de la France, l'intégrité de son territoire. Il faut « oublier, en ce moment, tout dissentiment, mettre de côté « toute arrière-pensée; nous devons au salut de notre pays, « toute notre énergie, notre fortune, notre sang. La vraie « mère préférerait abandonner son enfant que de le voir « périr. J'éprouve ce même sentiment et je dis sans cesse : « Mon Dieu, sauvez la France, dussé-je mourir sans la re- « voir ! Vous comprenez avec quelle impatience nous atten- « dons les nouvelles. »

L'âme de M. le comte de Chambord est tout entière dans ce cri : « Mon Dieu, sauvez la France, dussé-je mourir sans la revoir ! » et qui rappelle la prière de Henri IV avant la bataille d'Ivry, demandant la victoire et ajoutant : « Mais, Seigneur, si tu voyes que je dusse être au nombre de ces rois que tu donnes en ta colère, ôte-moi la vie avec la couronne, fais que ma mort délivre la France des calamités de la guerre et que mon sang soit le dernier qui soit répandu en cette querelle. » Dans ces douloureuses circonstances, les légitimistes se montrèrent dignes de leur chef, et en effet, dans aucun parti, il est juste de le reconnaître, il ne s'est trouvé, pour le salut du pays, plus de désintéressement, plus d'abnégation, plus de dévouement, et aussi plus de vaillance et d'indomptable énergie ; dans toutes les provinces ils ont été les premiers à marcher au combat, un grand nombre d'entre eux sont tombés ou à la tête de leurs bataillons ou dans les rangs des simples volontaires. Les hommes de toutes les opinions ont rendu à ces morts héroïques, qui ont été d'un grand exemple, le plus éclatant témoignage[1].

[1] « Qui donc signerait cette paix ? Ce n'est pas vous, légitimistes qui vous

Au milieu de ces terribles catastrophes et à la pensée des redoutables éventualités qui pouvaient mettre la France dans la plus terrible des positions, c'était un devoir pour M. le comte de Chambord de faire entendre sa voix, voici son manifeste :

« Français,

« Vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées.

« Pour la quatrième fois depuis moins d'un demi-siècle, « vos institutions politiques se sont écroulées, et nous sommes « livrés aux plus douloureuses épreuves.

« La France doit-elle voir le terme de ces agitations stéri- « les, source de tant de malheurs? C'est à vous de répondre.

« Durant de longues années d'un exil immérité, je n'ai pas « permis un seul jour que mon nom fût une cause de division « et de trouble ; mais aujourd'hui qu'il peut être un gage de « réconciliation et de sécurité, je n'hésite pas à dire à mon « pays que je suis prêt à me dévouer tout entier à son bon- « heur.

« Oui, la France se relèvera si, éclairée par les leçons de « l'expérience, lasse de tant d'essais infructueux, elle con- « sent à rentrer dans les voies que la Providence lui a tra- « cées.

« Chef de cette maison de Bourbon qui, avec l'aide de « Dieu et de vos pères, a constitué la France dans sa puis- « sante unité, je devais ressentir plus profondément que tout

battez si vaillamment sous le drapeau de la République pour défendre le sol du vieux royaume de France. » *(Extrait de la proclamation de M. Gambetta, après la capitulation de Paris.)*

« L'histoire dira que dans le cours de cette triste guerre, si humiliante pour notre amour-propre national, le parti légitimiste a de nouveau gagné ses éperons. Il y a là comme un renouvellement de ses vieilles vertus chevaleresques, et je suis convaincu, pour ma part, que le pays lui en tiendra grand compte. » (*Lettre de M. P. Lanfrey à M. Ad. Meyer*, publiée dans la *Gazette du Midi* et reproduite par plusieurs journaux.)

« autre l'étendue de nos désastres, et mieux qu'à tout autre, « il m'appartient de les réparer.

« Que le deuil de la patrie soit le signal du réveil et des « nobles élans. L'étranger sera repoussé, l'intégrité de notre « territoire assuré si nous savons mettre en commun tous nos « efforts, tous nos dévouements et tous nos sacrifices.

« Ne l'oubliez pas, c'est par le retour à ses traditions de « foi et d'honneur que la grande nation, un moment affaiblie, « recouvrera sa puissance et sa gloire.

« Je vous le disais naguère, gouverner ne consiste pas à « flatter les passions des peuples, mais à s'appuyer sur leurs « vertus.

« Ne vous laissez plus entraîner par de fatales illusions. « Les institutions républicaines, qui peuvent correspondre « aux aspirations de sociétés nouvelles, ne prendront jamais « racine sur notre vieux sol monarchique.

« Pénétré des besoins de mon temps, toute mon ambition « est de fonder avec vous un gouvernement vraiment natio- « nal, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la « grandeur morale pour but.

« Effaçons jusqu'au souvenir de nos dissensions passées, « si funestes au développement du véritable progrès et de la « vraie liberté.

« Français, qu'un seul cri s'échappe de notre cœur :

« Tout pour la France, par la France et avec la France.

« HENRI.

« Frontière de France (Suisse), 9 octobre 1870. »

Ce fut encore un devoir pour lui de protester contre le bombardement de Paris, et alors que toutes les puissances étaient tacitement les complices de ce grand forfait, de cet acte de sauvagerie, sa voix se fit de nouveau entendre à la fois indignée et désolée.

C'était bien lui, qui ce jour-là, aurait pu s'écrier avec raison et demander aux hommes qui ont perdu le pays : « Qu'avez-

vous fait de la France que mes ancêtres avaient faite si grande et si puissante et qu'ils ont laissée si prospère et si heureuse ! »

Voici la protestation de M. le comte de Chambord que tous les journaux légitimistes et un certain nombre d'autres feuilles ont publiée ainsi que tous les documents qui précèdent :

« Il m'est impossible de me contraindre plus longtemps au « silence.

« J'espérais que la mort de tant de héros tombés sur le « champ de bataille, que la résistance énergique d'une capi- « tale résignée à tout pour maintenir l'ennemi en dehors de « ses murs, épargneraient à mon pays de nouvelles épreuves. « Mais le bombardement de Paris arrache à ma douleur un « cri que je ne saurais contenir.

« Fils des rois chrétiens qui ont fait la France, je gémis « à la vue de ses désastres, condamné à ne pouvoir les ra- « cheter au prix de ma vie. Je prends à témoin les peuples « et les rois, et je proteste comme je le puis contre la guerre « la plus sanglante et la plus lamentable qui fut jamais.

« Qui parlera au monde, si ce n'est moi, pour la ville de « Clovis, de Clotilde et de Geneviève; pour la ville de « Charlemagne et de saint Louis, de Philippe-Auguste et « d'Henri IV ; pour la ville des sciences, des arts et de la « civilisation ?

« Non ! je ne verrai pas périr la grande cité que chacun « de mes aïeux a pu appeler « Ma bonne ville de Paris.

« Et puisque je ne puis rien de plus, ma voix s'élèvera de « l'exil pour protester contre la ruine de ma patrie ; elle « criera à la terre et au ciel, assurée de rencontrer la sympa- « thie des hommes, en attendant tout de la justice de Dieu.

« Henri.

« 7 janvier 1871. »

Mais c'était dans son sein même que se trouvaient les plus terribles ennemis de Paris. Le 18 mars, la guerre civile éclate

et la perversité des hommes qui en prennent le commandement ne laisse aucun doute sur les nouveaux malheurs qui vont assaillir la France. Les plus grands crimes sont commis, Paris est soumis au régime de la terreur, la société menacée est obligée de se défendre contre les assassins, les démolisseurs et les incendiaires. M. le comte de Chambord écrit alors cette lettre, datée du 8 mai, si noble et si loyale. En la lisant on acquiert la conviction que pour ce prince honnête et droit, le trône n'est point le but d'une ambition vulgaire. C'est une charge que lui imposent sa naissance et son nom, c'est un devoir d'autant plus sacré que les malheurs de la France sont plus grands.

« Comme vous, mon cher ami, j'assiste, l'âme navrée, aux « cruelles péripéties de cette abominable guerre civile qui a « suivi de si près les désastres de l'invasion.

« Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'associe aux « tristes réflexions qu'elle vous inspire et combien je com- « prends vos angoisses.

« Lorsque la première bombe étrangère éclata sur Paris, « je ne me suis souvenu que des grandeurs de la ville où je « suis né. J'ai jeté au monde un cri qui a été entendu.

« Je ne pouvais rien de plus, et aujourd'hui, comme alors, « je suis réduit à gémir sur les horreurs de cette guerre fra- « tricide.

« Mais ayez confiance ; les difficultés de cette douloureuse « entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre ar- « mée.

« Vous vivez, me dites-vous, au milieu d'hommes de tous « les partis, préoccupés de savoir ce que je veux, ce que je « désire, ce que j'espère.

« Faites bien connaître mes pensées les plus intimes et tous « les sentiments dont je suis animé.

« Dites-leur que je ne les ai jamais trompés, que je ne les « tromperai jamais, et que je leur demande, au nom de nos

« intérêts les plus chers et les plus sacrés, au nom de la ci-
« vilisation, au nom du monde entier, témoin de nos malheurs,
« d'oublier nos dissensions, nos préjugés et nos rancunes.

« Prémunissez-les contre les calomnies répandues dans
« l'intention de faire croire que, découragé par l'excès de
« nos infortunes et désespérant de l'avenir de mon pays, j'ai
« renoncé au bonheur de le sauver.

« Il sera sauvé le jour où il cessera de confondre la licence
« avec la liberté ; il le sera surtout quand il n'attendra plus
« son salut de ces gouvernements d'aventure qui, après quel-
« ques années de fausse sécurité, le jettent en d'effroyables
« abîmes.

« Au-dessus des agitations de la politique, il y a une France
« qui souffre, une France qui ne peut pas périr et qui ne
« périra pas ; car lorsque Dieu soumet une nation à de pa-
« reilles épreuves, c'est qu'il a encore sur elle de grands
« desseins.

« Sachons reconnaître enfin que l'abandon des principes
« est la vraie cause de nos désastres.

« Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer
« les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de
« ses traditions, inscrire en tête de sa constitution la néga-
« tion des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de
« ses codes et de son enseignement public.

« Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans
« le désordre ; elle oscillera perpétuellement entre le césa-
« risme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses
« des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des
« peuples infidèles à leur mission.

« Le pays l'a bien compris, quand il a choisi pour man-
« dataires des hommes éclairés, comme vous, sur les besoins
« de leur temps, mais non moins pénétrés des principes né-
« cessaires à toute société qui veut vivre dans l'honneur et
« dans la liberté.

« C'est pourquoi, mon cher ami, malgré ce qui reste de « préjugés, tout le bon sens de la France aspire à la monar-« chie. Les lueurs de l'incendie lui font apercevoir le chemin; « elle sent qu'il lui faut l'ordre, la justice, l'honnêteté, et « qu'en dehors de la monarchie traditionnelle elle ne peut « rien espérer de tout cela.

« Combattez avec énergie les erreurs et les préventions, « qui trouvent un accès trop facile jusque dans les âmes les « plus généreuses.

« On dit que je prétends me faire décerner un pouvoir « sans limite. Plût à Dieu qu'on n'eût pas accordé si légère-« ment ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se « sont présentés sous le nom de sauveurs; nous n'aurions « pas la douleur de gémir aujourd'hui sur les maux de la pa-« trie.

« Ce que je demande, vous le savez, c'est de travailler à la « régénération du pays; c'est de donner l'essor à toutes ses « aspirations légitimes; c'est, à la tête de toute la maison de « France, de présider à ses destinées en soumettant avec « confiance les actes du gouvernement au sérieux contrôle de « représentants librement élus.

« On dit que la monarchie traditionnelle est incompatible « avec l'égalité de tous devant la loi.

« Répétez bien que je n'ignore pas à ce point les leçons de « l'histoire et les conditions de la vie des peuples.

« Comment tolérerais-je des privilèges pour d'autres, moi « qui ne demande que celui de consacrer tous les instants de « ma vie à la sécurité et au bonheur de la France, et d'être « toujours à la peine avant d'être avec elle à l'honneur.

« On dit que l'indépendance de la papauté m'est chère et « que je suis résolu à lui offrir d'efficaces garanties : on dit « vrai.

« La liberté de l'Église est la première condition de la paix « des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-

« Siége fut toujours l'honneur de notre patrie et la cause la « plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce « n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs que la « France a abandonné ce glorieux patronage.

« Croyez-le bien, je serai appelé, non-seulement parce que « je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre, parce que je « suis la réforme, parce que je suis le fondé de pouvoir né- « cessaire pour remettre en sa place ce qui n'y est pas, et « gouverner avec la justice et les lois, dans le but de réparer « les maux du passé, et de préparer enfin un avenir.

« On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la « main, et dans la poitrine ce cœur de roi et de père qui « n'a point de parti. Je ne suis point un parti, et je ne veux « point revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injure à « venger, ni ennemi à combattre, ni fortune à refaire, sauf « celle de la France, et je puis choisir partout les ouvriers « qui voudront loyalement s'associer à ce grand ouvrage.

« Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix, et « je ne veux exercer de dictature que celle de la clémence, « parce que dans mes mains, et dans mes mains seulement, la « clémence est encore la justice.

« Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne désespère pas de « mon pays, et pourquoi je ne recule pas devant l'immensité « de la tâche.

« La parole est à la France, et l'heure est à Dieu.

« HENRI.

« 8 mai 1871. »

Cependant Paris est reconquis par nos soldats et sauvé par eux d'une destruction complète. Cette armée, si bien appelée l'armée de la délivrance, s'est attiré, par son admirable conduite, la reconnaissance du pays. M. le comte de Chambord devait à tant d'héroïsme l'expression de sa gratitude personnelle, et, lorsque M. de Carayon-la-Tour, député et chef de bataillon des mobiles de la Gironde, qui avait repris

son épée pour combattre l'insurrection, envoya au prince le récit des opérations militaires, celui-ci répondit :

« Le 6 juin 1871.

« Je vous remercie, mon cher Carayon, des détails si com-
« plets que vous me donnez sur les sinistres événements qui
« viennent de s'accomplir. Ils sont la honte de l'humanité et
« feront l'étonnement de l'histoire. Le cœur se brise au récit
« de pareils attentats. Paris voyant revenir, après quatre-
« vingts ans, les plus mauvais jours de la Terreur, subissant
« pendant deux mois le joug le plus odieux; Paris menacé
« d'une destruction totale par des incendiaires plus spéciale-
« ment acharnés contre ces incomparables monuments que
« l'Europe nous envie, voilà bien de quoi confondre toutes les
« prévisions humaines ! Mais quelle admirable attitude que
« celle de nos officiers et de nos soldats ! Quelle abnégation,
« quelle bravoure dans l'accomplissement de leur doulou-
« reuse mission ! Retrempée dans l'esprit de discipline, l'ar-
« mée est aussitôt rentrée en possession de toutes ses vertus
« militaires. Il n'est donné qu'au soldat français de se relever
« si vite et si bien.

« La Providence devait une revanche à l'homme qui re-
« présente si complétement en France l'honneur militaire.
« Il a suffi à Mac-Mahon de quelques semaines pour recons-
« tituer une armée digne de lui et de la grande cause qu'il
« allait servir. Il a su inspirer à ses troupes ce sang-froid,
« cet élan, cette énergie, ce sentiment du devoir, qui seuls
« pouvaient lui fournir les moyens de venger la civilisation et
« de sauver la France.

« J'ai lu, avec un vif intérêt, le récit que vous me faites si
« bien des plans du maréchal, savamment combinés et fidèle-
« ment exécutés, et qui lui ont permis, à l'aide de mouve-
« ments tournants, d'éviter l'attaque des barricades les plus
« formidables et de ménager ainsi la vie si précieuse de nos
« soldats.

« Ma confiance était du reste inébranlable : je savais trop « ce qu'on pouvait attendre de l'illustre maréchal et des « braves généraux qu'il avait sous ses ordres.

« Pour vous, mon cher Carayon, vous avez déposé votre « vaillante épée. En vous choisissant pour les représenter, « vos concitoyens vous ont imposé d'autres devoirs. Vous « servez encore la France, car si les bonnes armées sont né- « cessaires pour protéger les sociétés contre les ennemis du « dehors et du dedans, les bonnes lois ne sont pas moins « indispensables pour assurer leur stabilité et rendre impos- « sible le triomphe des destructeurs.

« Croyez à ma sincère gratitude et à ma constante affec- « tion. HENRI. »

L'abrogation des lois d'exil ayant permis aux princes de la maison de Bourbon de rentrer en France, M. le comte de Chambord traversa Paris, visita les ruines du palais des Tuileries, où il était né et où s'était écoulée son enfance, et se rendit à Chambord, d'où est daté le manifeste qu'on va lire :

« Français !

« Je suis au milieu de vous.

« Vous m'avez ouvert les portes de la France, et je n'ai pu « me refuser le bonheur de revoir ma patrie.

« Mais je ne veux pas donner, par une présence prolongée, « de nouveaux prétextes à l'agitation des esprits, si troublés « en ce moment.

« Je quitte donc ce Chambord que vous m'avez donné et « dont j'ai porté le nom avec fierté, depuis quarante ans, sur « les chemins de l'exil.

« En m'éloignant, je tiens à vous le dire, je ne me sépare « pas de vous : la France sait que je lui appartiens.

« Je ne puis oublier que le droit monarchique est le patri- « moine de la nation, ni décliner les devoirs qu'il m'impose « envers elle.

« Ces devoirs, je les remplirai, croyez-en ma parole d'hon-« nête homme et de Roi.

« Dieu aidant, nous fonderons ensemble et quand vous le « voudrez, sur les larges assises de la décentralisation admi-« ministrative et des franchises locales, un gouvernement « conforme aux besoins réels du pays.

« Nous donnerons pour garantie à ces libertés publiques, « auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage univer-« sel honnêtement pratiqué et le contrôle des deux Cham-« bres, et nous reprendrons, en lui restituant son caractère « véritable, le mouvement national de la fin du dernier siècle.

« Une minorité révoltée contre les vœux du pays en a fait « le point de départ d'une période de démoralisation par « le mensonge et de désorganisation par la violence. Ses cri-« minels attentats ont imposé la révolution à une nation qui « ne demandait que des réformes et l'ont, dès lors, poussée « vers l'abîme où hier elle eût péri, sans l'héroïque effort de « notre armée.

« Ce sont les classes laborieuses, ces ouvriers des champs « et des villes, dont le sort a fait l'objet de mes plus vives « préoccupations et de mes plus chères études, qui ont le plus « souffert de ce désordre social.

« Mais la France, cruellement désabusée par des désastres « sans exemple, comprendra qu'on ne revient pas à la vérité « en changeant d'erreur ; qu'on n'échappe pas par des expé-« dients à des nécessités éternelles [1].

[1] L'opinion de M. le comte de Chambord est en ceci conforme à celle de tous les auteurs précédemment cités. M. le colonel baron Stoffet, attaché militaire en Prusse, qui vient de publier les remarquables rapports dans lesquels il avertissait le gouvernement impérial des périls qui le menaçaient, a dit aussi dans sa préface :

« Pour trouver les causes essentielles de cette décadence intellectuelle et morale de la France, il faut remonter à quatre-vingts ans, et la chercher d'une part dans l'absence d'une saine éducation religieuse, d'autre part, dans la déplorable instruction qui est donnée à toutes les générations, les unes après les autres. »

« Elle m'appellera et je viendrai à elle tout entier, avec « mon dévouement, mon principe et mon drapeau.

« A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que « je ne dois pas subir.

« Français !

« Je suis prêt à tout pour aider mon pays à se relever de « ses ruines et à reprendre son rang dans le monde ; le seul « sacrifice que je ne puisse lui faire c'est celui de mon honneur.

« Je suis et veux être de mon temps ; je rends un sincère « hommage à toutes ses grandeurs, et, quelle que fût la cou- « leur du drapeau sous lequel marchaient nos soldats, j'ai « admiré leur héroïsme et rendu grâce à Dieu de tout ce que « leur bravoure ajoutait au trésor des gloires de la France.

« Entre vous et moi il ne doit subsister ni malentendu ni « arrière-pensée.

« Non, je ne laisserai pas, parce que l'ignorance ou la cré- « dulité auront parlé de priviléges, d'absolutisme ou d'into- « lérance, que sais-je encore? de dîme, de droïts féodaux, « fantômes que la plus audacieuse mauvaise foi essaie de « ressusciter à vos yeux, je ne laisserai pas arracher de mes « mains l'étendard d'Henri IV, de François Ier et de « Jeanne d'Arc.

« C'est avec lui que s'est faite l'unité nationale, c'est avec « lui que vos pères, conduits par les miens, ont conquis cette « Alsace et cette Lorraine, dont la fidélité sera la consolation « de nos malheurs.

« Il a vaincu la barbarie sur cette terre d'Afrique, témoin « des premiers faits d'armes des princes de ma famille ; c'est « lui qui vaincra la barbarie nouvelle dont le monde est « menacé.

« Je le confierai sans crainte à la vaillance de notre armée ; « il n'a jamais suivi, elle le sait, que le chemin de l'honneur.

« Je l'ai reçu, comme un dépôt sacré, du vieux Roi mon « aïeul, mourant en exil ; il a toujours été pour moi insépa-

« rable du souvenir de la patrie absente ; il a flotté sur mon
« berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe.

« Dans les plis glorieux de cet étendard sans tache, je vous
« apporterai l'ordre et la liberté.

« Français !

« Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc d'Henri IV.

« HENRI.

« Chambord, 5 juillet 1871. »

Ce manifeste est une nouvelle preuve de la franchise et de la loyauté du prince. A cette occasion les témoignages les moins équivoques d'estime lui ont été rendus et *Le Constitutionnel* s'est écrié : « Comme sa parole est saine et que nous serions plus forts et plus fiers si tout le monde parlait avec cette droiture. S'il s'engage à rester fidèle à son programme libéral, il dit aussi à la nation ses préférences pour l'ancien drapeau de la France, avec lequel le pays s'est affranchi du joug de l'étranger, pour cet étendard national [1] qui s'est couvert de gloire dans les deux mondes et sur toutes les mers et qui en 1814 a ramené la liberté en France. Il promet au pays la décentralisation administrative, des franchises locales et un gouvernement conforme aux besoins réels de la nation. ·

Dans le cours de cette étude, nous avons montré M. le comte de Chambord tel qu'il est et on a pu constater que nul mieux que lui ne connaît son temps et son pays. La France ne peut lui reprocher ni un acte, ni une démarche, ni un mot !

[1] C'est une erreur populaire de croire que le blanc est la couleur de la maison de Bourbon. Depuis le couronnement de Henry VI d'Angleterre comme roi de France, le drapeau blanc devint le drapeau national et le bleu, qui figure sur l'écusson de France, était la couleur royale.

Nous en appelons au témoignage des nombreux Français, de toutes les conditions, qui sont allés à Rome, à Naples, à Londres, à Ems, à Wiesbaden, à Lucerne, saluer le fils de France, ou qui ont été reçus au château de Frohsdorf et au palais Cavalli, à Venise, toujours ouverts à nos compatriotes de toutes les opinions et de tous les rangs ; tous pourront affirmer n'avoir jamais entendu sortir de la bouche du prince un seul mot qui ne soit conforme à ce qu'il a écrit et ils ne pourront que répéter cette parole de M. de Châteaubriand, à son retour de Londres : « Le prince comprend tout ce qui est grand et veut tout ce qui est juste. »

Parmi les récits des dernières visites à Frohsdorf, nous choisissons celui qu'a publié *Le Correspondant* dans sa livraison du 18 avril 1870 et dont l'auteur est M, Frédéric Béchard.

« Ma famille n'a jamais approché de la cour, elle ne doit aux Bourbons que ce que leur doivent tous les Français, la patrie qu'ils nous ont faite. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il faut refuser de servir son pays, parce que le gouvernement qu'il s'est donné ne répond pas absolument à vos préférences, de ceux qui maudissent à jamais leur mère parce qu'elle a commis une faute. Mais je n'ai pu, je l'avoue, sans me sentir sincèrement ému, retrouver au fond d'un château allemand le dernier héritier de la plus grande des races françaises, courageux contre l'exil, comme ses pères le furent contre l'ennemi, assez dévoué à la France pour éviter d'ajouter à ses embarras par des tentatives plus dignes d'un aventurier que d'un roi.

« La vue de M. le comte de Chambord a complétement déconcerté l'idée que je m'étais faite de lui d'après ses photographies. J'ai trouvé un homme agile, alerte, de taille moyenne, à la barbe taillée en pointe, au regard limpide et loyal, aux yeux fendus comme ceux d'Henri IV, dont il est le portrait vivant. L'étiquette surannée dont on m'avait parlé n'existe pas autour de lui, ou du moins elle se borne aux

égards respectueux que tout homme de cœur doit au fils innocent d'un roi proscrit. Je défie qu'on me cite dans toute l'Europe un seul prince, régnant ou exilé, un seul dont l'entourage soit aussi exempt de morgue et aussi cordialement empreint de bonhomie.

« M. le comte de Chambord n'accepte qu'un seul titre, celui de Monseigneur; tout autre est banni à Frohsdorf. D'une extrême vivacité d'esprit, d'une grande gaieté de caractère, il aime à parler de Paris, et il en parle en homme qui n'aurait jamais cessé de l'habiter. A l'Académie française la langue n'est pas plus correcte; à la Comédie française, l'accent n'est pas plus pur. C'est un phénomène véritable que cette pureté d'accent et de langage chez un prince qui a quitté la France à l'âge de dix ans.

« Au surplus, ce n'est pas seulement Paris qu'il connait ainsi par le menu ; il connaît aussi bien la province. Il m'a étonné par l'aisance avec laquelle il s'est exprimé sur les hommes et les choses du département où je suis né, et par l'incroyable exactitude des détails minutieux dans lesquels il est entré à ce sujet.

« La chasse est à peu près son unique plaisir à Frohsdorf, On m'a raconté qu'il lui arrive parfois de réunir autour de lui les habitants du hameau où il s'arrête pour déjeûner et d'assister, sur l'herbe, aux danses dont il paye les violons. Sa bonté est proverbiale à dix lieues à la ronde; les paysans des environs l'adorent. En arrivant à Newstadt, station où l'on descend pour prendre une voiture qui vous mène à Frohsdorf, je me suis vu entouré, salué, escorté par une foule de braves gens qui reconnaissaient en moi un Français, devinaient une visite pour le prince et qui faisaient fête de leur mieux à l'humble courtisan de l'exil. »

Cette ressemblance de M. le comte de Chambord avec son aïeul Henri IV a déjà frappé beaucoup de voyageurs ; elle est surtout saisissante dans la spontanéité et la générosité du ca-

ractère, la simplicité et la vivacité de l'allure du prince; on peut réellement lui appliquer ces mots de l'historien d'Henri IV : « La franchise, la confiance, la simplicité, lui sont des vertus naturelles. »

Que l'on compare cette vie sans tache, cette conduite grave et digne, cette loi adoptée et invariablement suivie de placer avant tout le bonheur et la tranquillité de la France, à la vie de conspirateur, à la conduite enfiévrée et coupable, à l'ambition effrénée et égoïste de ces princes d'aventure, dont la main se retrouve dans toutes nos révolutions, et l'on comprendra comment tous les voyageurs français qui ont vu de près l'héritier de nos rois soient revenus faisant l'éloge de ce prince qui a pu dire hardiment : « Ce que je désire c'est que la « France me connaisse. »

Qui pourrait s'empêcher de ressentir un profond respect et une sympathique admiration pour ce malheur supporté si noblement, pour ce caractère si droit et si loyal, pour cette âme si grande et si française.

Ce témoignage lui a été rendu par un républicain de vieille date, M. Charles Didier, dont la brochure, publiée en 1849, a eu beaucoup de retentissement. Rendant compte d'une visite faite au prince en décembre 1848, il déclarait que « le prince est un honnête homme dans toute la force du terme. » Il recónnaissait en lui « une grande droiture de cœur et d'esprit, un vif sentiment du devoir et de la justice, uni à l'amour du bien ; que son esprit était ouvert aux questions du jour, qu'il les étudiait toutes et qu'il n'était point étranger aux théories industrielles... Deux questions le préoccupaient entre toutes les autres : l'organisation administrative de la France par la commune et le problème social des travailleurs. »

Il était frappé de la vivacité de ses réparties. Son esprit est « français, » ajoutait-il, sa figure est très-agréable, franche, ouverte, sympathique, son œil est d'un bleu limpide et à la fois vif et doux, écoute bien, interroge beaucoup, il regarde

si droit et si fixe que je considère comme impossible de lui mentir en face. Quant à lui, il suffit de le voir pour demeurer convaincu de sa véracité. »

Voici l'opinion de M. Didier sur les idées politiques de M. le comte de Chambord : « L'esprit de parti le représente comme un absolutiste. La vérité est qu'il n'y a peut-être pas dans toute l'Europe un constitutionnel plus sincère que lui ; bien plus, sauf quelques idées modernes qui ont déteint sur lui dans ces derniers temps et qu'il travaille à s'assimiler, c'est presque un libéral de la Restauration... Il fait bon marché de l'étiquette et va si loin à cet égard que si jamais il remontait sur le trône, il n'aurait pas même de cour, son parti est pris là-dessus. »

Nous donnons encore la conversation du prince et de M. Charles Didier ; le visiteur s'exprima ainsi :

« Monseigneur, j'ignore et Dieu seul peut savoir quelles destinées vous sont réservées dans l'avenir, mais si vous avez une chance de régner quelque jour en France, ce que pour mon compte, je ne désire pas, cette chance, la voici : Que par impossible la France, épuisée par ses expériences, à bout de ressources, ne trouve pas dans le principe électif la stabilité qu'elle poursuit, que le découragement, les mécomptes retournent jamais ses pensées vers le principe héréditaire comme base de l'autorité, vous représentez ce principe et dans ce cas c'est *la France elle-même qui viendrait vous chercher*. Jusque-là je ne vois pour vous qu'une chose à faire : « attendre. »

« M. le duc de Bordeaux m'avait écouté avec attention. A mesure que je parlais, sa physionomie se détendait visiblement. Il répondit sans hésitation que je venais de traduire sa pensée, qu'il n'entreprendrait jamais rien contre les pouvoirs établis, qu'il se considérait, en effet, comme le principe de l'ordre et de la stabilité ; que ce principe était toute sa force ; qu'il n'en avait pas d'autre ; qu'il en aurait toujours assez

pour accomplir son devoir, quel qu'il fût. « Si je rentre jamais « en France, ajouta-il, ce ne sera que pour y faire de la con- « ciliation, et je crois que moi seul, je peux en faire [1]. »

Ces paroles échangées entre le prince exilé et son visiteur et cette même pensée exprimée par eux méritent de fixer toute notre attention.

M. le comte de Chambord a la conviction que son droit est inséparable du droit national, tous deux se confondent dans une même institution et c'est pour les avoir violemment séparés que nous sommes dans l'anarchie, le désordre et la confusion. Les immortels cahiers de 1789, que la Révolution a déchirés, avaient reconnu ce principe : « Le souverain c'est la nation jointe au monarque. » Et depuis M. le comte de Chambord a, dans son manifeste du 25 octobre 1852, reproduit par ces mots cette antique maxime française : « La monarchie « c'est la maison de France indissolublement unie à la na- « tion. » Aussi M. Berryer, lorsque fut présentée en 1848 la motion d'abolir la loi contre les proscrits politiques s'est-il écrié : « Il y un prince qui ne peut rentrer en France que comme le premier des Français, le roi. »

Mais M. le comte de Chambord ne veut point s'imposer à la nation : « Je ne suis pas un prétendant, a-t-il dit, je « suis un PRINCIPE. » Et il a déclaré plusieurs fois « qu'il n'en- « treprendra jamais rien contre son pays, parce qu'il le res- « pecte autant qu'il l'aime. » Et ce qu'il disait en 1848 à M. Charles Didier, il l'écrivait déjà en 1844 à M. Hyde de Neuville : « Je regarde les droits que je tiens de ma nais- « sance comme *appartenant à la France* et bien loin qu'ils « puissent devenir, dans un *intérêt personnel*, une occasion « de trouble et de malheur pour elle, je ne veux jamais re- « mettre les pieds en France que lorsque ma présence sera

[1] *Une visite à M. le duc de Bordeaux*, par M. Ch. Didier, 6e édition, p. 54 et 56

« utile à son bonheur. » Il renouvelait solennellement cette déclaration au lendemain des regrettables journées de juin dans une lettre que nous avons déjà reproduite.

« Français avant tout, je n'ai jamais souffert, je ne souf-
« frirai jamais que mon nom soit prononcé lorsqu'il ne pour-
« rait être qu'une occasion de division et de troubles... *Si la*
« *France, lasse enfin de toutes ses expériences qui n'a-*
« *boutissent qu'à la tenir perpétuellement suspendue sur*
« *un abîme*, tourne vers moi ses regards et prononce elle-
« même mon nom comme un gage de salut et de sécurité,
« comme la garantie véritable des droits et de la liberté de
« tous, qu'elle se souvienne que mon bras, que mon cœur,
« que ma vie, que tout est à elle et qu'elle peut toujours
« compter sur moi. »

C'est donc à la nation « lasse de toutes ses expériences, » comprenant « qu'on ne revient pas à la vérité en changeant d'erreur » voulant réparer ses désastres et revivre, c'est à la nation faisant appel à tous les dévouements, à tous les courages, à tous les cœurs et à toutes les intelligences pour l'œuvre de l'apaisement et de la conciliation, de l'union et de la reconstitution nationale, c'est à la nation inquiète, oppressée, recherchant l'ordre et la stabilité qu'il appartient de dire à M. le comte de Chambord : Venez et ramenez avec vous la fortune de la France !

Il est là sur les frontières de sa patrie, ce prince, ce chef de la plus illustre et de la plus ancienne maison française, cet héritier de la dynastie la plus nationale qui fut jamais. Étranger à nos discordes, exempt de préjugés, innocent de nos malheurs, ayant vécu quarante ans dans un exil immérité, affligé de nos calamités, il connaît nos besoins, il veut passionnément le bien, il est ardemment désireux de guérir les plaies de la patrie. Sa loyauté, son honnêteté, son intelligence, sa grandeur morale sont reconnues de tous et proclamées dans toute l'Europe. Il arrive seul, il laisse dans l'exil

les dépouilles de tous les siens et de tous ses fidèles serviteurs, mais il retrouvera en rentrant en France des princes qui veulent le seconder et mettre, eux aussi, leur intelligence et leur dévouement au service du pays. Il est sincèrement libéral, il a proclamé qu'il ne voulait pas être « *le roi d'une* « *classe ni d'un parti, mais le roi de tous, et que le mérite* « *et les services rendus seront les seules distinctions à* « *ses yeux.* » Et son exil, qui est la principale cause de nos malheurs, lui a au moins permis d'étudier les mœurs, d'observer les progrès des peuples avec lesquels la France est en relation d'intérêt; et sur ce point son esprit sage, réfléchi et pratique, éclairant un patriotisme qui, pour être intelligent ne doit pas être aveugle, lui faisait dire, dès 1841, au colonel de Locmaria : « La force de la France réside tout entière « dans une communauté d'origine, de confiance, d'estime et « d'intérêt avec les puissances continentales; remplacez cette « politique par l'isolement, par des préoccupations privées... « il faudra se faire petit et renoncer aux conditions de puissance que nous tenons de la nation elle-même. »

Issu de cette forte race « dont l'origine se perd dans la nuit des temps, » successeur des rois ses ancêtres, il a pu s'écrier récemment, avec une mâle fierté, une amère tristesse et une noble confiance : « Chef de cette maison de Bourbon « qui, avec l'aide de Dieu et de vos pères, a constitué la « France dans sa puissante unité, je devais ressentir plus « profondément que tout autre l'étendue de nos désastres et « mieux qu'à tout autre il m'appartient de les réparer [1]. »

Tel a été, en effet, le rôle providentiel de la maison de Bourbon. Henri IV vint mettre un terme à des guerres sanglantes et réconcilier les Français depuis si longtemps divisés: il introduisit dans son gouvernement le principe de la tolérance religieuse, encore inconnue à son époque, et cela au

[1] Manifeste du 9 octobre 1870.

moment où les nations protestantes sévissaient avec rigueur contre les catholiques ; il mit de l'ordre dans les finances ; il fit refleurir les arts, le commerce, l'agriculture ; enfin il plaça la France à la tête des nations de l'Europe. Louis XVIII, lui aussi, trouva notre pays abaissé, sanglant, appauvri, et quand Charles X le quittait, conduisant en exil son petit-fils, le jeune duc de Bordeaux, il laissait la France riche, heureuse et respectée. Aujourd'hui la tâche est plus difficile : les ruines jonchent notre sol, notre vieil édifice national s'écroule de toutes parts, au dedans règnent la confusion et l'anarchie, au dehors, des voisins puissants, méfiants et jaloux, regardent, d'un œil satisfait, cette grande démolition, activée par nos propres mains. M. le comte de Chambord, seul, peut présider à cette œuvre de reconstitution et de régénération, en suivant de mémorables exemples. Représentant direct du principe d'autorité dont la négation a été une des causes de nos dernières épreuves, il l'unira indissolublement au principe de la liberté ; il a réalisé les plus belles espérances de M. de Frayssinous, son savant précepteur, qui lui répétait souvent : « Il importe peu que vous soyez roi, Dieu en décidera ; mais ce qui importe c'est que, si vous n'êtes pas sur le trône, chacun voie et sente que vous êtes digne d'y monter. »

Nous aussi, nous devons apporter notre concours : le dévouement au bien public, la concorde, l'abnégation et l'amour du devoir ; les malheurs de notre patrie exigent des efforts constants et énergiques, qui retremperont nos âmes et nous prépareront des jours meilleurs. Au milieu de tant de ruines, M. le comte de Chambord nous apparaît comme prédestiné par le Ciel au salut de la France, et cette parole du roi Louis XVIII, le bénissant à son lit de mort, semble aujourd'hui devoir se vérifier : « Pauvre enfant ! quelle tâche Dieu t'a réservée ; tu y succomberais, s'il ne te donnait l'énergie nécessaire pour la remplir ; ce sera toi qui achèveras mon œuvre et qui sauveras la France. »

Aujourd'hui, en effet, tout est tombé, tout a disparu dans la tourmente ; lui seul représente encore un principe libérateur, lui seul est notre espoir ; tendant la main à tous et appelant à lui les hommes de bonne volonté, il peut arrêter la marche fatale des révolutions, car « il est le droit, l'ordre, et il est la réforme. » Lui seul peut refaire cette France que, par un travail persévérant et héroïque, ses pères et les nôtres avaient mis dix siècles à faire et qu'en quatre-vingts ans la révolution a défaite ; lui seul peut, nous groupant tous autour de lui, nous répéter avec assurance ces mots d'Henri IV, à l'ouverture de l'assemblée des notables de Rouen : « JE DÉSIRE REMETTRE LA FRANCE EN SA PREMIÈRE FORCE ET EN SON ANCIENNE SPLENDEUR ; PARTICIPEZ A CETTE GLOIRE. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05111 9835



